



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE DU 07 FEVRIER 2022**

PROCÈS-VERBAL

In extenso

237((16(1(3/(1,(5/(PDUV□



**CONSEIL REGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SEANCE PLENIERE DU 21 MARS 2022

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 7 Février 2022

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Le Président du Conseil régional

Emilie ALONSO

Alain ROUSSET

S O M M A I R E

Séance Plénière du 7 Février 2022

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Emilie ALONSO

.....

- Ouverture de la séance	P. 6
- Approbation du procès-verbal de la Séance précédente	P. 7 Vote P. 7
- Propos liminaires des présidents de groupes	P. 10
- N° 1 - Budget primitif 2022	P. 29
a) Budget principal	Vote P. 96 Vote sur l'amendement P.95
b) Budget annexe Agence Régionale de l'Innovation	Vote P. 97
c) Budget annexe Fonds Européens	Vote P. 97
d) Budget annexe Régie Cinéma	Vote P. 98
e) Budget annexe service public local production d'énergie photovoltaïque	Vote P. 98
- N° 1 bis - Grand projet du Sud-Ouest (GPSO) : sécurisation du plan de financement moyennant une avance provisoire de la Région Nouvelle-Aquitaine	P. 98 Vote P. 119
- N° 2 Feuille de route Bicontrôle et Biosolutions	P. 120 Vote P. 133
- N° 3 Création et adhésion à l'association Global Social Economy Forum (GESEF), le forum mondial de l'économie sociale et solidaire et vice-présidence de la Région Nouvelle-	

Aquitaine à la Commission européenne du GSEF	P. 134
Vote P. 140	
- N° 4 Réduction des tensions de recrutement : adaptation du pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022	P. 141
	Vote P. 148
- N° 5 Convention-cadre de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine et URHAJ Nouvelle-Aquitaine	P. 149
	Vote P. 158
- N° 6 Règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ; modifications diverses	P. 159
	Votes sur les amendements P. 165
	Vote P. 176
- N° 7 - Rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la SARL 9 ^{ème} ART+	P. 177
- N° 8 - Débat sur la protection sociale complémentaire	P. 185
- N° 9 - Tableau des emplois	P. 189
	Vote P. 189
- N° 10 - Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine	P. 190
- Vœux, motions	P.191

Annexes

- Liste des Conseillers Régionaux	P. 205
- Convocation et ordre du jour	P. 216
- Amendements, vœux, motions	P. 219
- Avis CESER	P. 226

Étaient présents

Alain ROUSSET (PS), Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS)

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS, ayant donné pouvoir à Michel DURRIEU, PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLEET-BLU (LREM, ayant donné pouvoir en cours de séance à Florent BOUDIE, LREM), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir à Pascale REQUENNA, CI), Florent BOUDIÉ (LREM, ayant donné pouvoir à Pascale REQUENNA, CI), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS, ayant donné pouvoir à Françoise JEANSON, PS), Katia BOURDIN (ECOLO), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nathalie LANZI, PS), Marie-Une CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVÉLIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Geneviève DARRIEUSSECQ (CI), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO, ayant donné pouvoir à Nicolas THIERRY, ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI, ayant donné pouvoir à Christelle LAPOUGE, CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORSTEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Martine PINVILLE, PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Émilie DUTOYA (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÛAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Guillaume GUERIN (LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (LREM, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jérôme PEYRAT, LREM (matin) et ayant donné pouvoir à Geneviève DARRIEUSSECQ, CI (après-midi), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Brahim JLAUI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), Virginie JOUVE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS), David LABICHE (LR), Mathieu

LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS), Christelle LAPOUGE (CI), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS), Nathalie LE YONDRE (PS), Marie-Ange MAGNE (LREM, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jérôme PEYRAT, LREM (matin) et ayant donné pouvoir à Christelle LAPOUGE, CI (après-midi), Bastien MARCHIVE (CI), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO, ayant donné pouvoir à Marilyne FORGENEUF, ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN, ayant donné pouvoir à Julie RECHAGNEUX, RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jerome PEYRAT (LREM), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI, ayant donné pouvoir à Geneviève DARRIEUSSECQ, CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Nicolas THIERRY (ECOLO), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOLET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu HAZOUARD, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine DERVILLE, PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), Francois VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG)

Étaient représentés :

Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir à Andréa BROUILLE, PS), Jacques COLOMBIER (RN, ayant donné pouvoir à Edwige DIAZ, RN), Jérôme GUILLEM (PS, ayant donné pouvoir à Marie-Laure CUVELIER, PS)

Était excusée :

Laurence FARRENG (CI)

*Tout Conseiller Régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier ne participe pas à ce dossier, est considéré comme se déportant, quitte la salle lors du débat et figure dans le résultat du vote après la mention « *Non participation » ou détenant les arrêtés de déport.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - Cette séance est organisée à la fois en présentiel à Bordeaux, à Limoges et à Poitiers. Elle est également retransmise - vous le savez - en direct sur internet via notre site institutionnel. Nous sommes, bien entendu, dans les clous de la loi du 10 novembre 2021, dont la durée d'application va jusqu'au 31 juillet 2022, permettant d'avoir un quorum à un tiers des membres en exercice et autorise d'avoir deux procurations de vote par Conseiller régional.

Nous avons donc en prévisionnel, 112 membres ici à Bordeaux, 4 à Poitiers, 2 à Limoges. Et nous avons 3 collègues excusés : Karine DESROSES, Jacques COLOMBIER et Jérôme GUILLEM qui a eu un incident de santé ce week-end et qui va très bien. On a 62 collègues qui sont en distanciel. Je les salue affectueusement - si je puis dire - toutes et tous.

L'idée est que nous puissions acter notre pause méridienne à 13 h 30, ou au moins lorsque nous aurons terminé le vote du budget.

Le quorum est donc atteint, et nous pouvons commencer notre séance. Je propose à l'Assemblée, l'assistance bienveillante d'Emilie ALONSO, qui doit être ici.

Mme ALONSO. - Je suis là.

M. LE PRESIDENT. - Secrétaire de séance.

Mme ALONSO. - Très bien.

M. LE PRESIDENT. - Désignée volontaire.

Mme ALONSO. - Merci, Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Un dossier vous a été transmis conformément à la procédure, du Code Général de Collectivités Locales. On en a parlé avec les Présidents de groupes, vendredi, sur la sécurisation du plan de financement de GPSO.

Je prends acte de l'accord de cette Assemblée dans la procédure d'urgence. Il passera après l'examen du budget.

Accord de l'Assemblée pour l'utilisation de la procédure d'urgence

Nous avons sécurisé, avec Marie-Pia LAREE et les Services juridiques de la Région, tous les dépôts que nous devons avoir pour qu'il n'y ait pas de soucis, parce que la Haute-Autorité pour la transparence nous met la pression, et puis les textes ont précisé tout cela.

Il est impératif que chaque Président de groupes puisse bien présenter le vote de son groupe et les votes doivent être exprimés clairement pour éviter toute contestation.

M. LE PRESIDENT. - Sur le procès-verbal de la séance précédente du 13 décembre 2021, est-ce qu'il y a des remarques, des rectifications ?

S'il n'y en a pas, ce procès-verbal est donc adopté.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 13 DECEMBRE 2021

INTERVENTION DU PRESIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRESIDENT. - Un mot, peut-être, en début de séance. Vous avez appris, en fin de semaine, la disparition de Georges LABAZÉE. On l'appelait Jo, tout simplement. Il a beaucoup travaillé pour notre Assemblée, d'abord au temps de l'établissement public régional avec André LABARRÈRE, Philippe MADRELLE, puis au Conseil Régional entre 98 et 2010. C'est un peu le père, chère Laurence, de l'actuelle contractualisation des territoires lorsqu'il était Vice-Président. J'ai eu l'occasion d'évoquer cette comparaison. Je le considérais comme un ébéniste de l'aménagement du territoire. Il avait - je crois - inventé les Maisons de santé pluridisciplinaires. J'ai eu l'occasion d'ailleurs d'aller visiter la Maison de santé de Thèze, dont il était très fier. Il était aussi indissociable de ses Pyrénées Atlantiques dont il fut le Président, un de ses plus ardents défenseurs jusque dans le couloir du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Jo LABAZÉE incarnait aussi la Gauche béarnaise dans toutes ses fibres et dans toute son humanité. L'une de ses dernières apparitions publiques d'ailleurs, alors qu'une leucémie l'affligeait, aura été la distribution de repas aux migrants, et toute sa vie durant, il n'aura eu de cesse que d'améliorer le sort des plus faibles, des plus nécessiteux, de la protection de l'enfance, son ultime engagement jusqu'au grand âge. Cet engagement lui a valu le respect de toutes et de tous, y compris de ses adversaires politiques.

Certains, ce matin - je le sais - disent adieu à un mentor, d'autres à un ami, d'autres encore à un camarade ou à un collègue. Toutes et tous, je vous propose que nous observions une minute de silence pour honorer son souvenir à jamais associé à la Région, dont il fut l'un des bâtisseurs.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Avant d'entamer cette plénière, permettez-moi de dire un mot sur l'exposition « 100 seins » qui se trouve dans le hall de la Région. En effet, l'Association Jeune & Rose promeut avec humour le dépistage du cancer du sein chez les femmes jeunes, notamment grâce au talent de l'artiste plasticienne Virginie TRANSON, un sujet de santé essentiel chez les femmes de tous âges aussi, qui entre en résonance avec le projet Oncosphère avec notre approche One Health, santé globale, une seule santé, d'autant plus qu'en ces temps de pandémie qui placent la santé au cœur de nos préoccupations, sans oublier l'égalité hommes/femmes, alors que pointe le mois de l'égalité en Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, une dernière incise, j'aimerais souligner l'extraordinaire performance cinématographique de nos productions made in Nouvelle-Aquitaine. On a beau s'y habituer, cela n'en reste pas moins exceptionnel. En effet, les quinze nominations aux César 2022 pour les films soutenus par la Région, dont quatre pour « L'évènement » d'Audrey DIWAN, et « Onoda, 10 000 nuits dans la jungle » d'Arthur HARARI, ainsi que deux pour « Serre-moi fort » de Mathieu AMALRIC, constituent la plus belle récompense d'années de soutien sans faille à la création cinématographique, puisqu'après la région parisienne, nous sommes le deuxième fonds d'accompagnement aux tournages et à la création de films. Je rappelle que, quand on regarde la comparaison entre 1 € investi par la Région et les retombées économiques, nous sommes sur des échelles de 1 à 10. Je ne sais pas s'il y a d'autres politiques qui ont autant d'effets sur nos territoires.

Cette plénière est, bien entendu, marquée par le budget que Sandrine DERVILLE va nous présenter quelques instants. Un effort poursuivi sur l'investissement puisque plus de 6 % d'augmentation du budget d'investissement sur les crédits propres de la Région. Et si l'on y ajoute les crédits européens et les conventions avec l'Etat, nous sommes à plus de 10 %.

Le deuxième dossier central est la transition énergétique, agricole et écologique, matrice de nos politiques publiques. Néo Terra écrit sa deuxième version, auxquelles va s'ajouter - c'était le souhait du Conseil Economique et Social et le nôtre - la partie sociale.

Nous aurons la feuille de route biocontrôle et biosolutions qui porteront, aujourd'hui, la marque de nos discussions, axe essentiel des transitions engagées. Nous avons, aujourd'hui, avec le cluster biocontrôle et biosécurité, avec le travail que nous menons autour de Gilles BŒUF, sur la santé globale, toutes les solutions biosourcées pour lever les impasses des agriculteurs et sortir des pesticides par l'accompagnement, la science et la confiance. C'est là une question structurante qui concerne à la fois des questions de développement durable, mais aussi d'aménagement du territoire, et derrière cela, des retombées économiques considérables autour de nos entreprises qui proposent ces biosolutions et ce biocontrôle.

L'adaptation, ensuite, du Pacte régional d'investissement dans les compétences, le troisième point, dans un contexte où la reprise économique bat son plein en Nouvelle-Aquitaine, plus qu'ailleurs comme en témoignent les chiffres les plus récents de la Banque de France et de l'INSEE. Je ne veux pas oublier les inégalités qui continuent de miner notre société. Je ne veux pas oublier les hommes et les femmes derrière les pourcentages dont certains sortent des radars lorsqu'ils arrivent en fin de droits. L'Abbé Pierre disait que « les hommes politiques ne connaissent la misère que par les statistiques, on ne pleure pas devant les chiffres ». Or c'est vers elles et eux que nous nous tournons, que ces dispositifs sont destinés, notamment par l'acquisition des compétences, sans sélection d'âge ou d'origine. C'est aussi les personnes les plus éloignées de l'emploi qu'il faut ramener au travail, et donc à la dignité. C'est une question éthique, bien entendu, mais c'est aussi une question économique et une question d'aménagement du territoire.

Autre grand enjeu de cette plénière, le logement des jeunes. Nous aborderons aujourd'hui, à travers la convention-cadre entre la Région et l'URHAJ Nouvelle-Aquitaine, ici encore, une question structurante et dont le rapport de la Fondation Abbé Pierre, rendu public la semaine dernière, justement, démontre l'urgence à trouver des solutions dans le contexte de tension immobilière, dans les conséquences que nous voyons poindre sur tous les territoires d'inflation du foncier avec les dispositifs de défiscalisation, c'est une exigence autour de l'ascenseur social, autour de nos jeunes, autour des apprentis en mobilité ou en insertion. Jeunes qui ont particulièrement souffert de la pandémie.

Je suis d'autant plus sensible à cette question transversale que le scandale secoue aujourd'hui les maisons de retraite, les maisons d'accueil ORPEA. Peut-être d'autres. Il faut - et je le dis à tous les collègues maires qui sont ici - être particulièrement vigilants sur les soins, la qualité des soins, la dignité des soins portés à nos aînés. Je trouve d'ailleurs que - j'ai suggéré cette idée à diverses reprises - cette entreprise devra être réquisitionnée par l'Etat, sans indemnités, comme à la libération, pour celles et ceux qui ont collaboré avec l'occupant. Il convient aujourd'hui que nous donnions aux politiques, tant décriées, des capacités d'intervention sur un sujet aussi sensible, qui nous concerne tous dans nos familles, nous, demain ou après-demain, il n'est pas possible de laisser faire cela ; c'est ce que nous allons travailler y compris en matière de formation autour du gérontopôle.

Et puis, nous aurons le dossier, en début d'après-midi, sur la sécurisation du plan de financement - j'aurais l'occasion d'y revenir - de GPSO. Sécurisation que le Premier Ministre nous a demandée avant le passage au Conseil d'Etat au niveau du plan de financement. Double sécurisation d'une certaine manière, puisque nous avons l'assurance que cette avance sera compensée par les bonnes fortunes à la fois sur l'Europe, sur les retours fiscaux et sur les péages que versera la SNCF.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais évoquer. Je souhaite des débats fermes et sereins dans notre Assemblée, et je vous souhaite une bonne journée de travail. Je passe de suite la parole à Sandrine DERVILLE.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. Il n'y a pas les propos liminaires ?

PROPOS LIMINAIRES DES PRESIDENTS DE GROUPES

M. LE PRESIDENT. - Si vous le souhaitez. Juste, j'ai oublié de faire les annonces. Vous avez le Prix Mauriac 2021, Jean BIRNBAUM, « Le courage de la nuance ». Dans la période actuelle, je pense que... Et puis, vous avez ce petit ouvrage qui continue du Guide du Routard sur les visites d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine, que je vous invite à parcourir. Et vous avez un document très bien fait par nos équipes sur le budget.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

Mme DIAZ. - Est-ce que quand on parle, on peut enlever son masque ?

M. LE PRESIDENT. - Oui.

Mme DIAZ. - Nous voilà à deux mois de l'élection présidentielle et tous les candidats mènent campagne dans le strict respect des règles électorales. Enfin, quand je dis « tous », je devrais plutôt dire « tous, sauf un ». En entretenant un faux suspense qui - faut bien le dire - est ridicule, Emmanuel MACRON s'offre des meetings en prime time, retransmis sur l'ensemble des chaînes d'information, ne répond pas de son terrible bilan, et surtout fait campagne avec le dossard de Président et le carnet de chèques de la République. C'est ainsi que le Président candidat non assumé et ses ministres transformés pour l'occasion en porte-paroles de campagne se permettent de sillonner la Nouvelle-Aquitaine dans le mépris le plus total des autres candidats, et surtout de la démocratie.

Il est grand temps que ce cirque cesse, et que celui qui se prend pour Jupiter redescende enfin sur Terre pour que cette parodie de démocratie prenne fin, et nous permette de débattre à armes égales. Surtout, il y a beaucoup de choses à dire sur cet interminable bal des ministres dans notre région. Parmi eux, on voit notamment Jean CASTEX et Olivier VERAN venir à Angoulême vanter le Ségur de la santé, tout en oubliant de préciser que les soignants sont encore très insuffisamment payés, que leur gouvernement a mis à genoux l'hôpital public en supprimant 5 700 lits, et en suspendant 15 000 soignants en plein cœur de la crise sanitaire. Quelle indignité de se présenter comme les sauveurs de l'hôpital après en avoir été les fossoyeurs.

On voit également le Ministre de l'Agriculture De NORMANDIE, à Mont-de-Marsan au chevet de la filière palmipède qui fait face à la crise de l'influenza aviaire dans les élevages. Nous aurions beaucoup aimé vous voir, Monsieur le Président, à ses côtés dans cette démarche, certes louable, mais qui oublie l'essentiel, à savoir que vous devez tous des excuses à cette profession. En effet, le Ministre y a annoncé le lancement de l'expérimentation de deux vaccins contre la grippe aviaire, dont celui du Laboratoire CEVA à Libourne. Pourtant en 2017, ce même Laboratoire CEVA disposait déjà d'un vaccin opérationnel et déjà vendu à plus de 100 millions de doses aux Etats-Unis.

Le groupe Rassemblement National vous avait alors demandé, par le dépôt de pas moins de trois motions, de saisir le Ministre de l'Agriculture de l'époque, pour autoriser ce vaccin et par trois fois, vous avez refusé en votant contre nos motions. Après des millions de volailles euthanasiées et des professionnels ruinés, il aura donc fallu cinq ans pour voir le lancement d'une expérimentation de ce vaccin. Que de temps perdu ! Nul doute que si vous aviez accepté de nous écouter, à l'époque, bien des sacrifices auraient été évités.

On voit ensuite les Ministres DUPONT-MORETTI et DARMANIN gesticuler sur le thème de la sécurité à Bergerac. Plutôt que de les voir jouer les gros bras, on aurait aimé connaître leur avis sur les chiffres alarmants de l'insécurité en Nouvelle-Aquitaine et révélés par les statistiques de 2021. Je pense, par exemple, à ces 55 % de femmes qui ne se sentent pas en sécurité dans les transports en commun à Angoulême. Je pense à cette hausse de 15 % de coups et blessures dans notre région et à cette augmentation de 34 % des violences sexuelles.

On aurait également aimé les entendre sur l'augmentation des agressions dans les transports en commun comme celle, violente, qui s'est déroulée sur la ligne TER Bordeaux-Arcachon, il y a quelques jours, en l'absence d'agents de sécurité ferroviaire, et même de contrôleurs, livrant à eux-mêmes les voyageurs et les usagers aux voyous.

Je tiens à ce titre à rappeler que dans une motion, l'année dernière, nous avons fait des propositions pour améliorer la sécurité dans les transports en commun en Nouvelle-Aquitaine. Nous voulions accorder la gratuité dans les transports aux forces de l'ordre. Et là, une fois de plus, par aveuglement idéologique, vous avez décidé de refuser notre proposition qui, pourtant, aurait pu sauver de l'insécurité quelques-uns des Néo-aquitains.

On aurait enfin aimé les entendre sur l'ensauvagement des quartiers dits prioritaires où le Nouvel An a encore une fois été la démonstration de scènes quasi-guerre civile. Cela a été le cas, notamment, à Limoges, mais aussi à Lormont où des dizaines de voitures ont été brûlées, des commerces pillés et des forces de l'ordre et des pompiers littéralement pris en embuscade par la racaille. Mais là aussi, pas un seul mot sur ces quartiers chouchoutés par

l'Etat et la Région, pour ne pas dire gavés de subventions, mais malgré tout en train d'achever leur transformation en zone de non-droits et surtout de non-France. Nous vous ferons des propositions budgétaires tout à l'heure pour mettre fin à cette coûteuse, ruineuse et inefficace politique de la ville.

Enfin, comment ne pas parler de la venue d'Emmanuel MACRON, en personne, en Haute-Vienne et en Creuse, pour tenter de draguer la ruralité. Deux départements qui symbolisent pourtant cette France des oubliés, qu'il a délibérément abandonnée, méprisée et insultée. Deux départements qui font face à une extrême pauvreté, à l'explosion du coût de la vie, à la désindustrialisation, à la fermeture des commerces de proximité, des bureaux de poste, des trésoreries et de nombreuses classes dans les écoles primaires, et enfin à la désertification médicale puisque - rappelons-le - la Creuse est l'un des plus grands déserts médicaux de France métropolitaine. Comment le Président peut-il oser s'y pavaner et admirer tout le mal qu'il a fait à notre ruralité ? Mais je tiens à rassurer les Creusois, les Charentais, les Landais, les Girondins, les Haut-Viennois, et bien sûr, l'ensemble des habitants de la Nouvelle-Aquitaine qui n'en peuvent plus de ces méthodes, de cette autosatisfaction permanente et de ces résultats pitoyables, dans deux mois, ils auront l'occasion de siffler la fin de la récré.

M. LE PRESIDENT. - Juste, sur les vaccins, cela fait trois ans que l'on intervient. Il n'y avait pas d'accord de la profession et notamment de certaines grandes coopératives. Il y a maintenant cet accord. Nous sommes en train simplement d'essayer, avec Jean-Pierre RAYNAUD, de le raccourcir parce qu'il est prévu une expérimentation sur une année, ce qui fait que la prochaine campagne d'accueil des poussins ne pourra pas être faite.

Et deuxièmement, sur la sécurité dans les transports, je vous rappelle que j'ai signé une convention avec la gendarmerie. Ainsi, les gendarmes et les forces de police comme la sécurité SNCF qui viennent dans les transports pour la sécurité ont, bien entendu, la circulation gratuite.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Groupe Communiste, Ecologique, Citoyen

M. BACHÉ. - Vous me permettrez, Monsieur le Président, au début de mon propos, d'avoir une pensée et un message de soutien pour ce qui s'est passé à Bayonne, il y a quelques jours. Des tags injurieux aux relents racistes et antisémites ont été découverts sur plusieurs points de la ville. Des insultes ont été aussi inscrites sur le local du Parti Communiste

Français, de même que sur les affiches du candidat Fabien ROUSSEL. En plus du soutien que nous voulons témoigner à nos camarades et à la ville de Bayonne ainsi qu'à ses habitants, nous vous réaffirmons notre indignation et notre condamnation sans réserve et osant espérer qu'il en soit de même pour toutes et tous dans cette Assemblée.

Fin de la semaine dernière, et vous y avez fait allusion Monsieur le Président, un quotidien traitait « la pandémie, ça peut rapporter gros ». La Covid aura donc permis à quelques-uns de s'engraisser. Quelques jours plutôt, la parution du livre déclenchant un scandale avec ce qui s'est passé dans les EHPAD ORPEA, mettant ainsi au grand jour les mauvais traitements dont sont victimes les résidents, en nous faisant découvrir par là même de possibles délits d'initiés et des discriminations syndicales. Tout cela démontre à quel point les dérives inacceptables du fonctionnement de notre société. C'est là que notre Collectivité, comme vous l'avez fait Monsieur le Président, nos collectivités de proximité ont un rôle à jouer et leur raison d'être. C'est aussi parce que la question du quatrième âge se pose avec acuité, qu'un service public du grand âge doit pouvoir répondre au bien-être et prendre soin de nos aînés.

Il y a aussi un autre sujet qui fait question et problème. Alors que le robinet coule à grands flots ces dernières années pour les multinationales et les grands groupes, nous assistons trop souvent à des chantages d'emploi, à des délocalisations de fabrication de productions qui sont utiles à nos productions locales. Un des derniers exemples dans notre région est l'entreprise EATON, fournisseur d'équipements pour l'aéronautique qui délocalise son activité à l'étranger.

Outre ce que nous pouvons dire comme une décision inacceptable, comment ne pas dire que ces faits sont des comportements de voyous. On s'enrichit, on exploite, on profite des aides, et comme cela ne suffit pas, on va chercher plus ailleurs. Ces décisions sont condamnables. Et outre les demandes de remboursement qui doivent être exigées quand il y a eu une aide, nous ne pouvons accepter que les donneurs d'ordre qui sont dans notre pays travaillent avec ces sous-traitants sans garantie d'avenir. Notre camarade, Isabelle LARROUY avec d'autres, présente auprès des salariés, en plus, de soutenir la lutte des travailleurs, a eu avec d'autres raisons de dénoncer publiquement cela.

Il va bien falloir trouver et mettre en place des règles pour interdire cela. Nous voulons, pour notre part, y contribuer. Dans ce tour d'horizon, un mot sur ce qui s'est abattu sur la filière gras dans le département des Landes. Quatre fois en six ans, cette filière est à nouveau confrontée à ce virus. Je laisserai le soin aux spécialistes de développer sur le virus, sauf qu'à chaque fois, ce sont les mêmes solutions qui sont mises en œuvre et qui conduisent à chaque fois au même échec. Le sacrifice de l'élevage fermier devait, soi-disant,

permettre à l'industrie avicole de continuer à produire. Plus de plein air, la claustration, d'où des investissements et endettements à outrance pour les producteurs, sauf que rien n'y a fait. C'est un constat d'échecs. Si, bien sûr, le côté vaccinal doit être mis en œuvre et voir le jour, il y a aussi besoin de repenser l'organisation tout entière de la filière. Moins de densité, moins de circulation pour les animaux, plus de diversité dans les races et maintien de l'élevage en plein air. Nous pouvons, à notre niveau, agir pour aider à structurer différemment cette filière en nous appuyant sur les problématiques sanitaires et environnementales, et surtout en écoutant le bon sens paysan. Nous pouvons et devons le faire pour continuer à bien manger. Aussi permettez-moi de reprendre la formule qui a fait sursauter bon nombre : « un bon foie gras, une bonne viande, un bon fromage, un bon vin, c'est cela à quoi nous devons travailler ».

M. LE PRESIDENT. - Merci Alain BACHÉ. Je pense que l'on peut avoir de raisonnables raisons de considérer qu'EATON ne devrait pas délocaliser.

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

M. THIERRY. - Monsieur le Président, chers collègues. Pour commencer, notre groupe s'associe à vos mots au sujet de la disparition de Georges LABAZÉE, et nous adressons nos plus amicales pensées à sa famille et à ses proches.

Pour débiter mon propos, je veux commencer par participer à amplifier l'écho de l'appel des 1 500 scientifiques qui ont signé une tribune nationale, voici quelques jours, pour inviter les responsables politiques, quelles que soient leurs sensibilités, à enfin regarder avec lucidité la situation et prendre - je cite - « la mesure des grands bouleversements en cours et à venir, qu'ils concernent le climat, la biodiversité ou les pollutions. ». Le désastre et le drame qui vient de frapper, par exemple, Madagascar, sont une nouvelle preuve de l'intensité et de la fréquence grandissante des phénomènes extrêmes qui frappent par ailleurs celles et ceux qui ne sont pas responsables du changement climatique. La justice est totale, et nous souhaiterions que la Région Nouvelle-Aquitaine déclenche une aide d'urgence, signe de solidarité avec le peuple malgache.

Ces 1 500 scientifiques, dont je parlais à l'instant, pointent avec inquiétude l'écart abyssal qui existe entre la gravité de ces enjeux et la place que ces sujets occupent dans le débat politique actuel. Cette prise de parole inédite de la communauté scientifique, notamment par le nombre de scientifiques engagés dans la démarche, intervient seulement quelques jours après la publication d'un autre rapport international qui démontre que les efforts de conservation classique, tel que les réseaux d'air protégés, les plans de

sauvegarde ou les mesures de restauration, ne seront absolument pas suffisants si nous ne transformons pas notre système de production en réduisant massivement les subventions aux activités les plus polluantes. Dit autrement, point de salut, si nous ne conditionnons pas réellement les aides publiques. Pas d'issue, si l'argent public continue à être octroyé sans contrepartie sérieuse en faveur de la protection du climat et de la vie sur Terre.

L'occasion pour nous, Monsieur le Président, de rappeler une nouvelle fois notre souhait de voir la Majorité initier un vrai travail de fond autour de la conditionnalité des aides régionales. Depuis des années, ce travail est soit repoussé, soit enlisé dans des groupes de travail qui n'aboutissent sur absolument rien de concret. Ce début de mandature est le moment ou jamais pour engager pleinement ce travail de mise en cohérence des politiques publiques régionales, et nous espérons que la révision du SR2I marquera enfin un début de travail sérieux.

Vous allez me dire que les aides régionales sont déjà conditionnées, mais les critères actuellement retenus sont si larges, si peu précis et laissent une telle marge de manœuvre, qu'en réalité, ils sont inopérants. En effet, à chaque Commission Permanente, le scénario se répète. Pour ne prendre que quelques exemples récents parmi le flot de dossiers d'aide aux entreprises que nous voyons défiler, se glissent des groupes pétrogaziers, des producteurs de pesticides ou encore des spécialistes des yachts de luxe pour oligarques russes. Comment comprendre que notre utilisation de l'argent public soit si déconnectée de la crise écologique et des besoins de notre population ? Il nous semble urgent de revoir la façon dont nous intervenons dans l'économie.

Cette plénière est aussi particulière, car le vrai premier budget de la mandature est mis au vote. Ce premier budget doit donc donner le la, et être un budget d'impulsions et d'ambitions. Maryline FORGENEUF en parlera tout à l'heure, mais d'ores et déjà, ce budget envoie un terrible signal en affichant rien de moins que des lourdes baisses des dépenses d'investissement pour l'eau, le littoral, la biodiversité et les parcs naturels régionaux, les lignes budgétaires qui semblent jouer un rôle de variables d'ajustement. Si le pilier Transition énergétique et écologique de votre budget tient encore debout, ce n'est pratiquement qu'en raison des dépenses liées au TER. On peut en effet, et je l'ai déjà évoqué lors de la dernière plénière, manier la caricature, l'outrance avec suffisamment de talent pour essayer de tout justifier, et tenter de donner un sens à ce qui n'en a pas, mais la rationalité n'a plus sa place dans tout cela. On parle là, d'illusionnisme. Et l'illusionnisme va très loin, en cette année 2022 et sur ce budget. Nous avons en quelque sorte un éléphant au milieu de la pièce. Il sort sans crier gare, à chaque fois en procédure d'urgence, deux jours avant la plénière. Et cela, c'est un vrai problème démocratique.

Voilà, comment nous apprenons que la Région va remettre 225 M€ en plus des 710 M€ déjà décidés, sur le projet GPSO. Que constate-t-on dans les budgets et dans les perspectives budgétaires pluriannuelles ? Pas un mot. Rien. La Région veut des LGV au sud de Bordeaux, quoi qu'il en coûte et cela n'aurait aucune incidence sur nos autres politiques ? Cela n'aurait aucune incidence sur nos capacités d'actions dans les territoires ? Ce tour de passe-passe va faire le lit d'années difficiles pour nos territoires et notre région. Et permettez-moi de dire - j'en profite - que je suis choqué lorsque je vous entends, Monsieur le Président, vous féliciter, il n'y a pas très longtemps sur un média régional, de la hausse de l'immobilier autour de la gare de Bordeaux depuis l'arrivée de la LGV Tours-Bordeaux ; parce que, quand vous, vous y voyez - comme vous le dites - une bonne fortune qui va permettre de récupérer des taxes sur les bureaux, moi, je vois pour nos concitoyennes et nos concitoyens d'immenses problèmes pour se loger.

La Fondation Abbé Pierre, que vous avez citée, indique qu'il y a aujourd'hui 14,6 millions de personnes en France qui sont fragilisées par la crise du logement. A Bordeaux et dans sa métropole, le phénomène est documenté. La flambée de l'immobilier, dopée par l'ouverture de la LGV, organise l'exode et la précarisation des ménages, et accentue la dépendance à la voiture individuelle pour celles et ceux qui sont contraints d'habiter loin des transports en commun. On vient nous conter que la LGV et la hausse de l'immobilier doivent faire avancer l'écologie. Soyons sérieux. L'actualité récente montre la manière dont les crises environnementales, économiques, sociales se conjuguent. Les manifestations qui se sont déroulées fin janvier, partout en France, pour attirer l'attention sur un pouvoir d'achat en berne, sont aussi directement liées à la hausse considérable du prix de l'énergie. Les 7 millions de personnes qui, dans notre pays, ont besoin de l'aide alimentaire pour survivre s'enfoncent encore un peu plus dans la précarité face à l'explosion des prix de l'électricité et des carburants.

Et c'est bien cela, l'urgence, desserrer cet étau qui oppresse des millions de nos concitoyens. Le milliard d'euros que la Région va dépenser pour la LGV est totalement indécent face à la précarité qui ronge chaque jour un peu plus notre société. Le meilleur moyen de conférer un gain de pouvoir d'achat à celles et ceux qui en ont tant besoin, et de leur donner les moyens de rompre avec cette dépendance énergétique qui leur coûte si chère, et cela suppose de porter avec beaucoup d'ambition des politiques publiques qui visent la sobriété, la sortie des énergies fossiles et qui offrent des alternatives à la voiture pour les territoires les moins bien desservis. C'est bien le quotidien des Néo-aquitains sur lequel nous devons porter notre attention. Focaliser l'argent public sur des projets de la démesure, comme la LGV, revient à s'adresser uniquement à la France qui va déjà bien. Et pour le dire sans détour, le périmètre politique de la majorité de circonstances qui va

permettre à ces financements d'être votés, en dit par ailleurs très long sur la perte de repères d'un certain nombre de familles politiques.

Comment pouvez-vous penser, chers collègues, ne serait-ce qu'une seule seconde, que dépenser près d'un milliard d'argent public dans la construction de cette ligne à grande vitesse va améliorer la situation de celles et ceux qui souffrent au quotidien et qui attendent de nous des réponses ? Alors que nous traversons une crise sanitaire et sociale inédite, que des millions des gens ont des difficultés à satisfaire des besoins de base, le signal politique que nous envoyons est désastreux. Ce premier budget du mandat, et cette première plénière de l'année et au-delà du seul dossier LGV, devrait nous permettre de discerner, d'appréhender un cap. Nous avons besoin de savoir quel est le chemin que vous avez choisi pour réconcilier la fin du mois et la fin du monde, pour reprendre une formule maintenant bien connue. Je sais que la tâche n'est pas aisée, mais huit mois après l'installation de la Majorité, nous attendions plus, en tout cas, autre chose qu'une plénière a minima. Ce que nous ressentons et nous le regrettons, c'est une grande difficulté à imprimer le changement et la transition. La Région doit être capable d'expliquer avec beaucoup de clarté, sa méthode pour piloter le changement. Comment on y va ? A quel rythme ? Qui va gagner quelque chose à court terme ? Et qui va être impacté ? Et à cela indiquer les compensations. Là encore une fois, vous allez me répondre, feuille de route Néo Terra. Mais nous n'avons même pas les moyens de savoir si les politiques régionales menées fonctionnent. Nous avons posé des questions précises à l'occasion de la plénière précédente, et elles étaient restées sans réponse, des questions pourtant simples. Depuis le vote Néo Terra en 2019, l'achat de pesticides au niveau régional a été stagné, baissé, augmenté. Ce suivi serait d'autant plus utile à un moment où une étude, relayée voici quelques jours par le journal Sud-Ouest, révèle par exemple, que la Charente Maritime, le département français, le plus gros consommateur de glyphosates, en 2020, en affichant une hausse de 44 % par rapport à 2019. Autre exemple, depuis deux ans et demi, depuis le vote de Néo Terra, les gaz à effet de serre de la région ont-ils augmenté, stagné, baissé ? Si oui, dans quelles proportions ? Est-ce que l'on est sur la bonne trajectoire ? Les mots et les éléments de langage, la rhétorique ne suffisent plus. La trajectoire sur laquelle nous sommes engagés actuellement en Nouvelle-Aquitaine est-elle compatible avec l'accord de Paris sur le climat et la préservation de la biodiversité ? Aucun obstacle technique ne justifie l'absence de réponse à cette question. La Région et l'Etat disposent des données au travers des différents organismes des agences régionales. Nous avons besoin d'un suivi régulier et c'est le sens de l'une des motions que Vital BAUDE présentera tout à l'heure et qui, je l'espère, sera accueillie favorablement.

Enfin, toujours pour faire écho à l'alerte des scientifiques que j'évoquais au début de mon propos, qui s'évertuent à expliquer que nous devons tenter autre chose, faire autrement, aller plus loin, nous avons fait le choix de nous pencher sur des initiatives politiques ambitieuses et audacieuses prises par des régions ou des provinces aux quatre coins du globe. Plusieurs d'entre eux travaillent pour donner de nouveaux droits à la nature. En Inde, en Nouvelle-Zélande, en Amérique du Sud, par exemple, des travaux, avec le soutien d'équipes internationales sont menés pour donner de nouveaux droits juridiques à des écosystèmes naturels aujourd'hui menacés. En France, la Corse s'est également saisie de la question. La Loire est également en train de se doter d'un Parlement pour représenter le fleuve. Ce nouveau type d'approche est aussi une manière de reconsidérer l'aménagement du territoire. C'est le sens de la seconde motion que nous avons déposée et Stéphane TRIFILETTI prendra le temps, tout à l'heure, de vous expliquer pourquoi nous proposons que la Nouvelle-Aquitaine s'associe à ces initiatives.

Monsieur le Président, on a besoin d'audace, de courage et plus que jamais, de clarté. Entretenir une forme de confusion autour du cap et du chemin dans lequel vous souhaitez engager la Région Nouvelle-Aquitaine serait la pire des options, l'heure du « en même temps » est révolue. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Nicolas. Juste, vous avez noté, je pense, que dans ce budget, il y a une augmentation pour les petites lignes ferroviaires de 50 %. Mais, peut-être, l'avez-vous oublié.

Quant à la flambée des prix du foncier autour de la gare Saint-Jean, je ne m'en félicite pas, je le constate. Et je constatais qu'il était normal que, dans le cadre d'une deuxième voie ferroviaire, il puisse y avoir une participation à l'intérêt général.

Quant à GPSO, il a été intégré dans les DOB, contrairement à ce qui a été dit. Et sur les 225 M€ d'avance, il n'y aura pas de poids particulier sur le budget.

Quant à la conditionnalité des aides par rapport aux conséquences climatiques, vous savez très bien qu'elles existent, que nous avons intégré la responsabilité sociale et environnementale et qu'aux derniers chiffres connus, les entreprises ont baissé de 60 % leurs dégagements de gaz à effet de serre. Il y a un dossier qui chevauche, d'ailleurs, les deux mandatures. C'est le dossier CALCIA qui est une cimenterie, la plus productrice de gaz à effets de serre, que l'on va diminuer de 80 % avec un engagement de l'entreprise CALCIA de 300 M€, enfin je ne sais plus si c'est en Charente ou en Charente Maritime. Deux Sèvres.

Sur la prise en compte des droits de l'environnement, je rappelle qu'en France, il y a une structure qui s'appelle Les EPTB, qui existent depuis longtemps, que j'ai remobilisés en étant

Président du Comité de bassin, pour leur donner encore plus d'influence dans le domaine de la préservation de la prise en compte de la nature et des droits de la nature.

Groupe PRG Le Centre Gauche

M. PLEZ. - Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. J'aimerais parler un peu de citoyenneté dans ces quelques minutes de propos liminaires. Il y a sept mois dans cette enceinte, nous avons été nombreux à déplorer l'abstention. Il n'aura échappé à personne que nous sommes dans une année hautement électorale, la plus importante au plan constitutionnel, et cette année électorale doit nous interroger nous-mêmes en tant qu'élus.

Si l'on note une rupture entre nos concitoyens et les politiques, entre les citoyens et les partis politiques, on constate pour autant que les Français ont toujours une grande appétence à un grand intérêt pour la chose publique et la vie politique. Dernièrement, c'est le succès de la primaire populaire qui rassemblait près d'un demi-million de participants. Des participants plus que des électeurs - bien entendu, ne confondons pas - mais ne confondons pas non plus abstention aux électeurs et absence d'implication citoyenne, parce que c'est de cela dont il s'est agi. Rappelons les fortes participations aux marches pour le climat ou encore simplement rappeler, que l'un des premières richesses de la France, c'est son tissu associatif qui repose sur de nombreux bénévoles parce que sans bénévoles, pas d'associations.

Les Français donnent donc du temps pour la vie de la cité, pour les autres. En retour, ils ont des attentes et des attentes auxquelles il faut collectivement répondre. Si nous sommes nous-mêmes engagés et élus dans ces rangs sous quelle que couleur que ce soit, c'est - je le crois et je vous crois, chers collègues - par sincérité dans l'action que nous voulons mener pour justement répondre aux attentes qui ont motivé notre engagement. Si nous avons, nous-mêmes, une forte attente, elle repose sur le renouement de la confiance.

Or, un sujet de notre ordre du jour, un point précis, va illustrer toute la difficulté de la tâche, c'est GPSO et la parole donnée. GPSO est ce que nous appelons, entre nous, dans le jargon, un coup parti ; pas un coup parti simplement depuis décembre, c'est quelque chose sur lequel nous nous sommes engagés bien avant, depuis longtemps. La parole vaut l'homme, dit-on, et la parole publique vaut la politique. Cette parole ne doit pas être trahie ni reniée, à quels que niveaux du débat public, de la vie publique, sous peine d'embarquer avec elle le discrédit et la défiance. Il y a un défi démocratique à relever, et il commence très certainement par notre propre responsabilité à le faire. Nous relevons donc aussi le débat

dans un contexte d'abaissement du niveau de la parole politique, de surenchère et de caricature à travers les prestations médiatiques de certains leaders qui oscillent entre trumpisation des esprits et babalisation des débats.

Soyons, nous-mêmes, ici exemplaires, ambitieux, ambitieux pour les autres, pragmatiques, concrets, connectés aux réalités de nos concitoyens qui nous demandent du courage politique. Oui, du courage politique.

Le budget primitif est un bon exemple de cela. Ce qui nous est proposé aujourd'hui, qui va prendre beaucoup de nos débats, est extrêmement ambitieux. Il propose de financer des projets d'avenir sans oublier de prendre soin du quotidien des Néo-aquitains. Je m'inscris en faux par rapport à l'intervention de notre collègue, Nicolas THIERRY, qui voit dans ce budget un manque d'ambition. Je le trouve - et nous aurons l'occasion de le dire plus tard - très audacieux par rapport au contexte d'incertitudes que nous traversons aujourd'hui. Nous y reviendrons donc plus tard. Il est courageux et audacieux.

Nous sommes élus sur des projets et des valeurs, sur une vision du monde, de la société, de l'Homme. Il faut avoir le courage de la dire cette vision. Elle est dite par les chiffres, c'est le budget. Il faut ensuite avoir le courage de la mettre en œuvre. Et un budget c'est la traduction par les chiffres de ce que nous faisons et voulons faire. C'est finalement la citation de Clémenceau : « Il faut savoir ce que l'on veut. Il faut ensuite avoir le courage de le dire, et il faut ensuite l'énergie de le faire ».

Chers collègues, pour conclure, je vous souhaite de bons et riches débats qui mettront fièrement, je l'espère, la Nouvelle-Aquitaine et les Néo-aquitains à l'honneur. Je vous remercie.

Groupe Centre et Indépendants

Mme DARRIEUSSECQ. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Je veux m'associer à votre hommage à Jo LABAZÉE. Je l'ai connu, alors moi dans l'opposition, lui Vice-Président, mais j'avoue que j'ai toujours connu un homme souriant, affable, très investi dans sa mission. Un collègue sympathique avec qui il était agréable de travailler, et nous le regrettons, tous.

Monsieur le Président, je voudrais en intervention liminaire, avant d'aborder ce budget, vous dire un mot quand même sur le contexte socioéconomique actuel parce que je sais bien que la sinistrose est galvanisée par les campagnes électorales où tout le monde pense que tout va mal dans ce pays et que rien ne fonctionne, et d'ailleurs il donnerait peut-être le

sentiment aux Français qu'il faudrait changer de pays, mais je veux quand même que l'on sorte de ce débat en ayant les idées claires.

Nous sortons d'une situation sanitaire absolument inédite, en tout cas, dans ce siècle, et un contexte qui a, qui aurait pu essorer complètement notre pays. D'abord, bien sûr, il faut saluer les Français qui ont tous largement participé à faire en sorte que nous passions ce cap sanitaire et qui participent largement au rebond que connaît la France aujourd'hui. Je parle des Français, je parle des entrepreneurs. Une croissance à 7 % en 2021, ce n'est quand même pas négligeable. On ne peut pas dire que nous soyons dans un pays sinistré, un pays qui est en rebond et qui est un des pays les plus en rebond de la zone européenne. Un chiffre que l'on a parfois tendance à normaliser comme étant un simple rattrapage mécanique, mais cela n'a rien de mécanique. Nous avons retrouvé rapidement, très rapidement, notre niveau d'activité d'avant-crise, et je crois que c'est bien la conséquence de deux politiques majeures, celle du soutien massif aux entreprises et à l'emploi pendant cette crise, communément appelé le « quoi qu'il en coûte », et celle du plan de relance de 100 Mrds€, dont, d'ores et déjà, 72 Mrds€ ont été engagés fin 2021.

Parmi les autres indicateurs qui nous intéressent nous pourrions aussi mentionner quand même pour dire que si tout ne va pas bien, tout ne va pas mal, loin de là, le million d'entreprises créées en 2021, les près de 650 000 emplois créés avec une chute du taux de chômage historique, et des chiffres records dans l'apprentissage en France. 718 000 contrats d'apprentissage ont été signés en 2021, soit une hausse spectaculaire de 37 % après une première hausse de 42 % l'année précédente. Je veux rappeler ici qu'il y avait moins de 300 000 apprentis en 2017, que ces apprentis, 66 % d'entre eux effectuent leur apprentissage dans des PME et des TPE de moins de 50 salariés. Pour répondre d'ailleurs à la phrase, page 87 de votre document budgétaire qui dit « qu'il n'existe pas de statistiques fiables sur le nombre d'apprentis dans notre région », c'est faux puisque le bilan publié par le Ministère du travail montre que pour notre région, c'est très précisément 57 979 contrats d'apprentissage signés en 2021 ; ce qui est tout à fait remarquable, puisque bien sûr, ces jeunes ou ces moins jeunes d'ailleurs, parce que l'on peut être apprenti à d'autres âges que des âges de jeunesse, trouvent des emplois très rapidement. 65 % sont en emploi dès la fin de leur apprentissage. Je crois que cette hausse, ces faits sont vraiment le fruit de réformes menées par le gouvernement en 2018 qui a libéré l'apprentissage à la fois en termes de conditions d'entrée et d'offres de formation.

Cette bonne santé économique et cette bonne santé de l'emploi sont, bien sûr - je le redis - liées à l'action massive de l'Etat aux dispositions prises par le gouvernement, et bien sûr, aux Régions et au rôle déterminant qu'ont joué toutes les Régions pendant la crise au sein de leurs compétences. Bien sûr, le contexte est encore mouvant avec des incertitudes

au niveau sanitaire, des fragilités dans certains secteurs économiques que nous devons continuer d'accompagner, des problèmes de rupture d'approvisionnement en matériaux qui fragilisent des secteurs économiques, des difficultés au recrutement pour les entreprises, l'augmentation des prix de l'énergie qui a contraint le gouvernement à prendre des mesures fortes pour les entreprises et pour les particuliers.

Mais vraiment, la situation générale nous autorise - je crois - à la confiance et à l'optimisme, et nous indique un chemin pour ce budget que vous allez nous présenter, le budget régional, accompagner la relance, peut-être saisir une part des 4 Mrds€ d'investissements étrangers en facilitant des implantations en Nouvelle-Aquitaine, participer à l'effort de retour à la souveraineté nationale et européenne dans des domaines stratégiques, investir massivement pour la jeunesse, pour la transition énergétique, la cohésion et le développement de nos territoires. Mais nous verrons tout cela avec l'analyse des budgets, et je reprendrai la parole sur ce budget.

Un mot pour terminer. Pour la LGV, vous nous présentez une délibération qui est importante tout simplement parce qu'il faut franchir cette étape, et il faut la franchir afin que ce projet puisse continuer de se dérouler et puisse aboutir, tout simplement. Nous aurons toujours les détracteurs du projet. Nous aurons toujours les personnes favorables au projet. Je crois néanmoins que dans le contexte que je viens de décrire, dans le contexte que nous imposent les contraintes environnementales, dont parle beaucoup le groupe Europe Ecologie Les Verts, nous devons bien sûr être très proactifs dans ce projet de la LGV. Les TER - si je me souviens bien - chaque jour, ce sont 65 000 passagers. Même si nous arrivions à multiplier par deux, nous serions heureux, mais nous n'arriverons pas à multiplier par deux si nous restons dans ces conditions de structures ferroviaires. Nous le savons tous, et je crois que nous avons véritablement besoin de nous engager dans ce projet structurant.

Je dois dire que la présentation de ce projet pose un problème, quand même, démocratique interne. La Commission Transport n'a pas été alertée. Je pense que c'est un peu dommageable au niveau de cette Collectivité qui aurait véritablement besoin que les Commissions s'emparent des sujets, soient informées, quitte à faire une Commission supplémentaire. Avec les visios, nous ne sommes pas contraints aux déplacements et nous pouvons régler les problèmes plus facilement. Je vous alerte quand même, Monsieur le Président, sur ces fonctionnements que nous trouvons un peu préjudiciables pour la démocratie dans notre Collectivité.

Je ne reviens pas sur tous les autres sujets qui ont été abordés. Nous sentons bien que nous sommes en campagne électorale, tous, que bien sûr, chacun avancera ses pions. Chacun avancera dans son couloir, mais la note que je voulais donner, c'est que notre pays

ne va pas si mal que cela. Il y a beaucoup de domaines, effectivement, de fragilités. Il y a des personnes pauvres. Il y a des personnes que nous devons soutenir et elles ont été soutenues et nous continuerons de les soutenir. Il y a des secteurs en difficulté. Le secteur sanitaire en est un. Bien sûr, nous avons un vrai travail non seulement de soutien, mais de réorganisation, de reconstruction de notre système sanitaire et social.

Quant à ce qui a été dit sur la prise en charge des personnes âgées, je suis moi aussi complètement révoltée par ce que j'ai pu lire, entendre, mais je suis inquiète quand même, parce que ce qui se passe là, ne se passe pas forcément uniquement dans la structure dont nous avons parlé. Je crois qu'il faut que nous soyons très humbles vis-à-vis de tout cela. Il peut y avoir des sujets de maltraitance de ces personnes très vulnérables, y compris dans des structures publiques. Il faut que nous mettions des garde-fous à tous les niveaux - vous l'avez dit Monsieur le Président - en alertant les élus locaux, enfin en alertant, en étant à leurs côtés. Le rôle de la Région, là, est un rôle primordial - il me semble - pour travailler sur la formation, sur l'attractivité des métiers et sur une formation continue qui paraît tout à fait essentielle, parce que prendre en charge ces publics ne s'invente pas. Ce sont des vrais métiers avec une particularité tout à fait singulière dont nous devons nous emparer davantage.

Voilà les points que je voulais mettre en avant et en tous les cas, j'aimerais qu'il y ait un peu dans cette assemblée, un petit vent d'optimisme qui souffle.

Groupe PS / Place Publique / Apparentés

Mme PINVILLE. - Monsieur le Président, Madame la Présidente par intérim, chers collègues. Je souhaiterais commencer également mon propos liminaire, si vous le permettez, en m'associant à votre hommage suite à la disparition de Georges LABAZÉE qui fut Président du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, Sénateur de ce même département, fin connaisseur du fait régional et fervent défenseur de la décentralisation. J'ai pu le rencontrer dans son pays, sur son territoire et au Sénat également lors des débats de la loi sur le vieillissement. J'en garde un très bon souvenir, souvenir d'un élu et homme de convictions, passionné par l'action publique, profondément attaché à son territoire, le Pays de Nay qu'il chérissait tant, et pour lequel il y a consacré toute sa vie, et avant tout, un élu socialiste de terrain, très engagé pour l'action publique, et en défendant les valeurs de progrès et ses convictions.

Je voulais aussi féliciter l'ensemble des films soutenus par la Région nominés à la prochaine cérémonie des Césars, dans de nombreuses catégories, que ce soit les films

« 10 000 nuits dans la jungle », « Serre-moi fort » ou bien « L'évènement », comme des films, des courts-métrages d'animation « Folie douce, folie dure » ou « Précieux » de Paul MAS. Comme chaque année, la Région y est fortement représentée, comme à Cannes ou aux Césars d'ailleurs, ce qui conforte notre place incontournable dans le paysage cinématographique et notre politique de soutien à la filière, et les retombées économiques fortes qui en découlent. D'ailleurs, je note, si vous le permettez, par pur chauvinisme, les films d'animation sont produits par des studios angoumoisins qui font la richesse de notre territoire et le rayonnement à l'international de cet écosystème que la Région a su créer et soutenir. C'est bien de cela dont on parle, de l'effet levier de la Région et cette impulsion politique menée avant tout par notre Exécutif. Nous allons le voir encore aujourd'hui à travers l'ordre du jour de cette séance plénière.

L'exemple notamment de la feuille de route biocontrôle, biosolutions que nous présentera Jean-Pierre RAYNAUD ou Lydia HERAUD, qui va faire de notre Collectivité la première Région pilote en matière de développement du biocontrôle qui permet d'accentuer la transition agroécologique des exploitations. Mais aussi, le pacte d'investissement dans les compétences qui sera présenté par Thibault BERGERON, tout à l'heure, qui permet d'adapter au mieux notre stratégie en matière de formation professionnelle dans un contexte économique et social que nous connaissons toutes et tous. Ou encore la convention-cadre de partenariat de la Région Nouvelle-Aquitaine avec l'Union Régionale Habitat Jeune Nouvelle-Aquitaine qui sera présentée par Florent LACARRERE, afin de mettre en œuvre un plan d'actions en faveur du logement et de la citoyenneté des jeunes. Cette question du logement qui peine à émerger dans le débat public actuel, et qui, pourtant représente la première dépense pour les ménages, notamment les plus fragiles. Lutter contre les inégalités en amplifiant l'offre de logements des jeunes, quand on connaît les tensions dans certaines villes de la région et notamment, ici à Bordeaux où les prix s'envolent laissant les plus modestes sur le côté.

Habitat, logement, accompagnement des entreprises pour être au plus près des besoins des TPE, PME, formation ou encore transition agroécologique, des sujets majeurs pour nos concitoyens. Ces dispositifs conventions et actions concrètes qui seront présentés aujourd'hui ne sont rendus possible que par la volonté politique et les choix budgétaires qui en découlent. Sans entrer dans le fond du débat budgétaire - j'y reviendrai tout à l'heure - mais pour autant, ce budget, que la Vice-Présidente aux finances, chère Sandrine et que je tiens à saluer et à féliciter pour son travail colossal, va nous présenter tout à l'heure, était véritablement un budget à la fois ambitieux dans ce contexte de crise sanitaire que nous connaissons toutes et tous actuellement, et en totale cohérence avec nos engagements pris dans le passé et pour préparer l'avenir ; ce volontarisme régional qui est la marque de notre

Exécutif dans cet hémicycle, malheureusement, trop souvent, des postures politiciennes qui s'inscrivent dans un calendrier national et peut-être aujourd'hui encore davantage, à quelques mois des échéances présidentielles et législatives.

A l'heure de la défiance généralisée de la classe politique et des partis, et au moment où le déficit démocratique se creuse davantage à chaque élection, ce sont des réponses concrètes, cohérentes que nous devons porter. Puisse l'avenir s'éclaircir à l'aune des prochaines échéances électorales et réenchanter un peu plus nos valeurs progressistes de solidarité émancipatrice, collective et joyeuse, afin de porter un espoir.

Groupe Les Républicains

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, chers collègues. Une des interventions passées nous demandait d'être optimistes. Oui, je le suis, et nous le sommes, au Groupe LR, parce que nous sommes convaincus que la future Présidente de la République s'appelle Valérie PECRESSE. Et donc, nous sommes dans une vision plutôt optimiste de l'avenir, et pourquoi il faut l'être ? Parce que l'on a besoin de changements dans ce pays.

Et c'est vrai que les interventions passées, successives, dans cet hémicycle qui ne nous éloignent pas d'ailleurs du débat régional, et l'on y viendra après avec l'ordre du jour car je rappelle quand même que nous avons dans notre belle région, les sujets d'enjeux, de force, de faiblesse, qui caractérisent et qui « incarnent » notre belle nation française. Là, nous nous exprimons sur des sujets très structurels, nous en avons l'application immédiate et l'incarnation dans nos territoires. Nous en parlerons tout à l'heure à l'occasion des différentes délibérations, mais il est bon aussi, cela fait partie du débat démocratique, que chacun puisse s'exprimer son optimisme, son volontarisme, sa résignation, parce que, des fois, j'entends une forme d'autosatisfaction, ce qui est légitime, de la part de représentants d'une majorité gouvernementale, mais qui sonne, souvent, comme une forme de résignation. Chacun doit pouvoir l'exprimer. Nous sommes des élus qui avons mandat pour nous occuper des affaires régionales, mais nous sommes aussi des acteurs politiques, pour beaucoup d'entre nous, qui nous investissons dans un moment démocratique qui est peut-être le plus important pour la nation française, et pour les habitants.

Chaque élection a son lot, bien évidemment, d'enjeux immédiats, mais là, nous sommes dans une situation, peut-être, plus particulière. Je veux même parler de gravité particulière de par et eu égard à une situation sanitaire qui a eu des conséquences majeures sur la vie sociale de notre pays, la vie économique, qui a mis à jour un certain nombre de carences, de failles dans notre système de santé, et qui doit, à un moment ou un autre, et ce sera

l'occasion de cette élection présidentielle, susciter des propositions et engendrer un débat où chacun pourra proposer sa vision du pays pour les Françaises et les Français.

Quand je parle d'une situation exceptionnelle, les réponses qui ont été apportées, en tout cas, par le gouvernement ne sont pas à la hauteur des enjeux que nous considérons dans notre famille politique et autour de Valérie PECRESSE, comme étant la solution qui aurait dû être apportée. Là, où l'on a besoin de rassembler, là où l'on a besoin de réunir, nous avons eu un Président de la République et ses représentants qui ont opposé. C'est la première fois que l'on entend un Président dicter, lors d'une interview, qu'il souhaite emmerder les Françaises et les Français. Quand bien même d'ailleurs, la cause aurait pu paraître juste, l'enjeu de la vaccination, c'est la première fois que l'on a un Président de la République qui, de façon très - j'allais dire - assumée, engendre une crispation profonde dans le pays. On a trop vite oublié ce qu'ont été les épisodes d'avant-crise sanitaire autour des questions d'aménagement du territoire, de la fracture territoriale. Ce sont les Gilets jaunes, mais toutes ces questions d'accès à la santé, de crise énergétique, de pouvoir d'achat vont revenir mécaniquement à un moment ou un autre. Et quand je dis, j'entends que l'on est dans un registre d'autosatisfaction, qui est légitime de la part de représentants du gouvernement, c'est bien naturel, c'est plutôt de la résignation, parce que l'on ne peut pas d'un côté, porter attention à des déclarations d'un ancien Premier Ministre qui dit, à l'automne, que ce pays a besoin d'ordre et dans la rue et dans les comptes, et considérer que tout va bien dans la situation qui est la nôtre.

On nous parle d'une politique sur l'emploi qui serait, aujourd'hui, vertueuse. Rappelons à tout moment qu'il y a quand même 5,7 millions de nos concitoyens qui n'ont ou pas de travail ou sont en travail partiel. On a trop tendance dans le débat politique - et j'ai dû pratiquer l'exercice comme d'autres - de parler de ratios, de chiffres, de pourcentages. Il faut redonner visage humain aux politiques publiques et la réalité des politiques publiques, quelles qu'elles soient aujourd'hui, c'est que nous avons près de 6 millions de concitoyens qui n'ont pas d'emplois pérennes. C'est cela, la vérité.

Ce que nous attendons des semaines qui viennent, c'est que l'on redonne un sens à l'action de la nation, et c'est ce que propose Valérie PECRESSE. Nous entendons redonner confiance dans l'avenir. Il n'y a rien de plus désespérant que de croiser, d'entendre des gens qui considèrent que l'action publique n'a plus de sens. On est un certain nombre, et vous, comme moi, j'imagine, allons à la rencontre des Françaises et des Français, beaucoup nous disent de ne plus croire, sont très sévères avec l'action publique, reconnaissent d'ailleurs les vertus de l'action de proximité, mais sont très sévères avec l'action publique. Il est de notre responsabilité, et notamment pour les jeunes, de pouvoir proposer autre chose.

Un projet alternatif, et c'est pour cela que l'on va proposer un projet de rupture. Ce n'est pas la même chose avec Monsieur MACRON, que cela le sera avec Madame PECRESSE. Je tiens à préciser les choses et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus. Nous considérons qu'il y a besoin d'un choc d'autorité dans ce pays, et nous avons, pendant la campagne régionale fait des propositions autour de la sécurité dans les transports notamment, et dans les lieux publics, dans nos lycées. Nous avons besoin d'un choc administratif pour relancer la compétitivité de ce pays. Certes, on se rassure, et comme je le disais tout à l'heure, peut-être par résignation autour de chiffres de la croissance. Mais, elle est éphémère, la croissance, et l'on voit bien qu'à tout moment, les choses peuvent de nouveau se dégrader. On a cette épée de Damoclès au-dessus de la tête qui s'appelle le PGE pour nos entreprises, et puis on a une difficulté à redonner de l'allant à tous ceux qui veulent créer, tous ceux qui veulent investir. Et c'est l'enjeu des semaines qui viennent.

Pour cela, il faut qu'il y ait un débat démocratique. Or, aujourd'hui, il n'existe pas. J'appelle de mes vœux, comme nombreux ici j'imagine, à ce que Président de la République déclare rapidement sa candidature et que le débat soit mis sur la place publique. Aujourd'hui, nous sommes dans une forme de frustration qui se traduit chez certains par des aigreurs, d'autres par des surenchères, parce qu'il n'y a pas de débat politique à la hauteur des enjeux qui viennent.

On nous dit que les choses ont été à peu près bien gérées. Nous pensons, et je pense personnellement, que s'agissant de la crise sanitaire, il y a besoin d'expliquer avec célérité ce qui s'est passé : manque d'anticipation, manque de préparation. Souvenez-vous quand un certain nombre d'élus locaux que nous sommes, avons été obligés de commander des masques parce que le gouvernement était incapable de fournir des masques. Les lits en réanimation. Le vaccin, n'en parlons pas. Et on est toujours en décalage avec les autres. Rien que pour ça, ce pays a besoin d'une rupture, a besoin d'un changement.

Nous aurons l'occasion pendant la séance de pouvoir discuter, mais ce qui est d'ailleurs aussi l'image d'une forme de retrait de l'Etat, c'est le GPSO. Je ne vais pas déflorer le débat que nous allons avoir entre nous, mais enfin, la réalité est que l'Etat se désengage de plus en plus et fait les poches - cela a été une expression célèbre reprise par le Président de notre Assemblée - des collectivités, et qu'à un moment ou un autre, ce sont les contribuables aquitains, quels qu'ils soient d'ailleurs, ou par l'activité ou par l'usage, qui devront payer les 200 et quelques M€ que nous aurons en débat, tout à l'heure. Et rien que pour cela, je dois dire que l'on a besoin de changement dans les politiques à venir.

Nous parlerons d'un budget, donc je serais tenté de vous dire...

M. LE PRESIDENT. - Merci Nicolas.

M. FLORIAN. - Il y en a qui ont parlé plus longtemps que moi. Qu'il est quasi caduc parce qu'avec cette GPSO, cela va nécessiter nécessairement une réinscription au moins sur des autorisations de programme, mais nous allons voir cela plus tard.

Merci Monsieur le Président, et excusez-moi, si j'ai été un peu long.

M. LE PRESIDENT. - Merci Nicolas. Je voudrais juste apporter une ou deux précisions sur l'apprentissage, notamment. Premièrement, l'effort, qu'ont fait les Régions sur la réhabilitation des plateaux techniques de centres de CFA qui étaient dans un état assez pitoyable - on l'a bien vu - en Nouvelle-Aquitaine, a produit effectivement un résultat positif. Deuxièmement, il y a eu une décision de Jean-Michel BLANQUER que j'approuve et qui a été positive, c'est le fait de ne pas flécher les élèves de 4^e, 3^e, uniquement vers l'enseignement général.

Maintenant, nous avons tous une crainte, et l'on en parle avec les Chambres de Métiers, avec les Présidents de CFA, c'est qu'aujourd'hui, France Compétences a un déficit - alors je ne sais plus - un trou qui doit être de 10 Mrds, quelque chose comme cela, qu'est-ce qui se passe après l'argent hélicoptère ou le « quoi qu'il en coûte » sur l'apprentissage ? Les Régions ont gardé une part d'intervention, mais je pense qu'il faut que nous puissions avoir, que nous puissions reprendre cette compétence pour mieux accompagner notamment - vous l'avez dit Geneviève - nos TPE, nos artisans, parce que ce ne sont pas les grands groupes qui ont récupéré leur taxe d'apprentissage pour faire des CFA indoor, alors que l'argent ruisselait des grands groupes vers les TPE, qui vont régler le problème du nombre d'apprentis.

Je voulais juste apporter cette précision.

M. LE PRESIDENT. - Je donne maintenant la parole à notre Sandrine régionale.

Mme DERVILLE. - Merci Président. Cher Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues. Je suis très honorée de vous présenter aujourd'hui en séance plénière le projet de budget primitif 2022, le premier de ce nouveau mandat. En décembre dernier, nous avons pu débattre, chers collègues, des orientations budgétaires. Nos discussions ont autant porté sur la trajectoire budgétaire de la Collectivité que sur le contexte très particulier dans lequel nous sommes depuis deux ans, mais également sur nos ambitions pour ce mandat. Je pense que l'on peut dire à l'issue de ce débat d'orientations budgétaires que nous partageons toutes et tous la même préoccupation : être au rendez-vous de la sortie de crise en soutien des habitants de Nouvelle-Aquitaine et de tous les acteurs de notre territoire, tout en opérant les choix budgétaires les plus fins, au plus proche du terrain, et en responsabilité.

Je vous présente aujourd'hui un budget primitif que je pense être courageux, ambitieux, en rapport avec nos objectifs budgétaires fixés en décembre dernier. C'est en premier lieu un budget d'engagement et de responsabilité.

Pour commencer, nos principaux engagements en 2022. Ce budget primitif traduit nos engagements politiques. C'est un budget de transition entre efforts de crise et rétablissement des ratios. Nos engagements sont clairs, cohérents, notamment avec notre feuille de route Néo Terra. C'est en premier lieu l'écoresponsabilité de la Région à travers toutes ses politiques, à travers l'accompagnement des entreprises dans leur transformation. C'est la transition agricole avec notamment le pacte alimentaire, VitiRev, Néo Coop ou encore la feuille de route biocontrôle dont nous parlerons tout à l'heure. C'est l'accompagnement aux transitions énergétiques pour lequel nous consacrons plus de 4,12 % de crédits supplémentaires cette année, ou encore les mobilités durables. Je pense à notre stratégie RER, ou à la modernisation du matériel. Pour l'ensemble des mobilités durables, investissement et fonctionnement confondus, nos crédits sont en hausse de près de 12 % sur cette année 2022, mais également tous nos investissements lourds en faveur des infrastructures pour des mobilités bas carbone.

Nos engagements sont également, bien sûr, adaptés au contexte économique et social, et soulignent notre volontarisme en faveur de l'emploi et des entreprises. C'est donc un budget qui accompagne les entreprises, les filières impactées par la crise, qui accompagne toutes les transitions, qui soutient l'innovation et la recherche. Ce seront 420 M€ de crédit de paiement, budget européen inclus, qui seront dédiés au développement économique en

2022. Un budget qui soutient également les formations aux métiers du soin et de la santé. Nous y consacrerons 7 % de crédit supplémentaire en 2022, ou encore la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle qui représente un budget d'environ 80 M€ pour notre Collectivité.

C'est aussi, bien sûr, un budget tourné vers la jeunesse et les territoires, en cohérence avec nos engagements déjà pris pour préparer l'avenir. Vous noterez notamment des crédits en forte hausse pour les lycées, avec un niveau jamais atteint par le passé, de 200 M€ de crédit de paiement dédiés aux travaux dans les lycées. Mais également des projets d'envergure pour notre territoire qui vont connaître une réelle avancée en 2022. Je pense en particulier au projet Ferrocampus, ou encore des crédits en forte hausse de plus de 11 % pour le déploiement du très haut débit sur nos territoires, et toujours une action engagée en faveur du désenclavement de Limoges qui représentera, cette année, 6,7 M€.

Chers collègues, c'est donc aujourd'hui également un budget juste et équilibré que nous vous présentons. Un budget qui, au global, représente 3,3 Mrds€ et qui consacre parmi ces 3,3 Mrds€ un effort d'investissement de 33,8 %, c'est-à-dire la part d'investissement dans ce budget est en augmentation de 2,5 points par rapport à 2021. Et vous savez que c'était un de nos objectifs, également, de retrouver une part d'investissement un peu plus importante dans notre budget.

Un budget qui assure également la stabilité de nos dépenses de fonctionnement nous permettant ainsi d'affecter la dynamique de nos recettes à notre épargne, et donc à l'investissement de demain. Comme vous pouvez le constater sur le camembert de droite qui s'affiche à l'écran, les six piliers de ce budget sont bien équilibrés, et à travers eux, ce sont nos compétences socles qui sont ainsi réaffirmées.

C'est également un budget qui réalise Néo Terra, qui concrétise nos engagements Néo Terra qui sont présents dans l'ensemble des six piliers et dans l'ensemble de notre action, chaque politique sectorielle est imprégnée des ambitions de Néo Terra. Ce n'est donc évidemment pas le seul pilier sur la transition énergétique et écologique qui traduit et réalise notre volonté politique ; ce sont bien tous les piliers, toutes nos actions qui réalisent cette feuille de route Néo Terra. Il s'agit bien d'une logique matricielle, concrètement, et la liste n'est ici pas exhaustive bien sûr, mais Guillaume RIOU pourra y revenir peut-être plus en détail. Vous retrouverez la traduction de nos engagements Néo Terra dans nos soutiens aux entreprises, à l'agriculture, à l'innovation, à la recherche, à la santé.

Pour 2022, quelques nouveautés. On peut noter bien évidemment la révision du SRDEII, le schéma de développement économique, avec notamment un renforcement des écosocioconditionnalités qui sera un marqueur fort de cette politique Néo Terra, ou encore la

feuille de route biocontrôle que Jean-Pierre RAYNAUD nous présentera tout à l'heure. Je pense également à toutes nos actions en faveur des transitions agricoles, d'agroalimentaire, de pêche, qui valorisent notamment le renouvellement générationnel nécessaire au maintien de cette agriculture orientée vers les signes de qualité et d'origine à laquelle nous sommes toutes et tous attachés.

En matière de biodiversité, d'eau, de déchets, c'est, par exemple, 64 M€ de crédit qui seront dédiés à nos projets en 2022, comme, le plan zéro plastique, avec une hausse de plus de 8 % de nos engagements pour accompagner la montée en puissance de notre politique déchets. Et en effet, un recalibrage des inscriptions budgétaires sur les lignes eau/littoral, par exemple, en fonction des consommations des trois derniers exercices pour vous proposer un budget qui soit au plus près de notre capacité à faire.

Sur la stratégie ferroviaire, bien évidemment, l'ensemble de nos actions sont 100 % Néo Terra compatibles. Je pense en particulier au RER métropolitain, mais aussi au verdissement du matériel, et de même, notre nouvelle programmation européenne dont je vous parlerai tout à l'heure un peu plus en détail, sera très fortement orientée vers les transitions énergétiques et écologiques, en y consacrant plus de 284 M€.

Ce budget, comme je vous le disais, chers collègues, c'est également un budget fortement imprégné des crédits européens. C'est peut-être la spécificité, au demeurant, de ce budget, puisqu'il voit notamment l'inscription de la nouvelle programmation européenne. 2022 sera une année vraiment majeure et de transition entre les deux générations de fonds européens, la fin de la programmation 2014-2020 qui est très importante puisqu'elle génère vraiment d'importants crédits, avec 177,2 M€ de crédit en 2022 FEDER/FSE pour la fin de cette programmation, l'accélération également des crédits européens dédiés à la relance, les fameux crédits REACT.EU qui représentent 71 M€ de crédit en 2022, et comme je vous le disais, la nouvelle programmation 2021-2027 pour 816 M€ de FEDER/FSE et plus de 32 M€ de fonds FEAMPA, qui viendra donner, bien sûr, cette nouvelle programmation, une impulsion forte à des axes stratégiques portés par la Collectivité : la recherche, l'innovation, la transformation numérique, les transitions énergétiques et écologiques - comme je vous le disais - pour plus de 284 M€, les mobilités propres et durables, la formation et l'emploi ou encore le développement des territoires.

Ce budget européen nous permet également de soutenir grâce aux fonds européens, l'effort de relance. Chers collègues, c'est un marqueur fort de ce budget, un choix stratégique que nous portons, que nous assumons. Ce budget primitif doit nous permettre d'utiliser les fonds européens de relance, notamment les fonds REACT.EU, de manière pertinente à deux fins : tout d'abord, maintenir les crédits globaux en faveur du

développement économique et environnemental, parce que dans ce domaine, nos projets sont ambitieux, mais aussi parce que le besoin est important, que la crise dure, que la conjoncture demeure malgré tout incertaine ; pour nous permettre d'entamer également une sortie en sifflet de notre effort de crise et revenir progressivement à un engagement budgétaire d'avant-crise sans baisser en 2022 notre niveau global de soutien au développement économique.

Ce budget amorce donc un retour progressif au niveau de 2019, mais reste pour autant très nettement supérieur au budget d'avant-crise de plus de 9 %. Très concrètement, l'effet relais des fonds européens est massif. Ce sont, en 2022, 160,7 M€ de crédit sur l'ancienne programmation dont 51,5 M€ de fonds REACT.EU, les fonds dédiés à la relance, qui bénéficieront aux porteurs de projets économiques, c'est-à-dire, pour vous donner un ordre de comparaison, c'est 48 % de plus sur les fonds européens dédiés au développement économique par rapport à ce que nous avons connu en 2021. Les trois diagrammes qui s'affichent vous montrent d'une part, la part grandissante des fonds européens dans nos différents budgets, et leur part importante, notamment dans ce budget 2022, dédiée au développement économique, mais également que l'effort d'investissement en faveur du monde économique en 2022 sera non seulement équivalent au niveau de 2021, 452 M€ au global contre 450 M€ l'an dernier, mais aussi nettement supérieur au niveau de 2019, encore supérieur de plus de 20 % au niveau réalisé en 2019.

Ce budget, chers collègues, est également un budget qui est à la conjonction de plusieurs cycles d'investissement. Comme vous le savez, nos compétences, nos missions, les missions des Régions, nous conduisent à des interventions sur du temps long, car nos projets sont structurants, sont massifs et nos investissements s'inscrivent bien souvent sur des cycles de cinq, sept, voire même dix ans. Ce budget traduit ainsi les engagements pris dans le mandat précédent. Je pense en particulier à la PPI 1 dans les lycées, mais aussi les engagements que nous commençons d'ores et déjà à inscrire dans le cadre de CPER, notamment sur les volets de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi les premiers engagements qui s'inscrivent pour le CPER en faveur de l'investissement dans le monde de la culture, et bien évidemment nos engagements futurs qui viennent d'ores et déjà s'inscrire dans ce budget.

Ainsi, pour 2022, nous pouvons noter une inscription record, comme je vous le disais, pour les travaux dans les lycées, avec 200 M€ de crédit contre 178 M€ en 2021 et 142 en 2019, qui vont permettre de faire avancer voire de finaliser des opérations structurantes sur tous les territoires, cher Jean-Louis. Pour rappel également, la PPI 1 des lycées qui s'élevait à 1,3 Mrd€. Sur cette PPI, il nous reste environ 700 M€ à réaliser. C'est absolument logique. Comme je vous le disais, on est sur des cycles longs, et une PPI se vote sur cinq ans mais

se réalise plutôt sur sept voire dix ans. 2022 va donc être une année forte avec notamment la livraison de deux nouveaux établissements qui est prévue pour la rentrée 2024, livraison complète pour la rentrée 2024, et donc comme vous pouvez l'imaginer, des travaux importants en 2022, et donc une montée en puissance de la PPI 1 qui génère un pic fort de paiements sur cette année 2022 et qui se prolongera au moins jusqu'en 2024.

En matière de transport également, ce budget marque bien sûr le début d'un nouveau long cycle d'investissement. Le protocole « petites lignes » entre en opérationnalité. Les projets de décongestion urbaine avancent, notamment par le RER métropolitain ou encore le RER basque dont les études vont s'amplifier dans les années qui viennent. Après des années plutôt en retrait en raison, on le voit bien là, c'est la courbe bleue ou noire, sur l'écran derrière moi, qui montre quand même un creux sur les années que nous venons de vivre en retrait sur ce domaine des transports, en raison de la fin du précédent cycle lourd que nous avons connu sur les TER ou sur la LGV SEA ; on a donc connu un creux sur le précédent mandat. 2022 dessine le début d'un cycle nouveau sur les cinq, six prochaines années.

C'est pourquoi ce projet de BP marque une hausse très forte des crédits d'investissement, de plus de 47 %, vous l'avez dit, Président, en crédit de paiement par rapport à 2021. Pour l'année 2022, quelques exemples, peut-être :

- il s'agira de régénérer la ligne Niort-Saintes, de réaliser des travaux de maintien de performance entre Périgueux-Brive, Périgueux-Limoges, mais également des travaux de mise en accessibilité des quais des gares. Ce sera le cas, par exemple, à La Souterraine, à Mont-de-Marsan, à Bordeaux, et j'en oublie. Cher Renaud, je te présente mes excuses. Mais aussi de poursuivre les études pour les lignes Angoulême-Limoges, Nexon-Brive, Poitiers-Limoges.

Au total, ce budget 2022, c'est une augmentation des investissements qui porte nos crédits dédiés aux infrastructures de transport à 185 M€ pour tenir tous les engagements évoqués.

C'est aussi, chers collègues, un budget qui, bien sûr, engage la Région dans le rétablissement de ses marges de manœuvre. Avant de vous donner quelques indications complémentaires sur les équilibres généraux du budget, je souhaite vous rappeler que lors du vote du budget supplémentaire en octobre dernier, parce que nous avons fait le choix justement de voter ce budget primitif en février, nous avons alors voté 207 M€ d'anticipations sur 2022. Je ne rentrerai pas à nouveau dans le détail, les principales, en tout cas, sont affichées à l'écran, mais ces anticipations nous ont notamment permis de débiter nos premières échéances CER, de commencer également certaines dépenses dans les lycées, et je pense en particulier aux anticipations liées à la dotation globale de

fonctionnement dans les lycées, d'assurer la rémunération des personnes en formation, ou encore d'intervenir en faveur du monde de la culture, de libérer par anticipation quelques crédits notamment pour notre participation au fonctionnement de certaines agences, et quelques manifestations culturelles.

Toutes ces anticipations, ces 207 M€ d'anticipations sont évidemment à prendre en compte dans nos analyses et comparaisons sur les différents exercices budgétaires, puisque dans les tableaux que vous avez dans le rapport de présentation, ces anticipations ne sont pas incluses.

Concernant nos dépenses de fonctionnement, chers collègues, comme nous nous y sommes engagés, nos dépenses de fonctionnement sont stables. Elles sont, pour être totalement précises et à périmètre constant, en légère hausse de 0,1 %. C'est l'engagement que nous avons pris lors du débat d'orientations budgétaires. C'est aussi l'effort de maîtrise qui s'impose à notre Collectivité depuis plusieurs années. Plus précisément notre niveau de dépenses de fonctionnement total est de 2,057 Mrds€, c'est-à-dire une diminution de 1,72 %, mais il convient de neutraliser l'effet des dépenses, notamment les dépenses liées au pacte pour une analyse juste de l'évolution de ces dépenses qui, donc, comme je vous le disais, aboutit en réalité sur une légère hausse, 0,11 %.

Quelques éléments d'explications sur le pacte. La diminution s'explique par un recalibrage des crédits sur le champ de la formation professionnelle, qui n'est absolument pas liée à une baisse programmée de notre intervention sur ce champ, simplement, elle s'explique par deux mouvements :

- tout d'abord au niveau des autorisations, nous avons ouvert en 2019, l'essentiel quasiment 80 % des autorisations nécessaires aux quatre années du pacte. Et donc, nous sommes en légère baisse concernant les autorisations sur cette année 2022.

- et ensuite, au niveau des crédits de paiement, la prévision de dépenses en 2021 avait été optimiste - nous nous en souvenons - trop, puisque nous l'avons revue à la baisse lors du budget supplémentaire de l'automne dernier.

Ce que nous vous proposons sur ce BP 2022, c'est de caler nos dépenses, mais aussi les recettes qui vont en face, au niveau de la réalisation 2021. Et bien évidemment, en cas de besoin, une révision à la hausse tant des dépenses que des recettes sera tout à fait possible en cours d'année lors du budget supplémentaire.

Après retraitement du pacte, quelques points importants sur nos dépenses de fonctionnement. Nos frais généraux ne progressent que de 1,1 % avec notamment une masse salariale qui est contenue avec un glissement vieillesse technicité qui se limite à 1,2 %. Dans le même temps, sur ce volet du fonctionnement et en responsabilité, nous avons

conservé une enveloppe majorée pour les renforts dans les lycées, face aux besoins en remplacement notamment, induits par la Covid. Sachant que nous sommes également attentifs aux besoins que générera peut-être l'impact de la hausse des énergies sur les établissements, Jean-Louis et ses équipes ont lancé une enquête auprès des établissements pour évaluer très finement avec eux ces impacts budgétaires que nous pourrions bien évidemment traiter lors du budget supplémentaire après avoir regardé cela de plus près avec eux.

A noter, dernier point que je souhaite mettre en exergue sur ces dépenses de fonctionnement, l'effet du Ségur de la santé qui, je le rappelle, a généré la création de près de 1 800 places pour les formations dans les métiers du soin et de la santé en Nouvelle-Aquitaine, et de la politique volontariste de notre Collectivité pour l'accompagner qui jouent à plein et qui se traduisent par une hausse des crédits de 7 %.

Concernant le volet de l'investissement, pour terminer, chers collègues, je tiens de nouveau à le souligner, ce budget est un budget ambitieux sur nos investissements avec des dépenses prévisionnelles en hausse forte, de près de 10 % en crédit de paiement, 6,9 % à périmètre constant et effectivement si nous isolons les fonds européens et les fonds notamment les crédits du pacte, c'est donc 1,031 Mrds€ que nous vous proposons sur ce budget d'investissement pour donner une impulsion réelle aux grands projets du mandat que j'ai évoqués précédemment. Le retour au niveau 2019 reste notre objectif, mais cela ne peut se faire, bien sûr, que de manière progressive et les crédits européens apportent un appui utile à cette sortie en sifflet.

Quelques mots sur nos recettes. Elles s'élèvent hors emprunts à 2,61 Mrds€ contre 2,6 Mrds€ au budget primitif précédent, c'est-à-dire qu'elles sont globalement quasi stables avec une évolution de +0,39 point.

A nouveau, comme pour les dépenses, il convient de corriger de cette comparaison, l'effet de recalibrage du pacte, que j'évoquais précédemment, qui occasionne de budget primitif à budget primitif une baisse de recettes de 69 M€.

La fiscalité non maîtrisée demeure prépondérante dans nos recettes, comme vous le voyez à l'écran, et nous bénéficions d'une dynamique de TVA qui ne peut malheureusement, à elle seule, masquer la réalité de nos recettes qui sont aujourd'hui insuffisantes au regard de nos compétences grandissantes et des interventions attendues, notamment par l'Etat.

A périmètre constant, l'évolution de nos recettes est de +3,5 %, +80 M€ environ, chers collègues, en quasi-totalité portés par le dynamisme de la TVA, +5,2 %. Par contre, nos recettes de cartes grises et de carburants sont, elles, en légère contraction. La dynamique des recettes et la stabilisation des dépenses de fonctionnement se traduisent donc par un

renforcement significatif de notre épargne brute, + 17 % tous périmètres, et +27 % à périmètre constant, donc là encore, si nous isolons les fonds européens et le pacte, comme je l'évoquais précédemment. Pour autant, en raison d'une progression importante de nos dépenses d'investissement, + 10 %, le besoin d'emprunts d'équilibre s'élèvera à 654,3 M€, une hausse de plus de 11 %.

Voilà, chers collègues, cher Président, en synthèse, je pense vous avoir dressé les grands axes d'un budget ambitieux, responsable et conforme à nos engagements, cohérent avec nos compétences socles, en soutien fort des cycles d'investissement notamment en faveur des transports et des lycées. Un budget de transition qui maintient un haut niveau d'investissement pour accompagner la sortie de crise en prenant appui sur les fonds européens, mais également un budget responsable et conforme à notre stratégie budgétaire de rétablissement de l'épargne pour limiter le besoin d'emprunts.

Et enfin, pour conclure, permettez-moi simplement de remercier l'ensemble des équipes du Pôle Finances, mais aussi l'ensemble des Services de la Région qui ont énormément travaillé pour élaborer ce budget primitif 2022. Cher Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci chère Sandrine de la pédagogie, de la précision, du souci du détail et de ce qui surplombe les choix budgétaires. Alors, je vais prendre une série de prises de parole, maintenant.

Mme RECHAGNEUX. - Monsieur le Président. Comme nous l'avons à votre Cabinet, il y aura des interventions thématiques de certains de mes collègues suite aux interventions générales.

M. LE PRESIDENT. - Essayez de les faire...

Mme RECHAGNEUX. - Est-ce qu'ils doivent lever la main maintenant, peut-être ? Se signaler maintenant ou plus tard ?

M. LE PRESIDENT. - On les prendra à la suite.

Mme RECHAGNEUX. - D'accord. Pas de soucis. Monsieur le Président, mes chers collègues. Comme nous l'avons signalé à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires, nous nous étonnons du décalage toujours persistant entre l'autosatisfaction dont vous faites preuve dans la présentation de ce budget 2022 et la réalité financière très préoccupante, à laquelle nous devons faire face. Oui, notre situation financière s'est aggravée avec la crise sanitaire, mais l'état alarmant de notre dette ne date pas d'hier.

Tout au long du mandat précédent, nous vous avons d'ailleurs alertés sur la gravité de l'encours de cette dette, à tel point que notre capacité de désendettement dépasse à présent les sept années. Mais cela ne semble pas être une préoccupation pour vous, vu le nouvel

emprunt record de 654 M€, cette année, soit 11 % de plus que les 589 M€ de 2021, qui constituaient déjà un record pour la Région.

Les Socialistes au pouvoir, c'est l'endettement massif et perpétuel. Vos promesses de rétablir progressivement nos ratios financiers sont irrecevables. Pourquoi seriez-vous capables de faire aujourd'hui, ce que vous avez été incapables de faire hier ? Bien entendu, vous justifiez cet emprunt par la nécessité d'investir massivement, et vous nous vantez un nouveau record d'investissement d'environ 20 % supérieur à celui d'avant la crise. Mais investir au détriment de notre équilibre financier, à crédit, c'est sacrifier l'avenir à vos intérêts politiques. Il faudrait plutôt maîtriser nos dépenses et baisser significativement certaines dépenses de fonctionnement, ce que vous avez été incapables de faire depuis 2015. D'autant que, vu la bonne dynamique de notre TVA qui améliore nos recettes budgétaires, le contexte est tout indiqué pour faire enfin des économies de bon sens. Economies dont je vais essayer de donner quelques pistes.

Les dépenses liées à l'administration générale de la Région passent de 475 M€ à 491 M€, dans ce budget 2022. Mais, où sont donc passées les économies d'échelle promises lors de la fusion des régions en 2015 ? Vos amis socialistes nous auraient donc menti pour justifier l'aberrante nouvelle carte des régions, quitte à engendrer des surcoûts considérables comme l'a montré le rapport de la Chambre régionale des comptes sur le sujet.

Sur la coopération européenne et internationale. Vous prévoyez de dédier un budget de plus de 4,4 M€ cette année, soit une augmentation de près de 15 %, alors que les Néo-aquitains voient leur pouvoir d'achat diminuer chaque jour de plus en plus. A la priorité nationale, principe de bon sens d'autant plus quand nous sommes en temps de crise, vous préférez donc la solidarité avec le monde entier. A l'image des 30 000 € accordés récemment en Commission Permanente à des artistes afghans, alors que le budget 2022 dédié à la rénovation de notre patrimoine néo-aquitain est en diminution ou encore des centaines de milliers d'euros que vous distribuez chaque année pour le développement de l'agriculture dans la région Itache à Madagascar, alors même que nos agriculteurs ont de graves difficultés financières.

Cette injustice sociale ne trouvera jamais grâce à nos yeux. C'est pourquoi, nous votons contre et nous continuerons de voter contre tous ces dossiers que vous nous présenterez.

Nous nous opposons également à la très coûteuse politique de la ville qui ne sert, dans les faits, strictement à rien. Ce n'est pas de plus d'associations, de plus de terrains de football ou de plus de pots de fleurs dont les habitants de ces quartiers ont besoin, mais c'est de plus de sécurité, qui est la condition essentielle pour mener une vie sereine et pour réussir dans la vie. Les violents affrontements entre les racailles et les forces de l'ordre qui

ont eu lieu à la Saint-Sylvestre dans les quartiers Génicart à Lormont et dans le quartier Beaubreuil à Limoges, l'ont prouvé une fois de plus. Les habitants n'en peuvent plus. S'ils se sentent abandonnés, c'est justement parce qu'ils ne sont plus en sécurité.

Cette année pour accompagner la réussite des quartiers, vous prévoyez donc de dépenser 3 M€. Si nous étions à votre place, c'est pour protéger les habitants de ces quartiers que nous les dépenserions.

L'écologie maintenant. Comme dans toutes vos délibérations, vous utilisez un vocabulaire catastrophiste que nous trouvons largement exagéré. Tout comme le gaspillage d'argent public dont vous vous rendez coupables à travers les trop nombreuses subventions à des associations, festivals et autres structures politisées qui servent surtout à faire de la propagande écolo. Entre vos multiples et coûteux programmes, dits d'éducation à l'environnement, votre volonté de nous sensibiliser davantage aux enjeux d'Ecobiose et d'Acclimaterra, de la formation des lycéens à l'environnement via le dispositif « Sciences grandeur nature », la rééducation écolo nous coûte cher. Elle s'apparente parfois à du bourrage de crâne envers notre jeunesse. Ces lignes budgétaires devraient plutôt être réorientées, selon nous, intégralement vers de réelles priorités écologiques, comme le développement de l'hydrogène ou le développement de la filière de la géothermie qui sont des véritables filières d'avenir. Mais en matière énergétique, vous semblez avoir d'autres priorités comme l'installation de centrales photovoltaïques au sol et la mise en place d'une animation sur le territoire régional pour accompagner les élus locaux faire de la planification de projets éoliens. Comment pouvez-vous continuer à soutenir ces projets alors qu'une majorité de la population s'y oppose qu'ils ne sont pas viables économiquement et que leurs vertus écologiques sont plus que discutables ?

Enfin, nous dénonçons la stigmatisation permanente des automobilistes qui servent souvent de vaches à lait à travers les multiples taxes sur les carburants auxquelles vous ajoutez la scandaleuse TICPE Grenelle, dont nous vous demandons, une fois de plus, la suppression.

En ce qui nous concerne, nous prenons résolument le parti des automobilistes contre les dictats écolos de Néo Terra, car, ne vous en déplaise, tout le monde ne peut pas venir travailler en trottinette électrique ; les Néo-aquitains vivant en zone rurale ou en zone périurbaine ont un besoin impératif de leur voiture au quotidien.

En résumé, ce budget est la traduction de vos mauvais choix politiques. En conséquence, nous voterons contre ce budget.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président. Quelques éléments, sachant qu'il y aura nécessairement des interventions complémentaires, notamment Guillaume GUERIN, sur des politiques publiques plus localisées.

On va voter contre ce budget pour plusieurs raisons. D'abord, j'aurais d'ailleurs été d'avis que l'on passe la délibération sur le grand projet du Sud-Ouest avant le budget, car même si ce n'est pas des conséquences immédiates, il est bien évident que ce budget doit prendre en compte, en tout cas dans sa prospective, les incidences financières des nouveaux crédits à inscrire sur la LGV. Cela est un premier élément qui nous pousse à cela.

Deuxième élément, je m'attendais à un budget de sortie de crise plus offensif. On est sur un budget prudent, attentiste et Sandrine DERVILLE l'a expliqué, et c'est peut-être d'ailleurs la première fois depuis très longtemps dans cette Maison que l'on prend véritablement en compte au moment du vote du budget, les réalisations de l'année précédente. On n'a pas encore le compte administratif sous nos yeux, mais on imagine que les crédits inscrits laissent imaginer ce que serait ou ce que sera le compte administratif, donc cela abonde l'idée d'une prudence supplémentaire, d'une forme d'attentisme supplémentaire parce que quand on compare 2021 à 2022, il n'y a pas de dynamique. Je comprends qu'il faut être prudent surtout en ces périodes, mais il y a deux enjeux qui sont devant nous, et que nous ne retrouvons pas dans votre projet de budget, Monsieur le Président. C'est d'abord un effort supplémentaire à faire sur les dépenses de fonctionnement, et dans cette période où à un moment ou un autre, il faudra payer la facture de la dette, la facture de la crise sanitaire, on a besoin par anticipation de dégager des moyens de financement de futures politiques publiques ; cela ne passe que par des dépenses qui seraient réduites de façon assez drastique pour l'avenir car, autrement, on hypothèque notre avenir et ce n'est pas le but.

Je ne ferai pas un examen détaillé des ratios et autres. Cela parle très bien. On voit bien que notre endettement augmente. Il faut y faire attention, même s'il est supportable. Je ne vais pas vous dire le contraire. Mais, il y a quand même des vigilances à avoir.

Et puis, un second élément qui nous pousse à ne pas voter ce budget, c'est que l'on ne sent pas une politique offensive d'accompagnement du rebond, de la reprise - je ne sais pas comment on peut appeler cela - ou sortie de crise sanitaire auprès de nos entreprises, nos acteurs locaux. On ne sent pas ce volontarisme, avec d'ailleurs un certain nombre, là aussi, d'hypothèques qui nous amèneront à nous poser la question avec vous, très rapidement. Quid de l'avenir des PGE ? Et est-ce qu'aujourd'hui on a eu un travail - j'imagine que oui, mais je préfère poser la question - de cartographie de la sociologie locale des entreprises et notamment des toutes petites entreprises qui ont pu faire appel au PGE ? Que vont devenir ces entreprises quand il s'agira de rembourser ? On n'a pas trop de lisibilité sur les

contingences appliquées par les décisions de l'Etat. Il faut que nous soyons en vigilance là-dessus, que l'on ait une véritable cartographie et peut-être déjà identifier les risques de défaillance, s'il devait y en avoir, et quelles seraient les mesures qui nous permettraient de nous substituer, non pas sur la totalité, mais peut-être en partie sur ces engagements. C'est le premier élément.

Deuxième élément qui nous pousse à considérer que ce budget est trop attentiste et qu'il n'est pas assez offensif, c'est quelque part, mais on en parlera tout à l'heure - on l'a dit - être soumis encore une fois au désengagement de l'Etat. On est des Girondins, ici, et vous l'êtes Monsieur le Président, on n'est pas des Jacobins, et relire encore une fois que certes, la notion de bonne fortune, cela reste quand même aléatoire, que l'on aura un droit de tirage, mais enfin quelque part, c'est une substitution sur les politiques nationales d'aménagement du territoire - je pense à la GPSO - qui se font par le biais d'une participation plus massive des collectivités locales.

Cela a été dit tout à l'heure, je ne sais pas si c'est une bonne nouvelle d'ailleurs, que nos recettes maintenant soient essentiellement indexées sur un impôt indirect qui reste quand même très volatile, qui est la TVA. Cette année, on imagine que cela va rapporter plus que ce qui était imaginé à l'époque de la CVAE simple. On perd notre autonomie fiscale là-dessus, notre autonomie financière. Alors cela n'est pas de votre fait, mais c'est le besoin de l'occasion de le dire. Ce que l'on propose, c'est d'abord revenir à une hiérarchisation de nos politiques publiques, et notamment de nos investissements. Il y a de l'endettement qui va continuer, des crédits qui sont inscrits. J'appelle de mes vœux la création d'un véritable Comité d'engagement qui étudie, dossier par dossier, et les demandes formulées ou formées par des territoires de collectivités locales ou des porteurs de projets afin de hiérarchiser et de faire le tri dans ce que l'on peut soutenir ou pas. Quand je dis « soutenir », ce n'est pas sur la pertinence du projet, mais sur notre capacité financière à l'accompagner ; ce qui nécessiterait d'ailleurs, et je m'en suis déjà étonné dans cette même Assemblée, que l'on ne se soit toujours pas doté d'un véritable programme prévisionnel d'investissement. On a un PPI sur les lycées qui est effectivement assez chronophage sur nos budgets, chronophage pas dans le bon sens du terme, me direz-vous, mais une collectivité qui a un budget de 3 Mrds se doit d'avoir un programme prévisionnel d'investissement, même s'il peut être glissant, révisable, mais que l'on ait un peu de prospectives et du coup, dégager des perspectives.

Ce qui veut dire aussi - je ne crois pas que cela ait été remis en place - que l'on réinstalle une Commission d'évaluation des politiques publiques, transpartisane comme c'était le cas par le passé, qu'elle se réunisse et que, là aussi, il y ait un véritable peignage

des politiques publiques et du niveau d'efforts que l'on peut engager pour telle ou telle initiative.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques interventions. Je ne rentre pas dans le détail, comme vous le voyez. D'autres interventions viendront derrière moi. Je vous redis que nous voterons contre ce budget.

M. LE PRÉSIDENT. - Je regrette un peu l'avis négatif du Président de la Commission des Finances, qui a pu travailler...

M. FLORIAN. - A ce moment-là, il faut me demander de faire le budget, je vais le faire, Monsieur le Président, mais ce ne sera peut-être pas tout à fait le même. Mais, chiche.

M. LE PRÉSIDENT. - ... qui a pu travailler en toute transparence avec les Services et avec Sandrine DERVILLE. Ce budget est bien offensif, y compris avec des propositions sur le plan climatique et sur le plan de la santé, dont on pourrait me dire d'ailleurs, est-ce que c'est bien à la Région de les prendre ? Quand avec Gilles BŒUF, Françoise JEANSON, Gérard BLANCHARD, on lance l'opération « One Health », on est la seule région française. On va lancer bientôt une plateforme sur les maladies infectieuses parce que nous sommes un territoire de migration. Alors, je ne voudrais pas effrayer nos collègues du RN, je parle plutôt des oiseaux migrateurs et des conséquences du réchauffement climatique sur d'éventuels perturbateurs qui vont nous arriver, pour conforter une spécialité de la Fac de médecine et de l'Hôpital de Bordeaux.

Quand on structure à l'échelle de la Grande région, la lutte contre le cancer, et surtout quand on voit, cher Nicolas, l'arrivée des entreprises, pas forcément étrangères d'ailleurs, parce que je me méfie des conséquences que l'on vit sur EATON, par exemple, mais plutôt des entreprises de souveraineté, vous avez vu que sur le bassin de Lacq, on aura 400 M€ d'investissement avec notamment une entreprise sur l'économie circulaire absolument extraordinaire, qui vient chez nous parce qu'il y a ce réflexe, cette politique sur le long terme, pour récupérer les terres rares dans les aimants. Ce que nous faisons en présentant le projet de biosécurité sur la sortie des pesticides, mais pas une sortie incantatoire, une sortie réelle.

Tout cela fait partie de l'audace. Et puis quand on sait que la Nouvelle-Aquitaine a été - c'est ce qu'a indiqué la Ministre de l'Industrie - la première région à réindustrialiser en France, et pas de rien ! 36 % de l'emploi industriel net. Là, je n'ai pas les chiffres récents, mais ces chiffres me semblent devoir être confirmés.

M. BACHÉ. - Pour démarrer mon intervention, Monsieur le Président, je m'associe à vos propos sur la présentation que nous a faite Madame la Vice-Présidente qui, effectivement, nous permet de comprendre les mécaniques telles qu'elles ont été tracées et décidées collectivement.

Etant le premier budget issu de la nouvelle Majorité régionale élue en juin dernier, c'est donc un moment politique majeur pour notre groupe. Les signaux que nous allons envoyer se doivent d'être à la hauteur des attentes face aux crises que nous vivons pour toutes celles et tous ceux qui auront et attendent des réponses de la Région, pour aujourd'hui et demain, et auprès desquels notre Institution a su être à leurs côtés depuis deux ans.

Parce que ce qui s'est passé avec le tsunami Covid 19 qui a frappé le monde entier, nous croyons que cela a balayé de nombreuses certitudes. La brutalité, l'ampleur de ce que nous avons vécu a questionné et questionne. Quel doit être le sens de nos priorités ? Questionne également des valeurs qui permettent de faire société et qui nous doivent être bien loin des discours de division et de haine.

En tout cas, il nous apparaît que tout cela a mis en lumière les méfaits des politiques libérales et de concurrence, contenues dans ce que nous considérons désormais caduc, le Traité de Maastricht. Ainsi, la casse des services publics, le sacro-saint déficit de 3 % ont montré non seulement leur insuffisance, mais aussi l'incapacité d'une construction de la société respectant en même temps les êtres humains et la planète. Dans cet ouragan, il a fallu compter sur les services publics et les agents qui sont passés, tout à coup, du statut de privilégiés à celui de sauveurs, de héros.

S'il nous faut saluer ces agents territoriaux et d'Etat qui ont fait un travail remarquable ainsi que de nombreux travailleurs du secteur privé, nous ne pouvons oublier que le point d'indice est bloqué depuis de très nombreuses années et que le SMIC est resté encore cette année au ras des pâquerettes, que dans les hôpitaux, les secteurs de santé, les souffrances s'accumulent et l'on continue de fermer les lits et les structures, moins 5 720 lits en 2020. Au niveau local, il nous a fallu organiser et la solidarité et pallier les carences de l'Etat. L'impuissance de l'Etat n'a pu être compensée que par des politiques volontaristes locales. Il faut mesurer où nous ont conduits ces politiques et choix faits pendant des décennies.

C'est dans ce contexte que s'est construit le BP 2022. Un budget, certes, en progression de 2,38 %, mais avec des recettes qui ne progressent que de 0,39 %, ce qui donne encore plus de force à ce que nous disions lors du débat sur les orientations budgétaires et qui reste encore plus renforcé par les baisses de dotation de l'Etat, -20,39 %, ces dotations passant de 120 M€ à 95,5 M€.

Ce premier budget sera notre feuille de route pour les prochaines années, un budget volontariste, un budget responsable, au regard de la situation, et qui s'inscrit pour nous dans une volonté affirmée de prendre soin des êtres humains, du vivant, de la planète avec un axe important pour la transformation, la modernisation et le développement des politiques de mobilité. Les transformations, qu'elles soient énergétiques, environnementales ou

industrielles, sans oublier l'économie circulaire, le nécessaire impératif de la valorisation des déchets et le développement des circuits courts. Le prendre soin que nous avons porté pendant la campagne trouve aussi son amorce et sa mise sur orbite avec les politiques qui sont mises en œuvre dès 2022.

Vous le savez, si nous contestons les diminutions de dépenses de fonctionnement qui, immanquablement, se traduisent à la longue par une diminution du service public, nous sommes aussi très attentifs sur les investissements dans ce budget. Ils restent à un niveau important, 1,31 Mrd€ investi dans la Nouvelle-Aquitaine. Cette ambition est à rebours de ce que fait le gouvernement. L'Etat n'est plus là, par exemple, pour financer les grandes infrastructures de mobilité, et ce fait également attendre sur les petites lignes du quotidien. Il ne compense pas non plus nos dépenses exceptionnelles dues à la crise sanitaire. Nous sommes là, bien loin du « quoi qu'il en coûte ».

Avec ce budget, la Région marquera son utilité pour le plus grand nombre, tant pour les citoyens que pour l'égalité des territoires. Avec ce budget, la Région s'engage très fort sur les politiques de mobilité, d'éducation ou de jeunesse, de santé, tout cela dans un cadre vert qui prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Un budget utile à notre population et à notre territoire. Et s'il fallait y trouver un petit élément manquant, ce serait celui de la gratuité des transports pour les scolaires, comme cela se pratique, par exemple, dans le département des Landes avec l'apport et la participation du Département. La Région se doit d'être la meilleure alliée pour toute la population, les travailleurs, les étudiants, les privés d'emploi, pour celles et ceux qui cultivent sur terre et sur mer, pour celles et ceux qui créent dans le champ culturel et intellectuel.

Avec ce budget 2022, nous serons au rendez-vous de la plupart des aspirations populaires, et comme la meilleure façon de dire, c'est de faire, nous le voterons avec beaucoup d'ambition. Merci de votre écoute.

Mme FORGENEUF. - Monsieur le Président. Avant de commencer mes propos concernant le budget, je souhaiterais quand même souligner le vocabulaire inacceptable que nous venons d'entendre à deux reprises de la part d'élus de la République. A deux reprises, le mot « racaille » a été utilisé. Je ne pense pas avoir à vous préciser quel groupe politique se permet de faire de tels propos. Cela vous a peut-être échappé, mais trouvez-vous ce vocabulaire adapté à cet hémicycle ? Je regrette de le souligner car cela donne malheureusement trop d'importance à ces propos abjects, mais je me devais de le faire.

Mme DIAZ. - Cela s'appelle dénoncer le réel, et c'est dans le dictionnaire, ce n'est pas un gros mot. Donc, Madame, on emploie le vocabulaire que l'on souhaite.

M. LE PRESIDENT. - Non.

Mme FORGENEUF. - Mais revenons au sujet qui nous préoccupe à présent. Monsieur le Président, chers collègues. Je tenais tout d'abord à saluer la présentation de Madame DERVILLE dans cet exercice parfois délicat de présentation du budget, pour la pédagogie dont elle fait preuve et toute la conviction qui transparaît dans son intervention, malgré une lisibilité du budget qui peut s'avérer difficile, et merci aussi aux Services qui l'ont accompagnée.

Néanmoins, revenons sur la lisibilité de ce budget retracé dans ce rapport de 529 pages, et pour lequel nous apprenons lors de la Commission qui y est dédiée, seulement trois jours avant la plénière d'aujourd'hui, que la baisse des autorisations d'engagement sur certaines lignes du budget est due aux autorisations d'engagement prises par anticipation au budget 2022, votées lors du budget supplémentaire 2021. Nous le comprenons, pas de soucis.

Par contre, pour être en mesure de comparer avec le budget précédent, il faut donc rapprocher ce document des différentes délibérations votées en Commission Permanente affectant ces autorisations d'engagement à tel ou tel domaine de compétences régionales. Je serais curieuse de connaître le nombre d'élus qui vont voter favorablement, les yeux fermés, ce budget, qui auront fait cet exercice, car en le faisant, on voit clairement que certaines politiques sont mises à mal dans ce budget.

Nous attendions de ce premier budget de la mandature qu'il soit un budget d'impulsion, un budget qui affirme la volonté de la Majorité régionale de faire de la plus grande région de France le chef de file en termes de transition écologique, de reconnaissance de l'urgence climatique et de solidarité, comme vous l'aviez promis pendant votre campagne. Nous attendions à ce qu'il soit en cohérence avec les ambitions affichées régulièrement par ce formidable outil que pourrait être Néo Terra, pour la transition environnementale et climatique.

A la lecture du préambule de la présentation de ce budget, nombre de collectivités pourraient l'envier. Une Région écoresponsable, un budget de sortie de crise d'impulsions nouvelles pour les emplois, un budget ambitieux pour les solidarités territoriales et générationnelles, mais ce budget est-il réellement à la hauteur de l'affichage qu'il en est fait ? La réalité semble être tout autre.

Le budget de fonctionnement progresse de 0,1 %. L'engagement de la maîtrise des dépenses annoncé lors du débat d'orientations budgétaires a bien été respecté. On pourrait féliciter la Majorité de cette bonne gestion. Lors du débat d'orientations budgétaires, Nicolas GAMACHE pointait pour notre groupe des interrogations et nous réitérons ces questions. Au détriment de qui ou de quoi se fera cette soi-disant maîtrise des dépenses de fonctionnement ? On nous évoque dans le diaporama qui nous a été présenté, une poursuite

des efforts de maîtrise de dépenses internes. Des précisions sur ce point seraient les bienvenues. Cela suffit-il à compenser les augmentations non maîtrisables des charges à caractère général tel que l'énergie, les carburants notamment, et l'augmentation automatique de la masse salariale de 1,2 % due au glissement vieillissement technicité ? Soyez clairs et dites-nous quelles lignes budgétaires ont été impactées par ces diminutions de crédits. Ne devrions-nous pas attendre de notre Région qu'elle défende le service public avec une Majorité qui prétend prendre soin de chacun, dessiner notre avenir ? Cette Majorité qui s'affiche à gauche, ne se fourvoie-t-elle pas en voulant absolument maîtriser des dépenses de fonctionnement, réduire au plus vite l'endettement et investir fortement ? Pourquoi, ce choix de réduire l'endettement aussi rapidement au détriment du fonctionnement ? Comme le souligne d'ailleurs le CESER. Qui sera impacté en premier par ces décisions ? La qualité du service public, sans aucun doute, sans ignorer qu'en prenant ce cap, vous décidez en même temps de brider votre politique en termes de ressources humaines.

Quand on observe l'énergie et la volonté que vous déployez pour déterrer des financements pour un projet de LGV démesuré, les alliances politiques improbables avec la Droite auxquels vous aboutissez pour un projet qui divise une grande partie des Néo-aquitains, totalement inadapté à l'urgence climatique, cela interroge. Concernant ce projet de LGV, nous espérons sincèrement que les élus de votre Majorité, qui vous soutiennent dans ce projet, ont bien conscience des enjeux et des conséquences de leur soutien, qui est maintenant gravé dans le marbre et qui entachera sans aucun doute nos territoires et l'avenir des générations futures. J'espère qu'ils trouveront le courage de l'assumer quand on leur demandera pourquoi ils ont préféré défendre un tel projet alors que tant de combats plus urgents pour l'avenir étaient à mener.

Notre Président de groupe, Nicolas THIERRY, vous rappelait dans ses propos liminaires l'appel des 1 500 scientifiques qui ont signé une tribune nationale pour inciter les responsables politiques à, enfin, regarder avec lucidité la situation et qui pointent avec inquiétude l'écart abyssal qui existe entre la gravité des enjeux climatiques, de biodiversité et des pollutions et la place que ces sujets occupent dans les débats politiques actuels. Doutez-vous de leur travail et de leurs constats ?

Vous ne cessez de dire que la feuille de route de la Région est Néo Terra. Permettez-moi de vous faire remarquer que cela ne transpire pas dans ce budget qui est plutôt frileux et décevant dans ce domaine. Le budget consacré à la biodiversité et à l'environnement baisse très fortement. Baisse de 16 % des dépenses d'investissement pour l'eau et le littoral. Moins 34 % sur la transition énergétique et une baisse de 57 % sur la biodiversité et les parcs naturels régionaux. La vie associative subit des coupes sans précédents. Une baisse de plus de 40 % du budget de fonctionnement. Les aides aux emplois associatifs ont été supprimées

et seulement la moitié de ces associations pourront trouver des aides sectorielles. C'est une catastrophe pour la cohésion de nos territoires.

Je ferai un focus sur ce sujet, qui n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, des choix que vous avez fait pour ce budget. La politique que l'ex-région Limousin avait initiée en faveur de l'emploi au sein du monde associatif a connu sa fin en 2021. Les 341 associations de cette ex-région qui gérait 422 emplois subventionnés vont devoir solliciter les Directions sectorielles desquelles elles relèvent, à partir de cette année. Où trouver d'autres ressources pour la conduite de leurs projets ? Pourquoi pas ? Mais seules 188 associations, soit 55 %, seraient susceptibles d'être basculées vers les règlements sectoriels, sous réserve que leurs projets soient éligibles dans ce cadre, et que le total des aides sollicitées auprès de la Région ne dépasse pas le taux de 30 % prévu par ces mêmes règlements. Les 135 associations restantes devront trouver d'autres financements, bien aléatoires, et risquent de devoir licencier les 155 personnes précédemment employées.

Dans les budgets spécifiques vers lesquels devraient être dirigées les 190 associations des domaines concernés : sport, culture, jeunesse, n'apparaissent aucunement les augmentations correspondantes au financement des 267 emplois basculés. Pensez-vous que ce choix est un signe fort de votre politique en faveur du social et de l'emploi ? Le CESER vous alerte également sur ces deux points, que ce soit votre choix fait sur les emplois associatifs et la feuille de route Néo Terra, je me permets de reprendre leurs propos, très justes. « Quelle traduction financière de Néo Terra dans le budget primitif de la Région ? La transition écologique qui nécessite une grande attention aux enjeux sociaux devrait constituer un préalable et un cadre pour les autres politiques publiques, en particulier, de développement économique. Le CESER encourage le Conseil Régional à ajuster ses règles d'intervention en privilégiant des critères d'écosocioconditionnalité des aides. » Nous vous encourageons aussi dans ce sens.

Ainsi dans l'état actuel du budget, vous aurez compris que notre groupe votera contre ce budget primitif 2022. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Deux choses. D'abord, je ne sais pas combien de scientifiques qui nous accompagnent, et qui arbitrent parfois un certain nombre de nos positions, mais Guillaume RIOU le dira mieux que moi tout à l'heure, ont signé la feuille de route nationale. On est la seule Région à mobiliser autant de scientifiques, et des scientifiques spécialistes du climat. Nous avons créé un Comité scientifique ad hoc, là-dessus.

Deuxièmement, la Région a accompagné tout le tissu associatif pendant ces deux années de crise, même sur le plan culturel lorsqu'il y avait un festival qui n'a pas pu avoir lieu. Nous l'avons fait avec les autres collectivités.

Enfin, sur les emplois associatifs, Philippe LAFRIQUE pourra répondre dans la journée, bien entendu. Nous ne souhaitons pas arrêter l'accompagnement du monde associatif, mais l'harmoniser au niveau régional. Je rappelle que la loi nous oblige à cette harmonisation et nous ne pouvons pas, en dehors de notre propre fonction publique, avoir des emplois publics, des crypto-emplois publics qui, sinon, viendraient nous poser énormément de problèmes de légalité. Les mettre et les pérenniser à travers nos politiques publiques est beaucoup plus sécuritaire, et il faut aussi que nous ayons une attention particulière et supprimer d'éventuels effets d'aubaine qui ont pu avoir lieu en Limousin, à l'époque.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président. Je comptais intervenir sur le pilier Transport. Je pense donc qu'il y a d'autres interventions plus généralisées.

M. LE PRESIDENT. - Allez-y. N'ayez pas peur.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Alors non. Si cela ne vous gêne pas, Monsieur le Président, on demandait à notre Présidente de groupe d'intervenir d'abord.

M. LE PRESIDENT. - Si c'est vous qui voulez venir présider à ma place.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non. Pas du tout.

M. LE PRESIDENT. - Alors ne demandez pas la parole. Geneviève.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci, Président.

Mme DARRIEUSSECQ. - Merci Monsieur le Président. Je vous remercie de votre compréhension. Monsieur le Président et chers collègues. Après la lecture des 258 pages de présentation par pilier et autant de pages de maquettes budgétaires par chapitre, permettez-moi d'abord de remercier Madame DERVILLE, notre Vice-Présidente, et les Services car je mesure la somme de travail effectué.

Cette lecture m'a quand même rassurée sur les recettes, et je dois dire que vous étiez inquiet sur - que n'ai-je entendu - la transformation de la CVAE par de la TVA, une fraction de TVA, eh bien, il y a sur cette seule fraction de TVA-CVAE une augmentation de 43 M€, et je pense vraiment que nous aurions eu des chiffres beaucoup plus compliqués pour effectuer le budget si la CVAE avait été conservée, et de manière générale, les recettes des régions devraient bondir cette année d'un peu plus de 800 M€. Ce qui est tout de même important.

La Région, bien sûr - vous l'avez dit, Madame la Vice-Présidente - bénéficie par ailleurs d'une importante progression des fonds européens, et notamment du fonds de relance REACT.EU qui vient impacter positivement notre budget d'investissement, notamment bien sûr, dans le développement économique. Je veux redire ici l'importance de cet effort de relance fait au niveau de l'Union Européenne, 750 Mrds€ quand même, et la part 40 Mrds€ qui seront bien sûr dédiés à notre pays, à l'Etat, mais sur le REACT.EU, 51 M€ pour notre

région, je crois que la France et son Président de la République, en particulier, a pris son bâton de pèlerin pour convaincre nos amis européens de la nécessité de ce plan de relance à l'échelle européenne, et bien sûr, cela va nous aider. C'est une très bonne chose.

Il nous a été dit lors des Commissions et de nouveau aujourd'hui, que ce budget était un budget de transition, un budget intermédiaire. Bien sûr, je n'ignore pas le contexte, nous l'avons tous devant nous. Je l'ai d'ailleurs rappelé en préambule en début de séance. Il faut bien sûr que nous poursuivions nos efforts pour non seulement un retour à la normale, mais aussi avoir une ambition de relance puisque les fonds sont là, puisque la dynamique est là, qui doit être particulièrement soutenue.

Je note que votre volonté est placée, peut-être, au-dessus de tout le reste, de rétablir des ratios et de reconstituer de l'épargne. Je ne vais pas vous dire que ce ne sont pas des ambitions louables, mais néanmoins, je pense qu'il faut que nous ayons peut-être des visions stratégiques un peu différentes des visions stratégiques financières d'avant, parce que nous avons un contexte nouveau, un contexte qui a changé et dans lequel, d'ailleurs, nous aurons besoin d'anticiper les contractualisations que nous avons réalisées avec l'Etat, que ce soit l'accord régional de relance, que ce soit le contrat de plan Etat/Région, et bien sûr le protocole « petites lignes ». Nous allons donc devoir trouver un juste équilibre entre réaliser ces engagements qui sont des engagements structurants d'équipements pour la Région, mis en œuvre en collaboration avec l'Etat, mais également pouvoir continuer à porter des politiques régionales dynamiques dans des domaines qui ne sont pas tous concernés par ces contractualisations.

Je ne rentrerai pas plus en détail dans les ratios, et je vais laisser cela, à mon collègue Christian DEVEZE qui va intervenir sur ces sujets, mais dans ce souhait de bonne gestion, il faut que nous ayons aussi cette capacité à nous projeter et qui paraît particulièrement essentielle pour notre Collectivité.

Et puis, à notre sens, en lisant bien ces 250 pages par pilier, c'est plus facile que les chapitres, puisque vous dites quelles sont vos politiques, je dirais que c'est, avant toute chose, un budget de continuité, sans grande surprise puisque nous avons déjà noté cela lors du débat d'orientations budgétaires. Un effort renforcé d'investissement aidé par les fonds européens, mais je ne lis pas dans ce document - je suis désolée, vous allez me les donner certainement - d'orientations nouvelles, d'ambitions nouvelles, de structurations nouvelles, de projets qui nous permettraient d'aborder d'abord les grands sujets de la transition environnementale et les grands sujets aussi de la souveraineté économique, la souveraineté alimentaire qui sont des sujets absolument essentiels pour notre région, et plus largement pour notre pays, voire pour l'échelle européenne.

La révision du schéma régionale, du SRDEII va avoir lieu. On peut espérer que dans cette révision nous pourrions peut-être porter des ambitions nouvelles, mais je vous avoue qu'aujourd'hui, je reste vraiment sur ma faim à la lecture de ce document budgétaire et que je recherche des nouveaux écosystèmes vertueux, où recherche, innovation, industrie conjugueraient leur force au service de cette véritable stratégie économique de souveraineté qui est absolument essentielle.

Deuxième sujet d'inquiétude pour moi, c'est la formation professionnelle. Bien sûr, j'entends l'explication donnée par Madame la Vice-Présidente sur la diminution des crédits et notamment des crédits de paiement qui sont diminués de plus de 20 % par rapport à l'année précédente, où il nous a été dit, enfin en Commission en tout cas, à laquelle j'ai participé, que l'inscription budgétaire avait été adaptée en raison de sous-réalisations de l'année précédente. Franchement, est-ce que c'est une variable d'ajustement ? Non. A l'heure de la relance et de la transition environnementale où les métiers et les environnements professionnels évoluent sans arrêt, où les réorientations professionnelles subies ou choisies deviennent un enjeu majeur et où de nombreux secteurs sont en tension en ressources humaines, cet infléchissement me paraît vraiment inquiétant et inapproprié.

Je vais vous donner un exemple qui est un petit exemple, mais qui va passer sous les radars d'un livre de 250 pages, mais qui dit les choses. Nous avons, par exemple, la ligne plateforme illettrisme. Je suppose qu'elle finance notamment l'appel à projets, illettrisme et électronisme. Elle diminue de 30 % en AP et de 50 % en crédit de paiement. Je veux bien entendre que c'est parce que ce dispositif n'est pas utilisé, en définitive. Mais quand on sait que le dernier rapport de l'INSEE et la crise sanitaire montrent que l'on a largement contribué à créer la fracture numérique, que cela va bien au-delà de la population des retraités - on dit souvent que ce sont les personnes âgées qui ne connaissent rien à l'informatique, je pense qu'ils connaissent de mieux en mieux - il faut se rendre à l'évidence, un jeune sur six s'estime peu ou pas compétent pour utiliser des logiciels de bureautique. Un sur cinq n'arrive pas à remplir des formulaires en ligne. Des statistiques, bien sûr, qui se répercutent sur l'employabilité de ces jeunes. Je crois que l'on aurait dû voir un surplus d'engagement dans ce petit dispositif, mais je crois qu'il ne faut pas inscrire des sommes, il faut aussi des plans d'incitation, mettre à connaissance les dispositifs et des plans d'incitation pour que ces dispositifs soient utilisés. Là aussi, je crois que nous aurons certainement un vrai effort d'évaluation des politiques publiques que nous portons, des dispositifs que nous portons car je reste persuadée qu'il y a une sous-utilisation de certains dispositifs qui ne sont pas connus, qui ne sont pas mobilisés tout simplement par non-incitation à les utiliser ou méconnaissance ; et tout ceci est effectivement fort dommageable.

Je vais vous parler d'un sujet qui est un peu, vous le savez, mon dada, Monsieur le Président, c'est l'aménagement du territoire. Vous allez me dire que le budget est en hausse. Je vois une hausse qui est assez liée quand même à la mise en œuvre de Ferrocampus, qui est une bonne chose d'ailleurs, et en AP et en CP, mais je reste toujours sur ma faim sur le déploiement du très haut débit. On a un horizon à 2030. L'horizon national était à 2022, il est peut-être passé à 2025. C'est dans huit ans, 2030. C'est un horizon très éloigné pour tous les habitants qui subissent cette fracture numérique, alors que, là encore, l'Etat a mis un concours très significatif dans ces dispositifs, je crois, récemment, 450 M€ à l'échelle des départements de la Région, mais nous sommes mauvais élèves, au dixième rang des régions françaises dans le déploiement du très haut débit. Cela devrait être une priorité pour notre Collectivité, même si je ne méconnais pas les difficultés de mise en œuvre des chantiers, avec certainement des entreprises en sous-effectifs pour effectuer ce travail titanesque. Cette priorité n'est pas vraiment affichée, et je crois que nous avons dixième dans le rang des régions françaises alors que nous sommes une région attractive, que des personnes veulent habiter dans des zones rurales maintenant, dans des zones semi-rurales, et ont besoin de ces connexions pour travailler, même le télétravail qui est de plus en plus développé. Cela implique donc la vie des gens mais également l'activité économique.

Sur la politique contractuelle, difficile de nous prononcer aussi, vous nous parlez d'un nouveau cycle de contractualisation qui va s'engager - dont acte - en prenant appui, dites-vous, sur Néo Terra comme colonne vertébrale. Pour vous dire, tout cela est bien flou, puisque Néo Terra, c'est partout et j'ai du mal à voir la colonne vertébrale de la contractualisation. Par contre, ce qui est vraiment concret, c'est « actions cœur de ville », « petites villes de demain », contrat de ruralité, contrat de relance et de transition écologique lancé par l'Etat. Pourquoi ne pas tout simplement s'inscrire aussi dans cette dynamique pour augmenter les capacités à faire et à financer des collectivités ? Tout serait plus simple, plus lisible pour tous, et peut-être des dossiers plus faciles à réaliser et à porter à l'échelle de chaque collectivité concernée. Cela n'empêcherait pas la Région d'agir, bien sûr, sur des sujets qui ne seraient pas pris en compte dans ces contractualisations avec l'Etat et qui pourrait mener sa politique, parce que je comprends bien, il est normal que la Région veuille aussi accompagner certaines politiques particulières.

Je vais en venir aux investissements sur les infrastructures, le ferroviaire. Oui, je l'ai dit sur la courbe de relance, il y a 1,6 Mrd€ entre la Région et l'Etat sur les infrastructures. 939 M€ pour l'Etat, presque 700 pour la Région. Les petites lignes, 1,5 Mrd€ ou 1,3 Mrd€ signés avec l'Etat, et d'une manière générale, nous vous donnons acte de votre volonté sur le ferroviaire, que ce soit sur les petites lignes, que ce soit sur les lignes moyennes et que ce soit sur les grandes infrastructures, notamment avec GPSO pour l'avenir. Mais franchement,

le déséquilibre avec le routier est notoire. 7 M€ pour le routier. Ce n'est pas tant. Je sais que c'est assumé par vous et que vous avez choisi de participer au désenclavement de Limoges, mais pour le reste, rien. Je le redis, l'aménagement du territoire dans cette région, ce sont des voies routières conséquentes, bien équipées au moins entre les villes moyennes de cette région, parce que les 70 000 Néo-aquitains ou 65 000 ou 60 000, même si c'était 80 000, qui prennent les TER tous les jours, nous sommes 6 millions d'habitants, donc il y a énormément de déplacements, la majorité des déplacements se font par voie routière, donc je crois qu'il faut que nous soyons là aussi, je connais votre réponse, mais je ne peux pas m'empêcher de vous dire cela, et Jean DIONIS y reviendra d'ailleurs à ce sujet, et nous avons fait pour cela un amendement.

Je veux dire un mot sur l'agriculture. Pascale REQUENNA en dira un mot, mais oui, à la recherche et développement des solutions pour stopper l'usage des pesticides. 100 % d'accord. Oui, pour aider les agriculteurs au développement de l'agroécologie, mais je le redis, sans eau, rien ne poussera. Il n'y a pas un mot sur le sujet crucial de l'irrigation dans ce bouquin. Alors que le Varenne de l'eau vient de se terminer, je le dis très simplement ici, le mot « irrigation », n'est pas un gros mot. Il en va là aussi de notre souveraineté alimentaire. Je crois donc vraiment qu'il faut que nous en parlions de ces sujets qui sont des sujets majeurs.

Je terminerai en parlant de la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments, la production d'énergie renouvelable. Vous affichez des ambitions. Je dois vous avouer que je n'en vois pas très nettement la traduction budgétaire à la hauteur de ces enjeux, notamment, je veux parler des autorisations de programme. Va-t-on vers l'hydrogène de façon forte ? Comme c'est le cas dans certaines régions ? Je n'ai pas la lecture et la traduction simple d'une ligne budgétaire ne me paraît pas à la hauteur de ces enjeux.

Monsieur le Président, je n'irai pas plus loin dans l'analyse des politiques. Un budget en augmentation, des ratios qui sont dégradés, mais acceptables. Un budget qui est un budget pour nous de continuité, pas un budget de relance au sens où je l'attendais. Je ne veux pas vous faire le procès du développement économique, cela a toujours été un domaine dans lequel vous étiez très proactif, mais un budget où l'aménagement du territoire me semble dans des sujets importants de liaison ; l'aménagement, c'est le très haut débit. Ce sont les routes, qui ne sont pas encore prises en compte. Et un budget jeunesse, je n'en ai pas parlé, qui une fois que nous avons enlevé l'investissement dans les lycées et les transports scolaires n'est pas très épais.

C'est un budget que je qualifierai d'un peu plan-plan. Je sais que cela ne va pas vous faire plaisir, mais c'est comme cela que j'ai ressenti à la lecture approfondie de tous ces

documents, ce n'est pas un budget de circonstances dans ce moment, ou de relance, de dynamique, que nous aurions besoin de porter ensemble. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Chère Geneviève, vous ne changez pas. Ce n'est pas un budget d'affichage, d'autres peuvent le faire. Ce n'est pas un budget parce que l'on n'en a pas le droit et les moyens, un budget d'argent hélicoptère. J'aimerais bien, de temps en temps, pouvoir faire du « quoi qu'il en coûte ». Nous avons à notre niveau, nous l'avons fait pendant deux ans. Aujourd'hui, c'est un budget qui est à la fois anticipateur et solide.

Je prendrai quelques exemples. Je ne vois pas d'où vient cette description sur le très haut débit. Mathieu HAZOUARD en dira un mot tout à l'heure où nous sommes extrêmement proactifs, et nous le sommes avec les Départements. Je ne vois pas notre collègue Pascal COSTE, ici. Nous avons terminé en Corrèze quasiment la totalité du très haut débit. S'il y a un certain nombre de problèmes, c'est parce que l'Etat, alors pas le quinquennat précédent qui avait ressorti le financement public du très haut débit, a donné la main aux opérateurs. C'est un peu comme un certain nombre d'opérations de transition climatique ou de transition énergétique où l'on donne la main aux grandes entreprises pour chercher des lieux et s'y installer. Nous ne faisons pas cela. Mais, quand je regarde notre bilan, on le fait en partenariat avec les Départements, c'est de l'aménagement du territoire, on le fait avec en partenariat avec les Intercommunalités, et si vous le souhaitez, je vous emmènerai voir à Saint-Léonard-de-Noblat, notamment, tout ce qui a été fait. Il y a aujourd'hui deux dispositifs en Nouvelle-Aquitaine : un dispositif public qui se challenge, et le dispositif privé sur la politique contractuelle. Vous avez raison de dire qu'il faut que la Région soit visible, parce que, quand nous sommes huit derrière un ruban, cela ne marche pas. Et quand on est devant des gouvernements où tous les trois mois, chaque Ministre veut modifier leur politique contractuelle, les élus de base, les maires, ne s'y retrouvent pas. Et le CRTE n'est pas du tout visible.

D'ailleurs, je vous prends à témoin. C'était avant que vous arriviez, on a lancé la politique des petites villes, des centres-bourgs. Un an après, le gouvernement a voulu lancer le sien. Est-ce que c'est à l'Etat de s'occuper de cela ? Il n'a pas les outils, il n'a pas les compétences et il n'a pas la durée dans le temps. L'Office foncier, les HLM, tous les dispositifs sont aux mains des collectivités locales. Il n'y a qu'en France où l'on voit un Etat financer les pistes cyclables. Cela n'a aucun sens.

Alors, oui, je reste sur nos positions, sur le ferroviaire. Le ferroviaire, c'est l'avenir. C'est la transition climatique. Oui, il n'y a pas assez de fréquentation, même si l'arrivée de la LGV à Bordeaux a fait bondir la fréquentation des TER, mais oui, il faut remonter la vitesse, régénérer ses lignes, parce qu'il est évident que si vous avez des lignes qui ne sont pas

continues ou si vous avez des lignes à 40/h, on prend sa voiture. C'est évident. C'est pour cela que dans le pacte que j'ai signé avec Jean-Baptiste DJEBBARI, la Région intervient pour 900 M€, 68 %. L'Etat, 38 %. Je rappelle, chère Geneviève, que la compétence sur les infrastructures ferroviaires, c'est l'Etat, et ce n'est pas la Région. C'est vrai que nous faisons un effort et c'est vrai que cet effort qui est un des plus importants de France, sinon le plus important, va supposer que SNCF Réseau mette en place les financements nécessaires. J'espère qu'ils le feront.

Sur les métiers en tension. On en débattrait tout à l'heure, mais je pense que là-dessus, on voit bien que c'est un problème européen. Si vous lisez les journaux, vous voyez que cela se passe en Allemagne, en Italie, dans les pays en Europe du Nord, cela se passe aux Etats-Unis. Cela se passe partout. Le travail forcé n'existe pas. Traverser la rue pour trouver un travail, cela n'existe pas, ou très rarement. Et que nous avons un problème que l'on connaît bien avec le monde de l'entreprise, qui est un problème de sens. Il y a eu un article la semaine dernière dans le Monde, d'ailleurs, qui vaut pour l'Allemagne, pour les Etats-Unis, pour la France, qui vaut même pour l'Angleterre.

Pas de projets innovants. Enfin, pas Vous, pas cela ! Qui a lancé le projet sur la réacquisition des compétences électroniques ? Dès le début 2020, j'ai mis en place un groupe de travail. Qui a lancé le projet sur One Health ? Qui a lancé le projet sur la réacquisition des compétences technologiques ? Des compétences sur les principes actifs des médicaments ? Qui finance tout cela ? Oui, nous sommes derrière l'hydrogène et sur sa diffusion. Personne, en Nouvelle-Aquitaine, ne peut dire que nous ne sommes pas sur toutes les innovations possibles. Oui, le projet de biosécurité est un projet fantastique et innovant parce que sortir des pesticides, cela ne se décrète pas en tribune. Cela se foment, cela s'implémente, cela se construit, cela se finance, cela innove. Et quand vous voyez DE SANGOSSE être capable de remplacer les pesticides pour traiter le problème du blé ou du maïs. Quand vous voyez ELICIT PLANT être capable à partir du soja de faire un médicament pour les plantes, pour éviter qu'elles ne tombent de sécheresse, et donc qui permettent de baisser les pesticides. Quand on va créer un campus autour des maladies infectieuses. Qui a implémenté cela ? Vous savez que sur ce plan-là, non seulement ce n'est pas sympa, parce que c'est exagéré, c'est totalement exagéré.

Ensuite sur la CVAE, pour terminer, oui, j'ai protesté. Pourquoi ? Parce que l'Aquitaine, 36 % de l'emploi industriel net, dixit votre collègue du gouvernement, Agnès PANNIER-RUNACHER. Première région de France. La croissance de la CVAE était de 7 à 8 % par an. La croissance de la TVA, de 2 à 3 %. Et l'avantage de la CVAE, c'est le retour sur investissement de l'investissement des maires ou de la Région. C'est-à-dire le fait que, quand on a une pétition de personnes contre une usine, à un moment donné, pourvu que

cette usine ne rentre pas dans des critères nuls en matière énergétique ou en matière environnementale, eh bien, on privilégie l'emploi sur l'égoïsme. Et cela, demain, je ne sais pas ce qu'il va se passer. Il ne faudra pas s'étonner s'il y a une désindustrialisation, parce qu'il faut bien qu'à un moment donné, les maires signent les autorisations de permis de construire.

M. PLEZ. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Mesdames, Messieurs. Je voudrais d'abord saluer l'état d'esprit de ma collègue, Madame FORGENEUF qui, bien que ne votant pas au nom de son groupe, ce budget, a souligné l'effort pédagogique de notre Vice-Présidente, et l'effort technique des Services. Je voudrais aussi souligner l'état d'esprit affiché optimiste de notre collègue, Monsieur FLORIAN, qui ne voit pas des chiffres optimistes qui, pourtant, pour moi, le sont clairement ; donc saluer ces états d'esprit, mais je ne partagerai pas leurs conclusions, vous vous en doutez.

Je m'associe à eux pour saluer le travail réalisé par Sandrine DERVILLE, pour la clarté de sa présentation et ainsi que les Services pour leur travail fourni, parce qu'élaborer un budget, c'est de plus en plus compliqué et c'est toujours une grande complexité du fait du manque de ressources. Vous venez d'en parler, de ressources pertinentes en lien avec nos compétences des régions françaises en raison d'une décentralisation inachevée, et je regrette que vous soyez parti, Monsieur le Président, parce que je voulais vous interpeler justement pour savoir si vous aviez pu porter le vœu que nous avons, ici, présenté lors de la dernière séance, et voté, sur cette volonté d'une décentralisation accélérée en faveur des régions. On lui passera le message, et il me répondra.

Sur notre budget, je souhaite revenir sur quelques points qui ont retenu notre attention et qui feront que nous voterons ce budget. D'abord, et cela a été dit, c'est un budget responsable et un budget, cela doit se faire en responsabilité. Un budget, cela doit être réputé comme étant sincère et il doit être aussi bien sûr responsable car nous gérons de l'argent public. A ce titre, c'est conduire une gestion rigoureuse, et c'est là, saluer la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Toutes les collectivités s'y collent. Peu y arrivent aussi bien, parce qu'il faut conjuguer deux choses : maîtriser les dépenses de fonctionnement d'une part, et ne pas diminuer la qualité de services rendus à la population qui sont financés par ces dépenses de fonctionnement d'autre part. Cette première difficulté qui incombe à toutes les collectivités est une mission réussie, remplie, en responsabilité dans ce budget.

Un budget, ensuite, c'est faire savoir ce que l'on va faire, ce que l'on va financer, c'est donc donner du sens à l'action politique. Dans les réunions préparatoires, j'avais regretté que cette vision et le plan d'actions traduit en chiffres soient faits un peu en silos de façon un peu classique, par domaine de compétences, parce que j'avais regretté justement que cette

présentation soit trop classique au regard de l'audace de ce budget et des projets structurants qu'il finance. Je voudrais donc revenir sur ce que j'avais pensé dire et saluer la présentation qui nous a été faite pour montrer qu'il y a des matrices et des politiques transversales qui viennent donner du sens à ce budget. Ce n'est pas une somme de chiffres, c'est vraiment une vision politique, et de la politique en action.

Présenter ce budget à travers des prismes comme Néo Terra et One Health, c'est clarifier un discours politique par rapport à nos concitoyens, et de la clarté en politique, c'est important. Ce qui est clair dans ce budget, c'est qu'il est ambitieux. C'est l'ambition de ce budget et son audace.

Hausse de l'investissement avec des politiques volontaristes sur le développement économique, les lycées et le transport. En matière de développement économique face à la crise, la Région a largement augmenté ses interventions alors que l'investissement annuel moyen était de 275 M€ sur les années 2016-2019, la Région a investi en moyenne sur les deux précédents exercices, 410 M€ en moyenne sur 2020 et 2021. Et pour ce BP 2022, le développement économique, c'est encore 18 % de nos dépenses, si l'on y ajoute la formation et l'ensemble des dépenses qui sont induites par le développement économique, nous atteignons la modique somme de 420 M€. Je veux bien que 420 M€, ce soit frileux et un budget en attente. Pour moi, ce sont 420 M€ très ambitieux.

En matière d'éducation, concernant les lycées, ce BP 2022 prévoit une inscription record en matière de CP et d'AP avec 200 M€ de crédit contre, si l'on regarde dans le rétroviseur seulement deux ans auparavant, 142 M€ réalisés en 2019. On passe de 142 M€ en 2019 à près de 200 M€ projetés sur 2022. C'est un effort majeur, et cet effort majeur est le symbole majeur de notre politique volontariste en matière de jeunesse. La jeunesse, c'est la première enveloppe de nos dépenses en en totalisant près de 28 %. Nous sommes bien là, au-delà du symbole. C'est un très bel investissement.

En matière de transports, ce mandat se caractérise par une reprise du cycle d'investissement du fait notamment du protocole « petites lignes », du projet de RER métropolitain ou encore de la rénovation à mi-vie de 62 rames TER au Technicentre de Périgueux. Avec près de 20 % de nos dépenses, nos politiques d'aménagement font des choix clairs en matière de déplacement. De ce fait, le budget 2022 prévoit une augmentation des investissements et porte les crédits à 185 M€ pour tenir nos engagements ; là aussi, c'est considérable.

Jeunesse, aménagement des territoires pour des modes de déplacement plus vertueux, développement économique de façon solidaire au plus près de nos TPE et PME, en y ajoutant la formation, voici le podium de nos dépenses. Nous pouvons en être fiers. Tous

ces engagements budgétaires sont ambitieux. Ils sont en augmentation et sont - je dois dire - audacieux au regard du contexte que nous vivons et de l'incertitude du lendemain. Or, c'est précisément en période de crise que l'action publique doit être forte, au rendez-vous des difficultés alors que d'autres seraient tentés par le repli des investissements ou la frilosité, de l'audace, de l'audace à gauche, si vous me le permettez Monsieur le Président, de citer un livre programmatique de Jean-Michel BAYLET « Cela nous va bien, pardi ».

Je conclurai, cependant, avec un point de vigilance, et vous le savez, j'y suis attaché, il concerne la dette. Les PME et TPE qui sont les entreprises qui créent le plus d'emplois privés et qui sont les entreprises que nous aidons massivement, rentrent dans une période très compliquée de remboursement des prêts souscrits, de leur incapacité parfois à le faire. Les semaines et les mois à venir s'annoncent très compliqués pour l'ensemble des TPE et PME. Je ne voudrais pas que notre promesse d'un ratio de la dette ramené à cinq ans en fin de mandat pour ne pas grever nos capacités d'investissement et faire face aux investissements que nous aurons à faire aux alentours des années 2025- 2026-2027, et pour ne pas faire supporter à d'autres le poids de nos emprunts, nous oblige à ne pas pouvoir aider ces PME et TPE qui créent l'emploi dans notre belle région.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - D'abord, notre budget développement économique et emploi, recherche, innovation reste toujours le premier en France. Et l'on en voit les résultats, y compris les initiatives nouvelles que l'on prend.

Je partage le souci de cet équilibre fonds propres dettes pour les entreprises. On verra. Cela supposerait que nous ayons, comme les autres pays démocratiques, des banques régionales d'investissement pour pouvoir mieux les accompagner. Je critique le système centralisé de fonds propres que nous avons aujourd'hui et parfois de la part de la banque publique, des demandes de TRI totalement exorbitantes, avoisines de l'usure. On a des cas bien particuliers aujourd'hui que l'on pourrait citer.

Vous avez fait le point sur le vœu de décembre sur la sécurisation des ressources fiscales. Le problème est que cela ne dépend pas de nous, vous le savez. Il y a eu ce passage CVAE-TVA. Je rappelle que l'attribution de la TVA a remplacé - c'était sous le gouvernement de Manuel VALLS - une partie des dotations de l'Etat, cela me semble vertueux, mais je pense qu'il faut que les collectivités aient une relation avec leurs compétences dans leurs ressources fiscales.

M. DEVEZE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, je veux, bien sûr, m'associer aux propos d'Alain BACHE concernant les tags racistes qui, la semaine dernière, ont défiguré notre chère Bayonne. Pour le reste, en complément de l'intervention

de Geneviève DARRIEUSSECQ, permettez-moi de revenir sur certains éléments du budget primitif pour 2022, qui nous est, ici, proposé.

Bien que nouvellement élu dans cet Assemblée, j'ai pris le temps de m'approprier les rapports d'évaluation budgétaire et des budgets primitifs des années antérieures, et là, j'avoue être assez surpris. Habituellement, la stratégie financière est effectivement clairement affichée. Or, dans ce budget 2022, même si vous annoncez vouloir rétablir les ratios - Sandrine DERVILLE nous l'a expliqué - on reste sur notre faim, y compris sur ce volet financier de cette année budgétaire. Les ratios ne sont pas clairement définis. Sont-ils les mêmes que ceux de la mandature précédente ? Ces ratios ont-ils encore du sens, eu égard au nouveau contexte économique ? Plusieurs des précédents intervenants n'ont pas manqué de le souligner.

Pour 2022, et précisément pour cet exercice, quelques questions précises restent sans réponse. Quelle épargne brute attendue ? Quel taux d'épargne brute ? Est-on sûr des 20 % ? Quel niveau de capacité d'endettement, espère-t-on dégager au 31.12.2022 ? L'objectif 2022 de ces ratios n'est pas affirmé. Cela dégage une impression d'incertitude, de fragilité même, vis-à-vis d'un contexte qui nous a appris à rester vigilants. Autrement dit, nous sommes en droit de nous interroger sur la stratégie financière réelle concernant l'année qui nous occupe. Est-elle vraiment tranchée ? On est en droit de nourrir des doutes à ce sujet.

Même si l'on peut entendre que vous ayez besoin d'une grande souplesse dans le pilotage financier afin de vous adapter à une conjoncture fluctuante et volatile, elle vous procurera l'avantage, en tout cas, de pouvoir vous féliciter, quoi qu'il arrive, de respecter les objectifs. Dans ce contexte, vous affirmez haut et fort votre volontarisme en matière d'investissement avec près de 900 M€ annoncés, niveau exceptionnellement élevé mais nécessaire dans cette période, j'en conviens, économique si particulière. Soulignons que les autres régions affichent aussi d'importants budgets d'investissement. Cela, donc, n'est pas dû à votre seule volonté, cela s'explique - on l'a déjà dit, déjà souligné - surtout par le fait que les ressources des régions évoluent très favorablement grâce principalement à la dynamique remarquable des recettes fiscales et tout particulièrement, à l'effet TVA souligné par Geneviève DARRIEUSSECQ, mais également, ne l'oublions pas, grâce à l'impact des différents fonds de soutien et plans de relance.

Dans tous les cas, ce volontarisme affiché devra être suivi d'effets. Nous connaissons tous les difficultés récurrentes en matière de taux de réalisation des investissements. Rien ne permet, selon moi, malgré des perspectives de qualité, d'être aussi affirmatifs que vous l'êtes à ce stade. En modeste gestionnaire, une mairie de près de 7 000 habitants, je suis toujours soucieux d'annoncer ce que je peux effectivement tenir, sans plus, trop conscient

des incertitudes qui planent encore. Les budgets des régions - c'est vrai, je le découvre - se prêtent aisément au risque d'effets d'annonces. Tout est dit ici, comme si nous n'avions pas à rendre des comptes à des concitoyens précis et identifiables.

Le vote des centaines de millions d'euros d'autorisations de programme se fait sans que les élus ne s'en émeuvent vraiment. Et pourtant ces autorisations ne sont pas - ce que je découvre - forcément suivies d'effets. Ainsi dans les annexes au budget primitif 2022 et s'agissant des réalisations des autorisations de programme, on apprend que, quasiment 188 M€ dont 94,5, 95 créées en 2021 n'ont pas été affectées. Cela signifie que ces autorisations de dépenses sont bien vulnérables. Ces enveloppes n'auront pas été dépensées et vont donc tomber. L'annonce de ces programmes avait été faite lors du vote du budget 2021, mais là, l'information de leur abandon passe presque sous les radars, si ce n'est à notre vigilance.

Malgré tout, il s'agit de sommes très conséquentes. Pour 2021, cela représente plus de 7 % de l'enveloppe votée, 7,20 % très exactement. Pour éviter toute mauvaise interprétation sur des sommes considérables, je pense, Monsieur le Président, qu'il serait opportun qu'une communication détaillée de ces enveloppes non utilisées soit systématiquement faite à l'occasion des séances budgétaires. Il y va de la capacité de notre Assemblée à vraiment savoir où elle va.

Dans le même esprit, et cela est d'une certaine manière profitable au budget primitif 2022, vous indiquez que - je cite - « la Région devrait récupérer près de 19 M€ placés initialement en compte courant de la société Nouvelle-Aquitaine Participations ». C'est 9 M€ de recettes supplémentaires abondent donc notre budget 2022, mais là encore, il faudrait comprendre le pourquoi de ces fonds, qui devaient bonifier le fond des fonds de la Région, comme vous l'écrivez dans le rapport, n'ont pas été consommés. Ambition trop grande en 2021 ? Manque de demandes de la part des entreprises ? Communication insuffisante de ce dispositif auprès des bénéficiaires potentiels ? On revient à des sujets que l'on a déjà évoqués.

Nous devons d'en savoir plus sur ce sujet. Cette non-consommation des crédits interroge sur la réelle volonté de la Région d'informer, pour de vrai, leurs bénéficiaires potentiels des dispositifs d'aide qui les concerne. Tout cela doit nous amener à une fine évaluation des enveloppes votées lors des budgets ainsi que de leur mise en œuvre. On peut parfois afficher de très grandes ambitions alors que, dans le même temps, les Services n'auront pas capacité à les mettre en œuvre.

Enfin, Monsieur le Président, pour respecter mon temps de parole, et en me limitant à la matrice de votre politique - je ne fais que reprendre votre propos antérieur - à savoir Néo

Terra, sachant que mes collègues interviendront pour le groupe Centre, Indépendants, ne manqueront pas, après moi, de parfaire mon propos, Néo Terra, disais-je, je voudrais dans un souci de clarté, vous suggérer une évolution de sa traduction dans le budget. Je ne suis pas, c'est vrai, encore totalement familier avec les fameux piliers de la construction budgétaire régionale, et pas davantage avec la totale déclinaison Néo Terra qui n'apparaît sur aucune ligne budgétaire en particulier, mais qui reste précisément cachée derrière ces six gros piliers, voire noyée sur de nombreuses lignes.

Aussi, et afin de mesurer cette préoccupation de budget vert qui ne manque pas, serait-il souhaitable d'adopter une démarche qui se développe dans d'autres collectivités et qui permettrait de quantifier l'effort véritablement consenti pour le climat, dans le budget. Elaborée par l'Institut de l'Economie pour le climat, structure proche de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'évaluation climat du budget est celle dont se sont emparées plusieurs des collectivités pour mesurer leurs efforts financiers dans le domaine de l'environnement. Il existe d'autres méthodes permettant de mesurer les efforts consentis en matière de transition écologique : la ligne verte, par exemple, méthode appliquée par votre ami, Alain ANZIANI à Mérignac. L'idée de faire apparaître dans le budget une ligne verte, sorte de sous-budget, qui rende lisibles les dépenses de fonctionnement comme d'investissement consacrées à la transition écologique et climatique.

Si l'on veut aller encore plus loin, on pourrait aussi se lancer dans une budgétisation environnementale à 360°. Cette méthode aurait le mérite d'identifier l'impact environnemental, non seulement des dépenses de fonctionnement et investissement, mais également sur les recettes. Bref, notre Région pourrait s'enorgueillir à mettre en place l'une de ces démarches qui permettrait de bien matérialiser dans le budget les efforts faits en matière environnementale, et à mon sens en tout cas, cela rendrait plus concrète et lisible, l'approche Néo Terra.

Pour résumer notre position, je dirais que nous avons surtout besoin à ce stade de nos débats, d'une plus grande clarté quant à votre volonté d'exécuter ce qui doit effectivement l'être. La période capitale de relance possible de notre économie régionale a plus que jamais besoin d'engagements précis et compréhensibles par tous. Ces éléments budgétaires insuffisamment fléchés ne permettent pas encore de satisfaire, à mon sens, ces attentes cruciales du moment.

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur DEVEZE. Juste, il y a une contradiction dans les différentes interventions. C'est qu'à la fois on nous dit, ce budget est trop précis - je ne sais

plus - 4 ou 500 pages, etc., et puis en même temps, pas assez. Il va trop dans le détail et en même temps, pas assez.

Je vous rappelle, vous l'avez peut-être observé, que nous avons un rapport sur l'exécution de Néo Terra, une fois par an. Nous avons un rapport spécifique là-dessus, que cela traverse toutes nos politiques. Comment le chiffrer ? Quand on renouvelle, et c'est une idée dont je m'enorgueilliss, les conventions avec les transporteurs routiers, on demande qu'une part, et cela coûte cher, des bus soient passés à l'électrique, au bioGnv ou à l'hydrogène. Que dans notre stratégie sur les entreprises, il y a une attention à l'économie circulaire, à la baisse de gaz à effet de serre. Je citais le dossier, qui est symbolique, sur l'accompagnement de l'entreprise CALCIA, puisque l'on a réduit de 80 % l'usage du charbon.

Mille et une politiques, on ne peut pas dire ce que vous dites, même s'il est bien compliqué de donner à chaque fois, tous les détails sur tout. Je ne connais pas une seule collectivité de France, à quel que niveau que ce soit, qui ait engagé avec un Conseil scientifique, avec plusieurs centaines de scientifiques, une telle transition. Je ne connais pas. Mon ami Alain ANZIANI sur Mérignac, je le lui parlerai, mais je peux vous dire qu'il n'y en a pas.

Les ratios...

M. DEVEZE. - Ecoutez...

M. LE PRESIDENT. - ...Non. Vous vous êtes suffisamment exprimé, Monsieur. Les ratios, on les a exprimés aux OB. Ne faisons pas le sketch, chaque fois, où ce qui était déjà dit précédemment, on ne le dit pas la fois suivante. C'est vrai que l'on est arrivé à un peu plus de sept années de possibilité de remboursement, que nous souhaitons à quatre ou cinq ans, arriver autour de cinq, parce que - je suppose que vous serez d'accord avec moi - plus le service de la dette est important, plus il impacte les autres budgets.

Sur l'effet TVA, j'ai répondu tout à l'heure à Geneviève DARRIEUSSECQ, plus de 8 %, la progression de la CVAE, plus 2 à 3 % la progression de la TVA.

Sur l'impression d'incertitudes, c'est un peu étonnant, parce que, en gros, la Région doit être la seule collectivité à - j'allais dire - dépenser, exécuter plus de 80 % de son budget d'investissement. Je vous rappelle simplement que nous ne sommes pas les maîtres d'ouvrage, sauf pour les lycées, de la plupart des opérations que nous soutenons. Donc, oui, il peut y avoir l'année N, des dizaines, voire des centaines d'opérations qui vont avoir un retard d'exécution. Nous le regrettons, mais sinon, il n'y aurait pas d'aménagement du territoire, sinon nous ne serions pas aussi présents sur le territoire, y compris dans les

petites communes. Cette action-là dépend aussi de la maîtrise d'ouvrage des différentes collectivités.

Pourquoi, je ne suis pas d'accord avec la stratégie qu'évoquait Geneviève DARRIEUSSECQ, tout à l'heure ? Quand on est 7 ou 8 autour d'un ruban, quand on saupoudre, on retarde la décision publique, on ne sait pas qui fait quoi, donc on baisse la démocratie et l'utilité du politique, et c'est une vraie catastrophe, d'où le mouvement des Gilets Jaunes qu'il y a eu dans ce pays.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues. Quelques mots sur le volet agricole, d'abord pour évoquer le nouvel épisode de l'influenza aviaire qui touche notre région et particulièrement le département des Landes. Ce nouvel épisode intervient alors que depuis six ans, de nombreuses mesures ont été mises en place sur les exploitations, des mesures de biosécurité, des mesures de mise à l'abri lorsque le risque devient élevé, et également la réduction de la concentration dans les élevages. Si ces mesures sont nécessaires, force est de constater qu'elles ne sont pas suffisantes pour éviter les contaminations.

Même si l'Etat a été au rendez-vous pour chacun des épisodes, et qu'il a annoncé qu'il le serait encore pour celui-ci, bien sûr, les producteurs sont là, et considèrent souvent qu'il s'agit là de l'épisode de trop. De nombreuses réflexions sont en cours, notamment pour comprendre comment ce virus se propage puisque dans l'épisode actuel, il s'agit d'un épisode qui finalement n'a jamais cessé depuis l'an dernier, le virus n'ayant pas quitté l'Europe cet été, et des pays tels que l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou encore le Royaume-Uni ont été très lourdement impactés. Des réflexions, donc, avec des scientifiques, des réflexions au sein des Interpros, au sein des filières, du cluster bio, des expérimentations en matière de vaccination comme cela a été évoqué, sachant que pour faire suite aux propos de notre collègue Edwige DIAZ, comme vous l'avez dit également, la vaccination n'est pas l'alpha et l'oméga pour ces filières puisque le statut indemne n'est pas donné lorsqu'il y a eu de la vaccination, donc pas de possibilité d'exportation et qu'il y a aussi un problème avec les consommateurs qui ne sont pas forcément prêts. C'est donc pour ces raisons-là qu'il n'y a pas eu consensus, il y a cinq ans. Il y a des expérimentations. Pour autant, je crois qu'il n'est pas utile de jeter la pierre sur ce sujet à qui que ce soit.

Dans les réflexions qui sont portées sur les exploitations, il y a celles aussi de réorientation de production, de baisser encore les bandes et de réfléchir à de nouvelles productions agricoles, considérant que cette filière est quand même une filière à risques. Issue d'un secteur particulièrement impacté, la Chalosse et le Tursan, j'entends les cris de détresse, les orientations envisagées pour diversifier ces productions, mais également les

freins qui sont posés. Et parmi ces freins, il y en a un particulièrement, Monsieur le Président, il s'agit de l'accès à l'eau.

Deux positions constantes dans cet hémicycle, une nouvelle fois et plus que jamais peut-être, nous regrettons vivement qu'il n'y ait aucune mention, aucune prise de position, aucun volontarisme sur le sujet de la ressource en eau pour nos agriculteurs, dans ce budget primitif. Nous le regrettons profondément au moins pour quatre raisons :

- la première étant que les élections dernières ont consacré votre rupture avec votre aile verte qui était défavorable à ce type de retenue collinaire ou de petites retenues d'eau

- la deuxième, Monsieur le Président, est que l'an dernier, vous êtes devenu Président du Bassin Adour-Garonne, et qu'un agriculteur sur trois vit sur ce bassin. Bien entendu, lorsque nous abordons ce sujet de l'eau pour nos agriculteurs, nous n'ignorons pas que le sujet de l'eau est éminemment sensible et vaste, et que les différents usages doivent être considérés. Nous savons que les nappes phréatiques sont à 30 % de leur niveau. Nous savons que notre région attire de plus en plus de population et que le déficit en eau pourrait atteindre la moitié de ce que nous consommons d'ici à 2050, si les températures augmentent de plus de 2°. Pourtant, Monsieur le Président, en tenant compte de ces éléments, nous devons aussi considérer les 96 Mrds de m³ d'eau qui tombent chaque année. 60 % partent à l'évapotranspiration, il reste à peu près 34 Mrds de m³ dont une partie devrait être traitée avec ingéniosité et volontarisme pour permettre l'accès à l'eau à nos agriculteurs, et répondre à ce besoin éminent.

- troisième raison pour laquelle nous déplorons que ce sujet crucial ne soit pas expressément abordé dans ce BP, il s'agit là, à nos yeux, d'un paradoxe. Vous êtes attaché aux filières agricoles. Vous prônez une alimentation durable, de qualité et locale, et finalement, vous ne donnez pas à notre territoire, les moyens de cette ambition, de ces ambitions que vous portez et que nous partageons avec vous.

Monsieur le Président, Sandrine DERVILLE a rappelé l'attachement que nous avons aux produits de qualité et aux labels. Comment peut-on promouvoir les produits sous label de qualité, le développement des petites exploitations économiquement viables, la distribution de proximité, le renforcement de la souveraineté alimentaire sans affirmer une volonté forte pour l'irrigation ? Comment, encore, voulez-vous assurer la transmission des exploitations si les revenus ne sont pas sécurisés ? Enfin, comment permettre à nos éleveurs, tel que je l'évoquais, à des éleveurs de se diversifier si l'accès à l'eau n'est pas permis. Je reviens à la Chalosse pour qui le stockage d'eau excédentaire l'hiver offrirait la possibilité de nouvelles cultures céréalières, mais aussi des cultures de kiwis ou encore d'asperges vertes. Ces pistes sont évoquées, mais sans eau, elles ne peuvent pas aboutir.

La diversification accompagnée de l'irrigation équivaut parfois, Monsieur le Président à la survie de nos exploitations.

- enfin, quatrième raison qui nous interroge sur votre position, et qui rend incompréhensible, celle-ci. Vous ne pouvez plus invoquer l'absence de position de l'Etat puisque Jean CASTEX a pris une position et annoncé une position très claire suite au Varenne agricole de l'eau. Ce Varenne marque une inflexion nette dans la politique de l'eau. Les textes règlementaires seront ainsi modifiés afin de mieux utiliser les ressources en hiver en captant l'eau excédentaire pour la stocker jusqu'à l'été suivant et permettre aux agriculteurs de l'utiliser.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, votre silence en la matière est pour notre intergroupe une immense déception. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Sur le volet aviaire, dont je partage l'inquiétude, celle qu'Alain BACHÉ a exprimée, et que beaucoup d'autres pourraient le faire, on a un vrai problème de discussion et il y a, malgré cela, un accord entre nous et Julien DE NORMANDIE. Je le disais tout à l'heure, c'est un problème très opérationnel. Si l'on fait une expérimentation d'une année, cela signifie que l'on tire un trait sur la prochaine campagne. Or, aujourd'hui, cela a été noté, Edwige DIAZ l'a évoqué, nous avons des vaccins opérationnels, mais il faut que l'on accepte de dire que là où il n'y aura pas de vaccins, on pourra exporter, mais il faut déterminer les zones où il y aura des élevages sans vaccins, justement pour l'exportation. Pour le reste le marché français, avec la réduction du nombre de producteurs avec le desserrement de la production des animaux, doit permettre de meilleures conditions sanitaires, mais il faut qu'il y ait un vaccin dans ce domaine-là, et ce vaccin existe.

Par ailleurs, nous sommes en train de travailler avec le Professeur Denis MALVY, Gilles BŒUF, et d'autres, sur non pas cette urgence, on le fait par ailleurs, mais sur la prévention des futures maladies infectieuses. Quand j'entends que l'on ne prévient pas l'avenir, j'aimerais, j'eus aimé que l'Etat aussi, dans ces 30 Mrds, réfléchisse à ces maladies infectieuses du futur. Nous, on le fait avec nos petits bras, un peu comme on fait le campus ferroviaire, avec ces initiatives politiques et publiques que nous portons depuis très longtemps, et qui sont à la marque de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Sur l'eau, est-ce qu'il y a un projet qui n'ait été arrêté par d'autres, que la Région n'ait pas soutenu ? Pour l'instant, l'année dernière, nous avons soutenu - je me tourne vers Jean-Pierre RAYNAUD - avec l'appui de tout le monde, le prélèvement pour l'abreuvement des animaux en Limousin. Je n'ai pas aujourd'hui, en dehors du Comité de bassin que je préside, de dossiers, mais on va continuer sur les zones humides. On va continuer sur la qualité des eaux. On va continuer sur la protection des zones de captage. Tout le monde est conscient,

chère Pascale, que nous ne savons pas faire une agriculture sans eau, sauf à modifier les assolements, et avoir un type d'agriculture qui soit moins pendant les périodes de sécheresse, et plus pendant les périodes en amont. Nous avons tous la volonté, si l'on veut aller jusqu'au bout, de faire une agriculture régénératrice des sols qui ont trop été massacrés. Mais que ce soit pour l'agriculture biologique ou pour l'agriculture conventionnelle, ou agroécologie, il faut de l'eau, bien entendu.

Attention quand même que, et tout le monde en est d'accord, le premier usager de l'eau doit être nos concitoyens et nous-mêmes. C'est l'eau potable. Aujourd'hui, nous avons 220 M de m³ de déficit sur le Bassin Adour-Garonne. Dans quelque temps, nous aurons 1,2 Mrd. L'eau à Toulouse est à près de 30°, à Agen aussi, l'été. Nous devons donc assurer ces étiages, et nous devons faire en sorte que tout le monde puisse avoir un accès raisonné, raisonnable pour peu aussi que nous accompagnions l'évolution de l'agriculture, c'est la proposition de la COP de l'Eau, vers une diminution drastique de la quantité de pesticides, parce que ces pesticides se retrouvent dans les nappes que l'on pompe, et elle se retrouve au bord de l'océan dans les élevages d'huîtres, de moules ou autres ostréicultures. C'est une stratégie d'ensemble, mais là où il y a des projets de territoire, là où les choses sont claires, il n'y a pas de soucis là-dessus. Je n'ai pas besoin de le dire tout le temps, parce que je n'en fais pas, pour ma part, un souci de polémique.

Alors où en sommes-nous ? Jean DIONIS. Il accepte de prendre la parole ? On sait déjà tout ce qu'il va dire, mais il va nous le faire.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais Président, bien volontiers. Vous aussi, vous êtes prévisible, Monsieur le Président. Effectivement, les routes. J'interviens donc au nom du groupe Centre et Indépendants sur le pilier 3 de notre budget, Infrastructures et transport. Nous l'avons travaillé dans tous les sens et cela donne ferroviaire - écoutez bien quand même - 174 M, cela représente 74 % du budget d'investissement. Budget routes, quasiment, zéro. On y trouve uniquement les crédits de paiement de la RN 141 et de la 147. D'un côté, 174 M pour le rail, de l'autre 7 M pour les routes. Alors, vous me direz, ce choix est très exclusif, discriminatoire, vous l'assumez. Il a été validé par la dernière élection régionale et de l'autre côté - et vous venez de le dire - nous restons constants dans la dénonciation d'un déséquilibre évident qui pénalise gravement plus de 51 % des Néo-Aquitains qui vivent en territoire rural.

Vous expliquez cette orientation par une stratégie de report modal, massif vers les transports ferroviaires. Cette politique, à la limite, pourrait s'entendre en Gironde, en Haute-Vienne où il y a des réseaux ferrés denses, mais quid des Landes ? Trois lignes ferroviaires. Quid du Lot-et-Garonne ? Deux petites lignes. Ouvrez une carte et vous constaterez par

vous-mêmes la faiblesse de la densité du réseau petites lignes incluses, et quand on vit en milieu rural, comme 51 % des Néo-aquitains, Monsieur le Président, la voiture n'est pas une option, c'est une nécessité. Vous et moi serions sourds si l'on ne tirait pas cette leçon de la crise des Gilets jaunes.

Prenez le Lot-et-Garonne, par hasard, traversé à la fois par une route nationale 21, et la ligne ferroviaire TER Agen-Périgueux. J'ai regardé les chiffres. En 2019, trafic journalier entre Agen-Villeneuve, 11 000 véhicules par jour. C'est une route absolument structurante pour l'aménagement intérieur de notre région, le Conseil Régional n'y assume pas sa compétence. C'est une compétence en matière d'itinéraire routier d'intérêt régional ; vous n'y êtes pas. Vous devriez y être, vous n'y êtes pas.

En comparaison, sur la ligne ferroviaire Périgueux-Agen, on a enregistré en 2019, c'est-à-dire hors Covid, une fréquentation de 437 voyageurs par jour. 11 000/437. Et vous êtes prêts, aux côtés de l'Etat dans le cadre d'un protocole « lignes dessertes fines du territoire » signé le 22 avril 2021, à engager la Région à hauteur de 40,6 M€. Sans stigmatiser cette ligne ferroviaire qui a son utilité, le compte en matière de répartition de l'effort d'investissement, en fonction de l'utilité sociale, vous employez ce mot à juste titre, Monsieur le Président, mais là, elle y est. Il faut bien que cela soit quand même le critère décisif. Eh bien, le compte n'y est vraiment pas.

La répartition des rôles en matière d'investissement sur les infrastructures de transport où l'Etat et le Conseil Régional travaillent de plus en plus en silo, l'Etat fait l'essentiel de l'effort sur les routes, la Région fait l'essentiel sur le ferroviaire, et cela sans prise en compte comparative de l'utilité sociale des routes et notamment des petites lignes ferroviaires ; cette répartition des rôles relève d'une faute stratégique lourde.

Au nom de notre groupe, mais aussi de beaucoup de gens ici, nous vous demandons une modification de ce budget pour que la Région et l'Etat, ensemble, coordonnent et consolident leur effort financier sur ce qui doit être les véritables priorités au regard de l'utilité sociale des propositions d'investissement. Ici, ce sera le rail, là, ce sera la route. Encore une fois, à aucun moment, nous vous demandons le basculement du budget vers l'autoroutier. Nous vous demandons l'équilibre. Nous vous demandons un budget équilibré comme le font d'ailleurs, à peu près tous vos collègues Présidents de Conseils régionaux.

Monsieur le Président, vous aimez le rail, pourquoi pas ? Vous abandonnez nos routes, et au-delà des chiffres, il faut interroger les fondements idéologiques de ce choix. A l'origine de ce choix, il y a un discours politique qui commence à dater. Je l'ai tracé. Ce sont les années 1990. On fait du basculement de la route vers le rail, le cœur d'une stratégie de décarbonation du secteur de transport. Et notre groupe est d'accord pour dire qu'il est

prioritaire de décarboner ce secteur d'activité puisqu'il pèse 30 % des émissions totales en CO2 sur l'ensemble de l'Union Européenne. Oui, les voitures à moteur thermique sont l'un des principaux pollueurs parce qu'elles représentent 60,7 % des émissions dues au transport sur les routes.

Faut-il pour autant ne plus investir de manière significative sur les routes ? Non. Ce n'est pas la route qui est carbonée, et quand on aura compris cela, on aura franchi peut-être un seuil dans le débat, c'est la voiture au moteur thermique. La voiture est en train de devenir un mode de transport plus propre : covoiturage, voiture électrique, optimisation des moteurs notamment hybride, d'autres modes de transports routiers, le bus constitue une alternative plus propre. La route peut aussi être redistribuée à des modes doux. On en parle, piétons, vélos.

Enfin, la part du marché, le fret, du ferroviaire en France. Elle n'a cessé et elle ne cesse de plonger, pour tomber à 9 % en 2019, soit cinq fois moins qu'en 1974, et environ la moitié de la moyenne européenne. On peut le regretter. Mais les raisons du déclin français sont profondes. Monsieur le Président, avec le respect que je vous dois, ce n'est pas vous, comme vous le disiez tout à l'heure, avec vos petits bras, qui allez inverser à court et moyen termes, cette tendance. Il nous faut donc inciter fortement, effectivement, à un usage plus écologique de la route, plutôt que de la diaboliser de manière manichéenne.

Ecoutez le CESER. On a lu le rapport du CESER 2021. Je le cite : « Le transport ferroviaire ne peut suffire à porter une politique de mobilité bas carbone ambitieuse ». Il a raison, le CESER. Il attirait votre attention sur - je cite - « la diversité des enjeux de mobilité dans les territoires, en particulier, ceux liés aux territoires ruraux, dans lesquels l'automobile est souvent le seul mode de fonctionnement. ». Monsieur le Président, vos collègues Présidents de Régions votent des budgets équilibrés, routes et rails. Les élus du CESER vous disent d'aller dans ce sens. Et votre très humble Opposition vous dit aussi cela. Monsieur le Président, je voudrais que vous vous posiez une seule question, doucement. Et s'ils avaient raison ? Monsieur le Président, il y a dans cette affaire quelque chose qui remonte à vous, c'est bien naturel.

Dernière remarque pour conclure, Monsieur le Président, nous avons cherché en vain le mot « piste cyclable » et « vélo » dans votre projet de budget, les 600 pages. Nous n'avons pas trouvé « piste cyclable » ni dans les infrastructures de transport, ni dans le chapitre « mobilité durable intelligente », ni dans le tourisme, alors que l'utilisation du vélo, soit à vocation touristique ou pratique, déplacements quotidiens domicile/travail est en pleine expansion. Il nous semble qu'il manque là une ambition régionale par rapport à ce mode de transport. Alors que d'une part, la France est en train de bouger, et d'autre part, il y a un

potentiel considérable comme le prouve un certain nombre de pays, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne.

Monsieur le Président, notre groupe se retrouve dans un certain nombre de piliers, de chapitres de votre budget. Je pense au développement économique ou à l'action de la Région dans les lycées. Nous sommes depuis longtemps en désaccord profond en matière d'infrastructures et transport. Nous vous proposons un amendement de rééquilibrage sur la route. Prenez-le. Au nom de quoi, vous ne le feriez pas. Si par malheur, il était repoussé, les rapports de force étant ce qu'ils sont, eh bien, notre désaccord serait clairement confirmé. Ce désaccord sera clairement aussi une des causes de notre vote contre à votre budget 2022.

M. LE PRÉSIDENT. - On va aller déjeuner. L'intervention de Jean DIONIS était, vu que je l'ai gardée par la fin, pour la route, dans tous les sens du terme.

Vous oubliez, cher Jean, sur Agen-Villeneuve, on a financé et on a même financé la circulation de bus à haut niveau de services.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais c'était de la préhistoire, cela, Monsieur le... Vous ne financez plus rien.

M. LE PRÉSIDENT. - A l'époque, je rappelle qu'il n'y avait pas des compétences claires entre Département, Région, Etat. Aujourd'hui, il y a des compétences claires. Vous voulez revenir, et je rappelle, je me souviens sur la Nationale 21, des crédits que l'on maintenait inscrits pendant quinze ans avant qu'ils ne se réalisent parce qu'il n'y avait pas de compétences claires, et qui n'étaient pas dépensés, exécutés.

Deuxième observation. Le basculement résulte d'un abandon depuis plus de vingt ans par l'Etat du ferroviaire. On a le réseau ferroviaire le plus mal en point. Donc, soit on accepte de fermer Agen-Périgueux, Limoges-Brive par Nexon. On arrête, par exemple, Saint-Jean-Pied-de-Port-Bayonne. Le chantier est énorme. Et quand vous discutez avec le gouvernement ou l'appareil d'Etat, que vous dit-il ? On n'a pas su s'occuper des routes, il faudrait que vous les preniez. D'accord. Je suis prêt à prendre la responsabilité des routes. Je le dis tranquillement. Le problème n'est pas la route. Mon problème, ce sont les ressources en face, et nous ne les avons pas. Parce que ce qui se passe, notamment depuis cinq ans, et même plus, c'est que progressivement, on nous donne des charges, parfois très importantes, 68 % des infrastructures ferroviaires, mais quand on saisit le Conseil Constitutionnel, depuis la loi Raffarin pour lui dire, « on nous file cette charge, mais il n'y a pas les ressources en face », qu'est-ce que nous dit le Conseil Constitutionnel : « de toute manière, vous n'avez pas la compétence complète ». Est-ce que l'on va vers un morcèlement, une léopardisation des compétences, ou pas ?

Sur les routes, les autres Régions sont en train de plier les gaules. Elles arrêtent leur programme. La Bretagne, il y a une seule route qui est prise en compte. Laurent WAUQUIER arrête d'inscrire des projets nouveaux. Quand vous prenez cela, toutes les Régions se sont bien aperçues que si elles mettaient le doigt dans l'engrenage, elles étaient à terme fichues et qu'elles ne pouvaient atteindre aucun objectif, et donc qu'il n'y avait pas... Non, Jean.

M. DIONIS DU SEJOUR. - La prochaine fois, on fera le....

M. LE PRESIDENT. - Jean. Diable, c'est pénible. Je vous ai laissé parler sept minutes. Il n'y a donc pas de clarté. Je veux une clarté, parce que je veux imposer à l'Etat qu'il y ait une répartition des compétences. Oui, il y a un effort spécifique sur le fer, mais chaque fois qu'une commune, une intercommunalité, un département qui a un projet de piste cyclable, et il y en a plein qui passent dans toutes les Commissions Permanente, nous dit « participez », nous participons à toutes les pistes cyclables qui sont faites dans cette région, pour peu qu'elles rentrent dans le réseau régional.

Je vais suspendre la séance. Je salue nos collègues qui sont en visio, et nous nous retrouvons à 15 h 00.

PAUSE DEJEUNER

M. LE PRESIDENT. - On va reprendre notre séance. Nous avons largement échenillé le budget. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. GUERIN. - Merci Monsieur le Président. Deux interventions, plus exactement deux interrogations à votre encontre, Monsieur le Président. Dans ce budget, vous faites allusion à 6,7 M€ mis sur l'axe routier RN 147 et l'axe routier RN 141. Monsieur le Président, vous vous plaisez à nous expliquer depuis maintenant plusieurs années, me concernant, que vous êtes un aménageur et un décentralisateur forcené. Je serai tenté de vous croire, quand vous nous dites tout cela, Monsieur le Président.

6,7 M€ sur la RN 141, donc la Limoges-Angoulême, et sur la 147, Limoges-Poitiers et au-delà. Certains de nos collègues trouveront peut-être que c'est beaucoup, d'autres trouveront que ce n'est pas assez. Pour vous donner un ordre de grandeur, chers collègues, c'est un peu moins de 1 % de la part régionale consacrée à la GPSO. Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que l'axe routier RN 147 est un des axes les plus accidentogènes de France au kilomètre. Elle a, il y a encore peu de temps de cela, coûté la vie à un père de famille de 35 ans, écrasé en moto, sur cet axe routier à quelques minutes

de Limoges. C'est un axe qui, selon vous, est une de vos priorités. En 2019, vous avez déclaré lors de vos vœux devant les forces vives et les forces économiques du territoire limousin - je vous cite - « l'aménagement de la 147 est ma priorité. Je ferai, avec la 147, ce que j'ai fait avec l'A65 ». Pour ceux qui ne le savent pas, l'A65, c'est l'autoroute entre Pau et Langon que vous avez imposée à l'époque parfois contre l'avis de vos amis socialistes, quand vous étiez Président de Région, parce que vous l'étiez déjà à l'époque.

Vous avez fait cette promesse-là, Monsieur le Président, et à ce jour, s'ouvrent les débats de la Commission nationale du débat public, qui a déjà auditionné un certain nombre d'élus locaux, Madame le Maire de Poitiers, Madame la Présidente du Grand Poitiers, Monsieur le Maire de Limoges, moi-même en tant que Président de l'Agglomération de la Communauté urbaine de Limoges, et donc la question qui va vous être posée, Monsieur le Président, est simple. Sur cette CNDP, est-ce que vous êtes favorable, oui ou non, à ce projet d'autoroute concédée ?

Vous m'avez longtemps expliqué, parfois en dehors de ce cénacle, que votre problème sur cette autoroute, c'était votre Majorité. C'était avant les élections régionales de 2020. Sous-entendu, Monsieur le Président, une partie de votre Majorité de l'époque était hostile à ce projet autoroutier, comme l'est d'ailleurs aujourd'hui, Madame MONCOND'HUY, Maire de Poitiers. Et vous m'expliquiez que vous ne pouviez pas aller à l'encontre de votre Majorité.

Monsieur le Président, pendant la campagne des élections régionales de 2020, on a longuement discuté tous les deux, j'ai pris des positions très claires pour que vous ne soyez otage de personne, et que vous ne soyez pas sous les fourches caudines de votre ex-Majorité rose-verte. Aujourd'hui, Monsieur le Président, je vous pose une question très simple sur ce premier sujet : qu'allez-vous répondre aux garants de la CNDP ? Etes-vous favorable, oui ou non, à ce projet d'autoroute concédée ? Au-delà des questions de financement, puisque les questions de financement, il s'avère qu'il est démontré que des concessionnaires favorables à rentrer au tour de table, que l'Etat - Emmanuel MACRON était en Haute-Vienne l'autre jour - Emmanuel MACRON s'est dit favorable et le Ministre des Transports, Jean-Baptiste DJEBBARI aussi à ce projet. Donc, au-delà du tour de table, sur une question de principe, sur une question de forme, Monsieur le Président, êtes-vous favorable à ce projet d'autoroute concédée ? C'est le premier sujet.

Le second sujet qui est un sujet un peu plus technique, Monsieur le Président, c'est le gérontopôle. S'est tenue très récemment une réunion avec les CHU de Nouvelle-Aquitaine, l'ARS et la Région. Théoriquement, notre gérontopôle de Nouvelle-Aquitaine qui, je le rappelle à nos collègues, n'est ni plus ni moins que la modification juridique du GIP Autonome Lab, qui est né à Limoges, transformé en GIP Gérontopôle. Ce gérontopôle devait

se retrouver en ordre de marche à la mi-février. En ordre de marche, cela veut dire avoir une présidence, un exécutif et un Conseil scientifique.

A ce jour, et je pense que j'en informe les trois quarts, pour ne pas dire 90 % de mes collègues, cette réunion a été décalée, faute d'accord entre les principaux acteurs. Deux PUPH du CHU de Bordeaux se sont dits hostiles à ce gérontopôle tel qu'il était envisagé. Monsieur le Président, vous vous apprêtez - de ce que j'en ai compris et des informations dont je dispose - à soutenir un gérontopôle qui serait différent de ceux, en tout cas dans son fonctionnement, que l'on retrouve ailleurs, à Nantes, à Toulouse ou à Paris, où dans toutes ces localisations, la présidence de ce gérontopôle est confiée à un PUPH. Ici, il s'avère, au regard des négociations qu'il y a eues, que la présidence serait confiée ou à un représentant de l'ARS ou à un représentant de la Région. Monsieur le Président, pourquoi ne pas appliquer en Nouvelle-Aquitaine, ce qui se pratique ailleurs et ce qui fonctionne ? Vous avez un certain nombre de PUPH qui sont hautement qualifiés pour occuper ce poste, et sans doute, mes chers collègues, sans vouloir faire offense à qui que ce soit, beaucoup plus que certains élus ou que certains représentants de l'ARS.

A ce titre, je ne vois pas pourquoi, ici, on ferait exception à la règle, et pourquoi on prendrait une position différente de ce qui se fait ailleurs ? Les gérontopôles sont en train de se fédérer - Françoise JEANSON le sait mieux que moi - et parmi les critères de structuration de cette fédération des gérontopôles, il y a la question de l'aménagement du territoire. Monsieur le Président, c'est en qualité d'élus régional, mais aussi en tant que Président de la Communauté urbaine de Limoges que je m'adresse à vous, Limoges a l'antériorité liée - et je crois que l'on ne peut pas s'en réjouir - au vieillissement de sa population. L'antériorité est en Limousin. Elle est à Limoges. Le GIP Autonome Lab a été présidé et reste présidé maintenant, devenu GIP Gérontopôle, par un de vos élus, Monsieur le Président, de votre Majorité que je salue, car c'est un ami, François VINCENT - je sais qu'il est en visioconférence aujourd'hui, et il semblerait que la candidature de François VINCENT pour présider ce gérontopôle n'ait pas recueillie votre assentiment.

Ce que je veux vous dire, Monsieur le Président, c'est que je crois qu'il est urgent dans ce domaine de se poser les bonnes questions, de ne pas attendre, d'avancer comme les autres gérontopôles ont avancé, de regarder attentivement, Monsieur le Président, les candidatures qui vous sont proposées, notamment d'un certain PUPH, dont je ne donnerai pas le nom aujourd'hui, mais qui fait référence à l'échelle mondiale, et de ne pas tomber, Monsieur le Président, dans des travers dans lesquels nous ne sommes pas encore tombés, mais dans lesquels, j'ai quelques inquiétudes que nous puissions tomber.

Monsieur le Président, je compte sur vous. Sachez que les élus limousins vous prendront au mot, au titre de l'aménagement du territoire. J'ai beaucoup de respect pour vous, vous le savez. Je crois que vous êtes un aménageur. En revanche, maintenant, au-delà des déclarations d'amour, il va nous falloir quelques preuves, Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Guillaume. Je peux vous assurer que ce gérontopôle ira jusqu'au bout, et confirmez à Limoges et aux Limousins que l'équipe pour le centre technique de ce gérontopôle restera à Limoges. Je ne vais pas enlever cette initiative. Il n'y a aucun souci à avoir là-dessus, même s'il faut que ce soit un gérontopôle régional, et que nous disposions de toutes les forces.

M. LE PRESIDENT. - Faut-il pour autant que nous ne soyons pas Girondins, au sens où nous n'inventons pas un modèle qui, après le scandale d'ORPEA, réfléchisse à une forme de management qui soit un peu différent. Nous n'avons pas atterri, et j'ai bien entendu le plaidoyer qu'à Limoges, vous avez fait sur un PUPH. Pour l'instant, la décision n'est pas prise. Simplement, notre souci, et le mien plus particulièrement, est que le problème du vieillissement est aussi un problème de cadre de vie, n'est pas qu'un problème médical, c'est aussi un problème de maintien à domicile. C'est aussi un problème de tous les personnels qui vont accompagner ces personnes, et vous en serez tenus informés, bien entendu. Nous ne ferons pas cela sans que l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration ne décident souverainement. Je ne serai pas candidat d'ailleurs à ce gérontopôle.

Soyez rassurés, mais considérez que nous avons là un projet régional. Je vous garantis que le centre de l'équipe technique sera à Limoges. La plupart de son fonctionnement sera à Limoges, mais il faut que nous en fassions un projet totalement régional et que nous analysions d'une manière critique aussi, ce qui existe ailleurs. Ce n'est pas simplement un projet classique, décidé par Paris. C'est aussi un projet qui doit embarquer tout le monde, et notamment les fonctions de l'accompagnement au vieillissement après ce que nous venons de vivre après le scandale d'ORPEA, nous devons regarder cela.

Pour la 147, il y a plusieurs...

M. GUERIN. - ...Attendez. S'il vous plaît, est-ce que je peux vous répondre sur le premier point ? Le centre exécutif...

M. LE PRESIDENT. - Si l'on commence à engager un dialogue. Vous ne pouvez pas être...

M. GUERIN. - ...Le centre exécutif à Limoges, Monsieur le Président, cela ne veut rien dire. Quand votre ami, François HOLLANDE, nous a fait la réforme des régions...

M. LE PRESIDENT. - Excusez-moi, Guillaume.

M. GUERIN. - Monsieur le Président. Attendez. Laissez-moi parler. Deux secondes.

M. LE PRESIDENT. - Guillaume. C'est bien parce que c'est vous.

M. GUERIN. - Vous savez, je prends très peu la parole dans cet hémicycle, Monsieur le Président. Très peu. Donc, le centre exécutif à Limoges, cela ne veut rien dire, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je vous ai répondu.

M. GUERIN. - Non. Vous m'avez répondu comme d'habitude, de manière très...

M. LE PRESIDENT. - ...Vous savez très bien...

M. GUERIN. - Et cela ne veut rien dire, votre réponse. Rien.

M. LE PRESIDENT. - Guillaume. Vous savez très bien qu'à un moment...

M. GUERIN. - Le centre exécutif, Monsieur le Président, cela ne veut rien dire.

M. LE PRESIDENT. - Guillaume, s'il vous plaît.

M. GUERIN. - Vous savez. Monsieur le Président. La DRAC, il nous avait été promis que les fonctionnaires de la DRAC resteraient à Limoges. Monsieur le Président, combien de catégories A, combien de décideurs de la DRAC sont à Limoges ? Une petite poignée que l'on compte sur les doigts d'une main, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je ne représente pas ici, les DRAC.

M. GUERIN. - Ce n'est pas la question. Limoges a été dépouillée de toutes ses catégories A depuis la perte du statut de capitale régionale...

M. LE PRESIDENT. - Pas de la Région.

M. GUERIN. - Et vous le savez.

M. LE PRESIDENT. - Pas de la Région.

M. GUERIN. - De tous les Services déconcentrés...

M. LE PRESIDENT. - Pas de la Région.

M. GUERIN. - Et donc, je vous le dis, Monsieur le Président, ce n'est pas Guillaume GUERIN qui vous parle, il est beaucoup trop petit.

M. LE PRESIDENT. - Si vous me permettez...

M. GUERIN. - Sur le gérontopôle, vous aurez tous les professionnels de santé derrière la candidature de Monsieur TCHALLA.

M. LE PRESIDENT. - Si vous permettez. Que vous ayez votre candidat est une chose. Que vous l'imposiez...

M. GUERIN. - Ce n'est pas notre candidat, Monsieur. Il a une chaire à Harvard.

M. LE PRESIDENT. - Que vous l'imposiez, en est une autre.

M. GUERIN. - Qui avez-vous à proposer ? Y a-t-il, Monsieur le Président, quelqu'un dans votre Majorité qui est candidat à cette présidence ?

M. LE PRESIDENT. - Que vous l'imposiez en est une autre. Premièrement. Deuxièmement, sur la 147, mon souci, et je l'ai dit depuis longtemps, est que nous sécurisions dans une voie rapide, à 2 x 2 voies, là où c'est possible, la liaison entre Limoges et Poitiers. On est d'accord. Il y a des travaux à engager, que l'Etat retarde, qui sont au nord de Limoges. De la même manière que nous avons engagé le contournement d'Aire-sur-Adour, alors même que cette partie entre Bordeaux et Pau a été intégrée ensuite dans la future autoroute Bordeaux-Pau, je propose que l'on engage ces travaux, parce qu'il y a la DUP, parce que toutes les choses sont réglées, et que la Région, sur les 30 M supplémentaires, a non seulement pris sa part aux côtés de l'agglomération et aux côtés du Département sur les 15 M qui nous restaient, mais de faire l'avance des 15 M de l'Etat. Je note qu'aujourd'hui, ce projet est au milieu du gué, que ce n'est pas réglé, projet qui pourrait être intégré dans la future autoroute.

Je note qu'il y a un débat, l'Agglomération de Poitiers ne souhaite pas l'autoroute. Je souhaite donc que nous avancions sur les travaux qui sont à réaliser, de telle sorte que l'on puisse améliorer le sort, sans reproduire ce qui s'est passé sur la LGV Poitiers-Limoges, avec un arrêt du Conseil d'Etat qui a tout arrêté. Cette culture qui n'est pas la mienne, qui est de dire « on n'avance pas, mais on attend le graal après-demain », j'attends que les choses aient avancé. Nous participons aux financements qui sont décidés par l'Etat, puisque l'Etat est le maître d'ouvrage. Et entre Poitiers et Limoges, comme entre Poitiers et Angoulême, nous mettrons, parce que le désenclavement de Limoges est essentiel, les financements de travaux qui sont à la charge de la Région. Sans plus, sans moins.

M. GUERIN. - Désolé. Ce n'était pas ma question.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais moi, c'est ma réponse.

M. GUERIN. - Oui, mais ce n'était pas la question.

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole à Arnaud TAUZIN.

M. GUERIN. - Merci Monsieur le Président. Cela ne s'arrange pas.

M. LE PRESIDENT. - On verra qui aura raison.

M. TAUZIN. - Mes chers collègues. Je voudrais revenir sur les débats qui ont déjà eu lieu sur la filière aviaire, sur cette crise que nous traversons pour la quatrième année consécutive. L'occasion de rappeler quelques éléments. Ce sont des milliers d'éleveurs des Pyrénées Atlantiques et des Landes qui ont eu à connaître de nouveau un abattage de toutes leurs volailles. Je tiens à rappeler ici, une nouvelle fois, que cela ne touche pas que le canard, cela touche aussi le poulet qui est un des fleurons économiques de notre Nouvelle-Aquitaine.

Sur la question de la vaccination, je voudrais rappeler ici qu'en 2006, une vaccination a été mise en France et dans les pays européens après un accord avec l'Organisation mondiale de la santé animale et la FAO, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation en agriculture, et qu'à cette époque-là, elle n'avait pas bloqué les exportations. La question de la vaccination n'est donc pas qu'un problème scientifique de mise au point du vaccin, c'est surtout un problème diplomatique, de coordination avec les Etats avec qui nous commerçons pour mettre en place les garanties de suivi de la vaccination, de ciblage de cette vaccination pour obtenir la poursuite du commerce avec les pays qui pourraient accueillir nos produits. Et en ce sens, ce travail diplomatique de préparation d'une autorisation à la vaccination n'a pas été mené ces dernières années, et l'on se retrouve de nouveau, dépourvus. Au fond sur la vaccination des volailles, c'est un peu comme sur le nucléaire. Le gouvernement a tergiversé pendant quatre ans, pour reconnaître le 7 janvier, par la voix du Ministre de l'Agriculture venu dans les Landes que ce sujet ne devait pas être tabou, et que même, la vaccination était essentielle.

Au-delà de ce travail qui est maintenant devant nous, il y a un vrai sujet pour la Région. Et en ce sens, la baisse de 48 % des aides à la reconversion des filières en difficultés, notre budget m'inquiète. Nous sommes devant un défi énorme sur cette filière-là. Nous avons, en Nouvelle-Aquitaine, les trois leaders du marché. Je vais employer des marques : Labeyrie, Montfort, Delpeyrat, c'est Nouvelle-Aquitaine. Je crois que nous devons diagnostiquer que la croissance, que l'on a connue ces quarante dernières années, est peut-être derrière nous.

Entre 1983 et 2015, la production de canards gras dans le Sud-Ouest et en France a été multipliée par 7, 700 %. On a cherché à en faire un produit de grande consommation. Je crois qu'au-delà des crises successives, se pose la question du positionnement commercial de ce produit. Nous sommes un peu comme les viticulteurs du Languedoc dans les années 70. Il a fallu qu'ils sortent du vin de table pour entrer dans le vin d'appellation. Cela a été, pour eux, douloureux, difficile. Je crois que nos filières de canards gras, volailles traversent le même dilemme. Il faut que la Région ait le courage avec les intervenants, puisque l'on a les entrepreneurs et les coopératives sur notre territoire de mener ce défi de la montée en

gammes et de la défense du bien-être animal aussi, en privilégiant systématiquement le plein air.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il faudra mettre de l'argent sur la table. On a des outils industriels qui, aujourd'hui ne sont plus dimensionnés avec le marché de demain. Au fond, l'ensemble des coopératives était parti sur 40 à 50 millions de canards par an abattus. Aujourd'hui, on en est à 25 millions. Il est fort possible que l'atterrissage soit plutôt entre 15 et 20, que ces quantités-là.

Qu'est-ce que l'on fait de ces usines aujourd'hui fermées ? J'ai, sur ma commune de Saint-Sever, un abattoir qui embauchait 100 personnes, il y a deux ans, qui est maintenant fermé. Qu'est-ce que l'on fait pour reconvertir ces friches ? Là, l'action de la Région, c'est son cœur de compétences, doit être au rendez-vous. Qu'est-ce que l'on fait pour toutes les exploitations qui, demain, peut-être auront à connaître une réduction des mises en place en canard ? Qu'est-ce que l'on fait pour développer le label rouge, qui aujourd'hui ne représente que 10 % de l'ensemble de la production pour, peut-être, produire moins, mais produire mieux et produire avec plus de valeurs ? Qu'est-ce que l'on fait pour que tous ces entrepreneurs, transformateurs à la ferme, éleveurs-gaveurs qui tuent leurs animaux et les transforment en conserves, rattachent aujourd'hui la saison sans aucun stock ?

Sur toutes ces questions-là, je trouve que notre budget n'est pas à la hauteur, cette année, parce que ce qui compte, c'est la pérennité des entreprises pour, lorsque la production va revenir, elles soient toujours en vie. C'est donc vraiment un cri du cœur que je lance ici. On a un des fleurons de notre gastronomie qui, au fond, dans l'identité de la Nouvelle-Aquitaine, est en phase avec un art de vie, avec ce à quoi on est attaché, qui génère des milliers d'emplois, qui est en péril, qui, derrière la succession des crises, a aussi un repositionnement commercial complet à mener. Il sera douloureux. Il sera difficile. Il demandera beaucoup d'investissements. J'aimerais que la Région l'impulse, plutôt que l'on le subisse.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Arnaud TAUZIN. Simplement, je me suis toujours exprimé pour la vaccination. Le problème est que nous ne pouvons pas travailler sans les grandes organisations professionnelles qui n'étaient pas favorables, jusqu'à une période récente à la vaccination pour les raisons d'exportation. Le monde économique fait - vous l'avez dit tout à l'heure - que l'on a multiplié par 7, en mettant en cause la qualité, peut-être, du choix de la production de gras.

Aujourd'hui, on doit assurer la reconversion. La Région sera présente, elle l'a toujours été. Il vaut mieux assurer la reconversion d'une filière, plutôt qu'indemniser une filière, parce

que l'Etat a mis, et la Région aussi beaucoup d'argent dans cette indemnisation. La Région ne fera pas défaut dans la reconversion. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, je n'ai pas de projet sur la reconversion de cet abattoir, mais on voit bien qu'il y a des repositionnements, ne serait-ce que dans les relations qui vont plutôt dans le bon terme entre Maïsadour et Euralis pour essayer de regrouper la filière gras et l'élever en qualité dans ce domaine-là.

Sur la reconversion des friches, la Région sera présente.

Par contre, ce qui n'est pas simple, tel que nous avons des discussions avec le Ministère de l'Agriculture, je le disais ce matin à une question sur les problèmes de vaccination. Pour l'instant, ce que l'on nous propose, c'est une vaccination sur deux expérimentations de six mois. Nous disons, avec Jean-Pierre RAYNAUD et avec beaucoup de professionnels qu'un an, c'est trop long parce que nous ne pourrions pas mettre en place les canards au moment de l'hiver prochain.

Sur le label rouge ou pas, je rappelle que c'est une politique continue de la Région depuis vingt ans, sur lequel nous accompagnons le cahier des charges. Nous accompagnons la commercialisation. Nous accompagnons les investissements. Là-dessus, je vous remercie de ne pas l'avoir dit, il n'y a pas de problème sur l'accompagnement de la Région. Nous serons là. Simplement, nous voulons être un aiguillon par rapport au Ministère de l'Agriculture en attendant les principales décisions.

M. GUIBERT. - Monsieur le Président, chers collègues. Nous avons déjà exprimé à de multiples reprises tout le mal que nous pensons de votre feuille de route Néo Terra. Alors qu'un quart des exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine ont disparu ces dix dernières années, et qu'un agriculteur se suicide en moyenne tous les jours, l'urgence n'est pas climatique, mais économique et sociale.

Alors qu'à notre demande, vous avez augmenté le budget de l'agriculture de 90 % depuis 2016, il n'en reste pas moins qu'il ne représente qu'à peine 2 % de notre budget, quand l'agriculture représente 7 % du PIB en Nouvelle-Aquitaine. Alors que l'agriculture est en train de s'effondrer dans notre région, il est urgent que la Région fasse des économies sur toutes les mauvaises dépenses que nous ne cessons de dénoncer et les réorienter vers l'agriculture qui doit être une priorité majeure de notre Assemblée. La Nouvelle-Aquitaine ne peut plus se contenter des circuits courts qui n'ont jamais été à la hauteur des enjeux. Contrairement à la politique de l'Union Européenne que vous soutenez, il faut instaurer d'urgence le localisme, c'est-à-dire ce choc de la proximité qui consiste à inverser le coût de la distance et à prioriser partout et tout le temps, la priorité au local. Par ailleurs, la Région

doit être à la manœuvre pour réinstaller en Nouvelle-Aquitaine des productions délocalisées, comme les fruits et légumes.

Il faut valoriser l'identité agricole régionale. Vous n'en parlez jamais parce que l'identité vous fait peur. Mais la région Nouvelle-Aquitaine a une réelle et authentique culture gastronomique et agricole enviée par le monde entier, et qu'il faut promouvoir sans cesse. Promouvoir et se défendre contre les adversaires du foie gras et de la viande dans les cantines. Nous vous demandons un choc de simplification des démarches administratives entre les aides intercommunales, départementales, régionales, nationales et européennes, le petit agriculteur s'y perd et se décourage. Il faut réduire les contraintes, mutualiser les plans de soutien avec les autres collectivités et créer un guichet unique d'accompagnement au montage des dossiers pour les petites exploitations.

Enfin, mais nous l'avons déjà abordé, soyez à la manœuvre face à la grippe aviaire qui sinistre notre région. Si vous nous aviez écoutés en 2017, les éleveurs auraient aujourd'hui un vaccin efficace pour lutter contre ces épidémies et ne subiraient pas aujourd'hui ces plans massifs d'abattage. En passant, merci au Laboratoire CEVA de Libourne.

Pour finir, nous souhaitons qu'avec votre politique de Néo Terra dans les champs de nos agriculteurs français ne subsiste pas uniquement de la rocaille - avec un « o », je précise pour Madame FORGENEUF - mais que nos agriculteurs vivent de leurs productions.

Je vous remercie.

M. GUERIT. - Monsieur le Président, chers collègues. Mon intervention se concentrera sur les axes dédiés aux aides directes aux entreprises, à la formation professionnelle et à l'apprentissage qui, il faut le dire, sont les parents pauvres de ce budget primitif. Vous avez beau vous auto satisfaire, de manière assez grossière d'ailleurs, de votre action économique en vous vantant sans la moindre modestie d'avoir toujours su encourager et valoriser l'innovation et l'attractivité et d'avoir posé les jalons de la résilience de l'économie néo-aquitaine, le budget que vous nous présentez est extrêmement bancal et hors sol dans une année pourtant essentielle.

En effet, avoir appelé à voter MACRON en 2017 vous a visiblement contaminé, puisque vous nous inventez une version néo-aquitaine du « en même temps », à savoir, des constats parfois lucides, mais une action qui n'y répond absolument pas. Par exemple, vous voulez agir contre le manque de main-d'œuvre pour les entreprises, mais en même temps, vous baissez les moyens dédiés à l'apprentissage, y compris en investissement, et de près de 67 M€, ceux destinés à la formation professionnelle continue. Vous prétendez vouloir accélérer la numérisation de notre économie, mais en même temps, vous supprimez près de 28 % des crédits dédiés à cette politique. Vous voulez une région qui exporte, mais en même temps,

vous amputez le budget dédié à l'internationalisation des entreprises de plus de 26 %. Vous prétendez enfin veiller à la bonne santé financière des entreprises, mais en même temps, vous rabotez de 32 % les fonds dédiés à la politique de retournement.

Pour un Président qui ne cesse de se présenter comme pro-entreprises et pro-emploi, nous retiendrons surtout que le premier budget de ce nouveau mandat est à des années-lumière de l'effort fourni en 2021.

Pour votre défense, vous prétendez que les besoins de notre économie sont, eux aussi, bien moins importants que l'année dernière. C'est faux. Certes, vous deviez réaliser un effort important pendant la crise, mais cet effort doit être maintenu, a minima, pour permettre la relance et contrer ses éventuels effets décalés. Or, entre les premiers remboursements des prêts garantis par l'Etat, une augmentation des dépôts de bilan qui n'est toujours pas à exclure, un chômage qui demeure élevé malgré des difficultés de recrutement ou encore des tensions inédites sur l'approvisionnement lié à la pénurie de matières premières et l'inflation de la fracture énergétique, cette année sera critique pour notre économie tant le contexte demeure extrêmement incertain. Ce choix de diminuer des budgets, aussi fortement qu'il plus est, est donc incompréhensible.

Incompréhensible, parce que les économies que vous réalisez dans ce pilier ne se font pas sur les dépenses inutiles. On aurait compris et même largement applaudi, si vous les aviez faites sur les formations destinées aux formations réservées aux migrants. Mais vous préférez les réaliser sur le dos des honnêtes Néo-aquitains. Incompréhensible également, car comme la rappelait ma collègue Julie RECHAGNEUX, pendant que nos entreprises et nos chômeurs sont les grands sacrifiés de ce budget, vous continuez de dilapider l'argent du contribuable sur bien d'autres postes de dépenses en dehors de ce pilier économique dont je ne referai pas la liste. Visiblement, ce n'est pas pour tout de suite que vous rendrez aux Néo-aquitains leur région et leur argent.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais juste vous apprendre une chose. Je parle sous le contrôle de Sandrine DERVILLE, en matière de crédit de paiement, il y a des hausses partout. C'est ce qui va être versé aux entreprises, aux centres de formation, aux communes, aux lycées, aux laboratoires universitaires dans le courant de l'année. Nous avons simplement ajusté les crédits à autorisations de programme qui vont jouer sur les années suivantes, en fonction des capacités de réalisation. C'est donc une compétence qu'il faut que vous acquériez, c'est-à-dire, ne pas confondre les crédits de paiement qui vont aller aux 2 700 entreprises que nous accompagnons régulièrement chaque année, et les années suivantes sur lesquels nous n'avons pas encore de précisions. C'est le premier point.

Deuxièmement, sur le plan des résultats, la Nouvelle-Aquitaine, en matière de baisse du taux de chômage, moins 1,9 % par rapport à 1 % au niveau national. Créations d'entreprises, on est la deuxième ou la première région si je laisse de côté, jamais nous n'avons eu autant de dossiers d'investissement et de beaux projets.

Vous devriez, et je vous en donne une liste quand vous voulez, voir les entreprises et réfléchir aussi à la façon avec laquelle ces entreprises ont voté aux élections régionales.

M. BOUDIÉ. - Merci Monsieur le Président. Je ne suis pas sûr que les entreprises votent en tant que telles.

M. LE PRESIDENT. - Enfin, leurs salariés et les chefs d'entreprise.

M. BOUDIÉ. - Je ne suis pas certain que ce soit utile, Monsieur le Président, de participer à cette politisation de l'hémicycle régional à laquelle nous avons pu, parfois, assister depuis ce matin. J'avais trois remarques à faire.

La première, concernant la grippe aviaire et l'entreprise CEVA, elle est à Libourne - je salue Laurence ROUEDE - et j'en suis Député, évidemment. Ce que disent nos collègues, en particulier du Front National, est totalement faux. Marc PRIKAZSKY, le PDG de CEVA Santé animale pourrait l'affirmer bien mieux que moi. Nous sommes évidemment en contact avec lui. En 2017, la filière n'était pas prête à la vaccination, vous l'avez dit, Monsieur le Président. Elle l'a rejetée d'ailleurs en bloc. Et donc, quand bien même, la solution vaccinale - ARN messenger d'ailleurs - était prête, il n'y avait aucune possibilité d'entrer dans une logique d'expérimentation de la vaccination, ni même d'ailleurs de diffusion de la vaccination sous forme d'une campagne parce que, tout simplement, la filière, et la filière « palmipèdes » en particulier, était opposée.

La réalité d'aujourd'hui, c'est que la filière « volailles » et la filière « palmipèdes » du Sud-Ouest de la France sont pour la vaccination, parce qu'elles ont compris tout l'intérêt. En revanche, la filière « volailles » du Nord de la France est contre, et farouchement contre. Les discussions sont donc difficiles. C'est la raison pour laquelle le Ministre de l'Agriculture est en train de discuter avec les filières, avec aussi l'échelon européen, parce que c'est un échelon qui comptera pour avoir une vision globale de la vaccination pour essayer de détendre les oppositions à la vaccination en trouvant des solutions qui pourraient être, par exemple, de laisser des zones à non-vaccination, vous l'avez dit, c'est vrai, Monsieur le Président.

On ne peut donc pas dire qu'en 2017, la solution était trouvée et qu'elle aurait pu s'appliquer de façon immédiate, c'est faux. Il n'est pas faux de dire aussi que la phase d'expérimentation de douze mois pose plutôt problème qu'elle n'apporte de solutions à ce stade. En effet, je fais partie de celles et ceux qui essaient de convaincre le Ministre de

l'Agriculture de dépasser les contradictions entre des filières elles-mêmes, pour tenter d'imposer ce que CEVA Santé animale est tout à fait prêt à faire, c'est-à-dire une expérimentation concluante sur le plan scientifique en six mois.

Monsieur le Président, je voulais revenir sur deux de vos propos en propos liminaires, il y a maintenant quelques heures. C'était ce matin. D'abord, sur l'apprentissage, que vous avez rappelé, cité à plusieurs reprises. Je crois que quand la décentralisation ne fonctionne pas, il faut le dire. Et sur l'apprentissage, cela ne fonctionnait pas. La loi de 2018, que beaucoup d'exécutifs régionaux ont contestée à l'époque, en parlant même de quasi-dépossession d'une compétence qui était vécue comme une compétence quasi patrimoniale, ses résultats démontrent qu'il faut parfois recentraliser, partiellement, quand c'est nécessaire, quand cela ne fonctionne pas. Et si je prends le département de la Gironde, nous étions à 6 900 contrats d'apprentissage en 2018. Les chiffres de 2021, ce sera, 20 000 contrats d'apprentissage. Cela marche parce que la connexion avec le milieu professionnel était indispensable, et qu'il fallait revenir à cette logique de correspondance aux besoins économiques ressentis dans les territoires, les besoins économiques locaux. Et puis, parfois, la décentralisation marche mieux que l'Etat, et c'est là qu'il y a des réformes engagées sur tous les plans. Mais 20 000 contrats d'apprentissage, des jeunes qui, enfin, vont pouvoir entrer dans des parcours d'autonomie - je ne parle que du département de la Gironde - contre 6 900, pour être précis, en 2018, cela montre le changement d'envergure et de nature de l'apprentissage après cette réforme de 2018. Je pense qu'il n'est pas inutile de le rappeler.

Et puis, vous avez évoqué tout à l'heure le rôle qu'aurait joué, que jouait la Région dans les dispositifs qui consistent à réorienter les politiques publiques en direction des petites villes et en particulier des villes moyennes. Là, je ne peux quand même que vous contredire publiquement, parce que s'il y a une réorientation des politiques publiques menées sur la question des villes moyennes, en particulier depuis le début de ce quinquennat, c'est bien l'orientation prise par le gouvernement. Autrefois, et je parle sous le contrôle là aussi de Laurence ROUEDE, « Action Cœur de ville », décembre 2017. Autrefois les villes moyennes étaient en dehors des radars des politiques publiques nationales, totalement en dehors. Rien n'était prévu pour elles, jamais à aucun moment. Il y avait des dispositifs pour des communes de tailles inférieures. Il y avait des dispositifs pour des communes de tailles très largement supérieures. En revanche, des villes moyennes, telle que Libourne, par exemple, étaient totalement en dehors des cadrages nationaux.

« Action Cœur de ville » en décembre 2017 change complètement la donne. C'est une volonté d'aller vers le maillage territorial, vers les pôles d'organisation des territoires secondaires ; secondaires, si l'on prend en Gironde, la question de la métropole et des

territoires qui lui sont périphériques. Et de la même façon que le dispositif « Petites villes », 1 600 communes à travers le pays. 3 Mrds€. Ce n'est pas une initiative régionale, Monsieur le Président, avec des partenariats, banques des territoires, l'ANAH, BPI France, l'ADEME. Et là aussi, cela fonctionne, et bien sûr il est normal que les collectivités intermédiaires, Région notamment, puissent être partenaires. C'est utile et d'ailleurs, il faut accepter parfois d'être partenaires des politiques d'Etat.

Je terminerai sur ce sujet en disant des choses très simplement, c'est-à-dire que la décentralisation pour la décentralisation, cela ne peut pas être un projet politique en soi. Pas plus d'ailleurs que l'étatisation pour l'étatisation. Là, je renvoie à deux lectures de la réorganisation des territoires qui sont très opposées. Il faut simplement constater, on peut le faire - je pense - collectivement et de façon assez consensuelle, quand des politiques fonctionnent. Et la politique de l'apprentissage et le retour vers les territoires notamment des villes moyennes, ce sont des politiques qui, aujourd'hui, fonctionnent mieux, qu'elles ne fonctionnaient par le passé.

M. LE PRESIDENT. - C'est un débat que l'on aura plus tard. J'observe que, quand on a pris, c'était sous le quinquennat HOLLANDE, la responsabilité de l'apprentissage avec 50 % du budget de la taxe d'apprentissage, l'état des centres de formation d'apprentis était catastrophique. Nous avons investi massivement et d'ailleurs, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'accompagner et d'être avec Edouard PHILIPPE sur l'inauguration de centres d'apprentissage qui ont fait, on l'a bien vu, notamment en Charente, en Charente Maritime, bondir le nombre d'apprentis.

Je ne nie pas qu'il n'y a pas eu beaucoup d'argent. Simplement, je demande, cher Florent, que l'on regarde ce qu'il va se passer après, parce qu'il y a eu - je le disais tout à l'heure - sur France Compétences il y a une dizaine de milliards de trous, de déficits, etc. On a bien vu que l'on a eu, ces deux dernières années, énormément d'argent qui a effectivement fluidifié le système. Est-ce que tout cela pourra être maintenu ? La question qui se pose, c'est l'avenir des CFA. Et là, je peux vous dire que tout le monde, les Chambres des métiers, les Présidents de CFA, quand ils sont présidés par des collectivités locales, tout le monde est inquiet. Je pense que cette stratégie, cette politique, comme les villes moyennes, comme les petites villes, fait que nous sommes mieux armés pourvu que l'on ait les moyens, que l'Etat qui est trop loin. C'est une conviction.

Je le disais ce matin, nous avons lancé, un an avant l'Etat, la politique des petites villes et des centres-bourgs. Quand je regarde ce qui se passe, par exemple, à Castillon-la-Bataille, qui est - je crois - une ville exemplaire dans ce domaine-là, s'il n'y avait pas eu l'action de la Région, voire du Département, on n'en serait pas là où on en est.

L'autre question qu'il faut avoir, mais je vais le faire, parce que l'on n'a plus d'infos, c'est le paradoxe, comme tout est centralisé, on n'a plus d'infos maintenant, sur les chiffres. Ce que l'on soupçonne, mais cela avait été déjà engagé dans les mandatures précédentes ou dans les années précédentes, c'est qu'il y a un déplacement massif de l'apprentissage vers les Bac+4 ou 5. L'apprentissage, c'est aussi pour l'artisan, pour la TPE, des CAP, des Bac Pro. Et donc, il faudra que l'on regarde cela plus précisément. Il ne faudrait pas, non pas que les milieux populaires ou les milieux ouvriers soient sacrifiés, mais il faudra regarder l'apprentissage. Je rappelle que 70 % des apprentis vont chez les artisans. Mais cela nécessite objectivement une analyse éclairée de tous les chiffres.

M. OBRADOR. - Merci Monsieur le Président. Avant de commencer mon intervention, j'aimerais juste rectifier ce que vous avez dit Monsieur BOUDIÉ. Parce que ce que vous avez dit est faux. Et c'est problématique, parce que Libourne, c'est votre circonscription, il me semble. En 2015, le Laboratoire CEVA était prêt. Et il a regretté que le gouvernement de l'époque, et c'était votre majorité sociale, à l'époque, n'ait pas bougé parce qu'en 2015, le Laboratoire CEVA avait fourni 100 millions de doses de vaccins aux Etats-Unis. Et les dirigeants de CEVA regrettaient à l'époque que l'Etat français ne bouge pas. Ce que vous avez dit est donc faux.

Concernant mon intervention, elle porte, Monsieur le Président, mes chers collègues, sur la politique culturelle, secteur ô combien en souffrance, tout particulièrement malmené pendant la crise Covid, et encore aujourd'hui d'ailleurs, victime des choix politiques absurdes du gouvernement. La culture bénéficie d'une ligne budgétaire en forte augmentation de plus 8,7 %, passant ainsi de 49,7 M€ en 2021 à 54,1 M€ dans ce budget primitif 2022. Loin de nous, l'idée de ne pas vouloir soutenir le secteur culturel, mais permettez-nous tout de même d'émettre quelques réserves.

Une culture qui rassemble s'adresse au plus grand nombre, aux urbains comme aux ruraux, à nos Anciens comme aux plus jeunes, c'est l'objectif, par tous, partagé, ici. Malheureusement, nous n'y sommes pas, et cela à cause de vos choix politiques. Car c'est bien votre majorité socialiste qui subventionne des structures culturelles, des films, des spectacles, largement politisés, qui font bien souvent l'apologie, il faut le dire, des idées d'Extrême Gauche, ne s'adressant pas là, à l'ensemble des Néo-aquitains, mais à un entre-soi bobo bien souvent urbain. Au lieu de faire de la culture, vous faites de l'idéologie comme en témoigne, par exemple, la subvention accordée récemment à des artistes afghans alors que tant d'artistes de notre région aimeraient bénéficier d'une telle générosité et surtout aussi facilement. Ou encore, en subventionnant des partenariats avec la CIMADE, association d'Extrême-Gauche, qui aide les clandestins et donc les hors-la-loi avec notre argent. Alors là, mes chers collègues, avec les huées qui viennent de l'Assemblée...

M. LE PRESIDENT. - Continuez. Ne vous amusez pas à cela.

M. OBRADOR. - J'ai une pensée toute particulière pour nos compatriotes d'Outre-Mer qui manifestent contre la CIMADE, parce qu'ils pourrissent leur quotidien. Voilà. C'est cela la réalité.

M. LE PRESIDENT. - Continuez. Monsieur OBRADOR, continuez ou je vous coupe la parole.

M. OBRADOR. - En ce qui nous concerne, nous voulons réellement que la culture s'adresse au plus grand nombre. Et c'est le cas d'ailleurs dans l'ensemble des collectivités gérées par le Rassemblement National. A la Région, nous souhaiterions une politique qui s'adresse aux Néo-aquitains, qu'elle mette en valeur notre région s'étalant. Et c'est pourquoi, nous ne soutenons que les œuvres ou les structures culturelles qui respectent le principe de neutralité politique et qui sont capables de trouver leur public. Car là aussi, les artistes doivent être capables de vivre de leur art, et non de vivre uniquement, de survivre même, grâce à des subventions publiques. Les spectacles et autres festivals que nous subventionnons doivent trouver un minimum de public, faute de quoi, ces subventions ne se justifient pas ou plus.

Il serait plus que temps de faire un réel bilan financier de l'ensemble de ces aides, de tout remettre à plat, car nous parlons là, de l'argent des Néo-aquitains. Aider les artistes, oui. Mais les maintenir sous perfusion d'argent public, non.

En conclusion, nous estimons qu'une politique de soutien à la culture est bien évidemment indispensable, mais qu'elle ne doit pas se faire à n'importe quel prix, ni sous n'importe quelle condition. C'est à l'aune de ce principe de bon sens, que nous analyserons votre politique culturelle sur l'année 2022.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Et je sais déjà quelle sera votre réponse. Vous savez, dans l'histoire de France, que vous aimez tant, on a le souvenir des décisions de l'Extrême-Droite sur la culture.

Mme DIAZ. - Vous pouvez développer, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Madame JOUBERT.

Mme DIAZ. - Vous pouvez développer. Assumez.

M. OBRADOR. - A quoi vous faites référence, Monsieur le Président. C'est bien de...

Mme DIAZ. - Ne soyez pas gêné.

M. LE PRESIDENT. - Madame JOUBERT.

Mme DIAZ. - Vous ne voulez pas assumer.

M. LE PRESIDENT. - Où elle est, Madame JOUBERT.

Mme JOUBERT. - Je suis ici, Monsieur le Président.

Mme DIAZ. - Vous avez fait une allusion, Monsieur le Président. Vous pouvez développer ?

M. LE PRESIDENT. - Alors, Madame JOUBERT.

Mme DIAZ. - Vous êtes embêté.

M. LE PRESIDENT. - Non. Je ne suis pas embêté du tout.

Mme DIAZ. - Vous n'êtes pas embêté ! Eh bien, dites-nous, alors, parce que l'on n'a pas compris votre sous-entendu.

M. LE PRESIDENT. - Madame JOUBERT. Vous avez la parole.

Mme JOUBERT. - Oui, Monsieur le Président. Je vous laisse...

M. LE PRESIDENT. - Madame DIAZ, fermez votre micro.

Mme DIAZ. - Vous êtes embêté.

Mme JOUBERT. - Madame JOUBERT est là. Monsieur le Président, chers collègues. Permettez-nous de dire quelques mots supplémentaires en ce qui concerne les lignes budgétaires liées à l'écologie. Comme l'a dit précédemment ma collègue, Julie RECHAGNEUX, dans votre budget 2022, vos lubies pseudo-écologiques ne sont jamais loin. Ainsi, dès votre introduction, vous affichez comme ambition centrale de bâtir une région écoresponsable. Formule habile pour mieux dissimuler votre volonté de soumettre tous les Néo-aquitains à une véritable dictature verte au quotidien. Sortie des énergies fossiles, écoconditionnalité des aides régionales, développement à tout va de l'économie circulaire, production massive d'énergies renouvelables, subventions à des associations écolo bobo, le futur prôné par la majorité socialiste sera tout écologiste ou ne sera pas. D'ailleurs, vous le revendiquez vous-mêmes. Néo Terra sera la matrice et le fil conducteur de toutes les actions de la Région. Le pire est donc à venir.

Nous subissons déjà un pass vaccinal. Qui sait si demain, vous n'allez pas nous imposer, comme le proposent certains, un pass climatique ou écologique. Bien entendu, loin de nous l'idée de ne pas vouloir préserver notre littoral, nos espaces naturels, nos paysages somptueux, ou d'être insensibles à l'évolution de la biodiversité. Mais c'est votre philosophie coercitive et brutale en la matière que nous condamnons. Vos solutions hors sol, votre apologie permanente des énergies dites renouvelables, même quand il s'agit d'aberrations écologiques comme le parc photovoltaïque de Saucats. Ces énergies renouvelables,

parlons-en. Pour atteindre les objectifs délirants de Néo Terra, soit 50 % d'énergies renouvelables dont notre consommation finale d'énergie d'ici 2030, vous proposez donc d'accompagner les élus locaux lors du déploiement de projets photovoltaïques et éoliens. Et comme les zones artificialisées de la région ne suffiront pas pour atteindre vos objectifs en la matière, vous prônez ouvertement - je vous cite - « l'installation de centrales photovoltaïques au sol, situées en dehors des espaces artificialisés ». Les masques tombent. Vous avez bel et bien l'intention d'en installer partout et ainsi de saccager durablement nos paysages. Et tout cela, aux frais du contribuable puisque le photovoltaïque comme l'éolien, nullement rentables, sont grassement subventionnés par l'Etat et les Régions, et ce sont les consommateurs qui en paient le prix via leurs factures d'électricité sous la forme de la CSPE, la contribution au service public de l'électricité.

Doit-on vous rappeler que dans un rapport sur le soutien aux énergies renouvelables, datant de 2018, la Cour des comptes, elle-même, alertait sur leur coût considérable. Etait notamment mis en avant le coût faramineux du soutien à l'électricité photovoltaïque dont les seuls contrats signés avant 2010 pèseront, lorsqu'ils seront arrivés à terme, pas moins de 38,4 Mrds€ pour les finances publiques, pour seulement 0,7 % de la production nationale d'électricité. Quant aux contrats de l'éolien, ils coûtent 40,7 Mrds€ en vingt ans pour à peine 2 % de la production française. Une transition énergétique raisonnable grâce au développement de la géothermie et de la filière hydrogène aurait tout notre soutien. Mais votre transition à marche forcée à travers le déploiement de l'éolien et du photovoltaïque à outrance, et qui n'a d'écologique que le nom fera l'objet d'une opposition résolue de notre groupe.

Vous l'aurez compris, nous ne pouvons pas vous suivre dans un budget qui nous soumet à de telles arnaques écologiques aux frais du contribuable.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je suis un peu surpris, parce que la Région n'intervient pas. Je ne vois donc pas... Elle n'intervient pas sur l'éolien. Elle n'intervient pas sur le solaire. Enfin, c'est très bizarre que vous ayez, je ne sais pas pour qui, ce genre de propos.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. Enfin, je ne sais pas si...

M. LE PRESIDENT. - Ce genre de propos... Non, Madame DIAZ, s'il vous plaît, ne venez pas en soutien.

Mme DIAZ. - Non mais, on ne peut pas vous laisser dire des trucs comme cela. Bien sûr que si, vous intervenez.

M. LE PRESIDENT. - Ne venez pas en soutien.

Mme DIAZ. - Vous intervenez avec le SRADDET. Vous intervenez avec les subventions des exploitations. Vous intervenez dans le solaire et dans l'éolien, donc, ne vous dédouane pas parce que l'éolien est impopulaire. Mais vous intervenez, donc ne dites pas que l'on dit des bêtises. C'est vous qui...

M. LE PRESIDENT. - Vous mélangez tout. Vous voyez bien. S'il vous plaît. Essayons d'avoir un dialogue apaisé. Nous n'intervenons pas, nous ne sommes pas opérateurs sur Saucats, sur l'installation d'éoliennes. On n'intervient pas.

Deuxièmement, là où vous vous trompez, c'est que, aujourd'hui, le solaire au sol est au même niveau de coût que le nucléaire. Et le nucléaire, sans calculer, le coût du retraitement des déchets des centrales. Essayons donc d'être informés dans ce débat, sinon... Voilà.

Par ailleurs, sur le projet de Saucats, il y aura le vote sur un cahier d'acteurs. J'ai eu l'occasion de dire à Engie et à NEON puisque les Gouvernements successifs ont confié à des opérateurs et pas aux collectivités le soin d'arrêter les lieux, ce que nous en pensons. Guillaume RIOU s'exprimera là-dessus. Mais, il ne faut pas raconter n'importe quoi, parce que cela n'a pas de sens.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. Pardon. Ou vous faites semblant, ou alors vous êtes très gêné, mais le SRADDET, ce n'est pas un schéma régional ?

M. LE PRESIDENT. - Madame DIAZ, c'est désagréable. Je ne vous ai pas donné la parole.

Mme DIAZ. - Mais oui, mais vous dites que nous, on dit n'importe quoi, mais vous, vous dites n'importe quoi.

M. LE PRESIDENT. - Essayez de respecter la démocratie qui fait que...

Mme DIAZ. - Enfin, je ne vais quand même pas vous apprendre que le SRADDET est un schéma régional, et puis, il encourage l'implantation d'éoliennes.

M. LE PRESIDENT. - ... C'est le Président. Madame JOUBERT s'est exprimée. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

M. LAUSSU. - Monsieur le Président. Il y avait une personne en visio qui devait intervenir.

M. LE PRESIDENT. - Il y a Madame CHEMINADE pour le groupe UDI, je crois. Madame CHEMINADE, vous êtes à l'écran ?

Mme CHEMINADE. - Monsieur le Président. Vous m'entendez ?

M. LE PRESIDENT. - Et Martine PINVILLE, aussi. Madame CHEMINADE, allez-y.

Mme CHEMINADE. - Monsieur le Président. Le groupe de l'Union des Démocrates et des Indépendants, dans le cadre de ce budget 2022 souhaite échanger avec vous sur les dépenses de notre budget consacrées à notre jeunesse. La crise sanitaire de la Covid 19 a révélé et aggravé la situation d'une certaine partie de la jeunesse. En effet, notre jeunesse a beaucoup souffert tant au niveau financier que psychologique durant cette crise sanitaire. Je pense que sur l'ensemble des bancs, nous partageons la nécessité de l'implication totale de la Région.

En premier lieu, Monsieur le Président, je souhaite vous interroger sur l'accompagnement de la Région, vis-à-vis des lycées et en particulier sur la gouvernance du plan pluriannuel d'amélioration des lycées. Notre groupe souhaite savoir si un bilan du plan 2017-2021 pour la construction et la rénovation sera présenté devant l'Assemblée délibérante. En effet, l'Assemblée délibérante doit disposer d'une vision sur l'exécution des dépenses qui étaient prévues dans le plan 2017-2021. Ce débat est d'autant plus nécessaire, car comme le remarque l'avis du CESER, sur le budget 2022 aujourd'hui, uniquement 50 % des crédits prévus par le PPI sur la période 2017-2021 sont dépensés.

Notre groupe est particulièrement attaché à ce que les forces vives puissent être associées au nouveau plan que vous annoncez pour la période à partir de 2022. Nous vous serons reconnaissants, Monsieur le Président, de nous apporter des précisions sur ce sujet, notamment au niveau de la concertation qui sera menée avec nos collectivités et nos territoires.

En deuxième lieu, nous voulons vous partager une conviction, notre Institution doit, plus que jamais, accompagner le monde associatif lié à la jeunesse, surtout que l'année 2022 a été déclarée « année européenne de la jeunesse ». En effet, plus que jamais, la situation exceptionnelle nous oblige à accentuer nos efforts dans la politique d'accompagnement des jeunes et des associations de jeunesse et d'éducation. Or dans le sous-pilier 2-6, accompagnement de la jeunesse, nous constatons une baisse de 80 % des autorisations de programme, une baisse de plus de 17 % des autorisations d'engagement. Et en 2022, vous prévoyez des dépenses en baisse de moins 16 % en fonctionnement, et moins 64 % en investissement. Pouvez-vous nous rassurer sur le sujet et nous expliquer pourquoi une telle baisse figure au budget ? Il est important que l'ensemble de la jeunesse de la Nouvelle-Aquitaine entende vos explications.

Enfin, nous remarquons qu'il est prévu en 2022 une augmentation des dépenses d'investissement en faveur des logements des jeunes. Nous nous en réjouissons, pour l'année 2022, mais ne nous y trompons pas, face aux difficultés structurelles que rencontre notre jeunesse sur ce sujet dans la quasi-totalité de nos territoires, l'effort doit être maintenu,

voire amplifié dans les prochaines années. Dans ce domaine, pouvez-vous apporter des garanties sur le soutien de la Région pour les prochaines années ?

Monsieur le Président, je vous remercie vivement d'apporter ces précisions, tant nous le savons tous, notre jeunesse est l'avenir de notre belle région. Merci.

M. LE PRESIDENT. - L'intervention de la Région pour le logement des jeunes est une particularité de la Région, avec des difficultés, pourquoi ? Je l'ai évoqué tout à l'heure, parce que le logement est une des difficultés de l'ascenseur social du parcours éducatif. On a fait énormément de travail. Ce n'est jamais terminé. Je crois, du côté de Brive, il y a aussi des efforts à faire sur les internats. Nous avons des efforts à faire sur nos apprentis, notamment les apprentis Bac pro, CAP, etc. Nous avons des efforts à faire au niveau des étudiants. Et là, la Région se singularise par un effort significatif aux côtés du CROUS, et aux côtés des Offices HLM. Je ne sais pas si je peux me porter garant pour répondre à cette question qui m'étonne, mais en tout cas, c'est continu depuis 2004 dans les budgets de la Région.

Sur les lycées, je vais peut-être laisser à Jean-Louis NEMBRINI le soin de répondre.

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président. Je pense que peu de sujets ont fait l'objet d'aussi nombreuses communications que la PPI des lycées. Par trois reprises, l'Assemblée ici présente, anciennement mandature et celle-ci, s'est prononcée sur la PPI, d'abord pour le vote initial, 1,2 Mrd€, puis ensuite pour l'accroissement progressif des nécessités, des besoins, jusqu'à 1,34 Mrd€, cela a été rappelé ce matin par ma collègue, Vice-Présidente des Finances.

Alors effectivement, il y a d'une part, le vote de la PPI, puis ensuite le rythme des dépenses. Le Président, lui-même, l'a précisé ce matin. Et effectivement, s'agissant de ce 1,34 Mrd€, 700 M€ doivent être dépensés dans les années qui viennent, dont 200, cette année, avec des priorités que je ne rappelle pas, mais notamment sur le logement des jeunes, sur les internats, et puis bien sûr, sur l'équipement en lycée, avec deux nouveaux lycées sur lesquels nous commençons les constructions, cette année.

Je précise aussi que je prends le soin, dans les Commissions et GIA, à chaque fois que des questions sont posées, de développer ce sujet, parce qu'effectivement, on en parle peu. On parle souvent d'autres aspects de la politique de jeunesse, mais ces aspects structurels et extrêmement importants ne font pas souvent l'objet de débats. Dans l'avant-dernière Commission, le Directeur des Constructions a présenté les réflexions, les modes d'élaboration de la PPI. La prochaine PPI sera votée au mois de juillet, et nous aurons à nouveau des débats en Commission, je m'y engage bien évidemment, et au moment du vote ici, et de la présentation de cette PPI.

Voilà, ce que je peux dire. Franchement, 1,34 Mrd€, c'est 30 % de plus que ce qu'avaient consacré les trois anciennes Régions aux investissements en lycées. Allons voir en Limousin, par exemple, si le saut en matière d'investissement n'est pas à caractériser, à La Souterraine, à Felletin, et je pourrais prendre de multiples exemples partout sur notre territoire car nous avons une géographie de l'investissement qui respecte véritablement nos territoires.

Et d'ailleurs, en faisant remarquer, parce que l'on parle beaucoup d'aménagement du territoire, là, on en fait de l'aménagement du territoire, en investissant notamment sur des lieux où il y a des diminutions démographiques, et pas simplement à Felletin, en considérant que notre territoire éducatif est structurant pour tout le reste de nos politiques, et nous continuons à travailler. D'ailleurs, je fais remarquer à toutes celles et ceux qui ont un regard aiguisé sur la manière dont on pilote ce dispositif qu'à la dernière Commission, nous avons fait un point très précis sur la question démographique sur la base des études de l'INSEE, pour bien montrer qu'il n'y a pas de lien automatique entre l'évolution démographique et la géographie de nos investissements.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jean-Louis. Jean-Louis NEMBRINI aurait pu citer la réaction - j'allais dire - contracyclique, je ne sais pas, par rapport au Ministère de l'Education. Prenez le lycée de Felletin, et cela a été évoqué, théorisé par Jean-Louis NEMBRINI. Le lycée de Felletin, baisse des élèves, donc baisse des profs, donc baisse des élèves. Une espèce de cycle infernal dans lequel malheureusement, on s'engage souvent.

Nous avons investi 46 M€, et l'on peut en discuter avec le Proviseur du lycée, automatiquement, le lycée de Felletin se redresse, réacquiert des élèves, redevient attractif. C'est donc une politique différente de celle de l'Etat que nous menons dans ce domaine-là, qui est - je crois - ajouté à cela la politique de transformer nos lycées en université de proximité, quelque chose qui est plutôt vertueux et positif en matière d'aménagement du territoire.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme PINVILLE. - Merci Président. Avant le vote...

M. LE PRESIDENT. - Pardon. Je donnerai la parole, après, à Sandrine pour balayer les réponses.

Mme PINVILLE. - Bien sûr. Merci Président. Avant, donc dans quelques minutes, le vote de ce premier budget primitif 2022, je voulais à nouveau féliciter la VP aux Finances, Sandrine DERVILLE ainsi que l'ensemble de la Direction des Finances pour ce joli travail qui nous a permis d'avoir un budget à la fois ambitieux, responsable et qui répond à toutes les priorités d'actions que ce soit le soutien aux entreprises, la jeunesse ou bien la formation et

l'éducation, la transition écologique et environnementale, et l'équité territoriale, on l'évoque bien souvent.

3,3 Mrds€ du budget, c'est un budget en progression avec un investissement supérieur d'avant la crise et des dépenses de fonctionnement consolidées. Je noterai plusieurs points.

Tout d'abord, le caractère responsable de ce budget afin de rétablir notre trajectoire budgétaire qui nous permettra d'aborder l'avenir sereinement. C'est parce que nous avons toujours eu une gestion saine que nous avons pu soutenir l'économie régionale et le tissu associatif au plus fort de la crise que nous venons de traverser.

Ce budget, contrairement à ce que j'ai pu entendre dans certains propos, est bel et bien un budget de transition, car il garantit un haut niveau d'investissements pour accompagner la sortie de crise, supérieur au niveau d'investissements d'avant-crise. C'est aussi un budget au service de toutes les politiques et qui accompagne le cycle d'investissement sectoriel : le transport, on vient de l'entendre avec Jean-Louis, l'éducation avec les lycées et au plus haut niveau possible, notamment concernant l'effort réalisé sur les petites lignes ferroviaires.

Je prendrai comme exemple le budget, et si on le regarde de manière transversale, un budget primitif lié à la jeunesse qui représente 27,6 % des dépenses totales du budget 2022, consacrés aux jeunes. La Région agit au plus près. Bien évidemment, dans ces 27,6 %, il y a le budget des lycées pour 200 M€. Il y a celui aussi de la formation, mais il y a également le maintien de l'aide au financement du permis B, l'offre de logement qu'évoquait le Président tout à l'heure, la distribution de paniers alimentaires pour les plus précaires, la liste pourrait se compléter. C'est également tout l'accompagnement vers les métiers et la formation, telles que les formations sanitaires et sociales avec 1 800 places sur la période 2020-2022.

Ce budget est donc un budget ambitieux pour les territoires avec, par exemple - on l'a évoqué aussi ce matin - le très haut débit. Et bien sûr, ce budget s'inscrit pleinement en cohérence avec notre feuille de route Néo Terra qui est la matrice de toute notre politique.

C'est pourquoi, le groupe votera bien évidemment ce budget.

M. LE PRESIDENT. - Merci Martine. Sandrine.

Mme DERVILLE. - Merci Président. Merci chers collègues pour la qualité de ce débat. Je ne vais pas répondre, bien sûr, à tout ce qui a été abordé depuis ce matin. Vous avez d'ailleurs, en partie, répondu directement sur certains sujets, Président.

Simplement, quelques points. Pour compléter ce que disait Jean-Louis NEMBRINI sur la jeunesse au-delà des lycées, vous nous avez, chers collègues, interrogés sur les baisses en investissement et en fonctionnement sur le chapitre 2-6, accompagnement des jeunes. Je

vais tenter de vous répondre. Sur la partie investissement, en 2021, nous avons inscrit un certain nombre de crédits qui étaient liés à la création d'un dispositif d'investissement qui permettait notamment d'attribuer des aides à l'achat d'équipement numérique, qui a été largement consommé, évidemment, mais qui du coup, va beaucoup baisser cette année puisque le besoin était essentiellement en temps de crise, la plupart des établissements d'ailleurs sont désormais équipés.

En revanche, nous lancerons avec les crédits que vous avez mis en avant, une campagne complémentaire, il me semble, d'équipements à destination des Maisons des lycéens - je regarde Jean-Louis, qui me fait un « oui » de la tête - et en fonctionnement, là effectivement, il y a aussi une baisse, un recalibrage des crédits de 16 % en crédits de paiement, 17 % en autorisations, puisque nous avons recalibré les crédits liés notamment à la consommation sur la mobilité citoyenne et internationale qui a été en chute pendant la crise. Nous ne nous sommes pas remis au niveau de 2020 ou 2021, mais il nous a semblé quand même plus prudent de faire une inscription un peu plus mesurée, puisqu'en 2021, nous avons inscrit des crédits un peu trop ambitieux. On a quasiment tout annulé au budget supplémentaire puisque les jeunes ne se sont pas déplacés. Au besoin, bien sûr, nous reverrons cela à la hausse.

Quelques éléments également sur la dette. On en a beaucoup parlé aujourd'hui, avec à la fois, certains d'entre vous qui nous reprochaient de trop nous endetter, alors que d'autres nous reprochaient de ne pas suffisamment nous endetter. Simplement, vous redire que l'emprunt d'équilibre qui s'élève à 654 M€, il faudra bien sûr déduire la reprise de l'excédent 2021, ce que nous viendrons faire au budget supplémentaire, comme nous nous y sommes engagés aux orientations budgétaires. Ceci nous permettra de revenir en fin d'année 2022, mais on le verra lors du vote des comptes administratifs, puisque c'est vraiment là que l'on évalue la capacité de désendettement, revenir en dessous des 7 ans.

En revanche, je ne peux pas laisser dire que la crise n'a pas pesé sur notre emprunt. Je vous rappelle qu'entre 2016 et 2019, nous avons bien amélioré notre capacité de désendettement. En revanche, nous étions à 4,5 années fin 2019. Nous sommes passés à plus de 7 ans suite aux deux années 2020, 2021, je n'y reviendrai pas, on en a déjà longuement parlé, mais nous avons, lors de ces deux exercices, multiplié par 3 notre recours à l'emprunt.

S'endetter plus aujourd'hui que ce que nous proposons de faire me semblerait totalement impossible, et pas responsable, parce que simplement vous redire quand même, chers collègues, l'impact des deux précédents exercices sur l'annuité de notre dette, qui a augmenté de 5 %, puisque nous avons, avant ces deux exercices, une annuité d'environ

209 M€ pour rembourser cette dette. Aujourd'hui, nous sommes à 220 M€. Il y a quand même peu entre soutenabilité et emballement. Nous devons y être attentifs. Voilà pourquoi on vous propose ce budget, et l'on ne peut pas aller plus loin sur ce point de la dette.

Concernant les dépenses de fonctionnement, quand même, je souhaite y revenir une minute, Président, pour ne pas laisser dire que nos dépenses de fonctionnement, cela n'est que de la masse salariale. D'ailleurs, au demeurant, si l'on voulait baisser ces dépenses de fonctionnement, cela veut dire quoi derrière ? Cela veut dire supprimer des postes dans nos lycées ? Je vous rappelle quand même que notre masse salariale sur 392 M€, 75 %, ce sont les agents dans les lycées pour 242 M€. Vous donner peut-être un chiffre. Nous avons à la Région Nouvelle-Aquitaine, 8 710 emplois permanents, parmi lesquels 5 881 dans les lycées. C'est vous dire un peu la représentation de cette masse salariale. Mais au-delà de cela, 392 M€ pour la masse salariale, certes, mais les dépenses de fonctionnement sont aussi les TER pour 300 M€, les transports scolaires et routiers pour 300 M€, la formation professionnelle pour à peu près 300 M€ aussi, la dotation globale de fonctionnement dans les lycées. Donc, baisser les dépenses de fonctionnement, c'est baisser le service public. Et je ne crois pas que ce soit notre intention.

Rapidement aussi, pour répondre à Monsieur FLORIAN, vous demandez un suivi, peut-être, plus étroit de la PPI. Je vous dis d'accord. Je vous propose que l'on puisse présenter cette PPI qui existe au sein de la Collectivité, mais qui est plutôt un outil de suivi et de pilotage interne que je suis régulièrement avec, notamment, le Directeur Général des Services également, mais nous pouvons vous le présenter, bien sûr, en Commission des Finances et la mettre à jour régulièrement, parce que, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président de la Commission des Finances, elle est mouvante, cette PPI. C'est logique.

Idem, par rapport au Comité d'engagement que vous évoquez. Il existe en interne. Il y a un Comité d'engagement que je préside. Il y a un suivi précis au niveau des services. Là aussi, nous le suivons, bien sûr très étroitement avec le Directeur Général des Services et les équipes qui m'entourent, qui nous entourent. Je tiens d'ailleurs à dire qu'ils font un travail remarquable, puisque ce Comité d'engagement se réunit avant chaque Commission Permanente pour étudier un grand nombre de dossiers.

Sur GPSO, effectivement on aura l'occasion d'y revenir dans quelques minutes, mais on va passer en moyenne, sur quarante ans, d'environ 17,7 M€ par an à 24 M€ par an. Mais ceci ne se matérialisera dans notre budget qu'à partir de 2024. Ce budget 2022, je ne peux donc pas laisser dire que ce budget serait incomplet parce qu'il n'inclut pas GPSO. Il n'y a pas d'inscription à prévoir sur ce budget pour GPSO. Et là encore, ce dont je parle, les 24 M€, ce sont 2 % de notre budget d'investissement annuel, donc je ne dirai pas que ce n'est

rien, bien évidemment, 24 M€, c'est beaucoup, on le sait mais pas de quoi impacter un budget sur sa complétude.

Quelques mots sur les taux de réalisation que vous avez jugés insuffisants, Monsieur DEVEZE. Je l'entends. Deux éléments. La plupart des annulations que vous évoquez, que vous dénoncez, les AP non réalisées sont essentiellement sur les fonds européens. Pour les fonds européens, ce sont des autorisations un peu spécifiques que nous inscrivons en bloc, une seule fois, qui ne se réalisent évidemment pas toutes sur l'année. En revanche, elles ont cette spécificité, sur tous les autres sujets, hormis les fonds européens et le CPER, quand on inscrit des autorisations et qu'elles ne sont pas réalisées, elles tombent en fin d'année. Ce n'est pas le cas sur les fonds européens. C'est inscrit dans notre règlement budgétaire et financier que nous avons voté lors de la première séance plénière de cette mandature, donc les AP qui ne sont pas réalisées, c'est logique, elles se reportent mécaniquement sur les années suivantes, et nous ne perdons, évidemment, pas les crédits. Pour tout le reste, sur ce qui est des autorisations « propres » à la Région, nous sommes à un taux de réalisation d'environ 91 % fin 2021. Certes, ce n'est pas 100 %. La moyenne, la « normale » dans les collectivités qui travaillent comme la nôtre en APCP, c'est environ 85 %. A titre de comparaison, j'étais samedi dans un Conseil communautaire d'une collectivité que vous connaissez bien, Monsieur DEVEZE, le taux de réalisation, une collectivité qui fonctionne aussi en APCP, est de 62 %. Je vous laisse tirer les conclusions.

M. DEVEZE. - Permettez-moi, je ne défends pas forcément les choix politiques et financiers en particulier qui sont réalisés au niveau de la CAPB.

Mme DERVILLE. - Mais, on n'est pas là dans un débat CAPB, mais c'était pour vous donner simplement une comparaison.

Enfin, pour terminer un mot sur le budget climat et la matérialisation de Néo Terra dans notre budget. Simplement, je voulais vous rassurer, quand même, Madame FORGENEUF, l'ensemble des élus ici présents ont bien sûr lu le budget en intégralité - je n'en doute pas - mais ils avaient à leur disposition, en page 34, le détail, pilier par pilier et axe par axe, des autorisations de programme et d'engagement incluant les anticipations votées. C'était en page 34. Ils ont lu le budget, et ils avaient la complétude des informations.

Plus sérieusement, sur le budget climat, le budget vert, appelons cela comme on le souhaite, on partage, avec Guillaume RIOU notamment, cette nécessité d'avoir, peut-être, une vision plus transversale de Néo Terra dans notre budget. Nous y travaillons à travers des groupes de travail nationaux qui visent justement à identifier les moyens d'évaluer, d'afficher de façon plus visible dans notre budget, d'évaluer ce budget à l'aune des enjeux, justement, de biodiversité, de climat, pas seulement pour afficher et pour gagner en lisibilité,

c'est important, mais aussi pour outiller notre prise de décisions, améliorer notre processus de décisions budgétaires. J'espère que nous pourrons dès le budget primitif 2023, éclairer votre lecture de ces avancées, et au fur et à mesure de l'avancée des groupes de travail que j'évoquais, bien sûr, nous pourrons en discuter et associer plus étroitement les deux Commissions qui sont les plus principalement intéressées par ce sujet, à savoir la Commission Transition énergétique et la Commission Finances, bien évidemment.

Voilà, Président, rapidement quelques éléments. Je ne réponds pas à tout de façon exhaustive, sauf si vous avez des sujets particuliers que vous souhaitez que je creuse.

M. LE PRESIDENT. - Merci Sandrine. Je pense que l'on peut passer au vote. Alors traditionnellement, puisque la loi nous le permet, nous votons globalement, sauf si un tel ou un tel veut exprimer un vote.

Mme DARRIEUSSECQ. - Pardon, Monsieur le Président. Nous n'avons pas voté l'amendement.

M. LE PRESIDENT. - Pardon ?

Mme DARRIEUSSECQ. - Il y a un amendement.

M. LE PRESIDENT. - Oui. Mais je...

Mme DARRIEUSSECQ. - Ah pardon. Vous savez, pardon. Je croyais que vous aviez oublié et que vous passiez au vote direct. Excusez-moi.

M. LE PRESIDENT. - Non. Je veux d'abord voir si l'Assemblée accepte ce principe d'un vote global. Je vous remercie. Il sera noté, bien entendu, toutes les positions qui peuvent être divergentes ou particulières.

Nous avons un amendement qu'a - je crois - présenté globalement, Jean DIONIS DU SEJOUR, qui est de retirer 10 M€ pour les mettre sur les routes. Je ne sais pas si Jean veut redire sa position.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non. Je pense l'avoir explicité dans mon intervention. Faire un effort de 10 M€ que l'on gage sur les crédits Pau/Canfranc, qui, à notre avis, ne sont pas utiles dès maintenant.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Y a-t-il des votes pour ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non-participations au vote ?

Sur l'amendement, je fais voter sur l'amendement. Je n'ai pas le vote du groupe LR.

Non-participation au vote, je suppose, Nicolas ?

Qui est contre ?

N° 01a
Amendement présenté par les groupes Centre et Indépendants et la République en Marche (annexé ci-joint)

- **POUR: La République en Marche, Centre et Indépendants, UDI et Territoires**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Cet amendement est donc rejeté.

Je vous propose d'aborder maintenant le vote du budget.

Budget Primitif 2022 : Budget Principal

Qui est pour adopter ce budget, le manifeste en levant la main ?

Qui est contre ?

Ce budget est donc adopté.

Je ne sais pas si les votes sont similaires, sur le budget annexe de l'Agence régionale de l'innovation. Est-ce que sur ce vote-là, il y a des...

Budget Primitif 2022 : Budget Annexe
Agence Régionale de l'Innovation

Mme DARRIEUSSECQ. - Abstention pour nous.

M. LE PRESIDENT. - Abstention pour le groupe du Centre.

M. THIERRY. - Abstention aussi, Monsieur le Président, pour le groupe Ecologistes.

M. LE PRESIDENT. - Abstention.

M. FLORIAN. - On continue à voter contre, on est logique.

Mme DIAZ. - Vote identique pour tous les budgets annexes.

M. LE PRESIDENT. - C'est-à-dire ?

Mme DIAZ. - Contre, comme le budget principal.

M. LE PRESIDENT. - Donc, voilà. Sur tous ces budgets annexes, mêmes votes ?

Sur le budget annexe...

Budget Primitif 2022 : Budget Annexe
Service Public Local Production
d'Énergie Photovoltaïque

M. THIERRY. - Non, Monsieur le Président. Une nuance. Abstention sur les budgets annexes pour nous, à part, pour concernant le service public local production énergétique photovoltaïque. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Sur le budget annexe - agence régionale de l'innovation : adopté.

Sur les fonds européens. Les mêmes votes. Donc adopté.

Sur le budget primitif - budget annexe du service local de production d'énergie photovoltaïque. C'est là, Nicolas où vous votez pour.

M. THIERRY. - Oui. Exactement.

M. LE PRESIDENT. - Ce budget est aussi adopté.

Budget Primitif 2022 : Budget Annexe :
Budget Annexe Fonds Européens

Sur le budget annexe - Fonds régie cinéma. Mêmes votes que les premiers budgets annexes. Il est adopté.

Budget Primitif 2022 : Budget Annexe
Régie Cinéma

N° 1a

Vote sur « Budget Primitif 2022 : Budget Principal »

Vote global

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

N° 1b

Vote sur « Budget Primitif 2022 : Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation »
Vote global

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

N° 1c

Vote sur « Budget Primitif 2022 : Budget Annexe Fonds Européens »
Vote global

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

N° 1d

Vote sur « Budget Primitif 2022 : Budget Annexe Régie Cinéma »
Vote global

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

N° 1e

Vote sur « Budget Primitif 2022 : Budget Annexe Service Public Local Production d'Énergie Photovoltaïque »

Vote global

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen
- **CONTRE** : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- **ABSTENTION** : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Dossier urgent après accord de l'Assemblée

1bis - GRAND PROJET DU SUD-OUEST (GPSO) : SECURISATION DU PLAN DE FINANCEMENT MOYENNANT UNE AVANCE PROVISOIRE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Je pense que nous pouvons passer, Renaud LAGRAVE me soutiendra. Je vais faire une présentation très rapide parce que l'on a déjà débattu longuement de la LGV.

Aujourd'hui, il manque dans la partie Nouvelle-Aquitaine du budget GPSO, 225 M€. Le Premier Ministre m'a écrit, je crois que c'était la semaine dernière, en début de semaine dernière, pour souhaiter me convaincre qu'il était nécessaire pour la réalisation du chantier que nous ayons un budget complet. Je rappelle 14 Mrds€, 40 % Etat, 40 % Collectivités, 20 % Europe. Sur le 40 % Collectivités, on défalque ce qui équivaut en pourcentage, à 30 % la fiscalité locale, et donc, il manquait après le vote volontaire de Maremne-Adour-Océan, 225,5 M€.

La délibération qui vous est présentée en urgence après le courrier du Premier Ministre qui m'apportait plusieurs garanties, et nous en avons eu une autre depuis, est la suivante :

1 - Le calcul qui est fait est compris, d'ailleurs inscrit dans la loi de finances, c'est que les bonnes fortunes ou le retour de la fiscalité, comme les péages que nous avons réussi à négocier depuis le vote de cette délibération sur GPSO, ici, nous serons en priorité attribuées et attribuées par ordre déclinant, aux collectivités qui ont respecté leur part dans le calcul qui a été fait.

Depuis, il y a eu deux autres nouvelles : première nouvelle, un certain nombre de collectivités, je pense à la Charente, alors je n'ai pas eu sa Présidente, à la Charente Maritime aussi comme à la Communauté urbaine, il y aura des participations au-delà de ce qui a été voté en première instance. Je pense que c'est plus d'une centaine de millions d'euros qui devrait revenir dans ce cadre-là, à la Région, et qui, par rapport à ces 225 M€ supplémentaires devraient nous être réassurée.

On est entre deux risques : risque que le Conseil d'Etat bloque l'opération parce qu'il n'y aura pas un plan de financement - j'allais dire - à l'euro près. L'autre risque est que les bonnes fortunes, dont je parle, y compris celles de l'Europe, puisqu'après une visite que nous avons faite avec Andréa BROUILLE à la Commission à Bruxelles, c'est plutôt autour de 30 %, certes, sur Dax que nous aurons les bonnes fortunes. C'est plutôt autour de 30 %. Entre ces deux risques, le moindre - et le moindre étant un euphémisme - c'est bien celui de ces bonnes fortunes, qui globalement peuvent se monter entre 800 à 1 Mrd€ minimum, dans ce domaine-là.

Ce que je vous propose, c'est de valider cette réassurance des collectivités qui n'ont pas ou pas assez participé au plan de financement, que vous avez sous les yeux, pour assurer une délibération du Conseil d'Etat conforme et permettre d'engager les travaux.

J'ajoute à cela, et c'est ce que j'ai dit au Premier Ministre, que les crédits européens viendront à ce niveau-là, notamment sur les liaisons transfrontalières et notamment en direction de l'Espagne et de Dax, même si Dax, la frontière, n'est pas prévu avant quinze ans ; c'est aussi le souhait de Bruxelles. Et l'Europe tient à ce réseau ferré européen, à cette deuxième ligne ferroviaire.

Je veux ajouter une dernière chose à ceux ou celles qui en douteraient, l'Espagne est en train d'investir sur des sites de report modal. Je rappelle que si la Nouvelle-Aquitaine est la région qui a le moins de fret ferroviaire, alors même qu'il est en train de bondir en Espagne, sur la vallée du Rhône, c'est parce que nous avons une différence d'écartement - c'est tout bête - entre la France et l'Espagne.

Voilà, très simplement, mes chers collègues. Je souhaite votre approbation pour ne pas passer à côté de l'histoire et de la transition écologique.

Qui souhaite intervenir ?

Un par groupe, Geneviève. Ou c'est vous, ou c'est Jean DIONIS.

M. DUPRAT. - M. le Président, mes chers collègues, nous allons faire assez rapide puisque la dernière fois nous avons eu largement le temps de dire pourquoi nous étions pour et pourquoi nous étions contre.

Le fond et la forme.

La forme d'abord. Permettez-moi la comparaison. C'est une délibération à grande vitesse. Elle est arrivée à une vitesse phénoménale suite au courrier du Premier ministre. Elle n'a pas fait l'arrêt à la commission infrastructures. Elle a juste fait une halte en commission finances et elle est arrivée directement de la présidence à ce conseil à une vitesse que l'on peut espérer sur Bordeaux-Dax ou Bordeaux-Toulouse.

Ceci étant dit, on votera cette délibération, parce que l'aménagement du territoire nous y conduit et il ne faut pas passer à côté de ce qui pourrait être un regret plus tard.

Mais comme beaucoup dans cet hémicycle, je m'interroge sur la défection d'un certain nombre de collectivités.

Le conseil départemental du Lot-et-Garonne. Position incompréhensible quand on sait l'irrigation qu'il va y avoir par cette ligne dans ce département.

Le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques qui va également bénéficier de l'avancée entre Bordeaux et Dax qui permettra d'aller plus vite en Espagne et quand on est entre Dax et l'Espagne, on doit favoriser.

L'agglomération de Pau, c'est encore mieux. Le président de cette agglomération est commissaire au Plan qui est chargé du développement du territoire. Il est contre le développement du territoire qu'il prône matin midi et soir. Je crois que c'est plutôt le soir et pas le matin et le midi si j'en crois.

L'agglomération du Pays basque. C'est encore plus incompréhensible. Le président de cette agglomération, quand il est à Paris il soutient le gouvernement. Quand il est à Bayonne, il ne soutient pas les projets du gouvernement. C'est également incompréhensible. C'est sans doute ce qui fait la richesse de notre région.

Il vous reste donc M. le Président à reprendre votre bâton de pèlerin et aller essayer de convaincre, vous en avez cité quelques-unes, mais rien n'est encore terminé ; puisque nous nous faisons dans l'urgence, d'autres peuvent le faire aussi. Quelques bonnes volontés peuvent se manifester ici et là. J'ai cru comprendre que dans un autre mandat que j'exerce à quelques centaines de mètres d'ici, nous aurons aussi à redélibérer.

Les bonnes fortunes. Parce que c'est ça finalement. L'essence même de ce dossier. Ces bonnes fortunes, on va vous croire. Mais c'est un pari sur l'avenir parce que si les recettes sont aléatoires, les dépenses le sont aussi. Qui peut nous dire aujourd'hui combien va coûter ce chantier ? Je ne connais pas un seul chantier - et pour en avoir mené quelques-uns à plusieurs milliards d'euros sur la métropole, je sais de quoi je parle - qui n'ait pas eu de dépassement. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

Une bonne nouvelle, il ne faut pas se la cacher, vous l'avez dit M. le Président, l'Europe est au rendez-vous et l'Europe est au rendez-vous au mieux que ce que nous avons pu imaginer la dernière fois. Trente pour cent au lieu de 20 %, c'est toujours bon à prendre. Et surtout, ça permettra au sud de notre région de bénéficier peut-être plus rapidement de cette ligne vers Dax alors qu'il aurait sinon fallu attendre un petit peu plus.

Je vais vous dire encore une fois M. le Président qu'il faudra que nous sachions où trouver ces 220 millions, même si ça sera réparti. Qu'on sache trouver aussi le moment venu, de quoi accompagner, de quoi irriguer notre région. Je pense que le TER, que la ligne POLDGE, que tout un tas de lignes même par autocar auront besoin d'être augmentées, améliorées pour assurer le maillage de notre région.

Pour faire court, nous voterons cette délibération, même si comme le mois dernier on ne pouvait pas imaginer, j'en terminerai par là : une délibération peut en cacher une autre, mais c'est un panneau que l'on mettait autrefois au passage à niveau.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Christophe. Juste, Renaud interviendra s'il le souhaite, on s'est engagés avec l'agglomération bordelaise et l'agglomération du Pays basque, comme avec la ligne ferrée Limoges-Poitiers, à investir massivement. On m'a donné les chiffres ce matin.

Je voudrais vous annoncer que je vais mettre en place sous l'autorité de Guillaume RILLOUX, un comité biodiversité, santé et environnement sur les travaux qui auront lieu sur la ligne.

Je rappelle qu'une ligne ferrée n'imperméabilise pas le sol. Et que l'on sait pour plein de raisons que c'est une réserve de biodiversité, mais il faut qu'on soit sur les compensations, sur les préservations, sur la qualité des travaux. Soyons attentifs à ça.

M. FLORIAN. - En complément de l'intervention de Christophe DUPRAT. Dire quand même « je trouve ça singulier et hasardeux la position du Premier ministre de parier sur la bonne fortune », c'est la première fois, élu dans une assemblée quelle qu'elle soit, je présente et je suscite et c'est ce que nous a écrit le Premier ministre auprès d'un exécutif l'idée même de se reposer sur la bonne fortune. Quand on regarde de plus près quelle est la consistance de cette bonne fortune, c'est de parler de la fiscalité. Ce n'est pas autre chose. C'est de se dire que la fiscalité aura un rendement bien supérieur à ce que l'on avait imaginé. Quand on regarde dans le détail, on serait même tenté de dire que pour le coup il faudra revenir auprès de l'État le moment venu pour renégocier ces clauses-là parce que comme vous le disiez très justement cher Président, ce ne sont pas les 230 millions qui seront en jeu, ce sont près de 800 millions. J'imagine qu'il faudra prendre l'État à son propre

jeu et lui dire que cette bonne fortune on la réalise dans sa totalité. C'est le premier point. Bétonner.

Encore une fois, c'est le second point, ce sont les collectivités qui se substituent au dernier moment à l'État qui, année après année, projet d'aménagement après projet d'aménagement, réduit ostensiblement la part de son financement et n'assume pas ce que l'on attend d'un État souverain, à savoir, lutter contre la fracture territoriale, aménager son territoire. Aujourd'hui, heureusement qu'il y a des collectivités comme la région, qui comme le disait Christophe DUPRAT qui nous l'a présenté en toute transparence, se substitue d'abord à certaines collectivités locales et par ailleurs aujourd'hui, prend la suite que ce qu'aurait dû faire l'État. C'est l'État qui aurait dû faire l'avance sur cet argent qui manque. Quitte après à le récupérer sur cette notion de bonne fortune.

Dernier point, et je finirai là-dessus. Je ne mets pas en doute la sincérité et l'intégrité intellectuelle du Premier ministre. C'est un homme respectable. Mais au-delà d'un courrier, à votre place je demanderais quelques autres engagements écrits. Il ne s'agit peut-être pas de faire une convention ou un protocole d'accord, mais ça ne peut pas rester un simple échange de correspondance. J'en profite pour saluer la transparence qui est la vôtre parce que j'avais demandé en commission des finances que vous puissiez transmettre ces correspondances. Vous l'avez fait, je vous en remercie. Mais si j'ai un petit conseil à vous glisser, on ne sait pas ce qui se passera demain. Souvenez-vous de ce que j'ai pu vous dire tout à l'heure ou ce matin. Dans deux mois, on ne sait pas qui sera à la tête de ce gouvernement. Moi, je prendrai un autre certain nombre de garanties un petit peu plus formelles qu'un simple échange de correspondance.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage ce sentiment et je suis saint Thomas. Simplement, dans la loi de finances il y a un vote qui est beaucoup plus important que ce qui était prévu dans la loi de finances. Puisque ces 42 millions, 12 millions de TSE et 30 millions de taxes bâtis, là-dessus on a déjà dans la loi de finances inscrit un certain nombre de choses.

Deuxièmement dans les discussions que nous avons eues notamment avec Carole DELGA, ce qui n'était pas prévu au départ, au début de la discussion.

Que sont les péages ? La SNCF Réseau n'aura pas participé, il n'est pas normal que ces péages ne soient pas reversés.

Troisièmement, encore une fois, je suis allé à Bruxelles, l'idée de jouer sur un pourcentage, un financement plus important de l'Europe. L'autre point qui là peut-être est plus, j'allais dire risqué ou périlleux. Si nous engageons les travaux en même temps, si nous nous battons pour la concomitance Toulouse-Dax, les entreprises en charge des travaux,

feront en gros - tel que les calculs me remontent - 140 millions d'économies. Il y a une assurance raisonnable que ces bonnes fortunes soient respectées.

La demande que j'ai faite la semaine dernière, parce qu'à chaque jour suffit sa peine, c'est que tout ça soit bleu. Qu'il y ait une réunion interministérielle bleuisant la décision, de telle sorte qu'après les élections présidentielles, nous ayons l'assurance que la parole de l'État sera tenue dans ses engagements de répartitions. Considérons - et je n'ai aucune difficulté à le faire, je l'avais fait déjà - que l'engagement du Premier ministre a été significatif pour ressortir ce dossier même si nous avons continué avec Carole DELGA et Martin MALVY, proposé un certain nombre de dispositifs puisque je me souviens d'une réunion chez Édouard PHILIPPE où nous avons proposé, comme ça se passe dans la région parisienne, comme ça se passe en Italie, au Japon, partout qu'une fiscalité soit levée par rapport aux bénéficiaires de l'arrivée de la LGB.

Mme SEGUINAU. - M. le Président, chers collègues. Tout d'abord, nous souhaitons dénoncer encore une fois le manque de considération et de respect envers les élus que nous sommes. Cette nouvelle délibération nous est parvenue très tard. Hors des délais réglementaires puisque celle-ci n'a été disponible sur nos tablettes que vendredi soir. C'est-à-dire moins de trois jours avant la séance plénière, alors qu'elle concerne l'engagement de la région à augmenter sa participation initiale dans le plan de financement du GPSO, se chiffrant à 14 milliards d'euros. Malgré les motifs évoqués en commission finances jeudi après-midi où a été annoncé l'ajout de cette délibération.

À l'ordre du jour, il est tout de même hallucinant que celle-ci n'ait pas du tout été évoquée en commission de transport qui a eu lieu lundi.

Le vice-président Renaud LAGRAVE était présent et lui non plus n'était pas au courant. C'est un peu gros. Comment descendre le CESER qui, privé lui aussi de cette délibération en temps voulu, n'a pas pu faire une autosaisine pour sa plénière la semaine dernière ?

Par deux fois, le CESER n'a donc pas pu se s'exprimer sur ce projet GPSO. Il est inadmissible que la seconde assemblée de la région se voit ainsi privée de son rôle consultatif auprès du conseil régional sur un dossier aussi crucial.

M. le Président, quand allez-vous enfin traiter avec plus de considération les élus de cette assemblée ? Ce n'est pas possible de travailler comme cela. Les élus de la majorité et de l'opposition ont besoin pour se prononcer en toute connaissance de cause, de disposer des délibérations en amont des commissions dans les délais prévus par notre règlement intérieur.

De surcroît, nous avons demandé par courrier avec accusé de réception, aussi bien pour la délibération GPSO de décembre que pour la délibération d'aujourd'hui, que vous

nous communiquiez les documents issus de l'étude d'ingénieur financière et juridique du projet, et ceux issus des dernières études ayant servi à la sécurisation du plan de financement que vous venez de nous présenter.

Ces documents sont en effet essentiels pour que les élus régionaux puissent se prononcer en pleine connaissance de cause en ayant la capacité d'analyser les données et hypothèses de base ayant servi à l'établissement de cette sécurisation du plan de financement.

Citons entre autres les simulations de la fiscalité et celles des hypothèses de trafics pour les péages. Mais vous persistez à ne pas nous communiquer ces documents.

De quoi avez-vous peur, M. le Président ? Qu'à la lecture de ces documents on découvre que les hypothèses de calcul et les simulations ne sont pas réalistes ? Que les données sont biaisées ? Voire manipulées ? Que cette sécurisation du plan de financement est un tour d'illusionniste à l'attention des élus et des citoyens ?

L'urgence imposée par le gouvernement pour boucler et signer ce plan de financement, ne doit pas vous servir de prétexte pour transformer cette assemblée en une simple chambre d'enregistrement de délibération dont elle ne peut mesurer ni la portée ni la pertinence faute de temps d'information et d'explications suffisantes.

Je vais maintenant exposer les carences insuffisantes à approximation à cette soi-disant sécurisation du plan de financement, car celui-ci reste toujours peu clair, ambigu et manque de précision.

La première carence, celle de la garantie des bonnes fortunes permettant d'engager la région avec une avance temporaire de 225,6 millions d'euros dans ce plan de financement.

En décembre, j'avais dénoncé un plan de financement qui était non bouclé. J'avais dit que ce n'était pas très sérieux de présenter et de faire voter ce plan de financement bancal.

Fin décembre, vous avez donc fait part de vos inquiétudes liées aux manques d'engagement de certaines collectivités au Premier ministre. Celui-ci a confirmé qu'en l'état, le plan de financement serait retoqué par le Conseil d'État. Vous avez donc tenté coûte que coûte de trouver un tour de passe-passe avec le gouvernement Macron. Et comme par magie, de bonnes fortunes seraient possibles et leur montant supérieur à ceux du plan de financement voté en décembre. Néanmoins, cela reste très flou et peu précis en explication.

Par ailleurs, toutes les lignes sont au conditionnel et ne sont pas étayées de calculs ou de sources fiables.

Comment la fiscalité sera-t-elle plus forte ? Les habitants de Nouvelle-Aquitaine vont payer encore plus pour ce nouvel impôt ? La taxe spéciale d'équipement qui était prévue à

plus de trois euros le mètre carré ? Car la taxe bureau n'est toujours pas votée alors qu'une élection présidentielle approche.

Quels sont donc les chiffres ? Le financement de l'Europe annoncé de 30 % pour Bordeaux-Dax n'est pas du tout acquis contrairement à vos affirmations. Et d'ailleurs reste conditionnelle dans le document et aucun courrier n'est joint à cette délibération.

La question se pose de savoir s'il est vraiment raisonnable d'engager financièrement la région Nouvelle-Aquitaine désormais à hauteur de 935,6 millions d'euros à ce jour pour un projet démesuré, inutile et destructeur.

D'une part, il subsiste encore de nombreux arguments spécieux pour tenter de justifier l'intérêt de ce projet et contrer les propositions des partisans de l'alternative, de la rénovation des lignes existantes.

L'observatoire, vous avez parlé juste à l'instant de la biodiversité qui sera mise en place au début du projet pour les mesures de compensation ne permettra en rien de préserver la biodiversité et les terres agricoles et forestières bien malheureusement.

Et s'abriter derrière le fait que ça sera moins consommateur qu'une autoroute, et bien M. le Président, vous mettez en péril gravement la crédibilité de cet objectif de la feuille de route Néo Terra de la région en persistant dans ce projet mortifère.

D'autre part, nous traversons une crise sociale écologique depuis de nombreux mois.

Le prix des carburants explose et vous faites le choix d'engager la région pour un montant de plus de 1 milliard d'euros *a minima* en ne tenant compte ni de l'avis des collectivités qui ne souhaitent pas s'engager dans le projet, ni des attentes des nombreux néo-aquitains.

Nous aurions pu investir plus massivement dans les trains du quotidien. Ne pas se limiter simplement à les rénover, mais moderniser toutes les lignes du quotidien. Et avoir ainsi un engagement centenaire pour un report modal efficace au bénéfice du climat, des habitants de nos territoires.

Nous persistons à demander l'abandon de ce projet inutile, ruineux et destructeur.

Il est urgent de réaliser les FSB pour faire sauter le bouchon ferroviaire au sud de Bordeaux afin de faciliter le RER métropolitain, tout comme celui au nord de Toulouse.

Il est urgent de débloquer nos réseaux capillaires dans tous nos territoires et pas seulement autour de la métropole.

Au vu des nombreuses carences de cette délibération, et notamment du plan de financement et des attentes à la bonne information des élus régionaux, du fait de votre refus

réitéré de communication de documents existants nécessaires et indispensables avec prompt préemption de cette délibération, nous demandons le retrait pur et simple de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Christine. Vous aurez les documents. Vous en avez déjà beaucoup.

Données biaisées.

Je rappelle que sur Tours-Bordeaux où ce type d'arguments était déjà annoncé, on avait prévu 2 millions 600 à 2 millions 800 de voyageurs. 2 millions 400, 2 millions 800. Il y a 3 millions 600. C'est un transport massif aux deux tiers pour ce qu'on appelle le loisir, c'est-à-dire vous et moi. C'est-à-dire nos enfants, les personnes qui vont en voir d'autres à Paris.

Je veux dire, je ne veux pas reprendre ce que disait Geneviève DARRIEUSSECQ qui m'interpelle, parce que c'est un investissement d'avenir que de moderniser nos TER et les voies de desserte fines. Mais là, on a un report massif.

Pas d'engagement ? Bizarre. Je vous disais que c'était dans la loi de finances.

Deuxièmement, par rapport aux péages de SNCF Réseau, c'est une décision du Premier ministre qui a été validée par SNCF. Il n'y a pas de débat.

On peut peut-être retenir des incertitudes sur l'Europe. Sauf qu'entre Lyon et Turin c'est une subvention de 50 %. Entre Barcelone et Madrid, de 40 %. Et que l'Europe souhaite faire avancer le ferroviaire et que derrière il y a le report modal massif. Vous ne pouvez pas ne pas comprendre qu'aujourd'hui la différence d'écartement entre l'Espagne et la France empêche le report modal. Que la ville de Bordeaux et que l'ensemble de l'Aquitaine sont encerclés par 10 000 camions ! Et que la pollution de l'air est insupportable. Comment pouvez-vous, vous, PLV porter défendre ces 10 000 camions ? Il y a même un président d'une association environnementale pour ne pas le citer. La SÉPANSO qui me dit : « Je préfère voir l'autoroute élargie plutôt que de faire du report modal. » Comment peut-on défendre l'écologie à ces conditions ?

Vous parlez du prix des carburants. Mais le prix des carburants, je ne sais pas quand est-ce qu'il va descendre !

Ce que je sais, c'est que les prix aujourd'hui de la SNCF aujourd'hui, maintenus aussi par la région dans tout ce que nous faisons, sont efficaces pour le report modal. Oui, il y a une part de risque. 220 millions d'euros qui demain vont baisser naturellement.

Et si les dossiers reviennent, ce sera pour dire : « Tiens, il y a Dax qui intervient, il y a Charente qui intervient, il y a Bordeaux, enfin l'agglomération bordelaise qui intervient, il y a Pau qui va intervenir. » Voilà, c'est ce qui va se passer.

M. DIONIS. - M. le Président, je vois que vous êtes en forme. Je vous ai trouvé bon. Je vous ai même applaudi, mais vous ne l'avez pas vu.

Je vais m'associer à ce qu'ont dit mes collègues DUPRAT et ma collègue ELV sur la forme. La forme, il faut le dire.

Commission de transport, pas respectée.

On est le lundi 30. Vous nous avez envoyé la lettre que vous a envoyée Jean CASTEX le 25, qui boucle la négociation.

Qu'est-ce qui empêchait votre vice-président de parler en votre nom et de nous dire : « Voilà en quoi on est engagé, M. le Président. »

La commission de transport, où j'étais présent, a duré 40 minutes. Elle avait un encéphalogramme plat. Mesurez lorsque l'on vous alerte sur le recul de la vitalité démocratique au niveau des commissions. C'est un fait. Et ça, je suis en désaccord à peu près frontal avec ce qu'a dit ma collègue ELV. Là-dessus, elle a raison.

M. le Président, nous voterons. Et je parle au nom du groupe centre indépendant et de l'intergroupe. Nous voterons tous cette délibération. Nous le ferons, car elle a un mérite. Un seul mérite, mais il est grand. Cette délibération maintient le projet en vie. Elle le maintient en mouvement. Le projet LGV-GPSO sera bien présenté au Conseil d'État le 15 février ou avant. Et la création de l'établissement public local de financement sera bien faite avant l'échéance de la loi, le 24 avril 2022.

Pour ça, merci à vous M. le Président et merci aussi à Jean CASTEX, qui a été, je le dis, très honnête intellectuellement là-dessus. Parce que c'est lui qui a ressuscité le dossier. Parce que c'est lui qui met 4 milliards 100 sur la table. Et parce qu'il a l'élégance politique de veiller et de mettre de l'énergie à laisser ce projet sur de bons rails alors qu'il va quitter la mission qu'il a faite, qu'il a réussie à Matignon.

Je tenais au nom de mon groupe à saluer Jean CASTEX et le gouvernement.

Vous le faites, c'est vrai, en sortant le carnet de chèques régional.

Regardons l'évolution. On le fait calmement.

Le lundi 11 octobre, on est à 580 millions. Le lundi 13 décembre, on est à 710 millions. Et le lundi 7 février, on est à 935 millions.

M. le Président, nous vous avons averti de l'insuffisance de l'investissement régional. Notamment en comparant, de manière assez rigoureuse, avec ce que faisait Carole DELGA chez nos voisins de l'Occitanie, notre diagnostic était le bon. On peut le dire, vous avez corrigé le tir. Nous vous en donnons acte.

Après, on connaît la suite. Les communautés d'agglomération de Pau, de Dax, de Bayonne, le département du Lot-et-Garonne ont refusé de délibérer à hauteur de ce qui était prévu dans la délibération. On va la voter votre délibération. Mais on touche à ces trois limites. Il y a trois limites que l'on peut pointer quand même. Parce que le dossier va durer jusqu'en 2032. Je dis aux collègues : « N'imaginez surtout pas que c'est le dernier plan de financement que l'on vous propose. Il y en aura encore une petite dizaine. » Et je suis gentil.

Première critique : Sans clarification forte, elle porte en elle le poison de la division.

Deuxièmement : Vous nous promettez un impact financier nul. J'ai bien apprécié. J'y reviendrai sur ce qu'a dit notre collègue DUPRAT là-dessus.

Troisièmement : Vous ne dites rien sur les menaces que fait passer le gouvernement sur les gares d'Agen et sur le *hub* de Dax. Je vois que vous souriez. Mais moi, ça ne me fait pas rire.

Premièrement, elle porte en elle le poison de la division. Je me tourne vers les collègues. Pourquoi les collectivités qui ont accepté de payer, continueraient-elles de payer si la région passe la grande serpillère régionale ? La réponse est non. Elles ne le feront pas. Je vous annonce la division là-dessus. Je vous l'ai dit lors de mon dernier discours. Il y a un angle mort là. Cet angle mort est infectieux. Oui, au final on a deux chemins et pas trois.

Premièrement, la région paiera tout.

Deuxièmement, chaque collectivité paiera ce qu'elle doit payer.

Il n'y a pas d'entre-deux et il n'y en aura pas. Nous ne le sentons pas là-dessus.

Deuxième critique. Vos délibérations nous promettent un avenir radieux et un impact financier neutre. Là, la déclaration devient optimiste. Vous nous parlez de bonne fortune. J'allais dire de gentilles fées. Et pourquoi pas fiscalité, péages, Union européenne, calendrier Bordeaux-Dax ? Voilà les bonnes fées !

Mais le camarade DUPRAT a raison. Sur un projet il y a aussi de méchantes sorcières. Et qui seront les méchantes sorcières ? Les hausses des prix. Ça sera peut-être les événements techniques, les sols, la météo, la hausse des salaires, etc.

Sur un projet comme ça, on sait très bien qu'il y aura un équilibre de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Qui vous dit que le maître d'ouvrage ne vous fera grâce que des gentilles fées ? C'est optimiste. C'est le moins que l'on puisse dire. Dans l'état, à l'heure actuelle du contrat c'est optimiste.

Troisièmement, la région ne défend pas les gares d'Agen et de Dax. Pour le coup, il y a deux positions. La vôtre, M. le Président, si elle a une ligne forte, c'est de dire : « Je fais en sorte que ce que j'avance, soit remboursé par les bonnes fées, les bonnes fortunes. » Mais ce n'est pas ça la ligne. Pour le coup, la ligne du gouvernement est insupportable pour nous, mais elle est plus lisible. Elle dit : « Si vous ne payez pas, attention à votre gare. » Moi je crois que dans cette affaire-là, il faut dans la négociation dire « que pour le coup, il y a là un enjeu, une ligne rouge ».

Je crois que vous seriez dans votre rôle - je vous ai écrit d'ailleurs à ce sujet - de défendre ces gares.

Nous aujourd'hui, nous votons ce projet parce que votre délibération le maintient en mouvement et qu'on est « pour ». Mais on dit « clarifions-le ». Parce qu'autrement, à moyen terme, malheureusement, nous pensons qu'il peut être dégradé de manière significative.

M. LE PRÉSIDENT. - Le poison de la division, Jean DIONIS, c'est vous qui l'avez porté le premier devant le préfet GUYOT.

M. DIONIS. - M. le Président, j'ai voté et mes collègues, 48 à 16 pour la délégation. J'ai négocié et j'étais dans mon rôle.

M. LE PRÉSIDENT. - Après un calcul objectif fait avec l'État, c'est vous qui avez porté le premier le poison de la division et vous venez aujourd'hui donner des leçons à tout le monde.

M. DIONIS. - Il faut que les collègues le sachent. Agen a voté « pour » 48 à 16.

M. LE PRÉSIDENT. - Avec une baisse de 10 millions d'euros que vous avez négociée au niveau de l'État.

M. DIONIS. - Mais on n'est pas les seuls ! Ce sont les critères objectifs de votre DGS.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y en a qui ont fait le job correctement. Comment peut-on remonter au filet ? Comment la région peut-elle amener tout le monde dans une répartition équilibrée par rapport à des critères objectifs quand un des maires, les plus bénéficiaires, celui d'Agen, commence par mettre le désordre et le poison.

M. DIONIS. - M. le Président vous ramez. « J'ai voté pour ».

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes même venu me voir pour me demander de rembourser la quasi-totalité de votre participation. C'est une lâcheté !

M. DIONIS. - M. le Président, c'est faux ! C'est un mensonge. M. le Président, nous avons reçu un mail de votre DGS sur des critères objectifs et nous avons négocié sur cette base. Je vous en prie, respectez la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. - La vérité c'est que vous avez plié les gaules dès le départ. Votre seule action c'est la négociation et le chantage. Après on s'étonne que le Premier ministre dise : « Il n'y aura pas de gare à Agen. » Je vous dis qu'il y aura une gare à Agen. Je défendrai la gare à Agen mais ne dites pas en donnant des leçons à cette assemblée, que vous êtes vertueux, c'est vous qui avez mis le poison de la division dans cette affaire-là.

Que la région ait ajusté sa participation (je ne connaissais pas la position du Département de la Gironde qui avait souhaité l'affecter plutôt au RER), je n'étais pas sûr de la position du Pays basque. Je ne savais pas que Max – Marine Adour Océan - allait voter quelque chose. Même que la Charente-Maritime allait faire les choses.

Dans le dernier dossier Tours-Bordeaux, c'est l'État qui avait été réassureur. Le gouvernement nous demande aujourd'hui d'être réassureur en nous garantissant que les bonnes fortunes viendront en priorité à la région. Et bien entendu pas à Agen qui n'a pas respecté sa participation. Donc la méchante sorcière, mon camarade, c'est toi.

M. DIONIS. - Mon camarade, franchement...

M. LE PRÉSIDENT. - Je parle d'un temps ancien où tu étais dans mon chemin.

M. MELLIER. - Au rythme où ça va, on va se croire au parti communiste. Il y a des « camarades » partout.

M. le Président, mes chers collègues, il n'est pas besoin de revenir sur le bien-fondé du projet « lignes ferroviaires nouvelles vers Toulouse et vers Dax ». Comme il n'est nul besoin de rappeler le fond de notre position sur les effets d'aubaines liés à une infrastructure nouvelle.

Le report modal en faveur du train dessert notre région vers l'est du pays et sort du fret et des lignes du quotidien, des pollutions de l'air sur l'A63. Ce sont autant d'arguments que nous avons pu développer et discuter lors des séances plénières.

Dès les premiers débats sur ce sujet, notre groupe avait cependant alerté sur la méthode du gouvernement en ce qui concerne le calendrier et le financement de la GPSO. Et le débat d'aujourd'hui confirme les inquiétudes que nous avons alors.

Plus largement, nous continuons à déplorer son désengagement qui s'inscrit dans la continuité d'un recul de la puissance publique d'une décharge déséquilibrée vers les collectivités et d'une atteinte à la solidarité nationale.

Rappelons-le, ce projet relève d'un enjeu stratégique national, voire européen. On peut se féliciter aujourd'hui de voir le pourcentage qui pourrait être celui de l'Europe. Qui dépasse donc largement les réels intérêts des habitants de Bordeaux, de Toulouse, de Dax, de Mont-de-Marsan et de tous les habitants de la Nouvelle-Aquitaine.

Il n'est de toute évidence pas concevable que les collectivités territoriales comme notre région puissent être sollicitées pour contribuer à une hauteur de 40 % du total.

Rappelons encore une fois que les projets précédents de LGV de Paris vers Lyon ou Marseille, ou Lille avaient été financés intégralement par l'État.

Et je remarque que M. FLORIAN a une petite mémoire parce que la mise des collectivités dans le financement des LGV a été initiée par Nicolas SARKOZY. Pareil, il faut éviter de donner des leçons aujourd'hui sur ce qui a été fait avant.

Afin d'être à la hauteur des besoins de nos populations et du défi climatique, il nous faut des ressources nécessaires. Le gouvernement s'est montré capable d'en trouver au moment de la crise sanitaire pour financer les plans d'urgence. Notamment pour les grands groupes.

La même démarche doit être engagée pour financer le développement de nos trains puisqu'il a été prouvé que la simple volonté politique au niveau de l'État permet la mobilisation des moyens financiers.

Les dernières péripéties dans le bouclage du financement, pas ces refus de certaines collectivités de PCI, nous renvoient au cynisme du gouvernement dans sa méthode.

La très récente missive du Premier ministre Jean CASTEX, son président Alain ROUSSET a confirmé le recours à l'ultimatum, aussi implicite soit-il.

Vous avez x jours pour finaliser le plan de financement ou l'État ne suivra plus le projet en lui-même et qui sera définitivement enterré.

Voilà en quoi consiste cette méthode qui se rajoute au désengagement évoqué plus tôt.

Or, boucler un plan de financement colossal à la condition d'un accord entre la région, la métropole, quatre conseils départementaux, cinq agglomérations, traversés par des questionnements divers cela aurait nécessité un calendrier autrement plus souple pour promettre des débats apaisés.

Dès lors que l'intérêt du projet et du rendu incontournable face aux défis des prochaines décennies, nous n'avons guère le choix que d'approuver, déjà en décembre, un plan de financement profondément injuste, fût en dépit pour donner la seule chance au projet de la ligne nouvelle de voir le jour.

Aujourd'hui encore, et d'autant plus, nous dénonçons l'empressement du gouvernement de boucler le plan de financement. La délibération dont il est question ici répond précisément à la contrainte de cet impératif.

En vertu de la logique que j'ai évoquée à l'instant, nous ne pouvons qu'approuver l'avance qui nous est proposée d'octroyer pour combler les manques.

La logique de bonnes fortunes nous permettra par ailleurs, une sécurisation financière pour notre collectivité qui prend l'initiative de cette avance pour assurer le lancement et la réalisation de la GPSO.

En pleine cohérence avec notre adhésion fondamentale au projet de lignes nouvelles vers Dax et Toulouse, et face aux menaces d'abandon que doit surmonter notre collectivité, notre groupe votera favorablement la délibération.

Je voudrais rajouter M. le Président, que nous pouvons n'être que choqués aujourd'hui de voter ce financement quand on voit que l'humanité révèle que la SNCF aujourd'hui pourrait se lancer sur le marché américain à hauteur de 1,5 milliard d'euros pour acheter un transporteur routier.

Tout ça doit nous amener à interpeler encore plus fort l'État sur ses responsabilités sur le type de financement. Et nous maintenons que la question qui nous est posée est de nous donner plus de financement. Et j'ai envie de dire aussi aujourd'hui, de créer des ressources nouvelles pour permettre de mieux nous occuper de nos trains.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Ce n'est pas la première fois, peut-être aux États-Unis, mais ce n'est pas la première fois que la SNCF comme les autres grandes compagnies ferroviaires vont à l'étranger puisque la SNCF est en Allemagne, en Espagne.

Mme DIAZ. - Lors de la dernière session, j'avais dénoncé dans mon discours liminaire le fait que depuis près de cinq mois vous faisiez une com' grossière sur un dossier en réalité très mal ficelé.

Preuve en est avec cette énième délibération sur les LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, rédigée dans l'urgence à peine 48 heures avant notre réunion.

Je soulignerais que vous ne manquez pas tellement d'air quand vous osez intituler la délibération « Sécurisation du plan de financement », alors que précisément cette délibération intervient et elle démontre que rien n'est sécurisé dans ce plan de financement.

Permettez-moi de vous dire que cela frôle l'amateurisme le plus total.

Faisons un petit retour en arrière.

En octobre, vous nous annoncez triomphalement qu'enfin, après 15 ans de débats et malgré de nombreuses péripéties, le grand projet du Sud-Ouest allait se concrétiser.

Sauf que vous aviez oublié un détail d'importance. Qui allait financer les 2,6 milliards d'euros que représente ce projet à l'échelle néo-Aquitaine ? Et visiblement, au regard des nombreux refus d'autres collectivités de participer au financement, pour certaines avec des raisons financières légitimes et pour d'autres pour des raisons idéologiques archaïques bien

plus condamnables, vous vous êtes rendu compte que vous n'aviez pas que de bons amis dans votre famille politique. Résultat, l'opération de communication se transforme en véritable bournier politique. Maintenant, on ressent dans vos discours, du trac et de l'anxiété. Et puis, il faut sauver à tout prix le projet GPSO. En fait, à travers ce sauvetage coûteux, on va plutôt sauver votre crédibilité.

Pour éviter ce camouflet, vous nous proposez que la région paie pour ceux qui refusent de le faire. On parle tout de même ici de 225 millions d'euros supplémentaires.

Une question nous anime. Pourquoi serait-ce à la région de payer ? Pourquoi l'État, déjà particulièrement pingre sur ce projet ne le prendrait-il pas en charge au lieu de menacer, comme l'a fait Jean CASTEX, les collectivités qui ne participent pas au financement ?

On remarquera au passage que tous les discours bienveillants, de concertation, de conciliation, de séduction du gouvernement à l'occasion des grandes messes type congrès des maires, congrès des régions, se retrouvent une fois de plus ici trahis.

Tous les élus auront bien compris que la concertation prétendue du gouvernement relève en réalité de la coercition à peine dissimulée.

Pour revenir sur le financement, pourquoi l'État nous présente-t-il cette avance comme largement garantie de remboursement avec cette fameuse bonne facture ? Peut-être parce qu'elles sont bien plus hypothétiques que présenté.

En parallèle, vous nous promettez une possible hausse de la contribution de l'Union européenne qui pourrait s'élever finalement à 30 % au lieu de 20 % sur le tronçon Bordeaux-Dax.

Sur le principe, nous serions bien évidemment d'accord puisque nous dénonçons depuis le début la faiblesse de la contribution de l'Union européenne sur une ligne qui aura une vocation européenne.

Cependant, on reste au stade du très hypothétique. À ce stade, la participation de l'Union européenne au financement de ce projet est encore particulièrement floue et sans la moindre certitude puisque la programmation du mécanisme d'interconnexion pour l'Europe n'a pas encore été adoptée.

Vous restez donc au stade de la belle promesse sans réel fondement. Là aussi, votre naïveté européiste me déconcerte.

Autre exemple. Vous essayez également de nous vendre beaucoup de rêves sur les recettes de péages. Vous nous promettez jusqu'à 442 millions d'euros de recettes potentielles sur les 40 ans. Là encore, vous retenez une hypothèse extrêmement haute alors que nous ne sommes pas à l'abri d'une explosion de charges d'exploitation de SNCF

Réseau. Et nous ne connaissons même pas le nombre de trains appelés à circuler quotidiennement sur cette ligne.

À vous lire, nous avons surtout l'impression que vous nous faites miroiter des recettes extraordinaires, mais fantaisistes pour nous faire avaler plus facilement la pilule. Alors permettez-nous d'être particulièrement dubitatifs à l'égard de votre proposition.

Franchement, M. le Président, au regard de votre longue expérience politique je m'étonne de cette naïveté quant au fait que vous reverrez l'argent des Néo-Aquitains.

Nos critiques sur le plan initial demeurent. Nous vous l'avions dit et nous vous le redisons, oui à la ligne grande vitesse, mais pas à n'importe quel prix.

Nous refusons que le futur établissement public local puisse financer ce LGVB par une taxe sur les propriétés arrivées sur les bureaux, car cela aura un impact significatif sur le pouvoir d'achat et sur la compétitivité des ménages et des entreprises.

Nous avons proposé un contre-projet innovant de partenariat public-public qui aurait permis à l'EPL de devenir concessionnaire de l'infrastructure et ainsi rembourser les financeurs publics via des recettes de péages plutôt que par le biais de cet axe.

Comme quoi avec un peu d'imagination il est possible de ne pas matraquer le contribuable.

Au regard de nos nombreuses interrogations sur votre nouveau plan de financement et de notre opposition de principe au plan initial, nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - L'amateurisme chère Edwige DIAZ, aurait été que la région, depuis le début sans garanties, ça aurait été un peu demandé, deviendrait assureur sans qu'il y ait de négociations et de tentions.

Si cette délibération est passée aussi tard avec une information du Premier ministre - et encore, ce week-end on a obtenu que le texte soit bleui pour qu'il passe les élections présidentielles et le reste - c'est qu'il y a des garanties. Ce qui n'était pas le cas précédemment. Des garanties. Et puis tout le monde aurait plié les gaules, pour être trivial.

Ensuite ce qui nous fait bouger, c'est un investissement pour un siècle. C'est la réponse à l'encombrement notamment autoroutier de Bordeaux. C'est le cadre de vie de nos concitoyens. C'est le succès de la ligne Tours-Bordeaux auprès des plus modestes.

Puis vous évoquez une ponction sur le pouvoir d'achat. Mais qu'est-ce qui se passe quand arrive la LGVB ? Vous avez un enchérissement naturel de foncier. Est-ce que cet enrichissement naturel de foncier participe très modestement comme ça s'est passé partout (ce modèle d'investissement on ne l'a pas inventé) ? Est-ce qu'il doit y avoir un

enrichissement sans cause ? Et comme on l'a fait pour la gare de Bordeaux, on met 10 000 euros pour la rénover. Alors que les propriétaires autour ont vu leur foncier flamber et qu'ils n'y participent pas. C'est un problème de juste équilibre. C'est aussi simple que ça dans le raisonnement.

Je n'en fais pas un débat politicien comme ça, non. C'est ceux qui vont bénéficier d'un enrichissement important qui vont participer modestement à tout ça.

M. BLAISE. - Merci M. le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs. Cette délibération, comme il a été dit plusieurs fois sur la nécessité de sécuriser le plan de financement, elle nous demande de ne pas fléchir et d'être volontaires, autrement dit de maintenir le cap tout en augmentant la voilure parce que nous devons avoir confiance en la bonne fortune de ce projet structurant.

Sur ce projet, les collectivités territoriales au sein de notre grande région sont divisées. Elles peuvent mettre la main à la poche à hauteur de ce qu'il serait nécessaire de faire.

Alors que notre voisine, la région Occitanie a quant à elle, bouclé la totalité de son tour de financement.

Rappelons que nous sommes moralement engagés vis-à-vis de cette région qui a été financièrement solidaire. Des travaux LGV qui nous desservent depuis hier et dont elle aimerait profiter à raison, demain.

Pour mémoire, la région Occitanie a déjà déboursé 300 millions pour la liaison Tours-Bordeaux en contrepartie d'engagement de notre part. Elle attend la LGV. Comme les collectivités qui ne paient pas à hauteur de ce qu'elles devraient ou qui ne paieront pas parce qu'elles ne le souhaitent pas, mais qui en profiteront quand même.

Pas de jugement, seulement un constat. Beaucoup rechignent à prendre le train en marche, mais beaucoup profiteront de ses passages.

Ce qui me gêne ici M. le Président, chers collègues, ce n'est d'abord pas la question financière d'abord, c'est le manque de solidarité territoriale et le manque de continuité républicaine des décisions et des territoires entre eux, ayant pour effet l'obstruction de la continuité de l'action publique.

C'est d'autant plus gênant que nous sommes moralement engagés, sauf à ne pas respecter la parole donnée, et politiquement engagés sauf à revenir sur une décision prise.

Ne refaisons pas le débat. Un choix politique a été fait. Il a été débattu ici. Ne refaisons pas le match. Passons, avançons. C'est ce que nous demande cette délibération. Avancer. Ou pour le dire autrement, de faire avancer les trains dans notre grande région.

Si nous voulons transformer le choix politique que nous avons fait en faveur de ce grand projet ferroviaire, nous devons avancer à budget supplémentaire. C'est le lot des projets. Surtout des grands projets. Cela a été dit par des personnes ayant beaucoup plus d'expériences que moi. C'est fréquent. Et pour nous c'est raisonnable.

Oui chers collègues, cette augmentation de notre participation équivaut à passer tous les ans de 18 à 23 millions d'euros. Cinq millions d'euros de différence sur un budget à 3,4 milliards. C'est en effet raisonnable. Je pense que cela s'absorbe.

C'est fréquent d'augmenter un budget. C'est raisonnable pour nous de le faire et c'est lissé sur la longue durée, sur 40 ans.

Le risque financier est ainsi à relativiser. Le seul risque est de fonder peut-être trop d'espoir sur lesdites « bonnes fortunes ». Elles sont incertaines, certes, mais devraient être supérieures à la garantie financière consentie face aux défections.

L'avance qui nous est ici demandée pourrait être largement compensée par des recettes de bonnes fortunes quatre fois supérieures.

Cela étant, cette augmentation immédiate de notre investissement ne menace pas nos autres investissements comme cela est dit dans la délibération. Ou alors, quand bien même elle le ferait, quand elle les impacte, cela nous oblige à arbitrer. C'est donc finalement une bonne chose. Le jour où nous devons parler du budget, nous avons voté un budget.

Cette hausse de financement, si elle devait impacter d'autres projets, ça nous obligerait à arbitrer. C'est une délibération qui s'oppose donc au saupoudrage. Cela nous oblige à prioriser et à rendre claires les priorités de la région sur l'ensemble de nos choix budgétaires qu'il s'agisse de reporter ou de renoncer.

Ici, c'est une priorité sur le « faire ». Cette somme supplémentaire demandée c'est donc une somme supplémentaire qui abonde Néo Terra grâce au report modal, sur le développement du TER grâce à la libération de voies et sur le fret.

Avec ce projet, comme vous l'avez dit M. le Président, le fret longue distance est enfin appelé à se développer, car l'écartement des rails sera prochainement le même entre la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne. Ce qui rendra le fret plus pertinent, car à l'heure actuelle il y a des changements qui sont nécessaires et on sait l'impact des ruptures de charges sur l'attractivité de ces types de transports.

Pas de risques financiers majeurs. Pas de remise en cause majeure de nos politiques - je pense aux lycées avec votre engagement, M. le Président, auprès de votre vice-président - mais au contraire, l'obligation de faire des choix clairs et intelligibles sur les politiques que nous voulons mener.

Permettez-moi de regarder le verre à moitié plein au risque d'être à contre-courant de certaines interventions.

Les effets positifs d'une autre nature seront à mesurer. Cela a été dit par le comité de suivi sur la biodiversité que vous voulez mettre en place. Et j'aimerais élargir ce comité de suivi - François JANSON en parlerait mieux que moi - sur les effets sur la santé qui sont à mesurer à travers une étude d'impact santé qui objectiverait les effets bénéfiques du report modal sur la qualité de l'air. C'est-à-dire sur la santé physique comme on peut la concevoir de façon un peu traditionnelle. Mais aussi sur la qualité de vie, c'est-à-dire le cadre de vie, de métropoles saturées de camions, c'est-à-dire sur la santé psychique, d'un stress diminué dans les déplacements du quotidien. On parle alors d'urbanisme favorable à la santé. Cette étude c'est *One Health*, prise dans son intégralité qui prend en compte l'ensemble des aspects environnementaux.

Pour terminer, c'est en réalité ma seule crainte, pas sur la biodiversité et l'impact de ce projet sur la faune et la flore, mais en réalité sur les compensations à trouver en matière de biodiversité au regard du tracé.

Deux petites choses sur ce point :

- La DREAL doit être intégrée tout de suite, car les procédures sont longues et le dialogue pas toujours très simple.

- On peut regarder, parce que c'est possible d'un point de vue opérationnel, si les compensations demandées pour GPSO peuvent être mutualisées avec d'autres compensations demandées pour d'autres projets. Qu'il s'agisse de projets de la région ou d'autres collectivités ailleurs. C'est tout à fait possible de le faire, de le mutualiser. C'est gagnant-gagnant et on gagnerait du temps.

Pour toutes ces raisons M. le Président, nous voterons cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud, est-ce que tu veux intervenir sur versus, RER et TER ?

M. LAGRAVE. - Comme cela a été dit, c'est une délibération à grande vitesse, mais qui subit des limitations de vitesse depuis 30 ans. Et si on n'avait pas besoin de redélibérer, aujourd'hui on serait restés sur la délibération de la dernière fois.

La vérité, c'est que ça a été dit. Jean-Philippe vient de le rappeler : un certain nombre de défections, si on les laissait en l'état, ne permettraient pas de déposer le dossier global, notamment sur le financement - mais pas que -, au Conseil d'État le 15 février prochain.

Il est apparu justifié au Président et à l'exécutif de déposer même dans l'urgence cette délibération en vue de la discussion de l'ordonnance au Conseil d'État le 15 février.

C'est donc en toute responsabilité - et je ne reviens pas sur le fond du débat qu'on a déjà eu à de nombreuses reprises - qu'il faut bien entendu essayer de corréliser tout ce que nous allons mettre en place lors des prochaines années. Pour une fois, je partage l'avis de Jean DIONIS qui dit que ce n'est pas la dernière délibération tant s'en faut. Ce n'est pas la première ni la dernière que l'on prendra sur ce débat puisque vous l'avez vu il y a de bonnes fortunes. Moi j'entends depuis ce matin des discussions, des débats et des interventions qui n'ont rien à voir avec la région, mais plutôt avec une campagne électorale qui s'annonce.

Il y a une cinquième bonne fortune, potentielle. Mais je ne l'ai pas entendue de la bouche des teneurs de discours sur les élections présidentielles. C'est qu'à l'issue des élections présidentielles, quel que soit le vainqueur, il y a un engagement de l'État à hauteur de 60 %, 70 %, 80 % sur cette ligne. Comme ça on reviendra ici pour dire que finalement on n'est plus à ce niveau-là. On est beaucoup moins.

Mais je n'ai pas du tout entendu ces engagements-là ni des uns ni des autres.

C'est la cinquième bonne fortune qui pourrait venir à la rescousse de la région pour éviter que nous ayons à mettre cette somme.

Plus sérieusement, soit on dépose ce débat au Conseil d'État, soit on en reprend pour un certain nombre d'années.

C'est donc en toute responsabilité qu'on présente effectivement cette délibération.

Le plan de financement n'est pas fini. Le Président l'a dit. Encore la semaine dernière, nous avons eu beaucoup de contacts, qui ne sont pas finalisés, mais qui continuent. Et on continuera indépendamment de ce que nous allons voter, j'espère dans un instant. À discuter, à partager avec l'ensemble des territoires qui pensent que cette infrastructure est nécessaire au nord comme au sud. Qu'ils aient délibéré ou qu'ils n'aient pas délibéré.

Tout simplement parce que, et on ne l'a peut-être pas assez évoqué, nous avons à discuter du reste. Et en l'occurrence d'un potentiel volet de mobilité sur lequel nous n'avons aujourd'hui pas de réponse. Nous, nous avons répondu aux demandes de la préfète de région sur le sujet et du ministre le 20 décembre dernier, pour réaffirmer notre engagement dans le cadre non seulement du protocole qui a été évoqué, mais qui pour l'instant n'est pas financé, loin s'en faut. Nous, nous avons délibéré en ce sens.

Sur ce volet « mobilité », nous engagerons avec l'ensemble des départements, avec l'ensemble des agglomérations, un plan de financement pour les lignes TER et l'ensemble des infrastructures qui sont nécessaires dans notre région.

Cela veut dire que cette discussion, elle se poursuit. Et cette délibération est évidemment extrêmement importante afin que nous ne rations pas le moment où le Conseil

d'État va se saisir du dossier, non pas du dossier global, mais du dossier sur l'aspect financier en vue de la passation d'une ordonnance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre au vote ce rapport.

Qui est d'avis d'adopter le manifeste en levant la main ? Qui est contre ? Donc le groupe Vert et le groupe Rassemblement national. Je vous remercie.

N° 1bis

Vote sur «Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) : sécurisation du plan de financement moyennant une avance temporaire de la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : PS/Place Publique/Apparentés (5)**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour information :

Abstention signalée auprès du Président des conseillers régionaux en visio : PS/Place Publique/Apparentés (Emilie ALONSO, Emilie DUTOYA, Frédérique ESPAGNAC, Andde SAINTE-MARIE, Henri SABAROT)

02 - FEUILLE DE ROUTE BIOCONTRÔLE ET BIOSOLUTIONS

M. LE PRÉSIDENT. - Nous pouvons passer maintenant à un dossier que j'aime bien aussi. C'est la feuille de route biocontrôle et biosolution. Avec un duo entre Jean-Pierre RAYNAUD et Lydia RAYNAUD

M. RAYNAUD. - Merci Président. Normalement, il y a un *PowerPoint* qui doit être présenté.

On entre dans la déclinaison opérationnelle de Néo Terra. Pour les plus anciens, ceux qui étaient sous l'ancienne mandature, la feuille de route Néo Terra quand elle a été votée, était une feuille de route systémique qui est très transversale et qui concerne l'agriculture. Plusieurs ambitions qui ont été exprimées sur cette feuille de route. C'est la transition agroécologique d'une part sur l'ambition 2. Sur l'ambition 8, c'était la réservation de la biodiversité. Et sur l'ambition 9, c'était la préservation de la ressource en eau.

La feuille de route de contrôle, c'était de sortir des pesticides de synthèse à l'échelle de 2030. Et pour les plus dangereux, c'est-à-dire ce qu'on appelle les cancérogènes mutagènes reprotoxiques d'en sortir en 2025. C'étaient nos ambitions.

Notre engagement était également de ne pas laisser les agriculteurs dans une impasse. Le choix a été de les accompagner en leur proposant des solutions techniques.

Alors, qu'est-ce que le biocontrôle et que sont les biosolutions ?

Ce sont des méthodes que je dirais naturelles de protection des végétaux et des animaux contre des bioagresseurs, méthodes qui utilisent des mécanismes naturels et des produits nutritionnels d'origine naturelle ; et là, on se situe bien dans la démarche *One Health*, qui est portée par la Région.

Vous avez sur le diaporama, sur la fiche de droite, les familles des biocontrôles. Les 4 premiers sont les produits de biocontrôle (les macro-organismes, les micro-organismes, les

médiateurs chimiques, les substances naturelles), et tous ces produits qui sont des biocontrôles sont sujets ou nécessitent une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Et sur la droite, vous avez les biostimulants et les biofertilisants, qui sont les produits qui ne soignent pas la maladie mais qui permettent aux plantes de gagner en résilience par rapport au stress, qui est soit lié aux agresseurs, soit aux problèmes climatiques (sécheresse ou autres). Donc, je rappelle que la majorité de ces produits sont utilisables en agriculture biologique.

Cette feuille de route est une brique de la construction de l'agroécologie et de la sortie des pesticides. Elle vise donc à promouvoir le biocontrôle et les biosolutions dans une approche agroécologique des exploitations agricoles, qui passe bien sûr par une gestion intégrée des exploitations avec la protection de la biodiversité, avec les plantations de haies, la vie dans le sol, les rotations des cultures, les solutions basées sur la nature, parce que l'on sait très bien que ce n'est pas le même modèle de conduite des exploitations que quand on s'appuie sur les produits de synthèse, puisque là, on est bien en termes de prévention et de gestion des populations de ravageurs plutôt que sur l'éradication.

Donc, les mécanismes naturels de lutte contre les ravageurs s'appuient sur les biocontrôles et les biosolutions, et là, on est bien sur un outil supplémentaire au service de l'agroécologie, mais ce n'est pas non plus la seule réponse qui soit à apporter.

Sur la partie de droite, on voit que la sortie des pesticides et la préservation de la biodiversité s'appuient sur un certain nombre d'actions, notamment - en partant de la gauche - la conditionnalité des aides plus les investissements spécifiques, l'agroforesterie et tout le système d'éco conditionnalité dans le cadre du PCAE. Vous avez également, en haut, une incitation à la certification, pour créer, non pas de la valeur ajoutée, mais s'appuyer sur la diversification des exploitations avec HVE et l'agriculture biologique ; le Pacte Bio a bien servi à appuyer cette partie-là. Également, sur la droite, sur des paiements pour services écosystémiques ; et là, on s'appuiera sur les MAEC, la conversion en agriculture biologique et le maintien en agriculture bio, également sur les AMI « sortie des pesticides ». C'est également l'accompagnement des filières, avec Néocoop et les feuilles de route filière, dont plusieurs ont été signées (des ovins, des caprins...). Plusieurs filières ont signé la feuille de route Néo Terra avec la Région.

Et enfin, le Pack Transition qui s'appuie sur des expérimentations, du conseil, de la diffusion d'informations, de la recherche, sur le PUI également. Et le meilleur exemple qui a été réalisé est VitiREV, avec toute cette partie-là, et qui a également abouti à la feuille de route que nous voyons aujourd'hui sur les biocontrôles et les biosolutions.

Tout cela est porté par une ambition forte, et oui, je crois que l'on peut dire que nous souhaitons être la première Région écoresponsable au niveau national, et nous souhaitons devenir la première Région leader sur le biocontrôle et les biosolutions. Et là, on va s'appuyer sur la partie, dans les fermes, favoriser la sortie des pesticides. En 2021, 13 % des produits utilisés en Nouvelle-Aquitaine sont des biocontrôles et notre ambition en 2026 est de passer à 25 % ; c'est également d'augmenter de 60 % la part des biosolutions utilisées en Nouvelle-Aquitaine, et c'est aussi de s'appuyer sur la partie développement économique et développer les entreprises. Aujourd'hui, ce sont 1 000 emplois, donc notre souhait est d'augmenter de 50 % et de passer à 1 500 salariés, et une augmentation du chiffre d'affaires réalisé par an par les entreprises du biocontrôle, pour passer à 18 Md € à l'échelle de 2026.

Vous pouvez voir également que cette ambition implique de nombreuses compétences à la Région, donc on est sur quelque chose de très transversal, avec plusieurs Directions qui sont engagées dans cette feuille de route : la Recherche, l'Enseignement supérieur, la Forêt, l'Éducation-formation - c'est très important -, la Performance industrielle, l'Environnement, les Start-ups, et bien sûr, l'Agriculture. Et tout cela est partagé avec de nombreux acteurs, qui sont membres du cluster ; ce sont 70 personnes qui sont membres de ce cluster, qui regroupe un certain nombre d'entreprises de biocontrôle, mais aussi tout l'écosystème qui tourne autour, notamment de la diffusion et de la recherche, puisque l'on y retrouve l'INRA, les deux Universités de Limoges et de Bordeaux, et un certain nombre d'entreprises de biocontrôle (on pourrait citer Ceva, Elicit Plant et De Sangosse qui est la plus grosse entreprise de biocontrôle qui existe en Nouvelle-Aquitaine).

Nous nous appuierons sur 4 axes :

Le premier est : Fédérer des acteurs et mutualiser des informations, donc s'appuyer sur le cluster Biocontrôle et biosolutions, qui a été créé par la Région en 2019, je le rappelle, au moment de la création et du développement de VitiREV, avec le but de fédérer et de coordonner, de mutualiser également, et l'échange d'informations et des expériences dans un domaine un peu expérimental est très important. Donc, c'est de développer une plateforme internet dédiée et d'organiser les journées thématiques avec des experts, et la mutualisation nous permet de mobiliser des experts de haut niveau.

L'axe 2 est : Accompagner la recherche et soutenir l'innovation. Mobiliser la recherche, bien sûr, est important ; c'est pour cela que l'on mobilise nos collègues de la Recherche au niveau de la Région, pour le financement, et des Universités. C'est soutenir le développement des structures de transfert, et là, on s'appuie sur tous les centres techniques, notamment l'Acta, l'ITAB, qui sont mobilisés. Donc, c'est financer, bien sûr, l'innovation.

L'axe 3 est : Faciliter l'accès au marché. Vous savez tous - je l'ai rappelé tout à l'heure - qu'une grande partie de ces produits doivent subir une autorisation de mise sur le marché. C'est un chemin qui est très long, coûteux pour de petites entreprises ; et là, nous avons pu instaurer une concertation avec l'ANSES, et ils se sont engagés à accompagner les entreprises sur la réalisation de leur projet de mise sur le marché, ce qui pourrait nous permettre de leur faire gagner beaucoup de temps et d'argent. Faire évoluer la réglementation ; vous savez que la Région s'est beaucoup battue avec l'ANSES pour faciliter ou accélérer la reconnaissance de ces produits au niveau de l'ANSES, qui est quelque chose de difficile à faire bouger.

Enfin, accélérer le déploiement des produits sur l'axe 4 ; c'est s'appuyer sur un réseau d'expérimentation important, vulgariser les pratiques, avoir un accompagnement - c'est important aussi - financier pour le changement de pratiques, et s'appuyer très fort sur la formation initiale et continue, notamment les lycées agricoles, donc on souhaite qu'ils s'engagent les premiers dans ces nouvelles pratiques.

Cette signature de la feuille de route sera faite par les membres du Comité stratégique de la fédération de la feuille de route. La Région Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture de Région sont les deux commanditaires, et l'animateur en sera Agri Sud-Ouest Innovation et le Pôle de compétitivité, avec un certain nombre de partenaires, les centres techniques, l'INRAE, la Chambre régionale d'Agriculture, la Coopération agricole, le GIE biocontrôle, le Négoce Agricole Centre-Atlantique, Bordeaux Sciences-Agro pour la formation. Avec un suivi, puisque la temporalité que l'on s'est donnés est 2022-2026, une évaluation au terme du premier cycle de feuille de route en 2026, et un suivi attentif de l'impact à moyen et long terme de ces nouveaux produits sur l'environnement.

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci Jean-Pierre. Y a-t-il des observations ou des prises de parole ?

M. GUIBERT. - Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues. Financement de la recherche, veille réglementaire, mise en réseau, accompagnement à la certification ; cette feuille de route pour développer les biocontrôles et biosolutions semble réellement ambitieuse, et donnera lieu, nous l'espérons, à des résultats efficaces.

Disons-le franchement, nous vous apprécions beaucoup plus dans cette attitude constructive, en essayant de trouver des solutions plutôt que d'alimenter le catastrophisme sur les pesticides alors que notre agriculture est l'une des plus vertueuses au monde. Vos objectifs affichés dans la feuille de route Néo Terra (mettre fin aux produits CMR en 2025 et convertir en Bio l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine en 2030), sont irréalistes, et disons-le franchement, en contradiction avec l'indispensable souveraineté alimentaire française. Avec de tels objectifs irréalistes, vous allez encore placer l'agriculture en situation d'échec et nourrir l'agri-bashing, épreuve de plus pour nos agriculteurs déjà accablés par les difficultés. Trouver des solutions, faire avancer la recherche, c'est donc l'attitude positive adoptée dans cette feuille de route.

Nous la soutiendrons, et c'est d'ailleurs la seule délibération que nous voterons lors de cette séance. Je vous remercie.

Mme MOTOMAN. - Madame la Présidente de séance, Mme la Vice-Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues. Cette feuille de route Biocontrôle se prévaut d'être une démarche de progrès pour envisager la sortie des pesticides et aider les agricultrices et agriculteurs de notre grande région à mieux vivre de leur métier et produire efficacement, tout en préservant la biodiversité, les ressources naturelles, et leur santé. Notre groupe ne peut que souscrire à un tel objectif, mais il y a un « mais ».

En effet, un certain nombre de retours d'expérience nous démontrent qu'entre ambition initiale, moyens mis en œuvre et résultat tangible de telles démarches, l'objectif à atteindre est souvent reporté, voire tout simplement abandonné. Pour exemple, le Plan Écophyto 1, puis le Plan Écophyto 2, prévoyant respectivement des baisses de 50 % en 2018, puis en 2030. Entre autres, dans la Région Nouvelle-Aquitaine, les ventes de pesticides de synthèse ne cessent pourtant d'augmenter. Les sols, l'air, les aires de captage d'eau potable et les cours d'eau continuent à se charger en substances toxiques pour le vivant.

Ainsi, notre groupe considère que les produits de biocontrôle doivent être compatibles avec l'agriculture biologique, leur homologation en agriculture biologique sera ainsi la preuve qu'ils ne contiennent pas de pesticides de synthèse. Ils ne doivent ni les remplacer ni reproduire leurs intérêts financiers, souvent prioritaires sur ceux de la santé publique et de la biodiversité. Pourquoi exclure les Préparations naturelles peu préoccupantes, que l'on appelle aussi PNPP, de cette feuille de route, qui ont un coût réduit et qui sont à la portée directe de tout le monde, qui ont fait leurs preuves depuis plus d'un siècle en agriculture biologique ? A contrario, le modèle agricole porté par des solutions biotechnologiques d'industrialisation, d'utilisation de produits *One shot* (c'est-à-dire qu'à un insecte ravageur, on oppose un produit de biocontrôle) mobilise d'énormes budgets et ne soutient pas l'autonomie

du monde agricole. Nous ne voyons pas de remise en question d'un système productiviste qui détruit les emplois agricoles tout en favorisant l'extension de l'agro-business.

Avant leur homologation, ces produits biotechnologiques devraient être évalués. Pour cela, l'intégration de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique en partenariat permettrait de les expérimenter avant leur mise sur le marché. Puisque certains produits de biocontrôle pourraient être néfastes envers la santé humaine et la biodiversité, l'étude d'impact, prévue en 2026 - comme vous nous l'avez dit, Monsieur le Vice-Président, et comme cela nous a été dit en Commission - est bien trop lointaine.

C'est pourquoi une évaluation exemptée mise en place tout le long du déploiement de cette feuille de route permettrait de suivre son évolution avec des indicateurs spécifiques, des ajustements nécessaires, et l'atteinte d'objectifs de sortie des produits mutagènes et reprotoxiques d'ici 2025. Cette ambition, qui est commune, de sortie des pesticides de synthèse ne pourra être atteinte si le concept *Une seule santé (One Health)*, comme vous aimez à le dire) ne s'étend pas à la prise en compte des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux, des végétaux et l'état écologique global.

S'il y a volonté de réaliser cette ambition de sortie des pesticides, il faut remettre en question les pratiques culturales et d'élevage, inadaptées au contexte climatique, il faut soutenir les recherches mutualisées sur les interdépendances végétales et les auxiliaires de culture, et essayer de connaître au mieux leur contribution pour réduire les dégâts d'insectes ravageurs ou d'aléas climatiques. À l'ambition que vous avez d'accompagner le plus en amont possible les entreprises, doit s'ajouter celle d'accompagner le plus en amont possible les écosystèmes, leur régénération et leur résilience.

Les écologistes pensent qu'il est essentiel de favoriser les synergies pour progresser. Nous constatons que ce n'est pas le choix de votre majorité, en écartant de cette concertation des acteurs régionaux incontournables de biosolutions. En effet, pour une croissance de ces biosolutions moins coûteuses, le soutien massif au développement de l'agriculture biologique, qui préserve les milieux, restaure les sols, et apporte une autonomie technique aux paysans tout en réduisant les intermédiaires est une réponse adaptée et forte aux problématiques évoquées.

Nous demandons donc à ce que les acteurs de l'agriculture biologique, porteurs de ces solutions depuis des décennies, soient associés à cette feuille de route, notamment l'Institut Technique de Recherche et d'Expérimentation de l'Agriculture Biologique, dont les travaux et recherches sont un atout majeur pour un projet qui se veut porteur d'innovation et qui souhaite une sortie rapide des pesticides. Donc, ni l'ITAB, ni la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique, ni INTERBIO, par ailleurs, ni même l'Agence régionale de

Biodiversité et les scientifiques d'ÉCOBIOS n'y sont cités. Si cette ouverture du Comité Scientifique et de Pilotage n'est pas à l'ordre du jour de l'Exécutif, notre constat sera que malgré l'urgence, la volonté politique de progrès n'est pas réellement présente.

Pour toutes ces raisons, notre groupe vous demande de reporter cette délibération et de repartir sur des bases de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Dans la négative, notre groupe Écologiste, solidaire et citoyen ne participera pas à ce vote. Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Madame TARIOL.

Mme TARIOL. - Monsieur le Président, chers collègues. La délibération que nous devons voter aujourd'hui s'inscrit et répond à différentes ambitions de la feuille de route Néo Terra, notamment accélérer et accompagner la transition agroécologique.

L'utilisation de mécanismes naturels permettant la sortie des pesticides de synthèse d'ici 2030 nous paraît être une bonne initiative face à la nécessité de préserver la biodiversité et la qualité des sols. En effet, parmi les axes forts de la nécessaire transition écologique, la question agricole dans toutes ses dimensions apparaît comme une priorité. Notre Région, première région agricole de France, se doit de s'engager vers une nouvelle manière de produire.

Nourrir la population tout en préservant la nature et les écosystèmes est une urgence sociale et écologique. Pour réussir ce défi, il est indispensable de sortir des logiques libérales de concurrence libre et non faussée. Le capitalisme mondialisé et financiarisé et son mode de production provoquent des dégâts humains et environnementaux considérables ; perte dramatique de biodiversité, pollutions diverses, scandales alimentaires, épuisement des sols du fait de méthodes agricoles productivistes ainsi que leurs incidences sur la santé humaine. La recherche du profit maximal, du toujours plus, toujours plus rapidement, qui constitue le crédo des marchés, n'est pas étrangère aux problématiques sanitaires telles que l'épidémie de grippe aviaire que nous rencontrons aujourd'hui.

Il est donc plus que jamais nécessaire d'en finir avec les exploitations du type fermes-usines, où sont entassés les animaux sans aucun souci de leur bien-être, et qui conduisent à l'abattage de milliers d'oiseaux en cas de risque sanitaire, influant également sur les exploitations alentours.

Ce constat doit de la même manière nous amener à remettre en cause la mainmise des grands groupes sur ce genre d'exploitations, mainmise qui participe d'une part à la concentration des exploitations, multipliant les risques sanitaires, et d'autre part, qui engendre une précarisation accrue des agriculteurs et agricultrices. En effet, alors même

que la productivité n'a jamais été aussi élevée, les producteurs se trouvent dans une situation de fragilité économique et sociale inégalée depuis plusieurs dizaines d'années. Il est nécessaire de travailler de concert avec les agriculteurs et agricultrices afin de penser et de construire un nouveau modèle agricole de développement intégrant critères sociaux et critères écologiques opposés à la rentabilité capitaliste. Face à cette situation, la Région doit effectivement se donner tous les outils afin de permettre la réorientation profonde de notre agriculture, tant d'un point de vue écologique que d'un point de vue de la rémunération de nos agriculteurs et agricultrices.

C'est la raison pour laquelle nous voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. COSTE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Biocontrôle et biosolutions, effectivement, notre groupe votera cette délibération. Je pense qu'il est très important que l'on puisse avancer même très fortement dans ces solutions.

Peut-être deux petites remarques sur le sujet. La première est que comme les Verts, je pense qu'intégrer Interbio ou les Instituts Bio ne peut pas faire de mal dans la réflexion et le Comité scientifique, au sens où l'ensemble des biocontrôles et des biosolutions sont validés en agriculture biologique. Si elles ne le sont pas toutes en France, elles le sont dans les autres pays. Cela montre aussi toutes les distorsions de concurrence qu'il peut y avoir dans l'interprétation ou la surinterprétation du bio en France.

L'autre remarque est qu'il faut que l'argent massif que la Région mettra avec l'État sur cette feuille de route aille aussi aux entreprises, et non pas qu'aux structures et qu'à faire des constats. J'espère que l'utilisation de l'argent sera la meilleure possible.

Tout ceci nous amène à un point important, qui est l'importance de l'innovation pour réussir le défi du changement climatique, et en l'occurrence, sortir des pesticides de synthèse.

Mais il faut que l'on soit clairs ; le zéro-phyto 2030 ou 2026 pour certains et ce qui est posé dans Néo Terra n'est tout juste pas réaliste. C'est tout juste, même, une imposture politique. Il faut quand même que l'on se dise les choses, et que c'est aussi une machine indirecte à stigmatiser des paysans, parce qu'ils ne sont pas capables, parce que la technologie n'est pas capable d'aller aussi vite, de substituer l'ensemble des pesticides de synthèse. Je fais partie de ceux qui font de l'agriculture de conservation de sols depuis très longtemps, depuis 1988 ; sans un petit peu de glyphosate à l'hectare à un moment où cela ne nuit en rien à l'environnement, on n'est pas capables de faire de la régénération de sols. Donc, il faut que l'on soit sérieux en la matière. Et Néo Terra en la matière, c'est un peu comme le Green Deal pour l'Union Européenne ou le Farm to Fork : 16 % de baisse de

revenus, 12 % de la production ; c'est 17 %, dans le même temps, d'augmentation des prix à la production. Donc, faisons attention aux slogans, parce qu'ils peuvent nous coûter cher. Et donc, pas de suppression de molécules lorsqu'il n'y a pas de solution réellement viable.

Donc, voilà pourquoi notre groupe est engagé sur le vote de ce rapport et à le prendre à bras le corps. Et je dois vous le dire, Monsieur le Président, vous nous avez un peu déçus en la matière. Déçus, parce que nous parlons d'ambitions à travers le budget, à travers tout depuis ce matin, je vous sais très proactif en matière d'innovation, et là, on limite l'innovation au service de la feuille de route Néo Terra simplement au biocontrôle et aux biosolutions.

Pour nous et notre groupe, la feuille de route, c'est de la recherche sur les sols, aussi bien sur les sols vivants, sur notre capacité à régénérer nos sols, aussi bien sur le stockage du carbone, aussi, qui est indispensable et qui va dans le sens. L'adaptation des cultures au climat ; je pense à changer les cépages de vignes et de nombreuses autres choses. L'utilisation de la génétique - il faut que l'on soit au clair aussi sur le sujet - tant sur le plan animal que végétal ; les NBT font partie de la réalité pour permettre d'augmenter la résistance des plantes, à la fois aux maladies, à la fois aux aléas climatiques, à la fois dans leur qualité nutritionnelle, même dans la conservation alimentaire. Donc, il faut aller aussi dans l'innovation sur ce point.

Il faut aller sur la gestion de l'eau, bien sûr, dans des outils modernes d'efficience. On a la capacité aujourd'hui d'utiliser la technique en la matière, il faut y aller, mais aussi sur le stockage de l'eau, parce que l'innovation est aussi là. Pascale REQUENNA l'a abordé ce matin, elle a eu un grand moment - et vous lui avez fort bien répondu d'ailleurs - d'absence en matière de solutions que proposent le Gouvernement, parce que la Région a su et sait répondre pour partie à ces questions de gestion de l'eau. Ce qui nous manque, c'est l'autorisation, et là, c'est le Gouvernement. Madame la Ministre, que faites-vous ? L'autorisation de Caussade, où est-elle ? L'autorisation de Sivens, on avait vu où cela nous a menés, et s'il n'y a pas de revenus, s'il n'y a pas de capacité à stocker de l'eau, on n'aura pas de solutions innovantes derrière. Et je dois dire que nous avons besoin de mettre en place rapidement des solutions, aussi, au délit d'entrave d'un certain nombre de nos concitoyens, qui remettent en cause des projets qui ont fait le tour de toutes les autorisations administratives. Donc, l'innovation est aussi sur le plan juridique au travers de ce délit d'entrave.

L'innovation, ce sont aussi les nouvelles technologies ; je pense à la robotisation dans les fermes, que ce soit dans les champs ou ailleurs, à l'agriculture de précision, qui peut aussi être un outil redoutable, aussi, à l'agriculture connectée, à l'ensemble de la

numérisation. Nous devons aussi être ces champions du monde en la matière, et aussi en matière de marketplace et de commercialisation des produits.

Voilà quelques pistes sur lesquelles notre groupe souhaiterait voir une véritable feuille de route d'innovations, au-delà des nécessaires biocontrôles et biosolutions. Et je souhaite, Monsieur le Président, que vous soyez ce Président de l'ambition, celui qui rejette toute forme de passéisme ou de décroissance, comme je viens de l'entendre à quelques moments, mais qui pense que la technologie peut être au service de l'homme, et que l'homme peut avoir toute sa place en utilisant toutes ces nouvelles technologies. Donc, oui, faisons de cette région Nouvelle-Aquitaine une région où l'humain prime et où l'innovation est à son service. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pascal. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BALLET BLU. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Il me paraissait important de revenir sur cette feuille de route définissant une stratégie régionale de sortie des produits phytosanitaires à l'horizon 2030. Les objectifs annoncés sont clairs : fédérer les acteurs du biocontrôle, soutenir la recherche, faciliter l'accès au marché des entreprises innovantes dans ce secteur, et enfin, accompagner les agriculteurs à la transition vers les biosolutions.

Je salue évidemment cette initiative. Notre écosystème régional est tout à fait propice au développement des biosolutions ; c'est un territoire à la fois très agricole et accueillant beaucoup d'entreprises innovantes. Cette feuille de route s'inscrit parfaitement dans le sillon de la stratégie du Gouvernement. Rappelons que ce dernier a fait voter en 2018 la loi EGalim, loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agroalimentaire, qui vise à payer un juste prix aux producteurs afin de leur permettre de vivre dignement de leur travail, de renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits, et enfin, de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

C'est dans le cadre de cette loi que le Gouvernement a adopté en novembre 2020 la stratégie nationale de déploiement du biocontrôle pour 2020-2025. Les objectifs annoncés par le Gouvernement sont similaires à la feuille de route, c'est-à-dire :

- Le soutien à la recherche et à l'innovation pour accélérer le développement et l'utilisation de ces solutions ; le Gouvernement vise 1 000 produits phytosanitaires de biocontrôle disponibles sur le marché à l'horizon 2025 contre 523 au 1^{er} janvier 2020.

- La simplification de la réglementation pour alléger les procédures d'autorisation, d'expérimentation et d'utilisation des solutions.

- Le déploiement des solutions avec la mise en place d'une infrastructure d'expérimentation et la démonstration, ainsi qu'une formation et l'accompagnement des agriculteurs.

- La promotion du biocontrôle au niveau européen, notamment dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe et de la stratégie de la Ferme à la fourchette.

La France exprime une position constante en faveur du retrait des substances CMR 1. Ces substances seront définitivement bannies fin 2022.

De plus, des aides spécifiques sont mises en place pour encourager les agriculteurs dans la transformation des systèmes de production. Plus de 400 M€ sont mobilisés chaque année, dont 200 M€ dédiés à la conversion en agriculture biologique. Ce montant a été porté à hauteur de 250 M€ dès 2020 afin d'accélérer la transition agroécologique. Des moyens complémentaires ont été dégagés en 2021, dans le cadre du Plan de relance, pour soutenir les investissements nécessaires à l'acquisition par les agriculteurs de matériel de substitution permettant de faire évoluer les techniques culturales sans recourir à des produits phytosanitaires.

Les résultats de cette stratégie gouvernementale se ressentent déjà. Les ventes de produits phytopharmaceutiques ont baissé de 34 % entre 2018 et 2019, après une hausse de 21 % entre 2017 et 2018. Les ventes de glyphosate sont également orientées à la baisse en 2019 (- 38 %), après une augmentation de 10 %. On enregistre enfin une baisse de 50 % des ventes de produits les plus préoccupants entre 2018 et 2019, produits contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques ; entre 2018 et 2019, les CMR 1 diminuent de 63 % tandis que les CMR 2 baissent de 49 %. On observe une augmentation continue des surfaces en agriculture biologique depuis 2017 ; fin 2020, 9,5 % de la surface agricole utile nationale est cultivée en agriculture biologique, et un accroissement très important du nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche certifiée de transition agroécologique, puisqu'elle est montée de 29 % en 2020.

C'est pour cela que notre groupe votera votre délibération n° 2. Merci beaucoup.

M. RAYNAUD. - Quelques réponses. Je rappelle que la feuille de route Biocontrôle et biosolutions - je viens de le rappeler - est une brique dans la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra, donc elle n'est pas censée régler tous les problèmes. Et ce qui a pu être abordé, que ce soit par Laurence ou par Pascal, est très large. Donc, on peut partager beaucoup de choses sur ce qui a été évoqué, mais ce n'est pas géré dans le cadre de la feuille de route biocontrôle et biosolutions. Et il nous a semblé important d'avoir une ambition à ce niveau, parce qu'aujourd'hui, il y a des agriculteurs qui sont encore en attente de solutions dans ce domaine, et il est important que l'on affiche notre ambition là-dessus. On a

réussi à capter des entreprises ou des start-ups dans le biocontrôle, qui sont venues parce qu'elles ont trouvé la région attractive. Et je relève cette ambition d'être la Région leader au niveau des biocontrôles.

Laurence évoque plusieurs points, notamment sur le biocontrôle, de vérifier qu'il n'y ait pas de produits de synthèse. Mais c'est simple ; s'il y a des produits de synthèse dans un produit, il n'est pas biocontrôle, donc il n'y a pas besoin. Et de toute façon, il y a besoin d'une autorisation de mise à marché par l'ANSES.

Sur les produits peu préoccupants naturels, ils sont, dans le cadre des biosolutions, bien intégrés aux biosolutions, donc ils ne sont pas exclus de cette feuille de route.

Sur la partie de l'agriculture biologique, je rappelle que l'ITAB fait bien partie, puisque nous avons les centres techniques ; je citais l'ACTA, qui regroupe l'ensemble de ces centres techniques agricoles. Je n'ai pas cité l'ITAB, certes, mais je n'ai pas cité l'IDELE non plus. Donc, tous les centres techniques sont mobilisés là-dessus, et bien sûr, l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique en fait partie. Par contre, effectivement, je suis très ouvert à ce que dans le cadre du cluster, les responsables de la bio puissent s'intégrer. Je crois que s'ils n'y sont pas, c'est parce qu'ils n'en ont peut-être pas manifesté l'intérêt, parce que l'information a quand même beaucoup circulé, cela a été fait au moment de la création de VitiREV, donc les gens de la bio étaient très mobilisés à ce moment-là. Mais la porte n'est absolument pas fermée.

Ensuite, je rappelle que l'évaluation se fera bien sûr à la fin, mais le suivi se fera tout au long de cette feuille de route, donc en permanence, pour suivre l'évolution de ce qui se fait, et l'évaluation à terme me paraît relativement logique.

Pascal, on est tout à fait d'accord pour élargir ou créer une feuille de route sur l'innovation. On en a besoin, on sait que les biocontrôles sont une des solutions, mais il y aura d'autres solutions (les plantes résistantes ou les variétés résistantes), il y aura de nombreux autres sujets qui peuvent nous aider également à réussir dans nos ambitions de Néo Terra.

Mme MOTOMAN. - Je vous remercie de me redonner la parole. Monsieur le Vice-Président, est-ce qu'il serait possible d'inscrire dans cette délibération, justement, la précision que les acteurs de la bio (l'ITAB, l'INTERBIO, la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique) ? Est-ce que cela pourrait être inscrit dans cette délibération ? Auquel cas, nous voterions pour.

J'ai bien fait le tour, l'ITAB n'est pas spécialement nommée, ni l'agriculture biologique, ni INTERBIO, ni ÉCOBIOS d'ailleurs, ni l'Agence Régionale de la Biodiversité, qui peut être en plus. Mais nous soutenons quelque part les progrès qui sont faits par rapport à tout ce qui

est baisse des pesticides, donc on ne veut pas non plus passer pour des gens qui sont contre le fait de baisser les pesticides, mais on voudrait avoir quand même une garantie que les acteurs de la bio soient inscrits dans cette délibération, s'il vous plaît.

M. RAYNAUD. - Je veux bien que l'on inscrive, effectivement, la liste des centres techniques qui sont concernés, puisque l'on avait mis cela sous le chapeau de l'ACTA, qui fédère l'ensemble des centres techniques, mais on peut les citer ; cela ne me gêne pas.

Et je prends l'engagement de demander aux acteurs de la bio (INTERBIO, et les autres) s'ils veulent faire partie du cluster Biocontrôle. J'en prends l'engagement, si tu veux.

Mme MOTOMAN. - Bien, nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT. - N'en faisons pas aussi - il faut être prudents - une structure qui soit une espèce d'auberge espagnole où l'on ne puisse pas avancer. Ce qui est important - mais je suis d'accord avec ce qu'a dit Jean-Pierre -, on a fédéré il y a 3 ans, à Buzet, les acteurs du biocontrôle et du biosourcing des différents médicaments pour les plantes ; je rappelle que cela s'adresse aussi à l'agriculture biologique. L'agriculture biologique, qui est parfaitement définie, utilise aussi un certain nombre de produits, dont le cuivre, et si l'on arrivait à trouver aussi des produits alternatifs pour la bio, pour la faire monter en performance par rapport aux solutions de la nature, ce serait plutôt positif. Donc, je me rallie à ce que Jean-Pierre RAYNAUD vient de dire.

Il a répondu aussi à Pascal COSTE ; cette délibération ne résume pas la totalité de notre accompagnement en matière d'innovation, que ce soit dans la forêt, par rapport à l'INRA, par rapport à un certain nombre d'organismes. Simplement, ce que l'on veut montrer, c'est que cette région doit être attractive, comme on l'a été pour les Elicit Plant comme on l'a été pour la structure de Lacq qui fait des produits de confusion sexuelle pour lutter contre les agresseurs des fruitiers, pour De Sangosse, pour l'entreprise qui a mis au point l'utilisation de micro-algues pour traiter le mildiou et l'oïdium. Nous sommes là sur une action structurante, qui valorise ou prend en compte aussi la santé des agriculteurs, qui sont les premiers concernés.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est de l'avis de l'adopter ?

Il y a unanimité, je vous en remercie.

Jean-Pierre RAYNAUD s'est déporté, pour des raisons que l'on nous a indiquées, importantes, dans le cadre de notre déontologie de la Région ; je souhaite, Marie-Pia, que ce soit inscrit au procès-verbal.

N° 2

Vote sur «Feuille de route Biocontrôle et Biosolutions »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

***Non participation :**

RAYNAUD Jean-Pierre (membre titulaire du Pôle de compétitivité Agri Sud Ouest Innovation)

03 - CRÉATION ET ADHÉSION À L'ASSOCIATION GLOBAL SOCIAL ECONOMY FORUM (GESEF), LE FORUM MONDIAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET VICE-PRÉSIDENCE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE À LA COMMISSION EUROPE DU GSEF

M. LE PRÉSIDENT. - C'est Pascal DUFORESTEL qui nous avait obtenu cela et qui a porté le projet.

Mme CARUHEL. - Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, je présente aujourd'hui une délibération concernant l'adhésion et la création du GESEF de la Région Nouvelle-Aquitaine, et également, le positionnement sur la Vice-présidence Europe.

Juste pour rappel, le GESEF est un réseau international de l'économie sociale et solidaire, qui a été créé en 2014, qui est basé actuellement à Séoul, en Corée du Sud, et qui regroupe environ 75 membres adhérents qui sont pour la majorité des entités territoriales et gouvernementales réparties sur les 5 continents.

L'objectif du GESEF est véritablement de développer l'économie sociale et solidaire et faire remonter dans les Instances internationales et européennes, jouer un vrai rôle de plaidoyer, et faire en sorte - on parlait d'humain tout à l'heure - de placer l'humain au centre des économies et que ce type d'économie ruisselle sur l'ensemble des pays et de fédérer au maximum autour de cette ESS.

Comment la Région Nouvelle-Aquitaine est-elle entrée dans l'aventure ? Le Président l'a dit, c'est mon prédécesseur, Pascal DUFORESTEL, qui a engagé les négociations avec le GESEF. Le GESEF cherchait une nouvelle terre d'accueil. Pour des raisons politiques, ils sont amenés à bouger le Siège social. Donc, cela s'est fait tout naturellement sur notre territoire Nouvelle-Aquitaine, et notamment en lien avec la Mairie de Bordeaux, la Métropole de Bordeaux et le Conseil Départemental de la Gironde ; cela entraine dans le cadre de notre feuille de route cosignée avec ces 4 collectivités.

Donc, nous nous sommes positionnées, nous 4 collectivités, en adhérant en octobre 2021 au GESEF et en se répartissant la présidence pour la ville accueillante (Mairie de Bordeaux), comme suppléant, la Métropole de Bordeaux, et au niveau de la Vice-présidence Europe, la Région Nouvelle-Aquitaine et comme suppléant le Conseil Départemental de la Gironde. Est associée aussi à cette aventure la CRESS Nouvelle-Aquitaine, qui sera l'opérateur technique au niveau du GESEF, et qui est le liant avec les structures ESS de notre territoire.

Pour cette année 2022, ce qui s'engage, c'est la création d'une association, puisqu'il y a déménagement du Siège, refonte des statuts. Nous sommes partis sur une création d'association avec les 4 collectivités principales, donc nous sommes en train de travailler sur la finalisation de ces statuts. L'équipe actuelle du GESEF, qui est basée à Séoul, nous accompagne pour que le passage de relai se fasse le plus facilement possible jusqu'en juin 2022, ce qui facilite aussi notre appropriation à ce réseau international de l'Économie Sociale et Solidaire.

D'autre part, nous avons commencé à engager des entretiens de recrutement, notamment pour le poste de Secrétaire Général ; nous avons eu des recrutements courant janvier pour ce premier poste, qui devrait prendre place au 1^{er} avril. Et ensuite, s'engageront 2 autres recrutements de Chargés de Mission, dont un plutôt basé sur les pays francophones et l'adhésion des pays francophones, et un autre sur la partie hispanophone et anglophone. Voilà pour la partie structuration de l'association.

Je voudrais ajouter aussi que pour cette année 2022, on a des points d'étape importants dans le cadre de ce GESEF ; notamment, sur le mois de mai 2022, le Forum Européen autour de l'économie sociale qui se tiendra à Strasbourg, qui devait avoir lieu en février, et au vu des conditions sanitaires, a été reporté sur le mois de mai. Nous serons présents en tant que GESEF à cette manifestation européenne. Sur le mois de juin, il y a également une contribution qui est en train d'être travaillée avec l'ensemble des réseaux internationaux de l'ESS pour alimenter la réflexion au niveau de l'Organisation Internationale du Travail. Ensuite, les autres engagements pour cette année 2022 sont la préparation du Forum International de l'ESS, qui se déroulera en 2023 sur Dakar, et en 2025 sur Bordeaux. On commence à travailler autour de cela, parce que c'est un vrai challenge, un vrai défi, et on est bien embarqués dans cette aventure. Juste pour préciser, le Forum International s'est déjà tenu à Bilbao, au Québec ; il a lieu tous les deux ans et regroupe l'ensemble des entités en lien avec l'économie sociale et solidaire.

M. LE PRESIDENT. - Merci Maud, je pense que c'est un joli dossier.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

M. MARCHIVE. - Monsieur le Président, je serai bref sur cette délibération. Comme vous le savez certainement, si Bordeaux est donc en passe de devenir la capitale mondiale de l'ESS, on peut dire que la Ville de Niort - dont je suis élu, comme Pascal DUFORESTEL qui a été cité à plusieurs reprises - en a été la capitale nationale en 2021 en accueillant le Forum National.

C'est donc tout naturellement que mon attention s'est portée sur cette proposition qui nous est faite d'une démarche de rayonnement et d'adhésion à une dynamique mondiale en

faveur de l'ESS. Notre groupe croit en effet profondément aux valeurs humaines inclusives et durables portées par ce secteur, que l'on peut qualifier de complémentaire à ce que l'on peut qualifier aussi d'économie traditionnelle. L'approche partenariale autour d'une gouvernance partagée entre la société civile et les acteurs des secteurs publics et privés telle que proposée dans cet engagement en est un bon exemple, et est également à saluer.

Néanmoins, permettez-moi quelques interrogations dans le but de clarifier le rôle de cette structure.

L'association organise donc de façon biannuelle les Forums Mondiaux de l'ESS. On doit donc en déduire que le prochain se tiendra à Bordeaux en 2023. Si c'est évidemment une bonne chose pour notre région...

Mme CARUHEL. - Non, en 2025.

M. MARCHIVE. - Merci. Ma question reste d'actualité ; comment est-ce que cela s'articulera-t-il avec le Forum National que j'ai évoqué en préambule de cette intervention ? Les deux ont-ils vocation à coexister, ou l'un sera-t-il au service de l'autre ? Je souhaite vous entendre là-dessus.

Ensuite, vous l'avez souligné, cette délibération n'acte pas seulement la création et l'adhésion à l'association, mais aussi le rôle qu'occupera la Région Nouvelle-Aquitaine à la Vice-présidence Europe. Et sur ce point, je trouve que la feuille de route est un peu floue. Il semblerait qu'il s'agisse surtout - vous l'avez dit - d'un rôle de développement du réseau. Nous aimerions ainsi savoir dans quelle mesure cette opportunité peut aussi ruisseler sur la politique menée dans notre Région. Vous avez évoqué qu'elle ruissellerait auprès des autres pays, mais va-t-elle ruisseler sur les initiatives locales ? Est-ce que dans votre esprit, votre implication de la gouvernance de cette association permettra de développer le secteur de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine, et le cas échéant, pouvez-vous nous en dire davantage sur vos objectifs ?

Enfin, la délibération fait référence, je cite, à ce « développement local qui impulse des changements systémiques ». Je pense alors à certains projets d'envergure, comme par exemple, celui des Ateliers du Rond-Point, que nous sommes plusieurs à bien connaître dans cette Assemblée, et pour lequel, compte tenu de la forte mobilisation de la Région en matière d'ESS induite par la délibération, je ne doute pas qu'un accompagnement puisse être envisagé. Quelles seront donc les retombées concrètes pour ces démarches locales ?

Je vous remercie de bien vouloir nous éclairer sur ces sujets.

Quoi qu'il en soit, vous l'avez compris, notre groupe votera en faveur de cette délibération, qui marque une vraie volonté de promotion de l'économie sociale et solidaire,

tout en espérant, vous l'aurez compris aussi, qu'elle conduise, si ce n'est déjà le cas, vers une véritable volonté d'action. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Comme c'est le cas aujourd'hui.

Mme LATUS. - Merci Monsieur le Président. Cette délibération nous demande d'approuver la création d'une association dans le cadre de la présidence tournante du Forum Mondial de l'Économie Sociale et Solidaire. Je tiens d'ailleurs à souligner la qualité des échanges que nous pouvons avoir lors de la Commission, avec un climat favorable à une bonne ambiance de travail. Merci.

Nous rappelons une nouvelle fois notre opposition au financement public d'une économie qui se dit vertueuse, mais qui est avant tout assistée. C'est celle d'un petit nombre, qui vit grassement de vos subventions, et qui vient concurrencer déloyalement une économie réelle, qui de surcroît, paye des impôts pour financer ces subventions.

Nous n'amalgameons pas, comme vous le faites, tout et n'importe quoi dans ce que vous appelez l'Économie Sociale et Solidaire. Le Crédit Agricole n'a jamais eu besoin de vous pour exister et ne répond en rien à votre définition de l'ESS, réservée à quelques idéologues marxisants. Ce Global Social Economy Forum, c'est un peu l'Internationale de l'idéologie sociale et solidaire, un moyen de militer au niveau mondial pour une économie sans actionnaires ni dividendes, mais toujours assistée par l'argent du contribuable.

Quel est l'intérêt pour les Néo-Aquitains de cette délibération ? Aucun. En Commission, il nous a été répondu qu'il s'agissait de faire force au niveau européen et international. Sous cette expression vide de sens, se cache en réalité votre orgueil récurrent d'attribuer à notre Région une politique internationale, attaque directe contre la Nation, seule légitime pour le faire. À quoi tout cela va servir, si ce n'est à flatter certains orgueils, et aussi permettre à certains élus de profiter de voyages aux quatre coins du monde, revenus récemment de Séoul ou de Bilbao ?

Nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Qu'est-ce que c'est dommage !

Je ne sais pas, je pourrais donner deux exemples, et Maud CARUHEL complètera.

Il y a dans les Landes, à Mézos, une ressourcerie que nous avons aidée en investissement au départ, et qui aujourd'hui, par un échange, un peu sous forme de troc, permet à tout un bassin de population d'apporter ses vieux meubles, ses vêtements, etc., qui sont rénovés pour d'autres personnes. C'est une espèce de solidarité ancestrale qui se met en place. On l'a accompagnée au début.

On va accompagner - ce sera présenté à l'Assemblée Plénière - une innovation technologique unique en France sur la déconstruction des cellules photovoltaïques, qui est faite par une société de l'économie sociale et solidaire, qui s'appelle ENVIE, qui va recruter, valoriser, revendre parfois, parce que toutes les cellules photovoltaïques ne sont pas sans puissance, et qui va permettre aussi d'embaucher et de former des personnes qui sont très éloignées de l'emploi. C'est cela l'économie sociale et solidaire, c'est peut-être une vieille économie, de la vieille France, mais en tout cas, c'est une économie qui est effectivement solidaire, et je comprends mal qu'une formation politique, fût-elle d'extrême-droite, soit contre la solidarité.

M. MELLIER. - Monsieur le Président, pourrais-je intervenir s'il vous plaît ?

En introduction, je vous remercie de l'intervention de l'élue du Rassemblement National, qui montre combien, en fait, ses élus, sous son discours nationaliste, cachent une politique économique bien néolibérale, et je pense qu'il est malheureux que bien de nos concitoyens n'entendent pas mieux ce discours, parce qu'ils seraient un peu effrayés par ce qu'il y a derrière.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous souhaitons saisir le sujet de l'économie sociale et solidaire à travers ce rapport, que nous voterons bien évidemment, pour évoquer un projet phare en la matière ; il mérite d'attirer toute notre attention. Nous nous sommes déjà exprimés publiquement sur le sujet. Quand je dis Nous, il s'agit notamment des groupes des élus communistes de la Ville de Bègles, de Bordeaux Métropole, du Conseil Départemental de la Gironde, et donc ici, de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit donc pour nous d'exprimer une nouvelle fois notre solidarité avec les salariés de la Papeterie de Bègles, et d'exprimer également notre déception de ne pas avoir été capables de donner une suite positive à ce projet. Nous restons convaincus qu'une autre issue était possible.

Le projet ORIGAMI consistait notamment à récupérer 100 000 tonnes de vieux papier pour les transformer en ouate de cellulose, afin d'en faire un outil d'isolation dans la construction, notamment pour l'habitat, en guise d'alternative à la laine de verre. Il permettait le maintien de 110 emplois sur le site de Bègles. Il s'inscrivait, à notre sens, pleinement dans la feuille de route Néo Terra ; il était un exemple de ce qui peut être développé dans l'industrie en termes d'économie circulaire. Toutes les collectivités ont reconnu la pertinence du projet. Un dossier qui, il est vrai, avait des lacunes, tant en termes financiers que d'incarnation de direction, mais c'est bien là l'utilité des Collectivités, ne pas être un accompagnateur mais devenir un véritable levier, qui permet à ce projet utile à la population et à la collectivité de voir le jour. Nous aurions pu être un vrai partenaire en capacité de

construire un tour de table et lever des fonds. Cela aurait pu être aussi un marqueur fort dans l'ESS, avec un côté industriel, une SCOP de partenariat pour traiter nos papiers usagés. Sa nature innovante, iconoclaste, a sans doute perturbé nos habitudes, mais pour notre part, nous le revendiquons. Oui, les salariés accompagnés, aidés dans l'expertise technique, ont la capacité de bousculer les schémas établis.

Nous nous félicitons d'ailleurs, Monsieur le Président, que l'idée d'un CFA papetier sur le site de Bègles ait été retenue et puisse pouvoir voir le jour à un moment. Mais pour nous, cela interroge plus globalement la manière dont notre Collectivité se saisit de ce dossier. Nous sommes convaincus, à la lumière de cette expérience, qu'il est possible de faire autrement.

C'est la raison pour laquelle nous portons l'idée d'une démocratisation de la gestion des aides aux entreprises, notamment en intégrant les Responsables syndicaux des salariés et du patronat, des associations, et qui se dotent d'objectifs sociaux et environnementaux. Nous appelons cela des Conférences Permanentes pour l'Emploi et la Formation. C'est un chemin nouveau, mais qui à notre sens, mérite d'être pris, d'autant plus dans cette région qui fait vivre depuis de nombreuses années les groupes inter-assemblées. Nous aurions pu faire de ce dossier, à notre sens, un marqueur de notre capital désigné économie sociale et solidaire. Le projet ORIGAMI garde tout son sens, nous pensons qu'à Bègles ou ailleurs, dans la région, il peut avoir toute sa place.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Frédéric. Simplement, nous sortons d'une expérience - je crois que c'était dans les Deux-Sèvres, CARTOL - où une Région était intervenue massivement ; les résultats n'ont pas été probants.

Mais, ce que vous avez dit tout à l'heure, je n'ai jamais menti, avec l'expérience qui est la mienne en reconversion, qu'une partie du dossier était difficilement finançable dans l'état actuel des choses. Par contre, j'ai repris l'idée du CFA, que nous allons essayer d'implémenter.

Pour le reste, sur la récupération de vieux papier, on a des expériences en région. Il y avait, je crois, une entreprise que je suis allé visiter dans les Graves, avec ce même objectif, utiliser des bio-papiers pour faire de la protection thermique, qui malheureusement, parce que le problème de la collecte n'était pas évident, n'a pas pu marcher. Ceci dit, collecte de vieux papiers versus leur utilisation est une idée qu'il faut creuser et porter. Je pense qu'elle ne doit pas être laissée tomber.

Mme CARUHEL. - Je voulais répondre à Monsieur, juste pour préciser ce que vous disiez. Effectivement, Niort est le berceau de l'économie sociale et solidaire. Mon

prédécesseur Pascal DUFORESTEL avait pris contact avec Monsieur le Maire pour lui parler de cette relocalisation du GESEF. Il n'avait pas donné suite, donc cela a été ensuite...

M. MARCHIVE. - À ce prix-là, ce n'était pas possible pour une commune de 60 000 habitants.

Mme CARUHEL. - Donc, cela a été investi par les 3 autres Collectivités, où la puissance était différente. En tout cas, j'entends, effectivement. Le prochain Forum national de l'ESS est en 2023 aussi, en même temps que celui de Dakar, donc on essaie de réfléchir comment on va imaginer les deux évènements, que ce soit 2023 et 2025, ou décaler les années.

L'avantage est, comme je disais dans l'explication, que l'on a la CRESS Nouvelle-Aquitaine avec nous, qui est à l'origine de l'organisation du Forum national sur Niort. Donc, on travaille justement à faire en sorte que les deux existent sans se marcher sur les pieds, et qu'il y ait une réelle utilité à avoir un Forum national et faire émerger ce qui se fait sur les territoires, dans l'objectif, après, d'alimenter ces Forums internationaux, puisque l'objectif de ce type de rencontre, à l'international comme au national, est vraiment l'échange de pratiques et faire remonter de la matière, pour derrière, amener les structures à avancer dans leurs pratiques et leur développement. En tout cas, c'est une réflexion que l'on a, évidemment, et dès que l'on aura des solutions, de toute façon, ce sera amené sur la table en Région ; mais c'est travaillé.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des oppositions ? Le groupe Rassemblement National.

Des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 3

Vote sur «Création et adhésion à l'association Global Social Economy Forum (GSEF), le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire et Vice-présidence de la Région Nouvelle-Aquitaine à la Commission Europe du GSEF »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A MAJORITÉ

04 - RÉDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT : ADAPTATION DU PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence du Président Alain ROUSSET sur ce dossier (Arrêté de départ)

M. BERGERON. - Monsieur le Président, mes chers collègues. J'ai l'honneur de vous présenter cette délibération sur une nouvelle adaptation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, portant plus précisément sur la réduction des tensions de recrutement.

Réactive et agile, notre Collectivité, la Région Nouvelle-Aquitaine, doit continuer à faire évoluer le Pacte pour s'adapter à un contexte économique mouvant, qui se traduit par un nombre record d'offres d'emploi disponibles pour un niveau de chômage restant élevé. L'investissement dans les compétences et la qualification est l'un des moyens les plus efficaces pour pallier une partie de ce paradoxe.

C'est pourquoi nous souhaitons nous engager dans ce nouveau Plan de Réduction des tensions de recrutement proposé par l'État, pour doter la Région d'un montant additionnel de 23 986 000 € et mettre en œuvre la création de 3 425 parcours supplémentaires. Cette somme s'ajouterait au montant déjà déterminé en 2019 et le Pacte serait prolongé d'une année supplémentaire.

Notre Plan fait de la remobilisation des demandeurs d'emploi de longue durée sa priorité principale, avec notamment une coopération encore plus forte que prévu avec Pole Emploi afin de contacter 100 000 d'entre eux pour leur proposer, en fonction de leurs besoins - et nous y tenons - de nouvelles formations, des places supplémentaires, ouvertes notamment sur le dispositif Amorce de parcours et sur l'Habilitation Service Public Socle de compétences, parce que viser l'acquisition des savoirs de base, aider les stagiaires à redéfinir leur projet professionnel sont les forces de ces dispositifs.

Parallèlement, deux problématiques qui ont trait aux tensions de recrutement, auxquelles il faut remédier, existent aujourd'hui. Mes chers collègues, soit nous sommes face à des formations qui sont saturées, et à ce moment-là, il faut créer des places, d'où les 3 425 parcours supplémentaires que nous mettons en œuvre ; soit nous sommes face à des situations où des secteurs embauchent, mais où peu de personnes veulent se former, pour des questions d'attractivité, pour des questions d'image.

Pour pallier ces deux problématiques, nous généraliserons l'auto positionnement des chercheurs d'emploi, afin de démocratiser l'accès à l'emploi et l'accès à la formation en

facilitant la démarche d'inscription aux formations financées par notre Collectivité. Il s'agit bien de favoriser la liberté et l'autonomie de choix des candidats à la formation.

Afin de parer au manque d'attractivité pour des secteurs qui, pourtant, ont maintes fois montré pendant la crise sanitaire leur intérêt, leur nécessité, une prime exceptionnelle, complémentaire à la rémunération, sera versée. Elle sera à destination des demandeurs d'emploi de longue durée s'ils accèdent à une formation portant sur des métiers en tension. Une formation, un projet de formation, est un investissement matériel et personnel important, notamment pour des demandeurs d'emploi de longue durée qui peuvent se trouver parfois dans des situations de grande précarité. La Région souhaite les soutenir financièrement pour mener à bien leur projet d'insertion vers ces emplois.

Nous voulons également créer des formations sur-mesure. Le but de cette démarche sera de cofinancer les formations débouchant sur un contrat de travail, à l'image de ce que nous avons pu mettre en place sur les Ateliers de Carcassonne.

De plus, nous allons développer le recours à des actions de formation en situation de travail, parce qu'inclure davantage les entreprises dans l'offre de formation que nous proposons, permettre à nos stagiaires de se former directement dans une entreprise, d'apprendre le geste technique, et finalement, de s'acculturer au monde professionnel, c'est bien là un de nos objectifs. Les formations doivent être le reflet des spécificités et du savoir-faire de nos territoires.

Nous poursuivrons également le développement de la plateforme numérique Talents d'Ici, que l'on a mise en place en 2021, et nous renforcerons nos actions de proximité pour approcher apprenants, organismes de formation et entreprises ; et là, je pense plus précisément à la montée en puissance que nous allons faire en 2022 au niveau de ce que l'on appelle les ERIP (Espaces Régionaux d'Information de Proximité), qui sont vraiment des outils d'aménagement du territoire qui permettent d'avoir un premier accès à la formation.

Mais cette délibération va plus loin, parce qu'elle marque également un soutien à l'évolution et à la reconversion professionnelles des actifs, et c'est aussi un enjeu essentiel. On ne peut plus ignorer la quête de sens, ce dont le Président parlait en début de journée ; la quête de sens des actifs dans leur travail, leur recherche d'une qualité de vie renforcée. La transition énergétique et écologique, le numérique, appellent au développement de nouvelles compétences, et nous souhaitons faciliter les reconversions des actifs, avec encore une attention vers des métiers en tension, en abondant notamment le Compte Personnel de Formation ciblant des formations supérieures visant l'exercice de ces métiers, en complémentarité du Programme Régional de Formation.

Enfin, afin de veiller à la sécurisation des parcours de formation des publics souvent vulnérables, et parce que la hausse des entrées en formation ne dépend pas uniquement de l'augmentation des places disponibles, la Région agira également sur les freins de formation à l'emploi, ce que l'on appelle les freins périphériques. Nous devons prendre en compte des facteurs plus larges pour résoudre les tensions de recrutement durablement. Et c'est ce que nous faisons dans cette délibération. D'ailleurs, le CESER ne s'y trompe pas dans l'avis qu'il a rendu dernièrement, où il souligne cet effort de la Région, l'effort de prendre en compte l'humain. Donc, la question des transports, la question du logement, qui entraînent des inégalités de formation, seront prises en compte dans cette délibération. Et l'on a beaucoup parlé des jeunes, mais nous allons développer notre dispositif Un Deux Toit, qui permet justement aux jeunes de 16 à 30 ans de se loger plus facilement, à moindre coût, chez l'habitant, le temps de leur formation. Enfin, une campagne de communication est envisagée afin de mieux faire connaître nos dispositifs d'aide, et là, je pense précisément au Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi.

Pour conclure, la montée en compétences collectives par la formation est un enjeu fondamental pour l'avenir économique de notre région. Adapter notre offre de formation aux besoins du monde professionnel, et dans le même temps, parce que les deux se tiennent, permettre aux Néo-Aquitaines et aux Néo-Aquitains d'avoir la possibilité de se former tout au long de leur vie sur des métiers de demain, et donc de s'épanouir dans leur travail ; parce que c'est bien ce que nous recherchons, tenir cet équilibre entre d'un côté, les besoins des entreprises et de l'autre, les aspirations de nos concitoyennes et concitoyens. Cette ligne de crête que nous empruntons avec détermination, tenir cet équilibre, c'est bien, il s'agit bien là de nos ambitions pour l'avenir de notre région. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Merci Thibault BERGERON. Y a-t-il des prises de parole ?

Mme JOINT. - Madame la Présidente, mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui d'adopter l'avenant 2 du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences ayant pour objet la réduction des tensions de recrutement dans certains secteurs ciblés. Cela passe notamment par une augmentation de près de 24 M€ de crédits accordés par l'État pour la création de 3 425 parcours de formation supplémentaires en 2022.

Nous avons déjà pointé, lors de la dernière session, le besoin de recentrer notre action en matière de formation professionnelle sur la problématique des métiers en tension. Cette démarche paraît donc louable, même si je souhaite relever quelques chiffres qui le sont un peu moins.

Tout d'abord, malgré les importants moyens financiers mis en œuvre dans le cadre de ce Pacte régional, nous comptons toujours près de 480 000 demandeurs d'emploi de

catégorie A, B et C dans notre région, soit à peine moins qu'avant la crise sanitaire. L'influence de votre politique sur la dynamique de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine est donc quasi-nulle, puisque si l'on regarde les statistiques de la DREETS (la nouvelle Direction du Travail), la baisse du chômage s'explique en premier lieu par une explosion de près de 42 % du nombre de radiations de Pôle Emploi sur l'année 2021.

Ensuite, comme vous l'indiquez dans cette délibération, 30 % des publics entrés en formation via le PRIC entre 2019 et 2020 en sont ressortis sans emploi ou poursuite d'études. Cela démontre une certaine inadéquation entre votre offre de formation et la réalité du marché du travail, et interroge donc sur l'impact réel de ces 3 425 places supplémentaires que vous allez créer.

Sur la question spécifique des besoins de recrutement des secteurs en tension, vous constatez vous-mêmes qu'ils le sont de manière structurelle et non conjoncturelle. Cela fait des années que des secteurs comme la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, l'artisanat, le bâtiment et l'industrie peinent à recruter malgré le nombre important de demandeurs d'emploi dans notre région. À ce titre, la crise n'est pas l'élément déclencheur du besoin mais plutôt le catalyseur. Elle a permis de mettre en exergue tous les freins à l'emploi dans ces secteurs. Multiplier les places de formation sera inutile tant que l'on n'aura pas levé ces freins ; je pense notamment aux conditions de travail et à la rémunération, qui sont deux enjeux fondamentaux pour attirer les demandeurs d'emploi vers les métiers concernés.

Par ailleurs, encourager financièrement les demandeurs d'emploi à se tourner vers ces formations, comme vous l'envisagez dans cet avenant, ne les conduira pas pour autant à y travailler par la suite. L'effet d'aubaine jouera peut-être, cela coûtera à la Région, sans pour autant permettre de faire baisser la pression dans les secteurs concernés.

Il y a selon nous un vrai problème de méthode. Il semble plus pertinent de lever d'abord les freins en direction de ces secteurs, comme par exemple, comme vous le proposez, une immersion en entreprise pour se rendre compte effectivement des contraintes du métier, pour ensuite ouvrir des places de formation. Mais il faut d'abord et avant tout entamer une réflexion avec les Branches professionnelles pour revaloriser ces métiers, d'un point de vue salarial notamment. Sans cela, on pourra créer autant de places de formation que l'on voudra, elles ne seront pas occupées pour autant. C'est rendre les métiers attractifs qui rendra les formations elles-mêmes attractives.

En conséquence, et au regard de l'ensemble de ces nombreuses réserves, le groupe Rassemblement National s'abstiendra de cette délibération. Je vous remercie.

M. DARTIGOLLES. - J'allais dire Monsieur le Président mais a priori, Monsieur le Président s'est absenté, donc cela sera plutôt Madame la Présidente, mes chers collègues.

Madame la Présidente, par le biais de ce nouvel avenant au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, vous vous engagez à intensifier les actions concertées État-Région au bénéfice de nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi.

Depuis 1 an, la situation du marché du travail en Nouvelle Aquitaine s'est complètement retournée, avec des indicateurs économiques revenus à leur niveau d'avant crise COVID :

- Taux de chômage à 7,3 %, revenu à son niveau de 2009 ;
- Baisse historique annuelle de 14 % des demandeurs d'emploi sans activité (- 42 000 pour la Nouvelle-Aquitaine), nous ramenant au volume de 2012 ;
- Hausse historique des contrats d'apprentissage en France et en Nouvelle-Aquitaine. Je n'y reviendrai pas, Geneviève DARRIEUSSECQ et Fabien BOUDIER l'ont fait précédemment ;
- Enfin, et nous aurions pu donner d'autres indicateurs positifs, une augmentation annuelle de 15 % des recrutements en Nouvelle-Aquitaine, avec 2,2 millions de recrutements hors intérim.

Rappelons, comme ne le mentionne pas le projet de délibération, que ces excellents résultats économiques sont les fruits de la mobilisation intensive des outils gouvernementaux, avec la mise en place de plans structurels, comme la loi Avenir professionnel de 2018, le Plan d'Investissement dans les Compétences, le plan 1 Jeune 1 solution, ainsi que le déploiement de différents plans conjoncturels comme les prêts garantis par l'État (plus de 10 Md€ à destination de 70 000 entreprises néo-aquitaines), l'activité partielle pour 1,1 million de salariés néo-aquitains, ou bien les aides du plan de relance pour 3 Md€, qui pendant la crise COVID ont protégé nos salariés et nos entreprises, et ainsi permis la reprise économique actuelle, aussi vive que réactive.

L'évolution récente du marché du travail nécessite de trouver de nouveaux leviers d'action, afin à la fois de lutter contre le chômage longue durée, qui ne cesse de progresser en Nouvelle-Aquitaine (+ 4 % en un an) et de répondre aux besoins urgents de recrutement de nos entreprises, et afin de ne laisser personne au bord du chemin, au bord de la reprise économique.

Si nous saluons l'engagement de la Région dans le nouveau Plan de réduction des tensions de recrutement proposé par l'État, nous déplorons cependant le manque d'ambition et d'innovation des outils identifiés dans la délibération, pourtant rendus possibles par des moyens complémentaires étatiques inscrits dans le Pacte (près de 24 M€ supplémentaires). Hormis la prime exceptionnelle pour les entrées en formation des demandeurs d'emploi de longue durée, l'extension du dispositif Un Deux Toit aux sortants de formation, nous ne

retrouvons essentiellement qu'une augmentation des places de formation déjà existantes et n'étant pas toutes saturées. La réponse consistant à préconiser toujours plus de places et supposant que l'offre de formation actuelle serait insuffisante est à relativiser et ne correspond en rien à la diversité des réalités territoriales. Dans ses propositions, le Conseil Régional la joue « petits bras », et aurait pu, aurait dû changer de braquet, en complémentarité avec les dispositifs partenariaux et au regard de l'urgence liée à la pénurie de recrutements.

Ainsi, nous pouvons vous livrer quelques pistes non explorées dans le projet de délibération. Par exemple :

- Le développement de plateformes de formation éphémères, au plus près des bassins de vie des demandeurs d'emploi et des besoins des entreprises ;

- L'accroissement des recrutements par simulation via l'octroi de subventions ;

- L'animation d'un dispositif d'immersion avec la constitution d'un vivier d'entreprises prêtes à recevoir des demandeurs d'emploi ;

- La promotion des AFEST, qui ne décollent pas (49 depuis 2019), avec la mise en place d'incitations financières ;

- L'optimisation de l'animation effective des 47 Comités territoriaux de la Formation, qui doivent impliquer beaucoup plus d'acteurs, des acteurs autres que les membres du service public de l'emploi comme les Chambres consulaires, les Filières économiques ou les Services économiques des EPCI. Et là, c'est essentiel, ces fameux Comités territoriaux de la Formation, c'est là où s'identifient, bassin d'emploi par bassin d'emploi, les besoins de recrutement au plus près des besoins des entreprises ;

- Enfin, l'accompagnement par les organismes de formation des stagiaires en fin de formation en complémentarité avec les dispositifs existants des membres du Service public de l'emploi dans l'esprit de la plateforme numérique Talents d'Ici.

Autant de pistes non explorées dans cette délibération, qui, nous l'espérons, pourront l'être dans la future feuille de route Recruter visant à agir sur l'attractivité des métiers, les conditions de travail ou le développement économique ; autant de réserves qui nous amènent, Madame la Présidente, à nous abstenir.

Mme la Présidente. - Merci. Thibault BERGERON, des éléments de réponse ?

M. BERGERON. - Oui, quelques éléments de réponse rapidement.

Sur la première intervention, effectivement, 480 000 demandeurs d'emploi, mais dans le même temps, un chômage en baisse important ; et sur les années 2018-2019, la première

version du Pacte, ce sont 100 000 demandeurs d'emploi qui sont formés, donc ce n'est pas complètement rien.

Vous annoncez que 31 % des stagiaires sortent effectivement sans solution. Oui, mais c'est regardé, malheureusement, uniquement à 6 mois, parce que quand on regarde à 12 mois et à 18 mois, on voit que ce taux chute fortement.

Ensuite, sur la question de la rémunération et des conditions de travail, le CESER nous a questionnés sur ce point, mais au niveau de la formation, on n'est pas sur les compétences Région pour améliorer les conditions de rémunération. C'est méconnaître, malheureusement, l'action que la Région peut avoir au sein des entreprises.

Sur la question des places de formation, qu'il ne serait pas utile de former actuellement ou de créer des places supplémentaires, je note que quand on a ouvert 1 800 places dernièrement, suite à la feuille de route présentée par Madame JEANSON, derrière, on a eu plus de 1 500 qui ont été pourvues dans divers secteurs, même certains secteurs que l'on n'avait pas prévus.

Et pour être tout à fait complet, je trouve que dans votre intervention, vous méconnaissiez aussi les besoins des demandeurs d'emploi de longue durée, qui justement, ont des besoins auxquels nous répondons avec Amorce de parcours et avec notre Habilitation de Service Public Socle de compétences, qui visent justement des compétences de base, et qui permettent aussi un suivi individualisé.

Ensuite, Monsieur DARTIGOLLES, je suis un peu surpris de votre remarque par rapport à l'AFEST, puisque l'AFEST est très présente dans la feuille de route, et je regrette que vous ne reconnaissiez pas que l'on est en train de faire du « cousu main », actuellement, au niveau de la Région.

Et je profite de cette dernière prise de parole pour remercier les services de la Région, qui font vraiment un travail remarquable.

Mme la Présidente. - Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions, c'est noté, RN et ...

Cette délibération est adoptée à la majorité, je vous remercie.

N° 4

Vote sur « Réduction des tensions de recrutement : adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 »

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **ABSTENTION** : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et
Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ A UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non participation :

ROUSSET Alain (arrêté de déport n° 2022_048_DARE) ; ETCHEÇAHARRETA Bixente (arrêté de déport
n° 2022_054_DARE)

05 - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET URHAJ NOUVELLE-AQUITAINE

M. LACARRÈRE. - Merci Madame la Présidente, chers collègues. La présente délibération a pour objectif d'autoriser la signature d'une convention-cadre liant notre collectivité régionale à l'Union Régionale Habitat Jeunes.

Elle s'inscrit dans la continuité de l'intervention de la Région depuis presque deux décennies, et plus particulièrement celle d'un partenariat débuté en 2016 en matière de logement jeunes. Une politique forte, indispensable pour permettre à nos jeunes de poursuivre leurs études supérieures, d'effectuer des stages, d'accéder à des alternances ou à l'apprentissage, où que résident et quels que soient les niveaux de revenus et d'éducation de leurs parents.

L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes représente 38 adhérents qui développent localement des réponses en matière de logement, en passant par l'insertion sociale et professionnelle, l'inclusion et l'emploi, pour favoriser l'émancipation des jeunes sur tous les territoires. Il gère notamment 90 résidences, 3 500 logements, au sein desquels 8 300 jeunes trouvent d'abord une solution de logement et de mobilité adaptée à leurs besoins (que ce soient des stages, de la formation ou un premier emploi), ensuite, une équipe de professionnels socio-éducatifs, qui développent avec eux les actions émancipatrices en faveur du vivre-ensemble, de la citoyenneté, de la santé, et enfin, un panel d'outils touchant à différents champs de la vie sociale, que ce soient des épiceries solidaires, des espaces partagés pour les associations, des lieux culturels et artistiques, etc.

Ces 8 300 jeunes qui bénéficient des services Habitat Jeune sont âgés de 16 à 29 ans, en emploi, en CDI, en formation par alternance, en parcours d'insertion, qui connaissent plus ou moins de difficultés sociales et économiques. Les solutions Habitat Jeune dépassent le cadre du logement pour leur proposer un véritable parcours vers l'autonomie sur tous les plans. Les projets Habitat Jeune forment un véritable maillage territorial ; on trouve des résidences en milieu urbain, péri-urbain comme rural, avec une très grande diversité de résidences, de 200 logements à 2 à 3 places, voire même du logement diffus dans le parc privé.

Cette convention-cadre que nous proposons d'approuver énonce 5 grands objectifs, un cadre de travail entre la Région et l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes pour les 5 années à venir, à savoir :

- Premièrement, développer une analyse et une observation partagées des besoins des jeunes sur tous les territoires, finalement, un observatoire du logement jeunes ;
- Deuxièmement, une stratégie commune d'accompagnement à la formation et à l'inclusion des jeunes par le logement et la citoyenneté en lien avec les principes de l'éducation populaire ;
- Troisièmement, inclure l'économie sociale et solidaire dans le partage de cette stratégie ;
- Quatrièmement, développer une mission prospective en faveur du logement des jeunes par l'innovation, l'expérimentation, le partage d'expérience, afin d'adapter la réponse aux besoins des jeunes et de renforcer l'attractivité des résidences Habitat Jeune ;
- Et enfin, cinquièmement, impliquer les jeunes dans l'animation des espaces de vie commune que l'on trouve dans toutes ces résidences, et travailler au développement des compétences des professionnels socio-éducatifs qui encadrent ces jeunes par de la formation ou des échanges de bonnes pratiques.

La présente convention a pour objet de couvrir la quasi-totalité du mandat, et elle donnera lieu à des conventions financières qui vous seront soumises chaque année, et qui détailleront un programme plus opérationnel et plus détaillé.

Je voudrais en terminer en saluant le partenariat qui nous lie avec l'URHAJ depuis 2016 et souligner la pertinence de sa poursuite. Les missions de l'URHAJ avec la Région Nouvelle-Aquitaine ont permis notamment la construction de 5 nouvelles résidences ces 5 dernières années (Cognac, La Teste-de-Buch, Châtelleraut, au quartier des Bassins à Flot à Bordeaux ou encore à Melle). On peut souligner également le rôle de l'URHAJ pendant la crise sanitaire, où ses adhérents se sont mobilisés pour notre dispositif régional Rebond en faveur de l'aide alimentaire et par la distribution de colis alimentaires pour les jeunes, et ce, bien au-delà de leurs résidents.

Je vous propose donc de poursuivre ce beau partenariat, qui s'inscrit pleinement en complémentarité de notre action régionale en faveur du logement des jeunes et des étudiants, dont je vous rappelle en quelques mots les tenants : la création de 4 700 places d'hébergement, la Caisse d'Avance Premier Loyer, Un Deux Toit (dispositif de logement chez l'habitant), la mise en place d'un service d'information sur le logement des jeunes, ou encore des dispositifs spécifiques que nous mettons en place pour l'accueil des saisonniers agricoles et touristiques en lien avec les politiques agricoles et touristiques de la Région.

Une politique régionale qui donc porte ses fruits, comme l'affirme le CESER dans son dernier rapport, et que nous vous proposons, Madame la Présidente, chers collègues, de poursuivre et d'amplifier. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme COLLARD. - Vous nous proposez le renouvellement de la convention avec l'URHAJ (l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes), qui regroupe 38 gestionnaires de logement en Nouvelle-Aquitaine, et cela pour une durée de 6 ans.

Nous avons cherché longtemps la définition précise des Habitats Jeune, et cela n'a pas été sans mal tant votre conception est laborieuse et empreinte, là encore, de concepts plus incompréhensibles les uns que les autres (inclusion des jeunes, mobilité professionnelle, principes de l'éducation populaire, etc.). Vous n'avez pas oublié, évidemment, d'être écolo-vertueux dans ce domaine, puisque vous nous avez expliqué que des matériaux recyclés et biosourcés étaient utilisés dans la construction de ces logements, ce qui justifiait donc le sacro-saint label de l'Économie Sociale et Solidaire dans l'habitat des jeunes ; cette économie sociale et solidaire que vous affichez partout et dans tout, à tel point que l'on se demande si elle n'est pas un peu tout et sur tout et n'importe quoi.

Dans un climat de si bonnes intentions de gauche, d'humanisme, d'échange, d'accueil, on ne pouvait se douter que l'on ne parlerait pas de migrants, et puisqu'il s'agit ici de loger des jeunes, que vous profitez effectivement pour soutenir le logement des jeunes migrants.

C'est ce dont il s'agit effectivement, c'est ce dont il s'agit dans une convention signée entre l'URHAJ et Bordeaux Métropole, qui évoque la spécificité des parcours de jeunes migrants ou l'association Toits etc., membre de l'URHAJ dans les Deux-Sèvres, qui organise des collectes de vêtements pour migrants, ou encore de l'association PASSAGE, qui indique dans son rapport d'activités 2020 que 15 % de ses logements accueillent des mineurs isolés étrangers.

Vous le précisez pourtant dans votre texte ; malgré les efforts importants de la Région pour créer des logements pour les jeunes, l'attractivité exceptionnelle de la région a eu pour effet de faire augmenter encore plus vite le nombre de jeunes à loger. Mais de quelle attractivité parlons-nous ? Serait-ce de celle qui a conduit à l'explosion du nombre de mineurs étrangers isolés, et plus largement des migrants dans notre région ? Cette politique irresponsable d'accueil des migrants nous coûte très cher, nous le voyons une nouvelle fois, et se fait surtout au détriment des Français qui n'arrivent plus à se loger.

Alors, bien sûr, nous sommes d'accord pour le logement des jeunes, mais pour les jeunes Français tout d'abord, et en particulier pour les Néo-Aquitains.

Nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie.

Mme BOULMIER. - Madame la Présidente, chers collègues. Tout d'abord, je voudrais dire à l'interlocutrice précédente que je comprends que des sujets comme ceux-là nous interpellent tous, mais encore faut-il parler des mêmes choses, et des choses que l'on connaît. Et en l'occurrence, je suis bien obligée de constater - même si en général, on ne prend pas la parole à propos des dires d'un groupe - qu'il y a une méconnaissance profonde du sujet dans son ensemble.

Revenons donc à cette convention. Nous la soutiendrons, parce que qui n'a pas eu d'enfant, de proche, qui ont eu à se loger dans leur période universitaire ne peut pas comprendre le désarroi qu'il y a pour ces jeunes à trouver un logement. Et je ne parle pas, évidemment, uniquement de la métropole bordelaise, même si j'en dirai un mot.

Je voudrais vous dire aussi que dans cette convention, Monsieur le Conseiller qui a rapporté, avec qui nous partageons parfois des éléments d'étude, il faut inciter ceux qui y participent à casser les codes et pousser les cadres. Notamment, vous évoquez dans la note les *Tiny Houses*, et je suis absolument pour, mais à condition que nous nous battions - et d'ailleurs, je crois que le Conseil Départemental de la Gironde le fait aussi - pour qu'ils soient reconnus comme des logements, avec les droits qui s'y rapportent, et que ce ne soit pas quelque chose qui soit un supplétif. Tant que nous serons en pénurie, il faut que nous proposons des solutions.

Monsieur le Président, je voudrais à cette occasion dire que ce qui se passe depuis 5 ans à propos du logement, c'est-à-dire pas de politique, pas de ministère, c'est-à-dire pas de parole qui peut être prise publiquement pour inciter à construire, ou encore pas de sujet logement qui puisse être abordé chaque semaine à la table des Ministres, nous met dans un dénuement absolument complet, et nous en sommes à gérer le plus pressé, et donc à opposer le logement des jeunes impécunieux au logement des familles dont le pouvoir d'achat décroît. Et ce n'est juste pas normal, pas possible.

Vous savez, le logement s'associe dans un triptyque ; c'est l'activité, l'emploi, la mobilité et le logement. Et je vois que notamment, pour Bordeaux, tout le monde est ravi que la French Tech se développe encore, que Back Market vienne sans doute installer son Siège social, mais surtout, développe son activité et va faire 150 recrutements.

Ma question, Monsieur le Président, est : Où vont se loger les familles et où vont se loger les jeunes ? J'ai parfaitement conscience que le logement n'est pas des compétences du Conseil Régional, mais l'économie l'étant, vous avez bien raison de penser que l'on ne peut pas pour autant fermer les yeux.

Je crois qu'il y a eu un certain nombre d'annonces qui ont été faites, il est vrai, plutôt empilées ces dernières semaines, sans doute un peu désordonnées, jusqu'au regret d'avoir touché à l'APL, mais surtout, sans avoir revu ce sujet. Cela s'ajoute au défaut d'engagement des collectivités locales qui sont, elles, désarmées de ne plus avoir la taxe d'habitation, qui leur permettait de financer les équipements publics qui allaient avec la production des logements.

Croyez bien que mon propos ne traite pas, comme il pourrait l'être, que du logement public ; c'est également la même chose pour le logement privé.

Si je prends Bordeaux Métropole - que nous connaissons tous, parce que c'est quand même la métropole phare, et Bordeaux la ville qui donne son nom à ce grand territoire -, savez-vous, mes chers amis, qu'il y a 40 000 demandes de logement social en attente ? 40 000 demandes, c'est-à-dire plus qu'une ville - dommage que le Maire d'Agen soit parti - plus grande que la ville d'Agen. Donc, je me dis que nous avons tous intérêt à nous recentrer sur le besoin. Regardez, il faut qu'il y ait des actualités épouvantables. Vous avez évoqué tout à l'heure, avec des solutions assez drastiques, le sujet du logement des personnes âgées. Mais c'est invraisemblable. Le dernier chantier sur la dépendance date de 2012. 2012, c'est-à-dire que depuis 2012, on sait que la France vieillit, et pour autant, il n'y a pas de politique.

Cette grande politique Logement, qui est devenue un angle mort de la politique publique, essentiellement au niveau national, vous avez raison de l'aborder avec le logement des jeunes, et nous soutenons ce parcours. Néanmoins, je pense que nous devons aussi avoir un certain nombre d'échanges sur des sujets peut-être un peu plus globaux ; nous évoquions en aparté un ou deux sujets comme ceux-là, et je crois que notre Assemblée, qui est engagée dans les compétences de notre Collectivité, aura à cœur de faire les passerelles que nous devons mettre en œuvre pour que notre territoire attractif puisse loger dignement les familles qui veulent s'y installer.

Mme LAPOUGE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous nous demandez d'approuver la convention-cadre qui lie notre collectivité à l'URHAJ Nouvelle-Aquitaine, et nous le ferons, bien évidemment.

Le logement est le premier poste de dépenses dans le budget de l'étudiant comme du jeune actif. C'est un sujet qui mérite l'implication de tous les pouvoirs publics, et ce cadre partenarial nous permet d'y contribuer activement, notamment sur le volet Analyse et diagnostic, qui nous paraît absolument essentiel pour répondre aux besoins réels.

Néanmoins, je vais me permettre d'aborder deux points, qui concernent directement ce partenariat ou plus largement la politique régionale, qui ne sont pas véritablement éclairés par cette délibération, et sur lesquels nous aimerions mieux connaître vos intentions.

La première chose qui nous a frappés est la difficulté - qui n'est peut-être d'ailleurs qu'apparente, nous ne faisons pas de procès hâtif - à adapter nos stratégies aux constats réalisés. Je m'explique. Vous dites, par exemple, que malgré les efforts importants de la Région, l'attractivité exceptionnelle de la région a eu pour effet de faire augmenter encore plus vite le nombre de jeunes en études ou en formation professionnelle. Cette attractivité rend plus difficile la réalisation de vos ambitions, en l'occurrence l'objectif de 12 logements pour 100 étudiants. C'est une difficulté qui nous paraît, bien sûr, understandable ; néanmoins, nous avons le sentiment que plutôt que de modifier la stratégie, vous avez modifié l'objectif, étant donné que le dernier chiffre qui nous est communiqué est celui de 9 logements pour 100 étudiants en 2019. Je n'occulte pas vos efforts, et j'ai bien conscience que pour parvenir à ce résultat, il y a eu des évolutions, aussi bien financières que sur le point de vue des modalités d'intervention. Néanmoins, c'est un bond de 33 % qu'il faudrait être en mesure de réaliser pour parvenir à l'objectif initialement fixé, qui d'ailleurs, demeure en-deçà de la moyenne nationale, qui est de 12,4 logements pour 100 étudiants.

Deux questions, donc. Où en est-on de ce chiffre aujourd'hui, puisqu'il date tout de même de 2019 ? Quid des enseignements que vous en tirez en termes de stratégie globale ? Nous vous savons gré de la volonté politique que vous avez eue, il y a plusieurs années, de développer fortement le logement étudiant, mais où en est-on aujourd'hui de l'adaptation à ces nouvelles réalités ? Nous trouvons d'autant moins la réponse dans ce document que bien souvent, du fait de la rédaction choisie, le logement jeunes et le logement étudiants sont confondus alors même que leurs problématiques ne sont pas tout à fait similaires.

Autre sujet dont il est très peu question dans votre délibération mais qui nous paraît crucial dans notre région, c'est l'hébergement des saisonniers. Nous savons que les saisonniers sont souvent des jeunes, dont les besoins sont bien spécifiques. Ils y sont mentionnés à deux reprises. Une première fois pour rappeler brièvement que la Région a investi sur l'accueil des saisonniers agricoles et touristiques, et une seconde fois pour préciser que l'accueil ponctuel des saisonniers sera un sujet privilégié d'innovation. Dans ces deux cas, c'est très bien, et nous en sommes complètement d'accord. Mais quelles réponses apporte-t-on aujourd'hui à tous ceux qui ne trouvent aucune solution ? Je vous donne plusieurs exemples.

Sur la commune de Biscarosse, il y a très peu de solutions de logement pour eux. Beaucoup sont contraints de se loger au camping, où la location d'un emplacement nu leur revient en moyenne à 3 500 € pour une saison. Autant dire que c'est la quasi-totalité de leurs revenus qui y passent. On peut également mentionner, en deuxième exemple, la situation particulière des saisonniers de la filière du piment d'Espelette. Ce sont près de 300 ouvriers agricoles qui passent chaque année entre 4 et 5 mois sur le territoire. Ceux-ci sont accueillis dans des camions plus ou moins aménagés, dans des conditions très précaires, parfois même indignes. Une situation qui, bien sûr, n'est pas acceptable d'un point de vue humain, et qui par ailleurs, fragilise la pérennisation de la filière, qui par voie de conséquence se retrouve confrontée à des difficultés croissantes de recrutement.

Sur cette question difficile des saisonniers, je ne prétends pas que la Région ne fasse rien. Je sais que des aides existent, je me suis replongée dans le Règlement d'intervention, j'ai vu que des solutions alternatives intéressantes étaient mises en valeur, telles que le logement chez l'habitant ou l'incitation à utiliser des bâtiments publics, qui, si elle ne saurait tout résoudre, nous semble être une très bonne idée. Cela devait se traduire par un appel à projets. Pouvez-vous nous dire si les retours ont été satisfaisants ? Et à défaut, est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer un système de conventionnement avec des communes ?

Quoi qu'il en soit, là encore, les difficultés que l'on observe tous sur le terrain ne peuvent nous conduire à une autre conclusion qu'à la nécessité d'aller encore plus loin. Dans votre programme pour les élections régionales, vous disiez vouloir créer des hébergements dédiés aux saisonniers. Quid de cet engagement ? Est-il toujours d'actualité, et comment entendez-vous le concrétiser ?

Dans l'attente de vos réponses et au regard de l'importance des enjeux, nous voterons bien sûr cette convention-cadre de partenariat. Je vous remercie.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame LAPOUGE. Il n'y a pas que le piment d'Espelette, même s'il est important. C'est pareil pour l'asperge, c'est pareil pour le travail saisonnier sur la côte.

Nous avons eu, il y a quelques années, une action assez forte avec la Mairie du Teich, François DELUGA, sur un bâtiment dont il avait réservé le foncier, que l'on a accompagné, pour les saisonniers.

Vous savez que nous n'avons pas de pouvoir réglementaire, et que donc, si nous intervenons d'une manière assez offensive sur le logement des jeunes, nous n'avons pas,

sur le droit d'urbanisme ou sur le transfert, de compétence. Et pourtant, j'ai proposé à tous les Gouvernements qui se sont succédés que l'on attribue à la Région, avec les ressources qui vont avec, la compétence du logement. Vous savez que l'on a même inventé, il y a deux mandats, un dispositif qui s'appelait Un Deux Toit, où l'on garantissait le loyer et la caution pour le logement dans le parc privé, et faire du multigénérationnel avec les personnes. Cela a été d'ailleurs repris par Geneviève FIORASO au niveau national. Nous pratiquons maintenant - je me tourne vers Laurence ROUÈDE - l'avance du premier loyer.

Donc, on essaie vraiment de tout mettre en œuvre, dans le désordre qu'il y a dans la répartition des compétences et les moyens que la Région peut mettre dans ce domaine.

Le vrai problème, on en parlait tout à l'heure avec Muriel, c'est que les lois de défiscalisation, qui ne sont pas de ce Gouvernement, qui ont été un peu amoindries - parce qu'il y a eu à un moment donné des choses totalement scandaleuses - entraînent, comme il y a beaucoup d'argent en France, l'arrivée auprès des promoteurs immobiliers de sommes considérables, qui font bondir le prix du foncier. Et le foncier est un obstacle pour le CROUS, pour les Offices HLM, absolu, sur la création de logements que l'on accompagne, que ce soit pour les étudiants, que ce soit pour nos concitoyens, que l'on accompagne d'ailleurs d'une manière assez forte. Ce problème foncier est un problème récurrent, et nous n'arrivons pas à faire évoluer la législation nationale à ce sujet. Vous avez vu qu'il y a eu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qu'il y a eu un rapport d'inspection d'un Ministère, montrant qu'en plus, les logements qui sortent sont des logements de mauvaise qualité, et qui 10 ans après, deviennent des copropriétés dégradées, que l'on demande, d'ailleurs, aux Offices HLM de reprendre avec l'appui des collectivités locales. Donc, on est dans un cercle vicieux, et il faut absolument que la politique nationale, dans ce domaine, change absolument.

Sur les étudiants non plus, on n'a pas la compétence. On a la compétence sur l'internat, il est vrai - Jean-Louis NEMBRINI le disait tout à l'heure - qu'il faut que l'on continue, parce que les lycées deviennent des universités de proximité, et qu'il faut loger aussi les Bac +2, les Bac +4 dans ce domaine. Cela, on saura le faire. Mais on a ce type de problème.

Et vous imaginez que derrière cette défiscalisation, il y a des dépenses d'argent public considérables. Considérables. Les lobbys qui jouent dans ce domaine sont scandaleux. C'est pour cela aussi que nous signons régulièrement avec l'Union des HLM et que nous les accompagnons. Je pense à ce que nous avons fait à Périgueux, à Bergerac ou dans d'autres lieux ; même sur Pessac, d'ailleurs.

Sur le problème des étudiants, on est intervenus assez massivement aux côtés du CROUS depuis 2004. Cela a permis, parce qu'il y avait des tensions, de remonter à 11 %,

12 %. Mais le CROUS a une obligation d'équilibrer entre ses fonds propres, qui viennent de l'État, et les emprunts qu'il fait ; d'où l'intervention de la Région. Et quand vous regardez sur le Campus universitaire de Pessac-Talence, vous voyez que la plupart des Cités universitaires ont été soit rénovées soit construites. L'attractivité est notamment de Bordeaux, mais il y a aussi Bayonne, il y a aussi Pau, moins sur Poitiers et Limoges ; nous avons, avec cette attractivité, fait baisser le curseur. Donc, l'idée avec notre stratégie sur le logement des jeunes, est de ramener à 11 ou 12 le plus vite possible. Le Contrat de Plan va nous permettre de développer quelques milliers de logements - je n'ai plus le chiffre en tête - pour permettre de rattraper ce retard.

Je ne sais pas s'il y a d'autres intervenants, ou si Florent LACARRÈRE veut ajouter quelque chose.

M. LACARRÈRE. - Simplement quelques mots par rapport à ces interventions.

Sur tout ce qui concerne l'ESS et l'éducation populaire dans les résidences, je vous conseille d'aller vraiment les visiter et d'aller découvrir le modèle assez incroyable, le travail incroyable des bénévoles qui est mené pour ces jeunes.

Madame BOULMIER, effectivement, on a un partenariat, on travaille souvent ensemble sur la question du logement en général. Les nouveaux modèles sont à interroger, on a évidemment les débats sur les *Tiny Houses*, et l'on va continuer, je pense, à en discuter au cours des mois qui viennent.

Concernant l'intervention de Madame LAPOUGE sur nos objectifs, qui sont ambitieux, vous avez rappelé 12 logements pour 100 étudiants ; déjà, dans notre délibération, il y a peut-être une petite coquille, mais on parle évidemment ici uniquement de logements jeunes, pas de logements étudiants.

Sur le logement saisonnier, effectivement, la Région prend sa part. Vous avez évoqué Un Deux Toit, on peut également envisager une réflexion sur le logement pour les saisonniers dans les lycées, éventuellement, pendant l'été. Ces réflexions sont à l'étude.

Et également, un autre sujet sur le logement qui sera envisagé - on ne l'a peut-être pas encore évoqué - est le logement des professionnels de santé qui s'installent en milieu rural. Et là, on a un travail à mener aussi avec Françoise JEANSON sur cette question. Évidemment, toutes ces pistes sont à l'étude, vous aurez des réponses plus détaillées dans les mois à venir, nous sommes en train de travailler sur l'ensemble de ces sujets. Merci.

Mme MESNARD. - Pour le logement des saisonniers, notamment dans les zones littorales, peut-être pourrait-on prendre exemple sur ce qui a été fait au CFA de Lagord à La Rochelle, où c'est un bailleur social qui a construit l'internat pour les apprentis, et qui l'été,

sont réservés aux saisonniers, ce qui permet de « rentabiliser » l'occupation de ces locaux, et de trouver une solution qui me semble confortable, à un prix raisonnable, pour des saisonniers dans ces zones qui sont effectivement très chères.

M. LE PRESIDENT. - Merci Françoise. On a fait l'expérience, déjà, au Lycée de la Mer. Cela suppose un dispositif de sécurisation qui est non-négligeable, parce que l'on ne peut pas demander aux agents de l'Éducation Nationale ou de la Région de venir surveiller ce qui se passe. Donc on y travaille, mais ce n'est pas quelque chose de totalement au point. Mais on en a fait l'expérience ; effectivement, le coût de location est bien moindre même qu'une place de camping sur la côte.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 5

Vote sur « Convention- cadre de partenariat Région Nouvelle- Aquitaine et URHAJ Nouvelle- Aquitaine »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A MAJORITÉ

06 - RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AUX ENTREPRISES DU CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE : MODIFICATIONS DIVERSES

Mme BROUILLE. - Très rapidement, Président, comme chaque année, le Règlement d'Intervention est ajusté pour coller au plus près des réalités et des besoins de terrain et s'adapter aux exigences budgétaires.

Les modifications qui vous sont proposées sont mineures. Il n'y a pas de modification en tant que telle des dispositifs mais surtout des précisions apportées sur les bénéficiaires, les assiettes éligibles de dépenses ; elles viennent également actualiser l'ensemble de la réglementation européenne en matière de régime d'aide d'État et modifier l'appel à projet ESS, qui tient compte du bilan de la première année et surtout des différents retours des partenaires.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Il y a des amendements à ce texte. Y a-t-il, au-delà des amendements, des interventions ?

M BAUDE. - Monsieur le Président, mes chers collègues ; un 1^{er} amendement concernant la possibilité que se réserve la Région d'accompagner de façon exceptionnelle des entreprises dès lors que des circonstances particulières et/ou extraordinaires peuvent impacter de façon significative le tissu économique régional.

Sur cette modification proposée dans la délibération, cet amendement a pour but de proposer davantage de transparence, d'une part en définissant « un minimum » ces circonstances particulières et/ou extraordinaires, sans quoi, en réalité, notre crainte est de voir que derrière ces mots, on peut ouvrir la porte à beaucoup de choses hors Règlement d'Intervention ; et d'autre part, que les entreprises concernées par ces circonstances particulières et/ou exceptionnelles soient proposées et débattues en séance plénière et non en Commission permanente. On peut imaginer une délibération, à l'occasion d'une séance plénière, qui fait la liste des circonstances particulières et/ou exceptionnelles qui ont été l'occasion d'accompagner des entreprises. Voilà pour ce 1^{er} amendement, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Allez-y pour le 2^{ème} amendement, et je mettrai ces amendements aux voix.

M. BAUDE. - En préalable, je voulais préciser que nous avons bien noté qu'il allait y avoir une révision prochaine du SRDEII, et nous en attendons d'ailleurs beaucoup, comme l'a évoqué Nicolas THIERRY dans ses propos liminaires, pour faire face aux enjeux qui sont devant nous. Mais cela fait bientôt 3 ans, 2 ans et demi pour être précis, que notre Région

s'est dotée d'une feuille de route Néo Terra, destinée à opérer dans notre politique publique une transition environnementale et climatique.

Nous sommes dans la décennie critique qui nécessite des changements conséquents pour accompagner la transition écologique et solidaire ; je ne vais pas rappeler, Nicolas THIERRY l'a très bien fait, le nouvel appel lancé par les 1 400 scientifiques, et en réalité, il ne se passe pas une semaine ou un mois sans que l'on ait de nouvelles alertes, de nouveaux appels aux scientifiques vis-à-vis de l'inaction, que ce soit sur la biodiversité ou sur la lutte contre le dérèglement climatique. D'ailleurs, je voudrais dire à Madame DARRIEUSSECQ que son optimisme de ce matin dans ses propos me choque. J'ai trouvé cela surréaliste, quand on regarde la situation qui est la nôtre face à l'urgence climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'abstention massive lors des différents rendez-vous démocratiques, 7 millions de personnes dépendantes de l'aide alimentaire, ou encore la crise sanitaire... j'arrête la liste, mais j'ai l'impression que l'on n'a pas tout à fait les mêmes indicateurs. Je ferme la parenthèse.

Globalement, vous avez compris que tout indique au contraire qu'il est plus que temps, au-delà des secteurs spécifiques ou d'appels à projets particuliers, qui permettent, il est vrai, à la Région d'afficher un certain nombre de choses intéressantes du point de vue des problématiques que j'évoque, mais il est temps - y compris, d'ailleurs, dans la politique de performance industrielle des entreprises - d'engager de manière globale notre tissu économique à anticiper ces évolutions.

Nous regrettons donc que bientôt 3 ans après l'adoption de Néo Terra, l'orientation 3 de ce règlement d'intervention n'intègre aucune ambition liée à la transition écologique, aucune référence à Néo Terra ou à la stratégie bas carbone, aucune référence non plus à *One Health* ; et les éco socio conditionnalités que les écologistes proposent depuis des années - bien avant, d'ailleurs, que l'on ne parle de Néo Terra - sont en réalité assez indigentes et seulement, d'ailleurs, en annexe de ce Règlement d'Intervention, là où nous aimerions les voir en introduction.

Pourtant, la Région, à d'autres occasions, et notamment avec la crise sanitaire, a montré sa capacité d'adaptation pour faire face à cette urgence. Nous pensons que la transition écologique aurait mérité au minimum la même mobilisation, la même urgence, et pourquoi pas à l'occasion de cette révision, même classique, aussi minime soit-elle, d'intégrer ces problématiques dans cette orientation 3 avec la même urgence.

C'est le sens, donc, de cet amendement, qui propose d'adapter les taux d'intervention à la hausse ou à la baisse en fonction de la capacité des investissements à participer à la réduction des gaz à effet de serre et à préserver la santé des personnes et des

écosystèmes, et en finir, par exemple, avec les aides que nous avons encore vues en 2021 à l'industrie pétro-gazière, aux yachts de luxe ou encore à l'industrie des pesticides. Voilà, mes chers collègues. Monsieur le Président, merci de m'avoir donné la parole.

M. LE PRESIDENT. - Merci Vital. Je suis un peu surpris, et je propose avec Andréa BROUILLE de ne pas retenir ces amendements, pour 3 raisons.

La première raison est que ce que vous demandez, peut-être à bas bruit, peut-être sans apparaître stigmatisant, les entreprises le font. Vous avez voté tout à l'heure, et je vous en remercie, le rapport sur le biocontrôle, le biosourcing, allant vers la sortie des pesticides de synthèse. Cela fait déjà partie d'une action systémique à destination de ces entreprises. Je rappelle que ces 10 dernières années, les entreprises ont baissé de 10 % leurs dégagements de gaz à effet de serre, et les entreprises, peut-être surtout dans le secteur aéronautique, travaillent aussi sur le zéro-déchet ou sur le recyclage (par exemple, des copeaux d'aluminium, sur le recyclage de l'huile qui travaille dans les robots de fraisage ou autres). En tout cas, il y a quelque chose de systémique qui est mené. Systémique. Dans l'instruction des dossiers autour de la politique que nous avons créée en Nouvelle-Aquitaine, et qui regroupe aujourd'hui plus de 800 usines, qui s'appelle l'Usine du Futur - je ne sais pas si vous le savez -, il y a un audit systémique avec, notamment, les aspects Néo Terra. Systémique. Sur toutes ces entreprises. Et dans les conventions que nous passons avec elles, l'engagement de prise en compte du réchauffement climatique ; des causes du réchauffement climatique sont systématiquement prises en compte.

Donc, l'image que nous avons auprès des entreprises est une image de confiance, pas de décider ce qu'elles font déjà. Cela concerne moins, il est vrai, les artisans et les toutes petites entreprises. Mais chaque fois qu'il y a un dossier important, et nous avons commencé ensemble, notamment, sur un exemple que je citais ce matin, l'entreprise Calcia, qui fabrique du ciment ; il y a une suppression du charbon par du CSR, d'une manière systémique, qui va faire baisser de 80 % les rejets de gaz à effet de serre. Nous menons aussi une action sur le biogaz.

Donc, c'est un peu gênant de présenter ces amendements alors même que les actions existent déjà. Qui a proposé, dans la majorité de la précédente mandature, de dédiéséliser les bus qui transportent nos enfants, ou de dédiéséliser les TER ? Ce sont ces initiatives qui portent le plus de sens et le plus d'efficacité.

Il faudra bien entendu - mais peut-être, si j'ose dire, d'une manière plus précise que cela, plus précise que ce que vous dites là, et nous aurons un groupe de travail dans ce sens, Andréa fera des propositions dans ce domaine - que nous puissions avoir de vraies éco socio conditionnalités, de vraies démarches RSE, et même au-delà.

M. BAUDE. - Président, juste une remarque si vous le voulez bien. J'aime bien l'exemple que vous avez cité concernant les cimenteries Calcia, parce que si l'on ne le regarde que d'un seul point de vue, on peut acter qu'il y a peut-être une amélioration des performances énergétiques pour produire le ciment, mais derrière, c'est ignorer que le béton, qui est consommateur de ciment, se fait avec des granulats, du sable, dont on manque d'ailleurs sur notre littoral, puisque c'est la deuxième ressource la plus convoitée au monde après l'eau.

Donc, c'est justement pour regarder les choses dans leur globalité, et avec un travail un peu plus poussé, comme vous le proposez, Président, qui doit nous permettre de ne pas se tromper d'objectif et de ne pas mettre ce type d'activité avec un label Néo Terra, là où derrière, il y a des effets induits qui peuvent être négatifs sans que l'on n'ait pu les envisager si l'on ne regarde pas les choses dans leur globalité.

M. LE PRESIDENT. - Je les regarde dans leur globalité, mais si l'on veut garder la dynamique positive et environnementale de nos entreprises, je suis désolé, ce n'est pas avec des amendements comme cela. Il faut que l'on ait des choses plus précises.

Quand on fait un diagnostic Usine du Futur, on traite à la fois les dégagements de gaz à effet de serre, à la fois les déchets, à la fois le process de production, et à la fois le problème humain. Calcia, c'est 3 % de dégagement de gaz à effet de serre. C'est plus que significatif. Alors, il faudra le vérifier après, mais c'est plus que significatif et c'est plus que global. Mais on soutient par exemple - je ne voudrais pas que vous l'ignoriez - une entreprise des Landes qui fait du béton totalement vert, Materr'up. C'est cela, la politique industrielle de la Région. Peut-être à bas bruit, peut-être ne le disons-nous pas assez. Peut-être. Mais en tout cas, dans la collaboration qu'il y a avec le monde industriel, c'est une collaboration extrêmement engagée, et les entreprises ont parfaitement conscience du problème du réchauffement climatique, parce que cela va impacter toute leur évolution. Donc, on va plus vite que d'autres, on va plus vite que d'autres Régions de France, mais il y a aujourd'hui des résultats, et nous avançons, bien sûr parce qu'il y a des aides, mais aussi par la confiance.

Mme BROUILLE. - Peut-être juste, sur l'amendement 1, redire qu'il n'y a aucune nouvelle ouverture qui est proposée ; cette disposition existait déjà des délibérations antérieures des RI. Le but était juste de ne pas être bloqués en cas de circonstances exceptionnelles. On l'a déjà utilisée au moment de la crise des Gilets jaunes ou en cas d'intempéries exceptionnelles, donc il n'y a pas du tout une ouverture proposée.

Et sur vos propositions de changement de RI, pas non plus de proposition d'évolution sur cette partie, s'agissant d'un toilettage et non d'une refonte, puisque vous savez que le Règlement d'Intervention sera prochainement réécrit, suite au travail en cours qui se fait sur

le Schéma régional (le SRDEII), qui sera voté en juin, et dès lors que ce vote sera fait en juin, nous mettrons en cohérence ce nouveau Règlement d'Intervention d'ici la fin de l'année 2023.

M. LE PRESIDENT. - Et nous aurons un groupe de travail qui devrait vous surprendre.

Donc, je ne propose pas de retenir ces deux amendements, je vais les mettre aux voix.

Sur le 1^{er} amendement, qui est pour ?

Mme TARIS. - J'avais une intervention Monsieur le Président.

Concernant le 1^{er} amendement, nous voterons contre.

Néanmoins, nous soutiendrons le 2^{ème}, en estimant qu'il serait préférable de l'intégrer, comme vous venez de le dire, Madame la Présidente, dans le cadre de la réécriture du Règlement d'Intervention des aides régionales.

Chers collègues, la délibération dont il est question ici propose un toilettage, une modification du Règlement d'Intervention de la Région en matière de soutien aux entreprises. S'il ne s'agit pas d'une refonte substantielle, cette révision prévoit notamment de relever des seuils d'intervention régionale afin d'être en mesure de consolider notre soutien aux entreprises les plus fragilisées par la période.

Pour notre groupe, ce rapport que nous voterons a aussi le mérite d'amener un débat incontournable et majeur sur le rôle de la Région en matière économique d'une manière générale. Nous le savons, tout comme cela a été rappelé dans le texte de la délibération, la loi NOTRe d'août 2015 consacre les Régions comme chefs de file en matière de développement économique. C'est donc une responsabilité majeure qui incombe à notre Institution, à qui il revient en premier lieu de soutenir l'activité, l'emploi et les salariés dans l'ensemble de nos territoires.

Le Règlement d'Intervention a ceci de fondamental qu'il donne un cadre à l'action de la Région auprès des acteurs privés installés dans son périmètre. Au-delà, ce cadre est lui-même régi par le Schéma Régional de Développement Économique tel qu'adopté lors du mandat précédent en décembre 2016. Fondamentalement, la place qu'entend prendre notre Région dans le développement économique découle de ce schéma. Lui-même devra être revu dans les prochains mois, ce qui rend le présent débat d'autant plus incontournable dans cette perspective. Dans ce cadre, la question de fond qui nous est à toutes et à tous posée est la suivante : Quels sont les objectifs auxquels doit répondre la Région à travers ces aides économiques ?

À cette question, deux approches différentes peuvent être retenues, au nom d'orientations proprement politiques.

D'une part, nous pouvons acter le libre marché et l'influence du capital comme fatalité indépasseable ou même comme finalité acceptable. Dans cette hypothèse, l'action économique des collectivités comme la nôtre ne se contenterait que d'accompagner et de soutenir des projets ou activités privés telles qu'elles se présentent à nous. Qu'elle soit appliquée sur une véritable blessure ou bien sur une jambe de bois, cette fonction de pansement correspond à une vision minimaliste de l'action publique dans l'économie, en assumant de ne pas agir sur la cause de la blessure.

En guise de vision alternative, nous pouvons aussi considérer les pouvoirs publics comme une force permettant un glissement de la logique de rentabilité financière vers celle de l'efficacité sociale au sein des entreprises. Or, il s'agit bien, pour cela, de réorienter en profondeur les logiques économiques qui s'imposent à nous aujourd'hui. Pour traduire cette vision en des termes moins conceptuels, l'argent public destiné au privé doit répondre à des critères stricts que la collectivité définit pour parvenir aux objectifs qu'elle s'est fixés.

C'est la raison pour laquelle nous devons en premier lieu poser les bases de ce que nous voulons pour notre système de production, en mettant l'accent sur des sujets phares tels que la création d'emplois, la sécurisation des parcours professionnels, la formation, le respect du principe d'égalité hommes-femmes, la dignité des conditions de travail, la transformation écologique et énergétique, la relocalisation, l'inclusion des personnes en situation de handicap, qui sont autant d'objectifs dont notre Collectivité peut et doit se saisir en redéfinissant ses règles d'intervention. Les éco socio conditionnalités à l'aide régionale sont une piste de travail incontournable que nous devons suivre grâce à l'instauration d'un dialogue social et territorial et une démocratie sociale renforcée. Dans un avis donné en décembre dernier sur le bilan 2020 du Plan Égalité, le CESER avait lui-même exprimé une volonté semblable.

La refonte à venir du SRDEII sera pour nous, élus communistes, l'occasion de vous soumettre des propositions en ce sens, pour que la Région tire de façon optimale l'avantage par son intervention économique. Cet avantage n'est pas le profit en soi mais bien la valeur ajoutée et son utilisation en faveur des salariés et des populations. Nous considérons que la recherche de la compétitivité comme finalité de l'action économique publique est une impasse qui ne répond qu'à des intérêts privés par des profits. Et de toute évidence, ces recherches de profit se heurtent à la vocation-même du service public, qui n'est autre que celle de la recherche de l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci, chers collègues. D'abord, on est dans le cadre de la loi, cette loi qui s'impose à nous ; on ne peut pas aider n'importe quelle entreprise, on ne peut

pas intervenir sans qu'il y ait des conditionnalités, notamment en termes de créations d'emplois, voire en termes de retournement. Je rappelle que la Région - je ne sais pas si Francis WILSIUS est là - intervient de plus en plus sur le retournement d'entreprises qui sont en difficulté. Et cela, tout le monde en est content. Le retournement d'une entreprise, c'est le départ d'une entreprise vers une nouvelle activité ; c'est une façon de sauver l'activité dans un territoire.

On peut avoir un discours idéologique. Quelle est son efficacité ? Il est important dans nos formations politiques. Ce qui est important, c'est l'emploi et la création de valeur dans nos entreprises. Nous n'avons pas le droit, et ce serait condamné par les tribunaux, de juger - je peux le regretter - du résultat réalisé par telle ou telle entreprise. Mais nous n'intervenons pas, dans le développement économique, que sur les entreprises.

La Nouvelle-Aquitaine a fait de la politique de la recherche, du transfert, des sauts technologiques, une de ses politiques phares, et notamment en santé ; notamment en santé, même - et cela a été le premier projet que j'ai porté dans cette enceinte - sur la recréation d'une capacité de recherche dans un domaine aussi sensible que la vigne et le vin. Nous avons créé de toutes pièces en Nouvelle-Aquitaine, aux côtés du CEA, une filière sur le laser et l'optique à destination du civil. Je compte, avec le cluster sur la biosécurité, qui aurait à la fois la vertu écologique et en même temps la vertu économique, créer aussi une filière dans ce domaine-là. Nous sommes, Françoise JEANSON pourra en parler plus que moi, à accompagner - vous êtes vous-même du domaine de la santé - des innovations absolument extraordinaires dans le domaine de la santé.

Donc, ne considérez pas qu'il n'y a pas d'éthique. D'abord, parce qu'il y a une rigueur dans les gestions des services, et que ni Andréa BROUILLE ni moi-même n'intervenons ; c'est en vue des textes, en vue des Règlements d'Intervention. Donc, l'efficacité sociale, environnementale existe déjà, plus que vous ne pouvez l'imaginer. Plus que vous ne pouvez l'imaginer. Ne regardons pas que les entreprises qui peuvent, à un moment donné - j'ai oublié le nom de l'entreprise de Serres-Castet, Eaton - ne regardons pas que ces entreprises.

N'oubliez pas, quand même, que nous avons créé, à fin 2019 - ce sont les derniers chiffres que j'ai - 36 % de l'emploi industriel net de France. De France. Et nous ne sommes pas historiquement la région la plus industrielle de France par rapport au Nord-Pas-de-Calais ou à Rhône-Alpes, voire d'autres régions. Donc, l'approche, qui est rigoureuse, et en même temps, quand nous lançons l'Usine du Futur, c'est une politique que je m'emploierai à vous faire connaître, à vous décrire ; 800 usines, et vous savez mon attachement aux usines. Créés à Turboméca, à Bordes, à côté de Pau, 2 000 emplois. 2 000 emplois. Cette usine est

repensée, reconstruite. Et savez-vous ce qu'il advint ? Simplement, parce que le process de cette usine a changé, parce que la sécurité au travail, parce que la qualité de vie au travail a changé, la productivité et la compétitivité ont bondi de 50 %. Toutes les entreprises avec lesquelles on travaille savent que c'est la qualité de vie au travail qui est la principale source de la politique industrielle et de la compétitivité des entreprises. Et cette entreprise ne s'est pas délocalisée. Donc, j'allais dire « Faites-moi confiance », mais on a les résultats, y compris en matière de qualité de vie au travail et en matière de sortie environnementale.

Et les entreprises sont d'ailleurs beaucoup plus en pointe que nos concitoyens sur les déchets, sur le dégagement de gaz à effet de serre, parce qu'elles savent que c'est une condition de leur visibilité et de leur efficacité, voire même de leur compétitivité.

Je vais mettre aux voix ces 2 amendements, que je ne vous propose pas de suivre, tout en travaillant sur la précision de ces éco socio conditionnalités ; il n'y a pas de souci, Andréa animera un groupe de travail dans ce sens.

Sur le 1^{er} amendement, qui est d'avis de le voter ?

Des votes contre ?

Mme DIAZ. - Ne prend pas part au vote.

M. LE PRESIDENT. - D'accord.

Cet amendement est donc rejeté.

N° 06

Amendement 1 présenté par le groupe Ecologiste, Solidaire et citoyen (annexé ci-joint)

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Sur le 2^{ème} amendement, qui est pour ?

Qui est contre ?

Cet amendement est donc rejeté.

N° 06

Amendement 2 présenté par le groupe Ecologiste, Solidaire et citoyen (annexé ci-joint)

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Communiste, Ecologique, Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Il y a un 3^{ème} amendement, porté par LREM, UDI et Centre et indépendants.

Mme DARRIEUSSECQ. - Je vais aller vite, Monsieur le Président. C'était l'occasion, dans ces modifications du Règlement d'Intervention, d'en amener une qui pour nous est importante, et vous le savez, c'est un sujet dont on débat souvent ; pour installer des entreprises, il faut du foncier.

Vous savez quels sont les sujets fonciers actuellement, et quelles sont les difficultés quelquefois pour les collectivités concernées de réunir les conditions pour pouvoir acquérir du foncier, pour pouvoir le développer, parce que c'est une des conditions pour l'attractivité des territoires, et c'est une des conditions aussi pour faciliter une installation.

Bien entendu, je pense que notre responsabilité collective est d'abord, quand des projets d'entreprise arrivent, de regarder les friches, bien sûr, d'utiliser un foncier déjà occupé par des friches - il y a des Fonds Friches, mais tout cela a un coût et nécessite un accompagnement - mais également le foncier d'entreprise, qui est un enjeu majeur, à l'heure, d'ailleurs, où le foncier est non seulement une denrée rare, quelquefois très chère, qu'il nous faut protéger, mais qui est indispensable pour l'installation d'entreprises, que l'on considèrera toutes, bien sûr, pour leur installation, dans les canons du développement durable que vous venez de développer.

Et je partage avec vous le fait, Monsieur le Président, que les entreprises sont très responsables dans tous ces sujets, parce qu'elles savent que c'est la condition de leur

viabilité, tout simplement. Il y a deux catégories de personnes qui sont très responsables dans ce domaine, ce sont les entreprises et les agriculteurs en particulier. Donc, je rejoins ce que vous disiez.

Donc, il s'agit de proposer d'intégrer dans le Règlement d'Intervention un cadre de dispositifs de cofinancement pour les réserves foncières.

M. LE PRESIDENT. - Merci Geneviève. Sous le contrôle d'Andréa BROUILLE, on intervient déjà, mais on intervient sur les territoires vulnérables. Je rappelle une opération symbolique que nous avons menée à La Courtine.

Mme DARRIEUSSECQ. - Je connais très bien La Courtine, il y a une belle zone d'entraînement militaire. J'y suis allée.

M. LE PRESIDENT. - C'est vrai. La Région a accompagné la Communauté de Communes pour 2,5 M€. Mais si nous intervenons à Bordeaux, à Pau, à Bayonne comme à La Courtine, on n'arrivera pas à aider La Courtine. Voyez-vous ce que je veux dire ?

Le problème est que dans la loi NOTRe, c'est aux intercommunalités de prendre cette responsabilité ; on va le faire sur La Souterraine aussi, avec les 350 emplois qui vont s'y créer. Si nous ne dédions pas cette action aux territoires vulnérables et en difficulté, nous n'aurons pas les moyens de développer notre politique industrielle comme nous le faisons. Nous intervenons sur la partie peut-être la plus compliquée, qui est la modernisation du tissu productif, qui est toute l'innovation, et c'est ce qui a apporté des fruits.

Je sais qu'il y a cette demande que l'on fasse tout et partout, etc., mais encore une fois, si nous mettons en cause cette déontologie, cela signifie que ce sont les grandes villes qui vont absorber tous les emplois et les aides au retournement des entreprises, et pas les zones vulnérables.

De plus, les fonds européens nous permettent d'intervenir le cas échéant sur les entreprises innovantes dans l'immobilier. Donc, nous avons les outils pour intervenir, mais il est vrai que nous ne le faisons pas partout, pour des raisons qui tiennent à la loi et qui tiennent à cette stratégie, qu'il faut impérativement maintenir les usines, les aider à se retourner, dans les territoires les plus vulnérables et ruraux.

Donc, je ne propose pas de voter cet amendement.

Mme DARRIEUSSECQ. - Est-ce que je peux juste faire un commentaire, Monsieur le Président ?

Vous parlez de zones vulnérables, vous avez raison, et c'est important de garder, vous pouvez faire des différenciations de taux, et je partage avec vous la question des grandes agglomérations, des métropoles, qui demanderaient des soutiens dans ce sens. Mais

pensez quand même à toutes les petites villes, villes moyennes, qui ne sont pas forcément dans des zones vulnérables, mais qui sont quand même de fait assez vulnérables, parce qu'elles ont des difficultés à pouvoir vraiment investir dans ce foncier d'entreprise de façon efficace, et qu'elles sont en concurrence directe, en définitive, avec des villes et des métropoles plus importantes, qui, elles, ont plus de moyens.

Donc, tout cela pourrait être discuté dans le Schéma Régional à venir qui va être retravaillé. Je comprends le sujet du financement. Vous ne pouvez pas tout financer ; je l'entends bien, c'est tout à fait compréhensible. Néanmoins, il y a, je vous assure, des freins - et je le sais pour l'avoir vécu - pour développer des choses, y compris dans des endroits que l'on ne pense pas forcément vulnérables, mais qui sont des petites et moyennes villes, qui ne sont pas forcément dans les zones vulnérables sur le papier mais qui ne sont pas au même niveau que les autres pour pouvoir faire ces propositions. Il faudrait les aider, je vous le dis ; c'est pour cela que nous portons cela.

Je maintiens l'amendement ; je sais que vous demanderez à voter contre, donc il ne sera pas retenu, mais je souhaiterais quand même que l'on ait cette réflexion dans le travail du SRDEII.

M. LE PRESIDENT. - Juste une information. Je ne connais pas de dossier, Geneviève DARRIEUSSECQ, sur lequel nous soyons intervenus - on accompagne quand même 2 600 à 2 700 entreprises par an - qui ait raté à cause de cela. Voyez-vous ce que je veux dire ? Je n'en connais pas. Et vous non plus.

Mme DARRIEUSSECQ. - Si, j'en connais. Et pour tout vous dire, ils sont accueillis à Pessac.

M. LE PRESIDENT. - C'est autre chose. Je rappelle que ce n'est pas nous qui décidons. Ne soyez pas jalouse. D'abord, je ne suis plus Maire de Pessac depuis longtemps.

Et là-dessus, je regarde mes services mais je ne connais pas un seul dossier qui n'ait été mis en cause à cause de cela, y compris dans les territoires les plus... Vous me le direz tout à l'heure. Je ne propose pas, donc, de retenir cet amendement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ou ne prend pas part au vote ?

Cet amendement est donc rejeté.

N° 06

Amendement présenté par les groupes Centre et Indépendants et la République en Marche et UDI et Territoires (annexé ci-joint)

- **POUR : La République en Marche ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Mme BROUILLE. - Juste vous rappeler, mes chers collègues, pour ceux qui n'ont pu assister aux 17 groupes de travail et aux 5 rencontres territoriales que l'on fait sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, n'hésitez pas à nous apporter vos contributions sur la plateforme qui est en ligne jusqu'au mois de mars pour éclairer nos appréciations et cette réécriture.

M. CHAGNIAT. - Monsieur le Président, chers collègues. Nous ne reviendrons pas sur le SRDEII dont découle ce règlement, puisque nous en parlerons en son temps, et assez largement, je pense.

Cependant, plusieurs des modifications proposées appellent des remarques et objections sur le fond et sur la forme, car bien que mineures budgétairement pour notre Collectivité, elles sont très importantes pour de nombreuses entreprises.

La première objection concerne la méthode. Vous nous proposez de modifier les conditions d'éligibilité de plusieurs dispositifs sans jamais nous en expliquer le pourquoi. Or, en l'absence du moindre élément justificatif et explicatif, il est difficile d'emporter notre adhésion. Ainsi, des investissements autrefois subventionnés ne le seront plus, pour des raisons qui nous échappent. Il y a sûrement une cohérence interne, mais nous ne la connaissons pas. À titre d'exemple, sur le volet des Mobilités propres, vous subventionnez les poids-lourds mais plus les utilitaires, ou bien les véhicules de transport de marchandises mais plus ceux de transport collectif de personnes. Il nous semble donc indispensable que vous intégrez à l'avenir les justificatifs de ces décisions.

La deuxième objection concerne les contraintes imposées aux entreprises. On y voit davantage de contraintes administratives dans la constitution des dossiers par les entreprises, notamment dans le dispositif Conseil et accompagnement, avec des devis et justificatifs supplémentaires, ou encore s'agissant des aides à la restructuration. À l'heure où

l'on ne cesse de vanter la simplification administrative et l'amplification des soutiens aux entreprises, il y a là, à notre sens, une réelle contradiction entre ces discours volontaristes et les faits. Il nous semble nécessaire, bien au contraire, de procéder à un toilettage, tant sur la constitution des dossiers qu'ainsi que le disait mon collègue Monsieur GUIBERT, une simplification des aides morcelées, en intégrant une approche plus globale de l'entreprise et de ses besoins.

La troisième objection concerne certaines orientations politiques que nous contestons. Le souhait par exemple de renforcer les dispositifs dédiés à l'économie sociale et solidaire, avec la création notamment des dispositifs Mécénat et Pair à Pair. L'ESS est une économie dont beaucoup des acteurs vivent sous perfusion économique, et qui ne contribue qu'à créer des emplois extrêmement précaires le plus souvent. Ainsi, les EBE (Établissements à But d'Emploi), qui visent à sortir des chômeurs de longue durée, souvent très éloignés des performances de l'économie actuelle, et qui ne pourront quasiment pas par la suite rejoindre les entreprises classiques. Ils sont donc dans des petits boulots à la carte qui leur sont proposés dans les ressourceries, transport de personnes, etc., avec, pour eux, le maintien dans la pauvreté, et en effet-miroir, une libéralisation de la société et l'amélioration factice des chiffres du chômage. Comment les divers gouvernements qui se sont succédés en sont-ils arrivés à laisser tant de gens sur le bord du chemin ? Voilà la vraie question qui devrait être traitée.

La quatrième objection, enfin, concerne la quasi absence de visibilité quant aux retombées de nos actions. Notre groupe, par le passé, a plusieurs fois demandé à obtenir un bilan chiffré des retombées des aides accordées dans le cadre de ce Règlement. À l'heure où la fin du SRDEII, dont ce Règlement est la cheville ouvrière, approche, il devient essentiel à notre sens d'y intégrer un volet Bilan. Nous avons jusqu'ici toujours voté la majorité des aides aux entreprises, mais nous avons désormais besoin d'en connaître les résultats exacts et de manière exhaustive. Certes, d'autres facteurs exogènes peuvent influencer sur la dynamique des entreprises, mais vous êtes en mesure, je pense, de mettre en place une série d'indicateurs reflétant l'impact de nos aides, par exemple en termes d'emplois créés, de taux de survie à 5 ans, ou encore le nombre de brevets déposés. S'en abstraire serait vous donner un blanc-seing.

C'est donc pour cela que dans l'attente, le groupement Rassemblement National s'opposera aux modifications proposées et votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'ESS, il y a un certain nombre de nos concitoyens - et vous les dénoncez d'ailleurs dans vos propos politiques, votre chef de liste le fait - qui sont à

l'écart de l'emploi depuis plusieurs années et qui n'arrivent pas à s'en sortir. Dans l'ESS - vous l'avez noté, je crois, tout à l'heure -, vous avez à la fois les banques mutualistes, certaines assurances ; mais vous avez aussi des dispositifs Territoire Zéro Chômeur - pour être allé les visiter dans le Nord des Deux-Sèvres, notamment à Mauléon - qui permettent d'avoir, pour certaines personnes, un apprentissage à un certain nombre de métiers, pour d'autres, quelque chose de plus occupationnel en échange des droits que leur handicap, parfois, leur a valu. Je pense que la société leur doit bien cela. De plus, cela permet quand même de remettre à l'emploi. Je parlais tout à l'heure de l'entreprise ENVIE qui va déconstruire les cellules photovoltaïques qui sans cela s'empileraient et produiraient énormément de déchets. Il y aura des emplois de reconversion, de formation, de compétences, qui ne seront pas occupationnels ; ces personnes vont ensuite dans d'autres emplois, mais l'ESS leur permet de se former. C'est une simple solidarité à l'égard de nos concitoyens dans tout cela. On a une très belle ETI d'ailleurs qui s'appelle « Au Travail », qui regroupe plusieurs centaines d'emplois de personnes handicapées, dont par exemple un pilote d'hélicoptère qui a été blessé au Mali. Ils font de l'entretien d'espaces verts, de la réparation automobile... et en même temps, ce sont des travaux utiles pour nos concitoyens.

Mme BALLET-BLU. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous pensons que le Règlement d'Intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine doit marquer plusieurs priorités, notamment le soutien au développement de l'hydrogène vert et les transports collectifs, à l'économie sociale et solidaire, à l'essor de la robotique, et enfin au financement de l'immobilier d'entreprise et du foncier économique, sur lequel mon collègue Jean DIONIS du SÉJOUR reviendra tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT. - Il est parti. On sait qu'il est en train de s'installer sur des terres agricoles pour faire une nouvelle Zone d'Activités.

Mme BALLET-BLU. - Concernant le volet de transition écologique, les exigences liées à la réduction des gaz à effet de serre sont désormais mieux prises en compte avant d'accorder des aides aux entreprises. Plusieurs points encourageants sont à noter. Le fait par exemple que les usages nouveaux de l'hydrogène entrent dans l'assiette de calcul des aides à l'innovation, tout comme la mise à jour du dispositif d'aide à la production d'énergies renouvelables. Il est important de continuer à promouvoir de l'hydrogène vert sur notre territoire. Cependant, il nous paraît regrettable que les utilitaires et les véhicules maritimes et fluviaux de transport collectif de personnes semblent exclus du dispositif Mobilités Propres. Les transports maritimes de marchandises sont eux toujours concernés. On peut se demander pourquoi les transports de personnes ne le sont pas.

De plus, plusieurs modifications visent à ancrer durablement les différentes formes d'économie sociale et solidaire sur le territoire régional ; par exemple, l'ajout d'un dispositif de mécénat de pair à pair, dont l'objectif est de faciliter le développement de projets d'innovation sociale par le conseil de pair à pair entre structures de l'ESS. Bien que le dispositif semble constructif et intéressant, nous aurions également souhaité promouvoir le mécénat de compétences, permettant par exemple à des cadres dans les entreprises privées de faire bénéficier les entreprises de l'ESS de leur expertise et vice-versa.

Enfin, concernant le volet numérique, je regrette que ce Règlement d'Intervention ne mentionne pas directement un soutien à la filière robotique. Plusieurs champions industriels évoluent déjà sur notre territoire, il est central de capitaliser sur ce noyau ultra-innovant et de faire de notre région une terre d'excellence en matière de robotique, d'en faire un écosystème dynamique et attractif permettant de faire venir d'autres champions industriels d'envergure mondiale.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra, mais participera avec grand plaisir aux groupes de travail sur la refonte du Règlement. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - C'est facile ; pour votre information, ma chère, cela fait longtemps que l'on a structuré la filière robotique, que l'on intervient. D'ailleurs, beaucoup d'aides aux entreprises, notamment dans l'Usine du Futur, visent à la robotisation. Nous travaillons avec TECNALIA et le Pays Basque espagnol pour réindustrialiser, réacquérir des compétences autour de cette filière robotique. Donc, je vous présenterai le Président Robotique pour qu'il vous explique ce que l'on fait ensemble.

Sur le mécénat de compétences, c'est quelque chose que les entreprises font, mais si l'on finance le mécénat de compétences, ce n'est plus la participation des entreprises, c'est la prise en charge par la Collectivité de mises à disposition de cadres. C'est totalement à l'envers.

Sur l'hydrogène, peut-être que l'on s'exprime moins que d'autres Collectivités ; pour autant, on a énormément de projets. Énormément de projets, à la fois pour le transport lourd, parce que vous savez que l'hydrogène sera plus dédié au transport lourd qu'au transport léger ; nous avons des projets d'hydrogène vert à Lacq et ailleurs autour des CSR, et nous sommes en train de travailler avec une entreprise de Saint-Jean d'Illac qui a mis au point une technologie complètement innovante, que je ne saurais pas vous décrire ici, qui propose - je crois que cela s'appelle la pyrolyse, mais je n'en suis pas sûr - à partir des ressources forestières, et qui est différente de l'électrolyse. Je vous rappelle que l'électrolyse consomme énormément d'électricité ; énormément d'électricité. Et nous essayons d'avancer. Il y a un

groupe de travail, qui regroupe 180 entreprises et laboratoires, qui fonctionne depuis 5 ou 6 ans sur ces technologies disruptives liées à la transition climatique et énergétique.

Donc, on avance sur chacun des dossiers, mais je n'arrive pas à me départir de l'attitude qui fait que l'on préfère faire et accompagner laboratoires, monde de l'entreprise, désisoler les entreprises, plutôt que de faire de grands discours dont l'efficacité sur les territoires est extrêmement fragile.

Je mets aux voix ce rapport, qui est de l'avis de l'adopter ?

Mme BEDU. - Monsieur le Président, chers collègues, je ne peux pas ne pas réagir à l'ensemble des propos qui viennent d'être tenus sur le monde de l'entreprise, d'autant plus qu'il me semble que je lui appartiens aussi pleinement.

J'entends dans les propos de Madame DARRIEUSSECQ et dans vos propos, Président, quelque chose qui s'apparenterait à une sorte de « main invisible » pour les critères sociaux et environnementaux. À vous écouter, ces critères s'imposeraient d'eux-mêmes aux entreprises et au monde agricole.

Je suis désolée, mais mes 20 ans d'expérience dans le conseil en matière de Responsabilité sociale et environnementale me prouvent tout le contraire. Et tous les indicateurs de notre société le prouvent. Pas de baisse des émissions de gaz à effet de serre, pas de baisse de consommation des pesticides, un effondrement accéléré de la biodiversité. Tous les chiffres objectifs contredisent vos affirmations sur la prise en compte naturelle des facteurs environnementaux et sociaux par l'entreprise ou par les autres opérateurs économiques.

Finalement, en vous écoutant, je me dis que vous refusez les amendements comme vous avez refusé jusqu'alors l'ensemble des éco socio conditionnalités. Je ne prendrai qu'un exemple, et cette fois-ci dans le domaine social, et pas dans le domaine environnemental, qui pourtant, m'est cher.

Souvenez-vous de la Tribune des femmes sur les inégalités salariales. 20 % des entreprises en Nouvelle-Aquitaine payent plus les hommes que les femmes à emploi égal. Est-ce que vous trouvez cela normal ? Trouvez-vous que l'argent public que nous utilisons doit continuer à soutenir leur développement ? Eh bien, moi, pas.

Vous avez finalement une manière de concevoir le soutien au développement économique extrêmement libérale, comme s'il ne représentait pas un levier de transformation sociétale. Notre Collectivité est au service de l'intérêt général, et qu'a fait le développement durable à l'intérêt général ? Il a ajouté un pilier social et un pilier environnemental au pilier économique. Donc, votre conception de l'économie a prouvé sa

dangerosité pour tous nos équilibres globaux. Elle est le prolongement d'un trait que l'ensemble des collectivités, en France comme ailleurs en Europe, ont maintenu, des politiques, finalement, qui ont produit leurs effets. Des effets positifs, il y en a eu, Président, je ne les renie pas, mais elles ont été dans une forme de mascarade au regard des externalités négatives dont elles ont été à l'origine. Finalement, il n'y a pas eu d'adaptation de ce modèle - qui a eu ses performances, encore une fois - à tous les défis de notre époque.

Donc, face à cette domination écrasante des facteurs économiques sur le social et sur l'environnement, la soutenabilité de notre monde n'est pas du tout possible, et notre Région continue, pour notre groupe, à s'acharner dans cette impasse.

C'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce que vous avez appelé des modifications non-substantielles, parce qu'il nous semble que face à l'urgence qui vous a fait les prendre, vous auriez dû tenir compte d'urgences bien plus graves que celle-ci.

M. LE PRESIDENT. - Je vous rappelle - mais vous ne l'avez peut-être pas intégré quand vous étiez dans la majorité, où vous représentiez la Région dans quelque lieu technologique que ce soit - que la loi ou le pouvoir règlementaire, ce n'est pas la Région, et que si nous mettons dans nos critères et dans notre appui, on n'a pas la possibilité ni de vérifier ni d'imposer l'égalité hommes-femmes, notamment de salaire, de perspectives de carrière ; j'y souscris totalement, et nous amenons les entreprises. Mais, une chose est de dynamiser la Région dans ce sens, autre chose est de le décréter. Autre chose est de le décréter.

Si toutes les interventions ont été faites, je vais mettre aux voix ce texte.

Qui est de l'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Donc, ce texte est adopté par tout le monde.

Mme DIAZ. - Non, il manque le contre.

M. LE PRESIDENT. - À part le groupe RN.

Vous vous êtes abstenus ?

Je n'ai pas proposé le contre.

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Ce texte est donc adopté.

N° 6

Vote sur « Règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine des aides aux entreprises : modifications diverses »

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **CONTRE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **ABSTENTION** : La République en Marche

ADOPTÉ A MAJORITÉ

07 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ET AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SARL 9ÈME ART+

Mme CLAVEAU. - Il s'agit de vous présenter et de mettre en débat le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes au sujet de la SARL 9^{ème} Art+ qui gère et organise le Festival International de la Bande Dessinée à Angoulême, et qui porte ce rapport sur les années 2014 à 2019.

Donc, un bref rappel pour vous dire que l'association historique qui a fondé le festival, l'association FIBD, qui est également détentrice de la marque, a passé un contrat de concession avec cette SARL en 2007 pour une durée de 10 ans.

Qu'établit ce rapport ? Je vais tâcher d'être concise et claire. Tout d'abord - et je cite ce rapport -, il établit que la SARL 9^{ème} Art+ remplit formellement l'ensemble de ses obligations réglementaires en matière d'information comptable. Au-delà de ce constat de conformité des états financiers de la SARL, le rapport propose également un certain nombre de recommandations. Donc, je vais parler des recommandations sur lesquelles la Région peut agir.

La première recommandation est de l'ordre de l'information financière. C'est une recommandation qui vise à faire état des billets d'entrée émis, vendus et invendus (billets d'entrée pour le festival) dans les comptes. En fait, il s'agit de donner une garantie supplémentaire à la fiabilité des ventes inscrites au comptant de la SARL. Pour préciser, la SARL fait appel à France Billets pour l'émission et la gestion de ses billets, et France Billets tient une traçabilité de l'ensemble, évidemment, des billets.

La seconde recommandation porte sur la transmission par la SARL d'un rapport annuel d'activité, qui est non seulement des états financiers mais aussi un rapport quantitatif et qualitatif. Sur ce point, il faut rappeler que la Région est membre de l'association qui s'appelle l'ADBDA. C'est Martine PINVILLE qui représente la Région dans cette association qui réunit l'ensemble des partenaires du festival, et donc, chaque année, leur est présenté ce rapport d'activité du festival, qui est l'objet unique de la SARL 9^{ème} Art+.

La troisième recommandation concerne le fait de clarifier les relations entre la SARL 9^{ème} Art+ et une autre SARL qui s'appelle Partnership Consulting, qui refacture la SARL 9^{ème} Art+ pour un certain nombre d'activités, principalement les honoraires du Délégué général du Festival et des Commissions Marketing qui sont liées au développement des partenariats.

La quatrième recommandation est le fait de valoriser l'ensemble des avantages en nature qui sont reçus de la part de certains partenaires publics - cela concerne principalement la Ville d'Angoulême, avec la mise à disposition d'espaces mais aussi de techniciens lors du festival -, donc de valoriser l'ensemble de ces avantages en nature dans la comptabilité d'entreprise. Évidemment, la Région sera attentive à cette recommandation si cela se pose dans le cas de contributions que peut apporter la Région.

Ce sont les principales recommandations établies par le rapport.

Je terminerai en vous disant comment nous comptons prendre en compte ces recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Tout d'abord, en renouvelant la 1^{ère} convention (la CPO), qui est pluripartite, et donc qui lie la SARL 9^{ème} Art+ avec l'ensemble des partenaires publics. Elle est en cours de rédaction, et ces recommandations seront évidemment incluses dans cette convention qui vous sera présentée en séance plénière.

Enfin, nous avons également décidé d'établir une convention bipartite entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la SARL 9^{ème} Art+. Nous avons d'ailleurs mobilisé l'IGS dans l'écriture de cette convention, et elle vous sera également présentée dans les Instances dédiées.

Je reste à votre disposition pour répondre à toutes les questions qui se poseraient à vous sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT. - Merci Charline. Y a-t-il des remarques ?

M. DUFAY. - Ce rapport parle du Salon International de la Bande Dessinée, pour lequel la Région finance plus de 500 000 € par an d'une structure qui est assez douteuse. Cette structure, en fait, bénéficie de plus de 2 M€ de subventions pour un chiffre d'affaires de 4,7 M€.

Petit historique ; en 1974, il y a eu la création du Salon de la Bande Dessinée par une association. En 2003, il y a eu la création de la SARL Partnership Consulting, qui gère les partenariats et les recherches de sponsors. En 2007, il y a eu la création de la SARL 9^{ème} Art+, objet du rapport, qui gère la gestion et l'organisation du festival, et qui a repris le premier contrat avec la Société Partnership.

En fait, nous avons une direction de cet ensemble assez confuse. Alors que Partnerships et 9^{ème} Art+ ont le même gérant, Partnerships facture à son gérant, à 9^{ème} Art, pour des prestations qui restent à déterminer. De même, 9^{ème} Art+ a 2 associés, qui sont son gérant, qui est aussi gérant de Partnership, et la Société Partnership. En fait, on voit que c'est une affaire de famille qui est assez douteuse, et l'un des problèmes est qu'éventuellement, la Région n'a aucune information sur la société Partnership puisque tout

passer par SARL 9^{ème} Art+. Dans le rapport, est aussi indiqué qu'il y a des facturations qui ne correspondent pas aux contrats signés à l'origine, et qui datent parfois de plus de 15 ans. Il serait souhaitable de remettre tout cela d'aplomb.

Au niveau des recommandations qui ont été faites par la Chambre Régionale des Comptes, il y a eu ces 3 recommandations, mais il faut aussi noter que cette société a mis plus de 5 mois à fournir les documents qui lui étaient demandés par la Chambre Régionale des Comptes, alors que dans le privé, normalement, on dispose d'1 mois. Cela suppose que la société ne gère pas très bien ses contrats ni son historique de comptabilité.

Le Rassemblement National préconise, en plus de la convention qui est censée être signée, de conditionner le financement de 2023 à la résolution des 3 points ci-dessus (donc les 3 recommandations), de conditionner le financement de 2023 à la renégociation des contrats pour les mettre en conformité avec le montant des prestations, et d'imposer aussi un éclaircissement de la structure de ces deux sociétés ; et l'on peut se demander quelle est l'utilité, d'ailleurs, de Partnership Consulting.

Ensuite, on aimerait avoir des explications sur ce qui a été entrepris par la Région suite aux extraits du rapport provisoire qui avait été remis le 11 mars 2021, savoir quelles mesures ont été prises.

Et nous avons quelques questions. La Région a-t-elle connaissance que la Société 9^{ème} Art+ était citée dans les problèmes de la Ville d'Angoulême en 2018 et du Grand-Angoulême en 2019 ? J'ai lu dans ce même rapport que Monsieur ROUSSET, notre Président, partageait les interrogations de la Chambre quant à la gouvernance de ces sociétés.

Nous avons vu dans ce rapport une augmentation très importante du financement de la Région, qui est passé de 215 000 € en 2017 à 300 000 € en 2018 et à 520 000 € en 2019. A priori, le financement de 2021 a été voté à 520 000 € en Commission permanente, mais comme le Salon ne s'est pas tenu, est-ce que le financement a été fait en totalité ? Nous n'avons pas l'information.

Et l'on m'a expliqué en Commission que l'augmentation de ces financements était liée à la création d'un marché des droits d'auteur. J'ai du mal à comprendre comment ce marché des droits d'auteurs serait récurrent pour 200 000 € tous les ans.

Vous riez, Madame, j'ai l'impression ?

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur, vous n'êtes pas le Procureur ici, parce que de temps en temps, je suis un peu glacé de vous voir derrière ce bureau, avec le ton et l'expression que vous avez. Nous faisons confiance à la Chambre Régionale des Comptes.

M. DUFAY. - Pardon ?

M. LE PRESIDENT. - Nous faisons confiance à la Chambre Régionale des Comptes.

M. DUFAY. - Moi aussi.

M. LE PRESIDENT. - Mais il est évident que je ne vais pas laisser tomber le Festival de la Bande Dessinée d'Angoulême.

M. DUFAY. - Est-ce que j'ai demandé de le laisser tomber ? J'ai seulement demandé de poser des conditions à la poursuite de ce financement.

De même, il faudrait peut-être se poser la question sur le Commissaire aux comptes qui n'a rien vu de tous ces problèmes de structure de sociétés.

Je vous remercie quand même de votre attention.

M. CHEVALERIAS. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Par la présente délibération, il nous est demandé de donner acte du rapport de la Cour Régionale des Comptes, effectivement, sur le Festival International de la Bande Dessinée.

Notre région est dotée d'un potentiel culturel très important. S'agissant du rapport en question, l'on sait tous, et sans chauvinisme, que l'importance de la bande dessinée à Angoulême n'a pas ses preuves à faire. Toute une économie, tout un secteur culturel qui sont très riches en dépendent.

À l'échelle régionale, d'autres lieux de culture ont connu des décisions difficiles contre toute logique territoriale. Ainsi, dans ses bons vœux, le Président de la République a annoncé qu'il préférerait installer la Maison du Dessin de Presse près de chez lui à Paris plutôt qu'à Saint-Just le Martel, qui défend la liberté d'expression depuis environ 40 ans. Nous le regrettons. Encore un signe, s'il en fallait, du mépris présidentiel à l'égard des territoires. Nous ne pouvons que déplorer plus largement le centralisme gouvernemental qui - il faut le dire en l'espèce - n'est pas très juste, qui agit au détriment de la culture, du savoir, du tourisme, et de l'attractivité de nos territoires.

C'est pourquoi le rapport de la Cour Régionale des Comptes appelle notre attention, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'organisation du Festival International de la Bande Dessinée.

L'audit de KPMG rendu en 2017 nous rassure sur le fait qu'il n'y ait effectivement pas eu de malversations, mais c'est davantage le montage juridique qui nous interroge. Il est évoqué des sociétés écran, l'absence de respect des conventions bipartites, éventuellement, l'absence de délivrance du rapport d'activité.

Vous avez fait état des 3 recommandations. Effectivement, je ne vais pas revenir dessus, il n'y a pas nécessité.

Par ailleurs, sont aussi évoquées de façon indirecte d'éventuelles aides d'État qui pourraient éventuellement compromettre, pour la Collectivité de la Ville d'Angoulême et du Grand-Angoulême, si elles étaient qualifiées comme telles, le festival de la Bande Dessinée. Mais effectivement, vous l'avez dit, la Cour Régionale des Comptes n'a pas engagé de poursuites légales, donc en l'état, on peut se demander si elles ont vraiment été avérées ou, si un juge se prononçait sur le sujet, si elles le seraient.

Mais nous avons quand même une certaine sensibilité quant à l'utilisation et à la destination de l'argent public.

Monsieur le Président, vous avez été cité dans ce rapport de la Cour Régionale des Comptes. Vous nous rassurez en indiquant que vous n'avez aucun lien avec la société Partnership de façon directe ou indirecte. Et ensuite, comme l'a dit mon collègue, vous partagez les interrogations quant à la gouvernance et au cadre d'exercice des activités au regard des principes des règles de la commande publique. Et sur ce point, nous ne pouvons qu'avoir deux demandes, puisque nous partageons le même constat que vous, avec les éléments que vous venez d'apporter, Madame la Vice-Présidente :

- Veiller, dans la rédaction d'une nouvelle convention bipartite, au bon respect de ces 3 éléments ;

- Et éventuellement, intégrer une clause plus claire quant au rapport d'activité, qui - vous l'avez indiqué - est présenté lors de l'association ADBDA, mais qui, peut-être, devrait faire l'objet d'une communication plus claire au regard des recommandations de la Cour des Comptes.

Et notre deuxième point, même s'il n'y a pas effectivement d'infraction légale, vous avez annoncé la rédaction d'une nouvelle convention bipartite ; cela aurait été de dénoncer d'ici 2027 et la reconduction tacite de ce contrat de concession, de dénoncer deux ans en avance, afin d'éviter que le montage juridique actuel ne puisse se reproduire.

Pour nous, ces deux points auraient pour objet de clarifier toute la situation, d'une part pour les Néo-Aquitains, qui pourraient noter que les recommandations de la Cour des Comptes ont bien été pris en considération, et d'autre part, pour la Collectivité, de s'assurer que le montage juridique est transparent et - pour citer la Cour Régionale des Comptes - « sans pratiques douteuses ». Je le crois, en matière de culture, mieux vaut avoir un acte d'avance qu'une réplique de retard. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage.

Mme CLAVEAU. - Trois points sont soulevés dans les interventions que je viens d'entendre.

La première concerne le fait que c'est une SARL qui reçoit un montant important d'aides publiques, à plus de 50 % ; donc, c'est la question de la qualification de ces aides. En vérité, c'est un sujet qui est abordé, que je n'ai pas présenté dans mon intervention, pour la simple et bonne raison que c'est un débat qu'il n'appartient pas à la Région de trancher. C'est une SARL, effectivement, donc elle pourrait rentrer dans le régime des aides d'État et être soumise à la règle de minimis que vous connaissez.

Mais il se trouve qu'elle agit dans le champ culturel, et à ce titre, elle tombe sous le joug d'un régime dérogatoire, qui est un régime européen - je le rappelle - qui lève cette règle des aides d'État pour les entreprises intervenant dans le secteur culturel. Il se trouve que la Préfète et le Ministère ont confirmé la qualification actuelle des aides qui sont attribuées à cette SARL. Et je le dis parce que ce sera un sujet beaucoup plus général ; aujourd'hui, nous avons également des Centres dramatiques nationaux qui sont des SARL, donc la question de cette qualification-là est abordée par la Chambre Régionale des Comptes. Ceci dit, ils ne poursuivent pas, et c'est une question qui doit être tranchée par des magistrats. Et je vous le rappelle, la France a quand même œuvré pour l'exception culturelle en poussant fortement pour que ce règlement européen soit actif et nous permette de financer, à ce niveau-là, la culture. C'est la première chose.

Le second point est la question des relations entre la SARL 9^{ème} Art+ et la SARL Partnership Consulting, dont le gérant est la même personne. Effectivement, nous avons adressé un courrier établissant la même interrogation, c'est-à-dire qu'à nos yeux, il n'y a pas non plus de valeur ajoutée, ou de plus-value - comme le dit la Chambre Régionale des Comptes - à ce montage. Je précise que la Chambre Régionale des Comptes ne parle pas de plusieurs sociétés écrans, elle parle d'une société qui pourrait faire écran, par son montage, à la complète transparence de la compréhension par les partenaires publics. Et effectivement, il nous semble qu'il n'y a pas de valeur ajoutée, et nous en avons fait état.

Ceci dit, pour être tout à fait précis, les mots « pratiques douteuses et onéreuses » sont utilisés par la Chambre Régionale des Comptes, et cela porte sur un sujet en particulier, qui est la manière dont sont rémunérés le travail de développement des partenariats par la SARL 9^{ème} Art+ vis-à-vis de la SARL Partnership Consulting. Et là, il existe des règles de contractualisation sur ces commissions marketing. Mais ce que dit la Chambre Régionale des Comptes, c'est qu'il y a une règle qui est établie, il y a un contrat, mais qui date effectivement, et qu'ensuite, il y a un avenant. Et ce qui n'est pas clair, c'est le choix que fait entre ces deux règles la SARL Partnership Consulting pour facturer ses commissions marketing. Donc, c'est cela qui est visé, et effectivement, le fait de clarifier cette pratique est à encourager.

Ensuite, l'avant-dernier point portait sur l'augmentation des aides de la Région vis-à-vis de la SARL pour le Festival International de la Bande Dessinée. Effectivement, il y a eu une augmentation de l'aide, qui correspond à deux objets sur lesquels nous avons augmenté notre financement.

Le premier est le Marché international des droits. Ce Marché international des droits se tient chaque année, et il se trouve que c'est là que se négocient des cessions de licences et des droits dérivés à l'export, qui représentent 10 % des revenus des éditeurs de bande dessinée. Donc, il nous semble que la Région est tout à fait dans son rôle quand nous apportons une aide complémentaire pour que puisse se tenir ce Marché international des droits. C'est pour un montant de 50 000 €, et nous le faisons en collaboration avec le Centre National du Livre, qui met la même somme.

Ensuite, il y a également le pavillon Manga City, et là-dessus, nous mettons 170 000 €. Il se trouve qu'il y a plusieurs années, quand un espace dédié aux mangas a été créé, l'espace dédié était assez restreint. Or, je pense que vous êtes tous au courant que le manga jouit d'une dynamique extrêmement forte. Donc effectivement, désormais, nous avons contribué à doter le festival d'un nouvel espace de 2 500 m², qui permet d'attirer un public jeune, mais aussi un public qui était peut-être moins habitué à venir sur le festival ; donc en ce sens, le manga est aussi une vraie locomotive pour l'économie de la bande dessinée. D'ailleurs, nous avons deux gros éditeurs de mangas en nouvelle Aquitaine, l'un qui est à Poitiers et l'autre qui est à Limoges, en plus d'écoles qui sont en train de se développer à Angoulême et Bordeaux.

Enfin, vous m'avez demandé ce que la Région comptait faire suite à ce rapport. Je pense que si vous aviez modifié votre intervention en fonction de ma présentation, vous auriez eu la réponse. Merci.

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues. Comme nos collègues, nous avons lu avec beaucoup d'attention ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui nécessite à nos yeux d'aller un peu plus loin que la simple prise d'acte à laquelle vous nous invitez dans cette délibération, Monsieur le Président.

Ni vous ni personne ici n'est apte à juger de la légalité ou de la probité des activités et des usages de cette SARL, qui a pu être accusée implicitement d'indigence, ou pire même, de malversations à l'occasion de nombreuses polémiques locales.

En revanche, notre responsabilité d'élus est de renforcer les clauses dans la convention qui nous lie à cette structure. Vous l'avez dit, le contexte s'y prête, puisque la contractualisation entre la Région et cette SARL est arrivée à échéance en décembre 2021, et une nouvelle subvention de 520 000 € pour l'édition 2022 a été votée en Commission

permanente. Nous attendons donc avec impatience la nouvelle CPO, qui intégrera évidemment les quatre préconisations qui ont été rappelées tout à l'heure par la Vice-Présidente de la CRC, et également de la feuille de route Néo Terra, qui a été votée depuis et qui va introduire des exigences en matière de responsabilité sociétale et environnementale ainsi que de gouvernance partagée et d'éco-responsabilité, comme tous les autres grands festivals de la région.

Et n'oublions pas également les éga-conditionnalités, pour ne pas revivre le boycott du Grand Prix de 2016 dénonçant les discriminations, quand aucune femme n'était présente parmi les 30 lauréats du festival sur le podium.

Je profite de l'occasion, si vous le voulez bien, pour rappeler l'importance des prix qui sont délivrés par ce festival pour les artistes, auteurs et autrices, sans aucun statut, toujours, à ce jour. Rappelons que le festival a été créé notamment pour protéger cet écosystème fragile. Pourtant, la dernière édition a été boycottée par de nombreux auteurs et autrices, scénaristes et dessinateurs, pour dénoncer le terrible constat ; la moitié d'entre eux gagne moins que le SMIC, et 1/3 vit en-dessous du seuil de pauvreté.

Pour conclure, sachez que nous attendons la nouvelle convention, y compris la convention bilatérale, avec impatience, et que nous serons extrêmement vigilants à ce que cette nouvelle contractualisation, exigeante bien sûr, nous protège de ce type de rapport, qui n'est pas le premier par ailleurs, qui impacte fortement, me semble-t-il, l'image du festival, qui fait partie des grande fiertés de l'héritage de l'ex-Poitou-Charentes, de la Ville Angoulême également, qui a lié son destin à celui du festival, mais aussi l'image du Conseil Régional. Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

Mme CLAVEAU. - D'abord, j'ai oublié de dire que le festival n'était pas annulé mais repoussé, il aura lieu en mars.

Ensuite, par rapport à l'intervention de Katia BOURDIN, sur les éco conditionnalités, nous sommes en train d'ouvrir un chantier sur les transitions au sein de la culture, et j'avais annoncé qu'il n'y aurait pas de décision concernant l'intégration d'éco conditionnalités plus fortes dans les Règlements d'Intervention tant que nous serions pas allés au bout de ce chantier. Mais évidemment, cela n'empêche pas d'être tout à fait attentifs à la manière dont le festival gère tous ces aspects.

Concernant l'aide, la CPO est effectivement arrivée à terme, elle est actuellement renouvelée, mais vous le savez, le festival est en début d'année ; on vote par anticipation l'aide, et l'annexe financière est à détacher de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, qui,

elle contient des objectifs, comme son nom l'indique, mais pas forcément des montants financiers, ce qui nous permet tout de même d'attribuer cette aide.

Et sur le statut des artistes auteurs, c'est en effet - vous l'avez dit - l'un des statuts les plus vulnérables. Peut-être un mot sur le dernier partenariat que nous avons établi avec Gares & Connexions, où nous avons négocié une exposition en gare à l'échelle nationale pendant 3 mois, dont 7 gares de Nouvelle-Aquitaine, puisque le festival a cette aura nationale. Ce sont des expositions où les artistes sont rémunérés par des droits de monstration, ce qui est aussi, pour nous, une manière de faire preuve de bonnes pratiques en la matière. Aujourd'hui, la question de la rémunération des droits de monstration des artistes-auteurs, et plus particulièrement dans les arts plastiques et visuels, se pose très fortement, et la Région pousse beaucoup pour que ce soit respecté et que ces artistes soient rémunérés à juste titre.

M. le Président. - Merci Charline. On le fait aussi avec l'agence ALCA sur l'accompagnement des auteurs, mais on ne peut pas être responsables de tout. On peut regretter, effectivement, que cette rémunération soit relativement faible et qu'il y ait des différences de rémunération, mais on ne peut pas se substituer à la rémunération des auteurs.

On a terminé ce débat, et l'on veillera, avec Charline CLAVEAU, à ce que les préconisations de la Chambre Régionale soient bien inscrites.

N° 7

sur «Rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la SARL 9ème ART+ »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

Nous passons maintenant à Pierre CHÉRET, qui a 3 délibérations.

M. CHÉRET. - Bonsoir à tous. Cette délibération sur la Protection Sociale Complémentaire est liée à la nécessité, suite aux ordonnances concernant ce sujet, de faire un débat en séance plénière. Je ne vais pas reprendre la totalité des délibérations, mais je souhaiterais apporter deux ou trois éléments complémentaires par rapport à ce qui est écrit dans les documents qui vous ont été fournis.

La première chose est dite de façon un peu sibylline dans la délibération. La Région ex-Aquitaine avait été dans les premières collectivités à mettre en place une aide à la protection sociale complémentaire pour les agents, dès le 1^{er} janvier 2015. Donc, nous avons eu un premier contrat, de 2015 à 2019, qui a été renouvelé par un deuxième contrat, qui court jusqu'au 31 décembre 2024.

Le deuxième point est que - comme cela vous est expliqué dans la délibération - notre niveau de prestation actuelle est, au niveau de la santé, quasiment égal, pour la tranche avec la plus faible participation, aux obligations théoriques du futur décret. En effet, on devrait être sur 50 % de 30 €, ce qui fait 15 €, et l'on a une seule tranche à 13 €. Toutes les autres tranches, la participation de la Région est déjà supérieure à ce que prévoit le décret, qui pour le moment, est bloqué au niveau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Et concernant la prévoyance, nous sommes - comme cela vous est mentionné dans le document - 2 à 3 fois supérieurs aux obligations légales ; obligations légales qui seront pour nous au 31 décembre 2025, sachant que normalement, on ne devrait se mettre en conformité avec les textes règlementaires qu'à l'issue de la convention actuelle qui se clôturera le 31 décembre 2024.

Tout cela pour vous dire que finalement, le fait d'avoir été un peu précurseurs au niveau des collectivités territoriales, d'avoir fait un effort substantiel sur la partie Prévoyance nous amène à ne pas avoir d'obligations très importantes, aujourd'hui, d'augmenter notre participation. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas le faire, mais nous remplissons déjà, pour 98 % des agents, les conditions qui seront fixées dans l'avenir.

Le deuxième point que je souhaitais évoquer aussi très rapidement est le fait que nous avons fait le choix, depuis le 1^{er} janvier 2015, de la convention de participation, qui est, évidemment, plus exigeante que la labellisation pour la collectivité qui la porte, mais qui permet d'obtenir des tarifs qui sont bien inférieurs à la labellisation ; ce qui fait que le double effet de ce que je vous disais précédemment est que si l'on prend le pourcentage de participation de la Région par rapport à la cotisation des agents, nous sommes largement dans le peloton de tête.

Voilà ce que je pouvais dire très rapidement sur ce sujet. Tous les autres éléments vous sont fournis, y compris avec un certain nombre de chiffres, mais je pourrai répondre à vos questions sur le sujet. La question pour nous aujourd'hui est à la fois celle des perspectives à donner à cette protection sociale complémentaire, et de faire que le taux d'adhésion continue d'augmenter. Nous sommes aux alentours de 53 %. Quand on le dit comme cela, cela pourrait paraître faible, sauf que le taux optimum est de l'ordre de 60 %, parce qu'il y a toujours des personnes qui sont couvertes par des conjoints ou qui préfèrent garder leur ancienne mutuelle etc., donc on n'est pas très loin de ce qu'on peut faire de maximum.

Et je préciserai, puisque le débat a eu lieu en Commission des Finances, qu'aujourd'hui, le contrat qui est en cours est équilibré. Donc, nous n'aurons pas, normalement, jusqu'au 31 décembre 2024, d'augmentation de la cotisation des agents. Voilà ce que je pouvais dire.

Dans le débat, il peut être évoqué aussi - puisque c'est le cas aujourd'hui - d'avoir des conventions de participation avec adhésion obligatoire. Ce n'est pas, pour le moment, ce que la Collectivité a retenu ; ce n'est pas non plus ce que les Organisations Syndicales souhaitent.

Et je conclurai en vous disant que c'est un sujet sur lequel nous avons, au niveau des Organisations Syndicales, un soutien plein et entier, même s'il y a une certaine demande d'évolution pour le prochain contrat. En tout cas, il y a un satisfecit des OS sur ce sujet, qui est quasiment unanime, pour la protection sociale complémentaire, avec l'effort particulier que nous faisons - mais c'est vrai pour beaucoup de collectivités - sur la partie Prévoyance, qui est aussi un sujet très important.

Je m'arrêterai là pour ne pas être trop long, Madame la Présidente de séance, et s'il y a des questions ou des remarques, ou bien évidemment si Sandrine DERVILLE, qui a dans son portefeuille de Vice-Président ce sujet, souhaite rajouter quelque chose, ce sera bien sûr avec plaisir.

Mme la Présidente. - Merci Pierre CHÉRET. Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN. - Il s'agit simplement de donner un avis sur ce dossier, dire que l'on se félicite que les choses aient déjà été entreprises dans cette Collectivité. C'est d'ailleurs assez singulier de voir qu'un précédent Gouvernement avait imposé aux entreprises privées de mettre en place une couverture Santé ou même Prévoyance et que cela n'avait jamais été prévu pour la fonction publique territoriale. Donc, c'est enfin fait. C'était déjà engagé ici. Maintenant, on fait confiance au dialogue social avec les Représentants du personnel. J'imagine que toutes les études sociologiques sur la démographie de nos agents, des compositions familiales ont été prises en compte. Spontanément, je serais plutôt favorable à la labellisation et à un contrat de groupe, à voir.

Donc, on émet un avis favorable, même s'il n'y a pas de vote et que l'on appelle de nos vœux que le dialogue social joue à plein pour ce qui est une véritable avancée pour nos agents. Je ne referai pas la litanie de l'actualité sanitaire de ce pays, mais on a encore beaucoup de concitoyens, de nos agents, qui n'ont un accès « correct » à la santé, justement pour ces questions de complémentaires ou même de prévoyance. Donc, cela va dans le bon sens et l'on s'en félicite.

Mme la Présidente. - Merci de votre intervention. Donc, l'Assemblée donne acte.

N° 8

sur «Débat sur la protection sociale complémentaire»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

09 - TABLEAU DES EMPLOIS

M. CHÉRET. - Sur le tableau des emplois, comme habituellement, je réprécise que les transformations ne sont pas des créations mais juste des mises en conformité des emplois avec les personnes qui sont recrutées, donc cela revêt un caractère à la fois normal et obligatoire.

Vous avez ensuite quelques créations d'emplois temporaires qui vous sont détaillées dans la délibération, qui concernent essentiellement des renforts saisonniers par rapport aux activités de la Collectivité, notamment le transport, qui représente le principal bataillon.

Voilà ce qu'il y a à dire, Madame la Présidente, sur ce sujet, mais bien évidemment, s'il y a des questions, nous pourrons apporter des précisions.

Mme la Présidente. - Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Contre, LR.

Des abstentions ? Abstention pour le RN.

Délibération adoptée à la majorité. Je vous remercie.

N° 9

Vote sur « Tableau des emplois »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A MAJORITÉ

**10 - COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE
AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Mme DERVILLE. - Très rapidement, c'est une délibération comme on en voit assez régulièrement.

Il s'agit ici de rendre compte à l'Assemblée de l'usage par le Président du Conseil Régional de la délégation que nous lui avons consentie, en application de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales, pour pouvoir ester en justice pour notre Collectivité. Vous avez tout le détail en annexe de la délibération.

Mme la Présidente. - Merci. Y a-t-il des questions ?

L'Assemblée donne acte. Je vous remercie.

N° 10

sur «Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la
région Nouvelle-Aquitaine »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

Nous allons passer aux vœux.

VŒUX ET MOTIONS

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme la Présidente. - Le vœu n°1 est présenté par le groupe Communiste, écologique, citoyen.

VŒU DEPOSE PAR LE GROUPE COMMUNISTE, ECOLOGIQUE ET CITOYEN «POUR LA SAUVEGARDE DE LA FONDERIE ALUMINIUM D'INGRANDES-SUR- VIENNE»

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

M. BACHÉ. - Vu l'heure, vous m'accorderez le droit de ne pas vous le lire.

L'objet est contenu dans le titre, c'est pour la sauvegarde de la fonderie aluminium dans le département de la Vienne. On l'a légèrement modifié, je suppose que vous avez eu les modifications sur vos tablettes.

L'idée est que l'on puisse pérenniser cette entreprise qui fabrique des pièces pour Renault, et que cela puisse aller au-delà des 3 ans qui sont prévus. Voilà la proposition que nous vous faisons.

M. NEDELEC. - Très rapidement, pour aller dans le sens de notre collègue, en tant qu'élu de la Vienne, je ne peux pas rester insensible à ce vœu de préserver une entreprise, les Fonderies à Ingrandes-sur-Vienne, qui est un moteur de l'économie châtelleraudaise et également de son bassin industriel. Préserver plus de 300 emplois est d'une importance capitale, non seulement pour la commune d'Ingrandes mais également pour Châtelleraut, et également pour tout un département.

Le Gouvernement ne peut pas se limiter, comme il le fait de temps en temps, à envoyer un ministre ou un député pour venir à la rencontre des syndicats ou des salarié ; il faut absolument que le Gouvernement pèse de tout son poids envers, notamment, le Groupe Renault pour que celui-ci revoie sa position et renonce à délocaliser sa production.

Je vous demanderais donc de bien vouloir, s'il vous plaît, intervenir auprès du Premier Ministre pour que ce site d'Ingrandes puisse continuer à vivre et à faire vivre tout un territoire. Je vous remercie.

M. PERREAU. - Bonsoir à toutes et tous, chers collègues.

Évidemment, on apporte notre soutien à ce propos, parce que dans l'intervention, il est demandé que l'on puisse amener du soutien et du temps aux Fonderies du Poitou. Et le témoignage que je voulais apporter est que je m'étais rendu dans une entreprise de Loudun, qui s'appelle la CEIT Barat, qui est un équipementier ferroviaire ; ils me faisaient part d'un problème qu'avaient tous les équipementiers ferroviaires, qui était de trouver des fondeurs. Évidemment, je ne suis pas spécialiste de la fonderie, et je lui ai posé la question de son voisin les Fonderies du Poitou, qui est à 50 kilomètres. Et il m'a expliqué très clairement que le ferroviaire faisait de la petite série et que l'automobile faisait de la grande série. C'est un propos pour lequel j'ai échangé avec les fondeurs, qui m'ont évidemment confirmé cela.

Ce que j'en entends est que l'on a aujourd'hui un métier, on a des compétences, c'est la fonderie, qui va peut-être disparaître de France, alors qu'en fin de compte, il y a des besoins divers et variés. Et il faut du temps pour transformer des filières, et les ouvriers ne peuvent pas nécessairement faire cela dans les soucis dans lesquels ils sont d'immédiateté.

Et il me semble qu'en Région, on aurait les compétences pour travailler sur les fonctions de veille - ce que l'on peut faire - mais aussi probablement autour de la médiation. Et il me semble que quelque chose autour de ce qui se passe et de la volonté des fonderies de continuer de vivre, on pourrait apporter probablement un éclairage et peut-être un soutien, puisqu'il y a autant le champ de la formation professionnelle que celui du développement économique.

Donc, c'est un simple témoignage de deux entreprises qui cohabitent à 50 kilomètres de distance et qui ne peuvent pas se rencontrer par l'aspect « naturel » - pour reprendre les propos d'Anne-Laure - de la main invisible. Donc, c'était juste ce témoignage par rapport à l'intervention de mon collègue précédent.

Mme la Présidente. - Merci pour ce témoignage.

M. DELBOSQ. - Madame la Présidente, mes chers collègues. Je serai bref, rassurez-vous.

Le sauvetage des emplois et de la vie des travailleurs de notre pays transcende à notre sens toutes les idéologies et tous les partis politiques. En effet, nul besoin de se sentir de droite ou de gauche pour être sensible aux nombreux impacts des délocalisations, tant humains qu'écologiques, dont le but de dénicher une main d'œuvre à bas coût se fait toujours au détriment de notre territoire.

Georges MARCHAIS faisait, du temps où les Français votaient en masse pour le Parti Communiste, de la défense des travailleurs français comme la base de tout, et Jean JAURÈS, de déclamer bien avant lui : « À celui qui n'a rien, la Patrie est son seul bien. » À l'époque, le combat de ces illustres était d'ailleurs au-dessus du wokisme de certains de leurs successeurs. Les travailleurs français, les ouvriers, et le peuple en soi ne s'en est d'ailleurs pas trompé depuis.

Nous espérons que l'ensemble de nos collègues prendra la défense de cette France trop peu visible, qui gagne peu et paie beaucoup d'impôts, et qui fait la fierté de notre industrie. Car oui, soyons fiers de notre industrie automobile, soyons fiers du groupe Renault-Nissan-Mitsubishi, soyons fiers des 15 marques du groupe Stellantis, dont Peugeot et Citroën ; mais que ces groupes n'oublient pas d'où ils viennent, qu'ils n'oublient pas à qui ils doivent leur réussite, leur grandeur, et aussi une partie de leurs bénéfices. Ils le doivent à nos compatriotes et à nos travailleurs.

Notre groupe incarne aujourd'hui l'intérêt des travailleurs français et la sauvegarde de l'emploi local, à l'image de Marion LATUS, notre collègue ici présente de Châtellerauld, qui défend elle aussi, bien souvent dans son Conseil municipal, les Fonderies du Poitou. Ainsi, c'est en responsabilité que nous soutiendrons ce vœu à la Région, et nous lui demandons d'avoir le courage de le faire. « Là où il y a une volonté, il y a un chemin », disait Lénine ; nous devons avoir ce courage et cette volonté de ne pas accepter la braderie de nos emplois au profit de toujours plus de profits justement.

J'essaie de détendre l'atmosphère après une longue journée.

Nous approuvons ce vœu, car il représente tout ce que nous défendons depuis de nombreuses années, mais également, au-delà de toute idéologie, il trouve sa place au cœur de notre combat inlassable et quotidien pour les Néo-Aquitains et les Français, l'intérêt des nôtres qui passe avant tout. Je vous remercie, mes chers collègues.

M. MELLIER. - Juste une remarque, Madame la Présidente. Rassurez-vous, notre groupe ne citera jamais le Maréchal Pétain ni Drieu La Rochelle.

M. DELBOSQ. - Oh là là ! Mais quelle indignité !

Mme la Présidente. - C'est une unanimité pour cette motion, je vous remercie. Nous passons à la motion...

Vote sur le « VOEU présenté par les groupes Communiste, Ecologique et Citoyen « Pour la sauvegarde de la fonderie Aluminium d'Ingrandes-sur-Vienne » (ci-annexé)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN «LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE SE DOTE D'INDICATEURS DE SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE NEOTERRA»

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

Mme DARRIEUSSECQ. - Je suis désolée, je sais que les motions, c'est un peu lourd en fin de séance.

Je voulais simplement dire que notre groupe ne participera pas au vote ; dire que ce sujet des Fonderies du Poitou est un vrai sujet, avec le sujet de la fonderie fonte qui a dû fermer parce qu'il n'y avait absolument plus de marchés dans la production de cette fonderie, qui a déjà été un coup dur, et avec cet espoir d'un repreneur pour la fonderie alu.

Je veux dire à tout le monde ici, dans cet hémicycle, que le Ministre de l'Économie et des Finances est totalement investi sur ce sujet, depuis le premier jour, sur ce problème des Fonderies du Poitou. Il y a eu plusieurs questions au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale et au Sénat sur ce sujet, donc soyez rassurés. Dire que nous sommes mobilisés ne veut pas dire que nous trouverons la solution immédiatement, mais en tout cas, vous avez raison de dire que des fonderies, nous en aurons besoin, mais qu'il faut que nous adaptions aussi la production aux besoins des entreprises, et que ces besoins évoluent. Et avec ce sujet, c'est là que l'on voit le vrai problème.

Sur la production automobile, en faisant évoluer, en allant vers la voiture électrique, on a changé complètement de moteurs, de typologie de moteurs ; donc, il y a des entreprises qui se retrouvent en difficulté parce qu'elles usinaient des pièces qui étaient spécifiques pour des moteurs thermiques. Donc, il faudrait anticiper, accompagner. C'est une vraie réflexion, et quand les mutations sont rapides, nous sommes véritablement dans des sujets difficiles.

Pour répondre aux vœux, on ne participe pas au vote, mais ce n'est pas que cela ne nous intéresse pas ; c'est déjà le cas, et c'est déjà un sujet qui est particulièrement suivi au niveau gouvernemental.

Mme la Présidente. - Merci. Donc, je rectifie, c'est un vœu qui est adopté à la majorité. Merci Monsieur BACHÉ.

Mme la Présidente. - On passe à la motion présentée à l'initiative du Groupe Écologiste, solidaire et citoyen ; la Région Nouvelle-Aquitaine se dote d'indicateurs de suivi de la feuille de route Néo Terra.

M. BAUDE. - Je vais essayer de faire court, puisque j'ai déjà évoqué les problématiques liées au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, qui se font d'ailleurs d'ores et déjà sentir dans nos territoires ; c'est la raison, d'ailleurs, pour laquelle Néo Terra avait pour ambition, avec des objectifs précis et chiffrés, de revisiter l'ensemble de nos politiques.

Pourtant, vous mobilisez - et c'est le cas dans le Budget à l'occasion de cette séance plénière - des financements conséquents pour la LGV au détriment de pans entiers des politiques régionales. Vous maintenez - c'était l'objet d'une précédente motion la dernière fois - la HVE en agriculture comme objectif, notamment dans Néo Terra, malgré la supercherie mise en lumière par des analyses, notamment dans les vins bordelais. Vous brandissez *One Health*, et en même temps, vous baissez de façon très conséquente les budgets Environnement, Eau ou bien Littoral, et c'est complètement paradoxal avec la santé de l'environnement, la santé des animaux, la santé des humains.

Ces quelques exemples suffisent pour légitimement nous interroger quant à la capacité de notre Région à atteindre réellement les objectifs de Néo Terra.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, cette motion vous propose, plutôt que de multiplier les feuilles de route, d'objectiver et de suivre en toute transparence des indicateurs régionaux, ceux-là mêmes d'ailleurs qui se trouvent dans la feuille de route Néo Terra. Je citerai seulement 5 exemples, qui pourraient d'ailleurs constituer une base en termes d'indicateurs, que nous appelons de nos vœux : production de gaz à effet de serre, consommation de pesticides, taux d'utilisation des transports collectifs pour les déplacements domicile-travail, quantité d'espaces naturels protégés, proportion de bio dans les cantines.

Voilà pour ces 5 indicateurs principaux, qui permettraient de constituer la base, le départ d'un tableau de bord qui nous permettrait de suivre l'action et l'efficacité des politiques revisitées par Néo Terra.

En complément de ces indicateurs, cette motion propose - comme c'était déjà, d'ailleurs, prévu dans la feuille de route adoptée en 2019 - de réunir sans délai le Comité trans-partisan des élus régionaux Néo Terra pour examiner la trajectoire empruntée par notre Région.

Voilà très rapidement le sens de cette motion, pour mettre de la rigueur scientifique dans les discours et montrer que les mots ont un sens et que les chiffres sont têtus. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme JOUBERT. - Madame la Présidente, une petite explication de vote.

Avec les écologistes, il faut toujours s'attendre au pire, et cette motion ne déroge pas à la règle. Alors que la feuille de route Néo Terra constitue déjà une contrainte quotidienne pour les Néo-Aquitains, en leur imposant de force un véritable dictat, le groupe écologiste en demande toujours plus ; toujours plus de suivi, toujours plus d'évaluations fumeuses, et au final, toujours plus de contraintes. Ajoutons à cela leur volonté de réunir des Comités Théodule, qui ne débouchent généralement sur rien de concert à part de la logorrhée pseudo-écologique et des coûts supplémentaires pour le contribuable.

Le groupe Rassemblement National, soucieux de défendre les intérêts des Néo-Aquitains, votera résolument contre cette motion. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Très bien, c'est noté. D'autres interventions ?

M. RIOU. - Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Vous voyez, nous sommes pris entre le trop et le pas assez ; alors, il va falloir que nous trouvions une voie médiane à tout cela.

Si je reprends les trois items de votre proposition de motion :

Réunir sans délai le Comité trans-partisan des élus Néo Terra prévu par la feuille de route adoptée le 9 juillet. Pour mémoire, je voudrais vous dire que ce Comité s'est réuni. Ne pensons pas dans cette Instance que cela n'a jamais été le cas. Il s'est réuni en novembre 2020, en décembre 2020. Il est vrai que depuis - vous me le concéderez - nous avons eu sans doute quelques difficultés ; vous avez eu, pour ceux qui étaient déjà dans la mandature précédente, un certain nombre de difficultés pour vous réunir de manière physique, c'est un fait. Néanmoins, réunir ce Comité sans délai, trans-partisan, des élus régionaux, je pense que nous pouvons accepter la chose.

Mais malheureusement, il y a 2 items qui suivent, qui nous amènent à lire : « Charger le Comité trans-partisan des élus régionaux Néo Terra d'évaluer les actions déployées pour atteindre les objectifs Néo Terra et leur résultat. » Je voudrais vous dire quand même que si l'on peut imaginer tout à fait un avis du Comité trans-partisan à vocation politique, en aucun cas, nous ne pouvons nous substituer aux travaux déjà menés par les scientifiques, qui sont à nouveau réunis, qui sont encore réunis au sein du CST (Conseil Scientifique et Technique). Ne nous substituons pas à leur tâche. Premier élément.

Deuxième élément, les services, l'administration de la Région, travaillent au quotidien ; il y a déjà un certain nombre d'indicateurs, que vous devez connaître, puisque vous y aviez travaillé. 117 indicateurs qui se trouvent ici, 117 indicateurs qu'il est bon de revisiter régulièrement, peut-être de synthétiser. 117 micro-indicateurs ; peut-être devrions nous envisager des macro-indicateurs, autour d'une cinquantaine. En tout cas, c'est sans doute la

proposition des services de la Région, du Comité scientifique. Mais réfléchissons-y ensemble, bien sûr, sans nous substituer là encore.

Troisième item, vous nous parlez de publication des indicateurs chiffrés actualisés pour atteindre les objectifs Néo Terra. Je voudrais quand même aussi rappeler dans cet hémicycle que nous avons dans notre périphérie, dans nos satellites régionaux, dans lesquels souvent nous siégeons, des observatoires qui chiffrent les choses ; c'est l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité), c'est l'AREC, avec ses observatoires OREGES et l'ORDEC pour les déchets, qui déjà, nous ramènent tous ces chiffres qui nous permettent... Ne refaisons pas une fois de plus le travail déjà fait.

Et il y a l'évolution de Néo Terra, puisque ce n'est pas une révolution, ce n'est pas une refonte ; il y a une évolution de Néo Terra qui est souhaitée, qui est souhaitable, autour des politiques sociales, des politiques dites d'une santé globale (*One Health*). Nous en avons déjà parlé. Il faut que l'on puisse évaluer, à l'aune de ces critères, quelle est la conduite de nos politiques publiques, c'est une évidence. Mais n'allons pas aussi essayer d'évaluer l'efficacité de nos politiques sur lesquelles nous n'avons pas pris. C'est un élément qui me semble important ; les indicateurs qui ne sont pas de notre fait, attention à cela.

En conclusion, je voudrais vous dire que nous souscrivons à votre demande légitime - cela a déjà été le cas et nous continuerons à le faire dès 2022 - d'un Comité trans-partisan, mais à caractère politique, je vous le redis, pour évaluer ce qui, d'un point de vue ou d'un autre, est Néo Terra, ne l'est pas assez ou trop déjà. C'est ma proposition.

Mais pour autant, concernant les autres systèmes d'évaluation scientifique, la substitution du travail déjà mené par nos équipes au sein de la Région par des observatoires, je ne pense pas que ce soit nécessaire.

C'est pourquoi je vous propose de voter contre cette motion. Merci.

Mme la Présidente. - Merci Guillaume. Nous allons passer au vote.

Qui est contre cette motion ?

Qui ne participe pas au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Cette motion est rejetée.

Vote sur la MOTION présentée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen « La Région Nouvelle-Aquitaine se dote d'indicateurs de suivi de la feuille de route NéoTerra »

(ci-annexée)

- **POUR** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche
- **CONTRE** : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche; Rassemblement National et Apparentés

MOTION REJETEE

- **NON PARTICIPATION** : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN
« VERS UNE DECLARATION DE RECONNAISSANCE DES DROITS DU FLEUVE
CHARENTE »**

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

Mme la Présidente. - Motion présentée toujours par le groupe Écologiste, solidaire et citoyen vers une déclaration d'une reconnaissance des droits du fleuve Charente.

M. TRIFLETTI. - Permettez-moi, chers collègues, de convoquer un Gascon pour présenter cette motion. Michel SERRES.

Michel SERRES, dans *Le contrat naturel*, s'exprime ainsi : « Au contrat exclusivement social, ajoutons un contrat naturel de symbiose. Autant la nature donne à l'homme, autant l'homme doit rendre à la nature devenue sujet de droit. » C'est ce contrat naturel que notre Assemblée régionale interroge aujourd'hui.

Pourquoi la Charente ? Parce que c'est un des fleuves les plus pollués de France, mais aussi parce que trait d'union, par les eaux mêlées de son bassin versant, des 3 anciennes entités de Nouvelle-Aquitaine ; un exemple que vous connaissez sans doute, Présidente, Chéronnac, village de Haute-Vienne, jumelé à Port-des-Barques et qui organisent ensemble la Fête de l'huître.

Au moment où 1 400 scientifiques nous interpellent pour sortir de l'inaction, cette motion s'inscrit dans le sillage des nouvelles solidarités écologiques. Si l'on prend quelque chose à la nature, on doit lui rendre quelque chose, selon le principe de réciprocité. Une démarche équivalente est par exemple en cours en région Centre pour créer un Parlement de la Loire. En Corse, la CTC (la Collectivité Territoriale Corse, à peu près la même chose que la Région) a voté en décembre dernier une motion de reconnaissance des droits du fleuve Tavignano.

Au-delà de nos approches partisans, l'Assemblée régionale, via son chef de filât Biodiversité, doit maçonner cette nouvelle brique, qui rendra notre Collectivité et plus globalement notre République plus solides. Le sujet, contribuer à la reconnaissance des droits des écosystèmes. Cette motion est complémentaire à la démocratie de l'eau, et ce matin, le Président parlait de l'EPTB ; oui, le portage à travers, par exemple, de l'EPTB, des SAGE, et au-delà des SDAGE, mais finalement, on est dans la démocratie, on n'est pas dans le droit. En fait, les SDAGE et les SAGE, on propose ici, à travers cette motion, quelque chose qui n'est pas quelque chose en moins mais quelque chose en plus.

Et je finirai ; finalement, ce plus est d'interroger cette troisième génération de droits. Et pour paraphraser SIEYÈS, que vous connaissez toutes et tous, qu'est-ce que le contrat naturel, finalement, de Michel SERRES ? Qu'est-ce que le contrat naturel ? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien. Que demande-t-il à y devenir ? Quelque chose.

Chers collègues, c'est sur ce quelque chose que l'Assemblée régionale s'engage aujourd'hui. Elle reconnaît enfin que la Charente et les fleuves néo-aquitains peuvent avoir des droits. Peuvent avoir des droits. Et s'engage à mener un plaidoyer, un plaidoyer après de l'État pour les faire valoir. Nous avons voté une motion tout à l'heure concernant les aciéries du Poitou, et c'est vrai que c'est la même chose, il s'agit d'un plaidoyer de la Région, c'est-à-dire que la Région s'engage et demande à l'État, effectivement, de travailler sur ces nouveaux droits, qui sont essentiels pour magnifier et pour renforcer notre démocratie. Je vous remercie Présidente.

Mme la Présidente. - Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. LAMARA. - Oui, merci Madame. Juste une petite explication de vote.

En juin dernier, la majorité socialiste s'est libérée du boulet vert qui était accroché à votre pied depuis quelques années, et quand je lis cette délibération, cette motion, je vous comprends, finalement. Et même, à mon avis, dans vos rangs, il y a dû y avoir certains « ouf ». Donner la personnalité juridique à un cours d'eau, c'est comme rechercher le rapport entre écologie et écriture inclusive ou écologie et promotion de l'immigration massive. Nous sommes dans l'absurdité la plus totale, je vous le reconnais, même si c'était très poétique, votre exposé, mais comme toujours, l'écologie sert d'alibi à vos thèses progressistes que vous défendez à chaque fois que vous en avez l'occasion.

Donc, bien évidemment, le groupe Rassemblement National ne soutiendra pas cette loufoquerie, qui nous a quand même bien fait rire un peu juste avant de dîner. Merci.

M. SABAROT. - Madame la Présidente, mes chers collègues. Il y a des choses intéressantes dans cette motion qui nous est proposée, mais malgré tout, il y a des positions qui m'interpellent et qui doivent nous interpeller.

Tout d'abord, contrairement à ce qui a été dit, la décision du Conseil Constitutionnel du 31 janvier 2020 consacre la protection de l'environnement comme un objectif de valeur constitutionnelle. C'est quelque chose d'important.

Ensuite, j'ai l'impression que l'on stigmatise un peu le fleuve Charente ; même si on dit que c'est peut-être le plus pollué, reste à le démontrer, du reste, par rapport à certaines valeurs.

Et ensuite, vous êtes en train de décrire tout l'objectif que la Région porte dans le cadre du SDAGE, des EPTB.

Donc, je crois que là-dessus, je ne voterai pas, et le groupe ne votera pas cette motion, car elle peut mettre en avant uniquement ce fleuve Charente, et elle ne reconnaît pas le travail qui est fait par rapport au Comité de Bassin, à tous les EPTB sur cette chose-là avec des structures partenariales, parce que dans les EPTB, on trouve des scientifiques, des élus, des services de l'État. Donc, cela va sans doute un petit peu trop vite.

Et très certainement y a-t-il d'autres priorités pour la bonne gestion du Fleuve Charente, qui est très particulier, cela a été dit ; en particulier, sous-tendre de nombreuses espèces amphihalines dedans, et aussi, c'est une belle liaison entre la terre et la mer. Donc, pourquoi la Charente, pourquoi pas la Gironde, pourquoi pas la Dordogne, pourquoi pas l'Adour ? Personnellement, nous ne voterons pas ce projet de motion.

Mme DARRIEUSSECQ. - Nous ne participerons pas au vote, mais je ne sais pas, j'ai peut-être trop de cheveux gris, j'ai peut-être trop de... J'ai pourtant une sensibilité environnementale, contrairement à ce que certains doivent penser, mais je pense que reconnaître un fleuve comme sujet de droit, un fleuve ou quoi que ce soit d'autre d'ailleurs, pour moi, c'est un vrai sujet. C'est un vrai sujet, mais pas dans le sens où vous voudriez le porter. C'est une vraie difficulté.

Je pense que nous avons des devoirs ; des devoirs, nous en avons par rapport à la nature, par rapport au fait de faire en sorte que ce fleuve ne soit pas pollué, que ce fleuve puisse s'écouler normalement. Nous avons des devoirs, mais donner un droit au fleuve, c'est surréaliste.

Par ailleurs, toutes les notions environnementales que l'on voudrait faire passer dans la population, ce type de choses les éloigne complètement. C'est un concept qui n'est pas entendu. Je vous le dis, c'est un concept qui n'est pas entendu par la population. Il est peut-être entendu par des personnes complètement prises dans ce domaine-là et très érudites dans ce domaine-là, ou du moins intéressés par ce domaine, mais franchement, je crois que l'on marche complètement à l'envers dans cette histoire. Donc, on ne participera pas au vote.

Ayons des devoirs vis-à-vis de la nature, vis-à-vis de ce qui nous entoure, vis-à-vis des fleuves ; ayons des devoirs, c'est important.

Mme la Présidente. - Merci. Dernière intervention en visio.

M. TRIFILETTI. - Présidente, s'il vous plaît, est-ce que je peux dire juste un mot ou pas ? Vous me dites.

Mme la Présidente. - J'ai encore une intervention.

Mme CASTAIGNÈDE. - Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, il nous est proposé de demander à l'État la reconnaissance des droits du fleuve Charente.

Le groupe Communiste, Écologique et Citoyen a décidé de ne pas voter cette motion, car elle nous paraît en décalage avec la problématique qui se pose.

En effet, comme le rappelle le texte qui nous est soumis, la réglementation pour la protection de la biodiversité et des milieux aquatiques existe. Elle repose notamment sur le système des Agences de l'Eau ; la stratégie territoriale 2020-2024 adoptée par l'agence Adour-Garonne pour le Bassin de la Charente comprend d'ailleurs 6 enjeux qui correspondent bien au débat que nous avons connu ce matin : rétablir une gestion quantitative équilibrée dans le contexte de changement climatique, reconquérir la qualité des eaux, restaurer l'hydromorphologie des bassins versants, restaurer et protéger les zones humides et les marais rétro-littoraux, restaurer la continuité écologique, et enfin, prévenir les risques d'inondations.

Rien qu'en 2020, l'Agence de l'Eau a apporté 30 M€ d'aides pour financer 65 M€ de travaux sur le seul bassin de la Charente, dont 3,4 M€ pour la conversion à l'agriculture biologique, afin de limiter les pollutions diffuses agricoles. Or, les récentes réformes élargissant le champ d'action des Agences de l'Eau sans augmentation corollaire des financements et le projet du Gouvernement de refonte des redevances qui alimentent ces agences nous semblent particulièrement inquiétants, sans parler des moyens très réduits mis à disposition de la Police de l'Eau.

Dans ce contexte d'austérité, nous nous demandons à quoi peut servir la reconnaissance de la personnalité juridique d'un fleuve si les moyens pour garantir sa protection sont régulièrement affectés. Merci.

M. TRIFILETTI. - Présidente, en moins de 15 secondes s'il vous plaît.

Mme la Présidente. - Alors, 10 secondes.

M. TRIFILETTI. - Simplement, peut-être une première réponse à Henri SABAROT. Je crois qu'effectivement, cela va trop vite parce que c'est assez innovant, et je pense qu'il faut le souligner.

Peut-être, pour finir avec une petite blague de juriste, qui montre bien que quand on parle de personnalité juridique, notamment pour une personne, on parle d'une personnalité juridique pour une association, ou, par exemple, pour une entreprise, cela ne pose pas de problème. Je vous dirai juste que je n'ai jamais mangé avec une personne morale, mais je l'ai souvent vue payer l'addition.

La Charente, à l'heure actuelle, comme l'ensemble - puisque c'était pour l'ensemble aussi des fleuves, à terme, de Nouvelle-Aquitaine - paye trop souvent l'addition. Il est évident que l'on était sur le registre, et j'entends bien, de la démocratie dans sa globalité...

Mme la Présidente. - Merci beaucoup.

M. TRIFILETTI. - mais - je finirai par là, Présidente - on était sur la démocratie, ici, on interrogeait fondamentalement le droit.

Mme la Présidente. - Merci.

Qui ne prend pas part au vote ?

Des abstentions ?

Pour ?

Contre ?

Cette motion est rejetée.

Vote sur la «MOTION présentée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen « vers une déclaration de reconnaissance des droits du fleuve Charente » (ci-annexée)

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés,Communiste,Ecologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche; Rassemblement National et Apparentés**

MOTION REJETEE

▪ **NON PARTICIPATION : La République en Marche ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

Je vous souhaite une très belle soirée mes chers collègues et une bonne semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 20 minutes.

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	La République en Marche
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	La République en Marche
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants
DARRIEUSSECQ Geneviève	(40)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
ETCHECAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	La République en Marche
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JOUVE Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	La République en Marche
MARCHIVE Bastien	(79)	Centre et indépendants
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientatation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	La République en Marche
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
THIERRY Nicolas	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche

Bordeaux, le **21 JAN. 2022**

Objet : Convocation Séance Plénière du 07 février 2022

Madame la Conseillère Régionale,
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

Lundi 07 février 2022 à 10h00
(et son prolongement éventuel le mardi 08 février 2022)

Le mode opératoire de cette séance organisée à la fois en présentiel à l'Hôtel de Région à Bordeaux et sur les sites de Limoges et Poitiers (pour un nombre défini d'élus, dans le respect des mesures de protection sanitaire) et en visioconférence vous sera transmis prochainement.

Vous voudrez bien trouver ci-annexé l'ordre du jour détaillé de cette séance.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

**SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE
LUNDI 07 FEVRIER 2022**

Saisine du CESER : titres des dossiers en gras

		Commissions
	Approbation du procès verbal de la séance précédente	
01	Budget Primitif 2022 :	
	- a - Budget Principal	Toutes
	- b - Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation	Toutes
	- c - Budget Annexe Fonds Européens	Toutes
	- d - Budget Annexe Régie Cinéma	Toutes
	- e - Budget Annexe Service Public Local Production d'Énergie Photovoltaïque	Toutes
01 bis	Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) : sécurisation du plan de financement moyennant une avance provisoire de la Région Nouvelle-Aquitaine	Procédure d'urgence
02	Feuille de route Biocontrôle et Biosolutions	2, 8, 9
03	Création et adhésion à l'association Global Social Economy Forum (GESEF), le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire et Vice-présidence de la Région Nouvelle-Aquitaine à la Commission Europe du GSEF	1, 5
04	Réduction des tensions de recrutement : adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022	3
05	Convention- cadre de partenariat Région Nouvelle- Aquitaine et URHAJ Nouvelle Aquitaine	6
06	Règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : modifications diverses	4, 5, 9
07	Rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la SARL 9ème ART+	1, 10
08	Débat sur la protection sociale complémentaire	1

09	Tableau des emplois	1
10	Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région Nouvelle-Aquitaine	1

Amendement rejeté

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche



LA RÉPUBLIQUE
En Marche !

CONSEIL RÉGIONAL DU 7 FÉVRIER 2022

Amendement à la délibération n° 1A :

Budget primitif 2022 : Budget principal

Pilier 3 Aménagement du territoire

3.9 Infrastructures, transports

Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges

Réf. 822 N° 3080401 RÉSEAU ROUTIER D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Le projet proposé au BP 2022 pour cette ligne est augmentée de 10 000 000,00 euros en autorisations de programme et 3 822 950,00 euros en crédit de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur les lignes N° 4080050 « Ligne ferroviaire : Pau-Canfranc-Saragosse » et N° 214040 « Pau-Canfranc ».

Conjointement à ces nouveaux engagements, il est proposé d'établir un programme d'étude de développement routier qui permettra de collecter et d'organiser, par ordre de priorité, les projets locaux en considération du SRADDET et de la feuille de route Néo Terra afin que soient prises en compte, notamment, leurs conséquences en matière environnementale.

Exposé des motifs :

Il relève du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'assurer un équilibre territorial et une stratégie d'investissement cohérente avec la réalité locale en faveur des itinéraires routiers d'intérêt régional.

Pourtant, nous constatons le déséquilibre entre, d'un côté le budget infrastructures, transport (chapitre 3.9) et mobilité durable et intelligente (chapitre 4.5) dont 74% des crédits inscrits en section investissement (AP et CP/AP et CP hors AP compris) sont en faveur du rail et, de l'autre, la faiblesse de l'effort régional en matière routière. Sur ce point, les seuls crédits prévus s'avèrent être des reliquats d'engagements CPER, dont l'entier budget est destiné à désenclaver la ville de Limoges.

Or, de nombreux axes routiers structurants en Nouvelle-Aquitaine nécessitent des investissements importants ; dans des territoires qui, par ailleurs, ne disposent pas d'un réseau ferroviaire dense et propice à un report modal.

Amendement rejeté

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche



LA RÉPUBLIQUE
En Marche !

CONSEIL RÉGIONAL DU 7 FÉVRIER 2022

Amendement à la délibération n° 1A :

Budget primitif 2022 : Budget principal

Pilier 3 Aménagement du territoire

3.9 Infrastructures, transports

Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges

Réf. 822 N° 3080401 RÉSEAU ROUTIER D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Le projet proposé au BP 2022 pour cette ligne est augmentée de 10 000 000,00 euros en autorisations de programme et 3 822 950,00 euros en crédit de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur les lignes N° 4080050 « Ligne ferroviaire : Pau-Canfranc-Saragosse » et N° 214040 « Pau-Canfranc ».

Conjointement à ces nouveaux engagements, il est proposé d'établir un programme d'étude de développement routier qui permettra de collecter et d'organiser, par ordre de priorité, les projets locaux en considération du SRADDET et de la feuille de route Néo Terra afin que soient prises en compte, notamment, leurs conséquences en matière environnementale.

Exposé des motifs :

Il relève du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'assurer un équilibre territorial et une stratégie d'investissement cohérente avec la réalité locale en faveur des itinéraires routiers d'intérêt régional.

Pourtant, nous constatons le déséquilibre entre, d'un côté le budget infrastructures, transport (chapitre 3.9) et mobilité durable et intelligente (chapitre 4.5) dont 74% des crédits inscrits en section investissement (AP et CP/AP et CP hors AP.compris) sont en faveur du rail et, de l'autre, la faiblesse de l'effort régional en matière routière. Sur ce point, les seuls crédits prévus s'avèrent être des reliquats d'engagements CPER, dont l'entier budget est destiné à désenclaver la ville de Limoges.

Or, de nombreux axes routiers structurants en Nouvelle-Aquitaine nécessitent des investissements importants ; dans des territoires qui, par ailleurs, ne disposent pas d'un réseau ferroviaire dense et propice à un report modal.

Séance plénière du 7 février 2022

**Amendements portant sur la délibération n°6
"Règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine
des aides aux entreprises : modifications diverses"**

portés par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

1er amendement | INTRODUCTION : II- APPLICATION DU REGLEMENT

"Par ailleurs, la région se réserve la possibilité de mobiliser des aides ad hoc auprès des entreprises du territoire dans le respect de la réglementation européenne et nationale dès lors que des circonstances particulières et/ou extraordinaires peuvent impacter de façon significative le tissu économique régional. Ces aides feront l'objet d'un examen en Commission Permanente."

- **Pour plus de transparence, nous souhaitons que les circonstances particulières et/ou exceptionnelles évoquées soient clairement explicitées lorsqu'elles sont mobilisables et/ou mobilisées.**
- **Nous souhaitons également que les demandes d'aides des entreprises concernées par ces circonstances particulières et/ou extraordinaires soient proposées et débattues en réunion plénière, et non en commission permanente.**

2nd amendement | ORIENTATION 3 : AMELIORER LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES REGIONALES ET DEPLOYER L'USINE DU FUTUR

Cet amendement propose de faire de la transition écologique et solidaire le moteur de la performance industrielle des entreprises régionales et de l'usine du futur en introduisant au 1^{er} paragraphe des dispositions communes de l'orientation 3 intitulée AMELIORER LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES REGIONALES ET DEPLOYER L'USINE DU FUTUR p 82 (p 91 du fichier), le paragraphe suivant :

« En cohérence avec la feuille de route Néo Terra, la politique de performance industrielle des entreprises régionales et du déploiement de l'usine du futur conditionne l'attribution des aides à des engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique et la réduction des gaz à effet de serre. Elle contribue à une stratégie de santé publique, visant à réduire l'impact des activités économiques sur la santé humaine et celle des écosystèmes à travers une démarche One Health. Les taux d'intervention seront adaptés à la hausse ou à la baisse en fonction de la capacité des investissements à participer à la réduction des gaz à effet de serre et à préserver la santé des personnes et des écosystèmes. »

Amendement présenté par les élus des groupes :

Amendement rejeté

Centre et Indépendants
La République en Marche
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE
En Marche!



CONSEIL RÉGIONAL DU 7 FÉVRIER 2022

Amendement à la délibération n° 6 :

Règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : modifications diverses

Il est proposé d'intégrer dans le règlement d'intervention, un nouveau régime d'intervention dans le cadre d'un dispositif innovant de co-financement avec les collectivités, d'une réserve foncière :

- Pour les projets favorisant les ZAE labellisées HQE, au sein du chapitre relatif à l'orientation 7, « Accompagner le retournement et la relance des territoires et des entreprises » ;
- Pour les projets de ZAE avec des entreprises innovantes, au sein du chapitre relatif à l'orientation 4, « Accélérer le développement des territoires par l'innovation ».

Exposé des motifs :

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a pour orientations stratégiques d'accompagner le retournement et la relance des territoires et des entreprises, ainsi que d'accélérer le développement des territoires par l'innovation ou encore de renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire. Pour autant, le projet de règlement d'intervention d'aides aux entreprises se tourne vers les collectivités sans les aider dans une construction territorialisée de leurs stratégies économiques grâce à un co-financement pour la construction de réserves foncières destinées à la création de Zones d'Activité Économique (ZAE).

Or, les ZAE sont l'un des leviers stratégiques des collectivités pour favoriser l'implantation d'entreprises, faciliter leur activité et créer un réseau partenarial avec les acteurs économiques. Les investissements ciblés dans des projets de ZAE pertinents peuvent favoriser l'émergence de réseaux d'entreprises innovantes ou la requalification des espaces en zone Haute Qualité Environnementale.

Mais le maintien d'une réserve foncière peut être lourd sur les charges d'une seule collectivité, ainsi que les travaux d'aménagement, de mise en accès, voire de labellisation de Haute Qualité Environnementale (en considération des orientations Néo-Terra). C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Région s'engage en ce sens.



Vœu adopté à l'unanimité

Séance plénière du 7 février 2022

Vœu présenté par le groupe communiste, écologique et citoyen :

Objet : Pour la sauvegarde de la fonderie Aluminium d'Ingrandes-sur-Vienne

La fonderie Aluminium d'Ingrandes-sur-Vienne (86), qui fabrique des culasses pour le groupe Renault, est menacée par la suppression de plus de 300 emplois directs (285 CDI et 45 intérimaires), sans compter les emplois indirects qui sont concernés dans le bassin du Châtelleraudais. Une telle menace s'ajoute à de nombreuses autres restructurations en cours dans la filière automobile française, comme à Viviez dans l'Aveyron, à Diors dans l'Indre, à Saint-Claude dans le Jura ou encore à Caudan dans le Morbihan. Dans chacune de ces fonderies, le même constat est fait : ce sont les donneurs d'ordre Renault et Stellantis qui coupent le robinet des commandes pour délocaliser les productions en Turquie, en Roumanie ou au Maroc.

Au lendemain de la COP 26, l'Etat a choisi de laisser les groupes donneurs d'ordre de la filière automobile Renault et Stellantis, dont il est actionnaire principal, délocaliser leurs productions afin de maintenir la rentabilité boursière au mépris des enjeux sociaux et environnementaux. Au mépris des salariés et de leur savoir-faire, à contre-courant des exigences écologiques qui induisent l'essor des circuits courts, les grands groupes industriels refusent encore à ce jour de passer commande dans le bassin d'emploi. Il s'agit avant tout pour eux d'exploiter le travail humain dans des pays dits « à bas coûts », en y délocalisant autant les emplois que leur empreinte carbone.

Au regard des enjeux et des dangers évoqués, à contre-courant des impératifs de relocalisation et de revitalisation de nos territoires, un tel laisser-faire induirait un désastre que nous ne pouvons accepter.

Aujourd'hui, à défaut d'une volonté politique forte de l'Etat qui obligerait le constructeur Renault à maintenir un volume suffisant de commande le temps de trouver un repreneur et de diversifier l'activité, le devenir de la fonderie Aluminium d'Ingrandes est dans l'impasse. Afin de trouver un repreneur il est nécessaire que le donneur d'ordre s'engage, afin d'offrir des perspectives pour les trois années à venir. Un tel délai est nécessaire pour investir et diversifier la production, comme le proposent les organisations syndicales.

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine exerce des compétences de premier plan en matière de développement économique, et considérant sa volonté affirmée de réindustrialiser et de relocaliser l'activité sur ses territoires, elle demande au gouvernement d'assumer ses responsabilités en faveur des enjeux économiques, sociaux, environnementaux, d'aménagement du territoire et de souveraineté nationale. Les fonds publics dont a déjà largement bénéficié Renault doivent être réorientés vers le maintien et le développement d'une industrie modernisée soucieuse des salariés et des territoires. **La Région Nouvelle-Aquitaine demande que l'Etat mobilise son pouvoir au sein du groupe Renault, dont il est l'actionnaire principal, pour garantir l'avenir de la Fonderie Aluminium d'Ingrandes-sur-Vienne.**

Séance plénière du 7 février 2022

La Région Nouvelle-Aquitaine se dote d'indicateurs de suivi de la feuille de route NéoTerra

Motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

La Région Nouvelle-Aquitaine est particulièrement marquée par le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Leurs effets se font déjà ressentir dans nos territoires. Au regard de ce constat, notre assemblée a adopté, le 9 juillet 2019, la feuille de route Néo Terra, destinée à orienter l'action publique régionale pour réaliser les nécessaires transitions énergétique, écologique et agricole.

Articulée autour de onze ambitions, Néo Terra décline une série d'objectifs précis et chiffrés, dont la temporalité correspond aux enjeux de la décennie critique que nous vivons, dernière fenêtre de tir avant que nos écosystèmes ne soient irréversiblement endommagés. La Région Nouvelle-Aquitaine s'est notamment engagée à sortir des pesticides cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques en 2025, à sortir des pesticides de synthèse en 2030, à faire reculer la part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail ou encore à atteindre zéro perte nette de surface en milieux naturels en 2030.

Alors qu'une révision de la feuille de route Néo Terra est prévue et que l'échéance de certains objectifs approche, une évaluation des résultats obtenus est nécessaire. Des indicateurs chiffrés et un suivi régulier sont indispensables pour situer notre action et éventuellement adapter nos politiques publiques. L'accélération du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, tout autant que l'exigence démocratique, obligent notre collectivité à faire preuve de transparence.

Pour ces raisons, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 7 février 2022 s'engage à :

- réunir sans délai le **Comité transpartisan des élus régionaux Néo Terra**, prévu par la feuille de route adoptée le 9 juillet 2019 ;
- charger le **Comité transpartisan des élus régionaux Néo Terra** d'évaluer les actions déployées pour atteindre les objectifs de Néo Terra et leurs résultats ;
- publier des indicateurs chiffrés et actualisés correspondant précisément aux objectifs de Néo Terra pour en assurer l'évaluation, incluant notamment : consommation régionale de pesticides, production de gaz à effet de serre, surfaces naturelles protégées, taux d'utilisation des transports en commun dans les trajets domicile-travail, évolution de l'artificialisation des sols, part du bio dans la restauration collective, production d'énergie renouvelable, volume de déchets produits, ...

Séance plénière du 7 février 2022

Vers une déclaration de reconnaissance des droits du fleuve Charente

Motion présentée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Exposé des motifs :

La dégradation et l'exploitation des cours d'eau ne sont pas seulement des problèmes environnementaux mais aussi une question de droits et de démocratie.

La Charte de la Terre de 2000 reconnaît la valeur intrinsèque de tous les êtres vivants et de leur interdépendance (article I.1a) et le respect des cycles de régénération et protection de la santé des écosystèmes (article II.5.e).

La Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité considère que l'ensemble des espèces vivantes a le droit de vivre dans un environnement sain et écologiquement soutenable (article 5) et que les générations présentes ont le devoir de garantir le respect des droits des autres espèces vivantes (article 11).

La Directive Cadre européenne sur l'Eau d'octobre 2000 dresse un cadre réglementaire pour une politique européenne de l'eau et en fixe un objectif sans cesse repoussé : atteindre le bon état des eaux pour les milieux aquatiques. Quant à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, elle hisse l'eau et les milieux aquatiques au rang de patrimoine fragile et commun à tous.

Nous constatons qu'un nouveau paradigme est en train d'opérer dans le monde afin de reconnaître la Nature comme sujet de droit, devant être respecté et préservé pour sa valeur intrinsèque, mais aussi pour les générations présentes et futures ainsi que pour les autres espèces, repensant ainsi les rapports entre humains et non-humains.

Dans cette perspective, la reconnaissance du statut de personnalité juridique pour les fleuves progresse. Après la Nouvelle-Zélande et l'Inde qui ont respectivement offert le statut de « personnalité juridique » au fleuve Whanganui et au Gange, la Collectivité Territoriale Corse a voté le 7 décembre 2021 la « Déclaration de reconnaissance des droits du fleuve Tavignanu » et une démarche similaire est en cours en région Centre-Val-de-Loire pour le fleuve Loire.

Notre région Nouvelle-Aquitaine comporte plusieurs fleuves qui méritent tous de voir leurs droits reconnus et respectés : la Charente, la Dordogne et la Garonne, l'Adour, la Sèvre Niortaise...

Parmi eux, le fleuve Charente, qui traverse la région de sa source à Chéronnac (Haute-Vienne) à son embouchure à Port-des-Barques (Charente-Maritime), est l'un des fleuves les plus pollués de France. Il pourrait ouvrir la voie et servir de modèle pour la reconnaissance des droits des écosystèmes fortement menacés.

En effet, 86 % des cours d'eau du bassin versant de la Charente présentent un état écologique dégradé ou très dégradé, tant au niveau des eaux superficielles que souterraines du bassin versant. Seuls 24 % des cours d'eau et 18 % du territoire de ce bassin versant sont inscrits en zones de protection écologique (faune, flore, biotope...).

Or, le fleuve Charente permet d'approvisionner en eau potable une grande partie de la population des départements de la Charente et de la Charente Maritime.

Il joue également un rôle essentiel pour les activités humaines dont les activités agricoles ainsi qu'en aval, la conchyliculture et les activités halieutiques. Il permet la pratique d'activités de loisirs telles que la navigation fluviale, la baignade, la randonnée, favorisant l'écotourisme et l'itinérance cyclable, qui participent pleinement aux atouts de la région.

La bonne santé et la préservation du fleuve Charente sont indispensables pour garantir les droits à un environnement sain des écosystèmes et des générations présentes et futures.

Le fleuve Charente est une entité vivante et indivisible de sa source jusqu'à son embouchure, délimitée par son bassin versant. Il doit disposer à terme d'une personnalité juridique pour faire valoir ses droits fondamentaux.

En conséquence, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine réuni en séance plénière le 7 février 2022, en conformité avec son chef de filât biodiversité, s'engage à mener un plaidoyer auprès de l'Etat afin d'aboutir à une déclaration de reconnaissance des droits du fleuve Charente puis, à terme, de tous les fleuves de Nouvelle-Aquitaine :

- **droit d'exister, de vivre et de s'écouler ;**
- **droit au respect de ses cycles naturels ;**
- **droit de remplir ses fonctions écologiques essentielles ;**
- **droit de ne pas être pollué ;**
- **droit d'alimenter et d'être alimenté par des aquifères préservés de manière durable ;**
- **droit au maintien de sa biodiversité autochtone ;**
- **droit à la régénération et à la restauration de ses écosystèmes.**

Les autres collectivités, les associations, les citoyennes et citoyens et toutes les structures souhaitant défendre les intérêts des fleuves pourront être associés à ce plaidoyer de la Région.

Budget primitif - Rapport de présentation / Exercice 2022

1 / BUDGET REGIONAL

La gestion de la crise COVID-19 a conduit les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et parmi elles les Conseils régionaux, à des dépenses exceptionnelles qui ont grevé de manière plus ou moins durable leurs capacités futures d'intervention. En dépit d'une situation financière saine avant crise, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a ainsi engagé un volume exceptionnel d'investissements et d'emprunts pour affronter les effets et la sortie de la crise.

En 2022, la volonté affichée de restaurer l'épargne, en maintenant un niveau élevé d'investissement (898 M€ en 2022) tout en amorçant une diminution du recours à l'emprunt et en contenant les dépenses de fonctionnement, répond à une intention louable de bonne gestion budgétaire. Mais celle-ci est fortement contrainte par l'absence de véritable levier en matière de recettes fiscales et par une très faible marge de manœuvre.

Dans ce contexte, le CESER ne peut que saluer le renforcement des actions régionales en faveur du transport et des mobilités durables. Il note avec intérêt le maintien de l'engagement régional dans l'offre de TER et d'autocars interurbains, qui participent à l'irrigation des territoires et relève surtout la forte progression des dépenses d'investissement, en hausse de 48 %.

L'endettement de la Région a progressé d'environ un milliard d'euros en seulement deux exercices (ce qui représente environ un tiers du budget total du Conseil régional). Le CESER est conscient que cette situation d'endettement est exceptionnelle et nécessitera à terme un retour à la normale.

Le CESER rappelle que cette trajectoire de retour à la normale des ratios de désendettement ne devra pas se faire de manière trop rapide afin de ne pas peser excessivement sur les dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Ceci pourrait provoquer des risques de rupture graves dans les politiques publiques dont le Conseil régional a la charge (lycée, formation, développement économique...) au moment où les citoyens et les entreprises en ont le plus besoin.

La volonté affichée par le Conseil régional d'anticiper et d'accompagner toutes les transitions impose de prendre à bras-le-corps la diversité des dimensions que recouvre une telle ambition, à savoir les dimensions écologique, économique, sociale, mais aussi démocratique. Si la révision de la feuille de route Néo Terra intègre une dimension sociale, la promotion de la responsabilité sociale et environnementale doit aussi s'attacher à répondre à un véritable défi démocratique qui renvoie à la dimension culturelle associée à ces transitions.

Le monde économique dans toutes ses composantes (économie traditionnelle et ESS) sera source d'innovations et d'accompagnement de ces transitions.

Quelle traduction financière de Néo Terra dans le budget primitif de la région ? La transition écologique, qui nécessite une grande attention aux enjeux sociaux, devrait constituer un préalable et un cadre pour les autres politiques publiques, en particulier de développement économique. Le CESER encourage le Conseil régional à ajuster ses règles d'intervention en privilégiant des critères d'éco-socio-conditionnalité des aides.

Dans le même sens, l'intégration d'une budgétisation sensible au genre constituerait un signe fort dans la démarche engagée par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis de nombreuses années en matière d'égalité réelle et de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, le CESER s'étonne que la question des transitions professionnelles ne soit pas abordée au même titre que les transitions écologique, numérique et industrielle.

Le CESER constate que les aides au sport professionnel restent supérieures à celles mobilisées en faveur du sport pour tous et du mouvement sportif. Le CESER souhaite qu'un rééquilibrage puisse être opéré au bénéfice de ces derniers à la faveur de la révision du règlement d'intervention.

Le CESER souhaiterait constater un report des crédits liés à la fin des emplois associatifs du territoire limousin vers d'autres politiques sectorielles (culture, sport ou jeunesse), ce qui n'est pas perceptible.

Enfin, conscient de la période de reconfiguration de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP), le CESER s'attachera à suivre avec attention le programme en matière d'évaluation puisque le budget présenté ne donne aucune visibilité en matière d'engagement sur des exercices d'évaluation pour l'avenir.

La crise sanitaire de la COVID-19 a révélé et aggravé la situation particulièrement préoccupante de l'état psychique de la jeunesse. Alors que l'année 2022 a été déclarée « Année européenne de la jeunesse », cette situation incite le CESER à encourager le Conseil régional à accentuer son effort dans sa politique d'accompagnement des jeunes et des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

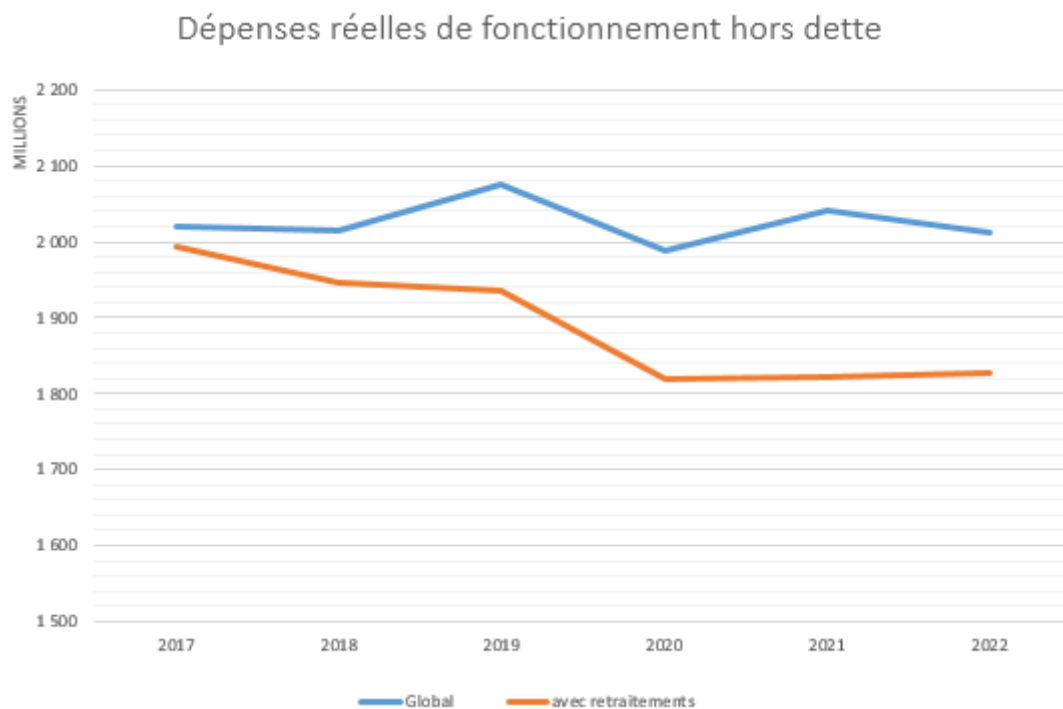
Le Budget Primitif 2022 est de 3,26 Mds.

Le Conseil régional présente un budget 2022 de sortie de crise qui affiche l'ambition d'accélérer la mise en œuvre des engagements qu'il a pris tout en reconstituant des marges d'intervention.

Le Conseil régional annonce comme objectifs principaux la restauration de l'épargne, la diminution de l'emprunt et la poursuite de l'investissement.

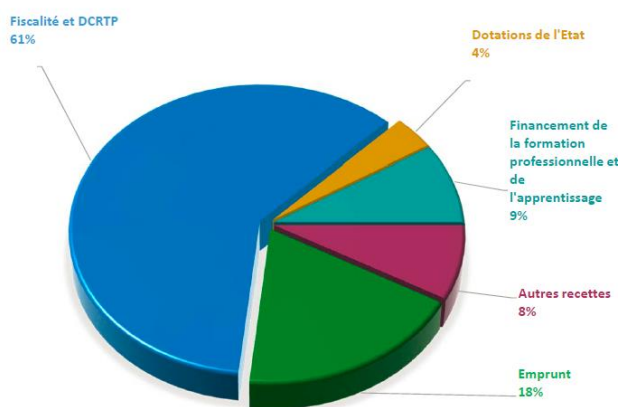
La stabilité des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 011 M€ (- 1,72 %) mais après retraitement, elles progressent très légèrement (+ 0,1 %) et s'élèvent à 1 827,6 M€.

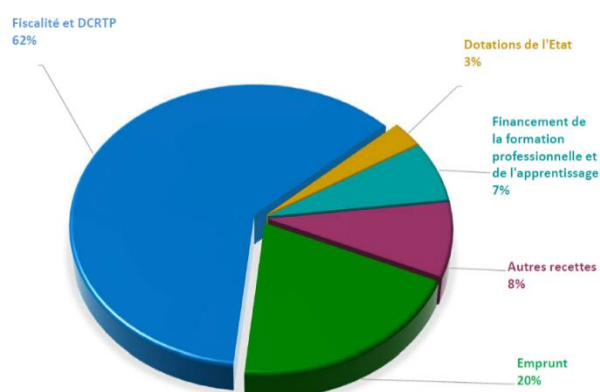


Un Budget primitif annonçant une hausse des recettes

Budget Primitif 2021



Budget Primitif 2022



(Extrait du rapport du Conseil régional)

Le CESER note une hausse des ressources fiscales et DRCTP (+ 75,88 M€ dont 51,54 M€ de Fraction de TVA – CVAE).

Les recettes liées au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Il note une forte baisse sur la ligne relative au PACTE¹ / Plan « Jeunes » (- 69,14 M€ soit - 47,26 %). L'an passé, cette ligne annonçait une augmentation de 81,1 M€, due à la montée en charge de ces dispositifs.

Les dotations de l'État

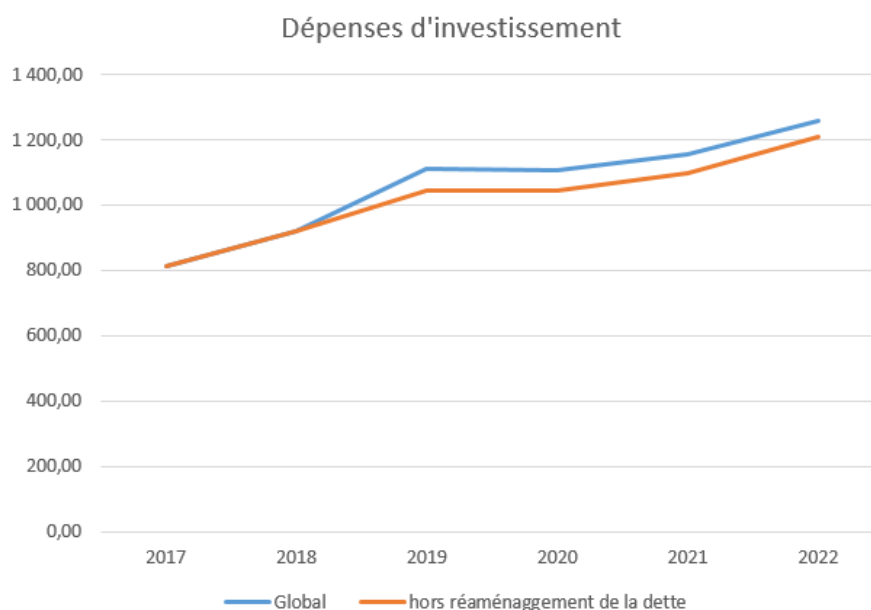
Les dotations de l'État sont de nouveau en baisse. Le caractère exceptionnel de la Dotation Régionale d'Investissement liée au Plan de relance, en baisse cette année, ne suffit pas à justifier cette diminution des recettes régionales. Les dotations « classiques » sont au global en baisse de 3,38 M€. En 2021, celles-ci avaient déjà été amputées de 2,1 M€.

L'emprunt

L'emprunt affiche une hausse de 65,57 M€, sans retraitement, mais après retraitements², il baisse de 2,13 %, soit une hausse de 11,2 M€.

Une hausse des dépenses d'investissement, qui se concentrent davantage sur certains postes de dépenses

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 10,16 % et s'élèvent à 1 210,97 M€ hors dette.



Les principaux postes de dépenses d'investissement en crédits de paiement

Les principaux postes de dépenses (hors piliers 5 et 6) concernent les lycées (bâtiments), les infrastructures et les transports, l'aménagement numérique du territoire, la mobilité durable et intelligente, la performance industrielle, l'agriculture, l'éducation, la recherche, innovation et start-up. Ces thèmes correspondent à eux seuls à plus de la moitié des crédits de paiement du budget primitif.

¹ Pacte régional d'intervention dans les compétences

² Après retraitements PACTE, Plan Jeunes, Ségur, PO 2014-2020, SARE



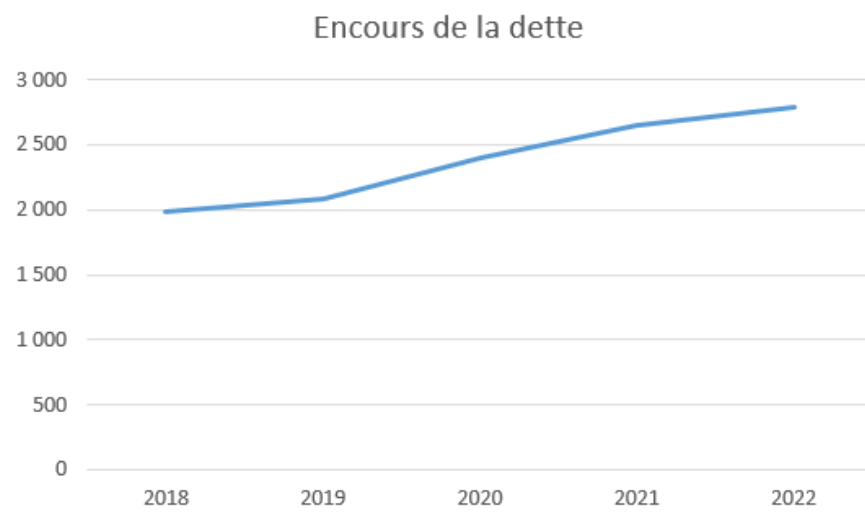
Mobilisent environ 50 % de l'investissement hors dette

Un rétablissement de l'épargne brute, fortement dégradée l'année dernière et la dette

L'épargne brute 2022 s'élève à 312,6 M€ contre 268 M€ en 2021.

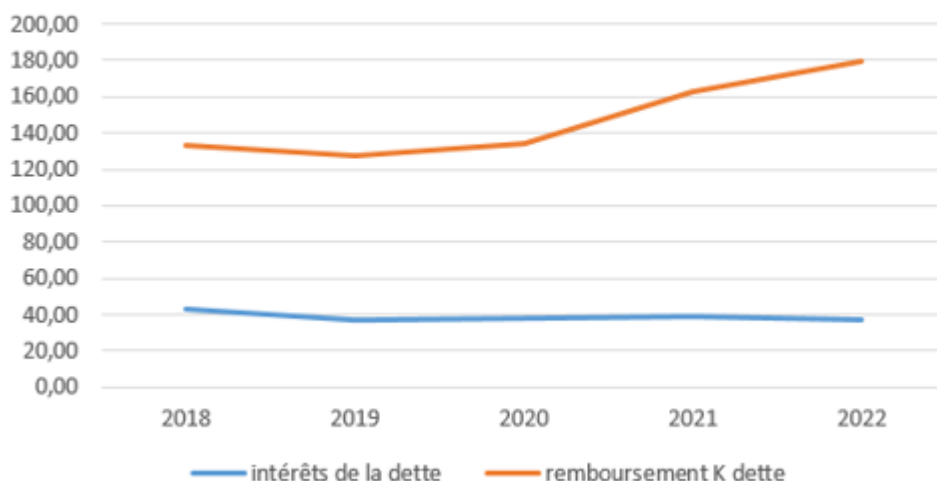
L'épargne brute³ est donc en hausse de 16,62 %, soit + 44,56 M€. Après retraitements, l'épargne augmente plus fortement, de 26,87 % soit - 79,42 M€.

Un point sur la dette régionale



³ Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

remboursement de la dette (en crédits de paiement)



Cette évolution récente de la dette et la volonté annoncée par l'exécutif régional d'un retour à une capacité de désendettement équivalente à la période pré-crise, suscitent de nombreux commentaires au sein du CESER. Deux points de vue sont défendus : les premiers louent la rigueur financière affichée par la Région et jugent positif qu'en cette période de crise, elle s'attache à limiter les risques financiers sans hypothéquer l'avenir. Cela leur paraît d'autant plus important que la Région a pris le parti de faire appel au marché financier, via les emprunts obligataires. Néanmoins, ce point de vue n'est pas partagé par tous. En effet, beaucoup considèrent que le Conseil régional pourrait retarder son objectif de retour à cet « équilibre » de capacité de désendettement à 5 années, et profiter à plein d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt pour renforcer ses investissements dans des projets d'avenir. Ces investissements pourraient être orientés vers le développement de nouvelles filières, la réindustrialisation de l'économie régionale, ou encore la transition énergétique et environnementale.

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI

La transition professionnelle devrait être anticipée par le Conseil régional

Le CESER s'étonne que la question des transitions professionnelles ne soit pas abordée au même titre que les transitions écologique, numérique et industrielle. Or, la réussite des transitions repose notamment sur l'anticipation de l'évolution des filières et des métiers, de la montée et la reconnaissance des compétences des travailleuses et travailleurs.

Pour développer l'employabilité des salariés, la sécurisation de leurs parcours professionnels, l'attractivité des territoires et la favorisation de la réponse aux besoins en ressources humaines des entreprises, l'importance d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale, complémentaire des GPEC d'entreprises et de branches, est essentielle. Le CESER appelle le Conseil régional à impulser, aux côtés de l'ensemble des acteurs, cette démarche d'anticipation fondée sur des diagnostics partagés, des prospectives territorialisées, des solutions co-construites.

La réussite des transitions nécessite, non seulement, un dialogue social de qualité dans les entreprises et dans les branches professionnelles à travers leurs instances paritaires, mais aussi un dialogue territorial nourri puisque le territoire constitue un lieu pertinent pour anticiper, accompagner et réguler les changements économiques, sociaux et environnementaux.

PACTE d'investissement dans les compétences

Le budget primitif fait apparaître une évolution limitée de la politique de formation et de la conception du marché de la formation par rapport au PACTE 2019-2021. En revanche, les premiers éléments transmis démontreraient un décalage, avec une évolution plus conséquente en prenant en compte certaines préconisations du CESER.

Digitalisation

Le CESER rappelle que les outils numériques dans des domaines tels que l'éducation et la formation en particulier, doivent être un levier et non une fin en soi. L'utilisation du numérique nécessite formation et accompagnement. La formation hybride a du sens et présente un intérêt, mais le tout numérique n'est pas souhaitable. Concernant l'équipement des établissements, au-delà du matériel, il est nécessaire de disposer de forfaits et de connexions adaptés. Le CESER s'interroge sur la continuité des aides mises en place à cet effet durant la pandémie.

PILIER 2 - JEUNESSE

Culture : une politique qui doit être guidée par une approche plus transversale, adossée aux droits culturels et à une ambition démocratique

Dans ce budget primitif 2022, l'intervention régionale en faveur de la culture représente un volume total de 73,3 M€, (47,9 M€ en fonctionnement et 25,4 M€ en investissement) incluant les aides aux industries culturelles (pilier économie) et, plus accessoirement, les aides en faveur de l'éducation artistique et de la médiation culturelle.

Le CESER relève avec intérêt le lancement d'une réflexion et d'un appel à projet sur les radios associatives dans le cadre du contrat de filière musiques. Tout en saluant cette initiative, le CESER invite le Conseil régional à un accompagnement plus structurel de ces radios, en s'inspirant du contrat d'objectifs et de moyens établi pour le service public télévisuel régional.

S'agissant du programme d'investissement culturel affiché dans le pilier « aménagement du territoire », le CESER note l'annonce d'un nouveau règlement d'intervention, avec la volonté de soutenir les projets intégrant les droits culturels. Il apprécie cette orientation et recommande au Conseil régional de s'appuyer en cela sur le dispositif et le plan d'action inspiré par la Convention de Faro.

Il appelle par ailleurs des compléments d'information sur la feuille de route envisagée « orientation-formation-professionnalisation-structuration » en matière d'enseignement artistique.

Si le CESER relève bien l'inscription d'une ambition partagée avec l'État en faveur des langues et cultures régionales, il s'inquiète de la diminution significative des crédits de fonctionnement inscrits (diminution de 20,6 %, soit 1,962 M€ en 2022).

Jeunesse : la nécessité de renforcer le soutien au pouvoir d'agir et aux initiatives des jeunes

La crise sanitaire de la COVID-19 a révélé et aggravé la situation particulièrement préoccupante de l'état psychique de la jeunesse.

Alors que l'année 2022 a été déclarée « Année européenne de la jeunesse », cette situation incite le CESER à encourager le Conseil régional à accentuer son effort dans sa politique d'accompagnement des jeunes et des associations de jeunesse et d'éducation populaire : politique qui doit améliorer la reconnaissance et le pouvoir d'agir des jeunes par un soutien accru aux projets citoyens portés par ces derniers avec une démarche également inspirée par la recherche d'une mise en œuvre effective des droits culturels.

Le CESER souligne également l'effort confirmé en faveur du logement des jeunes (4,79 M€ en dépenses d'investissement, soit + 14,9 %).

Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

L'enveloppe pour les investissements dans des lycées reste au niveau 2017-2021. Or, 700 millions d'euros, soit la moitié des investissements prévus, n'ont pas encore été utilisés. Le CESER s'interroge quant à leur consommation sur le PPI actuel.

Le CESER insiste sur la nécessité, dans le cadre de projets de cette envergure, d'anticiper suffisamment la phase d'études pour limiter les risques de retard dans les projets. Les études peuvent aussi être utilisées afin de permettre d'adapter au maximum ces projets aux besoins actuels et anticipés des usagers (taille des locaux...).

De tels projets comportent enfin des risques en matière d'orientation : l'intérêt individuel des jeunes pouvant se retrouver non prioritaires face aux besoins du bassin d'emploi et au taux de remplissage des établissements.

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Habitat et politique de la ville : une intervention à clarifier

Le CESER relève diverses évolutions de la politique régionale dans ce domaine :

- un recentrage de la politique du logement en direction des centres bourgs (1,29 M€ en investissement et 0,32 M€ en fonctionnement)
- une réduction notable de la ligne « politique de la ville » (0,61 M€ en 2022, soit - 59,3 %), à propos de laquelle le CESER demande une clarification.

Santé : pour une approche globale « One Health », privilégiant une approche préventive et prenant en compte la réalité des besoins des populations et des métiers du soin

La seule approche sous un prisme budgétaire ne peut permettre de prendre la mesure de la démarche initiée par le Conseil régional autour de cette démarche.

Les financements spécifiquement dédiés à la santé dans le budget primitif 2022 recouvrent pour l'essentiel les dépenses de fonctionnement et d'investissement consacrés aux instituts de formation aux métiers des carrières sanitaires et sociales (4,15 M€ en investissement, soit + 34,5 % par rapport au budget primitif 2021 et 100,7 M€ en fonctionnement, soit + 7,3 %). Dans ce domaine, le CESER relève avec intérêt la participation du Conseil régional à la création de nouvelles places de formation en lien avec le plan « Ségur de la santé ». Malgré la réalité et l'importance des besoins, de nombreux obstacles sont rencontrés dans ce domaine dus à de multiples facteurs : critères de recrutement des candidats aux formations, découragement des élèves en cours de formation, pénibilité et manque de reconnaissance des métiers. Une attention particulière doit être portée sur la situation alarmante des établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées, pour lesquels les besoins en personnels font gravement défaut.

La démarche impulsée devrait, selon le CESER, amener le Conseil régional à une prise en compte globale sans se réduire à la seule création d'une école vétérinaire. L'action doit être transversale pour permettre la prévention de risque de maladies chroniques. Les politiques concernées rassemblant celle de l'alimentation, de la jeunesse et du sport.

Sport : pour un renforcement de la politique de soutien au sport pour tous

Le CESER relève dans le budget primitif 2022 un tassement des aides au secteur sportif (- 17,2 % en investissement et + 1,8 % en fonctionnement, soit une baisse globale de - 10,9 % à 29,18 M€). Cette diminution masque un effort plus marqué en faveur des équipements sportifs (7,5 M€, soit + 33,9 %) et un maintien des aides en faveur du sport pour tous et du mouvement sportif. Le CESER constate cependant que les aides au sport professionnel restent encore supérieures à celles mobilisées en faveur du sport pour tous et du mouvement sportif. Le CESER souhaite qu'à la faveur de la révision du règlement d'intervention un rééquilibrage puisse être opéré au bénéfice de ces derniers.

Vie associative : une politique qui mérite d'être révisée et plus lisible, notamment en faveur de l'emploi associatif

Le CESER a bien enregistré l'arrivée à échéance des aides spécifiques jusqu'alors maintenues en faveur des emplois associatifs du territoire limousin, qui se traduit par une baisse significative des crédits inscrits au titre des emplois associatifs (2,76 M€ en 2022 contre 5,76 M€ dont 2,6 M€ pour les emplois de l'ex-Limousin en 2021). Un report d'une partie de ces crédits supprimés au titre de la vie associative vers d'autres politiques sectorielles (culture, sport ou jeunesse) n'est pas perceptible et ces crédits mériteraient d'être effectivement réaffectés le cas échéant. En outre, la politique régionale des emplois associatifs impulsée en 2017 accuse dans ce budget une baisse parallèle de - 12,4 % et les subventions de fonctionnement inscrites au précédent budget de ce chapitre « Vie associative et égalité » ont également disparu (soit - 1 M€).

Au total, le CESER relève que le budget en faveur de la vie associative accuse en 2022 une baisse de - 37,8 % (- 41,1 % en crédits de fonctionnement). Au regard de l'importance de la vie associative en région et de son rôle dans l'animation des territoires, le CESER appelle le Conseil régional à un réajustement de sa politique de soutien structurel au monde associatif. Cet appel est d'autant plus légitime en raison des effets de la crise sanitaire sur le bénévolat associatif que des inquiétudes suscitées par la mise en place du nouveau Contrat d'Engagement Républicain et des dispositions de la loi du 24 août 2021.

Projet de budget 2022 : quelle traduction financière de Néo Terra ?

Que ce soit en 2021 ou en 2022, la présentation du budget primitif ne fait pas véritablement apparaître, au-delà des actions envisagées (circuits courts, report modal...), une traduction budgétaire des ambitions affichées dans Néo Terra. Que représente ainsi financièrement, Néo Terra, présenté comme le « fil directeur » de l'action régionale ?

A minima, devraient figurer :

- un aperçu de l'ensemble des financements alloués dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route ;
- une visibilité sur l'évolution budgétaire permettant une réponse aux objectifs fixés (quelles priorités, quels critères, comment des crédits ont-ils été réaffectés ?).

À la lecture du projet de BP 2022, le développement des mobilités durables apparaît une priorité forte.

Le document de présentation du budget ne fait pas apparaître suffisamment la manière dont les politiques régionales doivent être recomposées pour infléchir véritablement nos modèles de développement et répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels nous sommes de plus en plus confrontés.

Une reprise des investissements dans le transport régional

Dans le contexte actuel, le CESER ne peut que saluer le renforcement des actions régionales en faveur du transport et des mobilités durables. Le CESER note avec intérêt le maintien de l'engagement régional dans l'offre de TER et d'autocars interurbains, qui participent à l'irrigation des territoires. Il relève surtout la forte progression des dépenses d'investissement, en hausse de 48 %. Au-delà des nécessaires opérations de maintenance ou de modernisation des matériels, un investissement fort et durable en faveur du rail est, en effet, indispensable pour impulser un report modal significatif de la route vers des mobilités moins carbonées. Cela passe notamment par une mise en œuvre volontariste par l'État et la Région du protocole d'accord sur les lignes de desserte fine du territoire. La régénération du réseau ferré dégradé par des décennies de sous-investissement est un préalable indispensable pour restaurer la performance et la fiabilité du transport ferroviaire, afin d'être une alternative attractive à la voiture.

Au-delà, le CESER invite le Conseil régional à :

- considérer avec précaution le développement du train léger, afin de ne pas condamner le fret ferroviaire sur des lignes où il aurait un potentiel ;
- penser sur la durée ses politiques de mobilité décarbonée : à plus long terme, les trains à hydrogène ou à batteries ne sont pas nécessairement les seuls leviers ; il pourrait aussi être intéressant d'envisager, en lien avec l'État et SNCF Réseau, l'électrification des lignes structurantes du réseau régional.

Si le train doit constituer l'épine dorsale des transports régionaux, il n'a toutefois pas vocation à desservir l'ensemble des territoires. La question de l'accessibilité des territoires ruraux, éloignés des réseaux de transports, reste entière. Comment offrir, dans ces territoires où la voiture reste le principal - et parfois l'unique - mode de transport, des solutions de mobilité décarbonées ? Résorber les « zones blanches » de la mobilité, proposer des alternatives à l'autosolisme par de nouveaux services ou un renforcement de l'offre existante, faciliter les déplacements du quotidien... autant d'objectifs qui doivent permettre de faciliter les déplacements du quotidien des Néo-Aquitains, de réduire les inégalités territoriales et d'engager la transition écologique et énergétique des territoires. Le CESER sera, dans cette perspective, attentif au déploiement des contrats de mobilité dont la négociation est prévue en 2022.

Par ailleurs, le CESER a noté la construction de nouveaux lycées dans la région et s'interroge sur la manière dont l'accès à ces établissements a été pensé. Outre l'organisation de transports scolaires par autocar, des réflexions ont-elles été menées sur leur accès en train ou par des mobilités actives ? Au-delà de l'implantation de nouveaux établissements, comment le Conseil régional favorise-t-il, à travers par exemple des travaux d'aménagement, les mobilités actives ?

En 2022, la Région continue de financer des opérations routières. Il s'agit notamment de poursuivre, conformément aux objectifs inscrits dans le SRADDET, le désenclavement de Limoges et du Limousin. Pour le CESER, la modernisation du réseau ferré doit constituer la priorité ; à défaut, il sera difficile d'impulser une véritable politique de report modal de l'automobile vers le rail et ainsi d'engager la Nouvelle-Aquitaine vers des mobilités durables. Le CESER dissocie toutefois la situation des RN 141 et 147 : la mise à 2x2 voies de la RN 141 entre Limoges et Bordeaux est aujourd'hui en grande partie achevée, et les travaux sur une partie de la section manquante sont en cours ; au-delà du seul budget 2022, qui porte sur la modernisation de la route existante (créneaux de dépassement, déviation, section à 2x2 voies), la liaison entre Limoges et Poitiers soulève davantage d'interrogations, tant par l'ampleur des travaux à réaliser et de leur impact environnemental que sur le modèle de financement (autoroute concédée ?).

Le CESER attire enfin l'attention sur la mise en accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite : si des progrès ont été accomplis, il reste encore du chemin à parcourir pour rendre accessible l'ensemble de la chaîne de transports : accessibilité des autocars régionaux, accessibilité des gares et quais, assistance en gare...

Des interrogations sur le numérique et l'économie territoriale

Le CESER voit avec satisfaction la montée en puissance du déploiement des réseaux à très haut débit en Nouvelle-Aquitaine. Il note en particulier que 2022 verra le pic de réalisation des travaux menés sur les territoires, avec pour conséquence un fort engagement de crédits de paiement sur l'exercice (près de 66 M€ d'investissement). C'est une nécessité pour rattraper le retard de notre région puisque la Nouvelle-Aquitaine, avec 55,18 %, se situe seulement à la 10^e place des régions pour le taux de raccordement en fibre jusqu'à l'abonné, selon les données ARCEP du 3^e trimestre 2021.

Il attire toutefois l'attention sur le fort recours à la sous-traitance pour le déploiement du réseau qui pose des questions techniques (qualité des raccordements par exemple) et sociales (conditions de travail dégradées, de recours aux travailleurs détachés...).

Le CESER note enfin un recul sensible des crédits d'investissement dédiés à l'économie territoriale (- 3 M€ sur la création/reprise/transmission de TPE dans les territoires, dont il souhaiterait connaître l'origine. L'enjeu est d'importance pour les territoires les moins peuplés, pour qui les commerces et services de proximité sont une condition du maintien des populations et d'attractivité.

Celui du soutien aux entreprises en retournement (- 5 M€ de crédits d'investissement) l'est tout autant, alors qu'en 2022 les facteurs de fragilisation des entreprises ne manqueront pas (réduction du soutien public, hausse des coûts de production, remboursement des dettes contractées pendant la crise...).

PIILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La transition écologique nécessite des investissements supplémentaires

Les efforts budgétaires réalisés par le Conseil régional en 2020 et 2021 pour contrer les effets sociaux et économiques de la pandémie de COVID-19 sont salués. De nombreux investissements ont pu être réalisés à cette occasion, en particulier dans la transition écologique. La crise COVID a rappelé que faire appel à de l'endettement public face à des situations exceptionnelles est à la fois nécessaire et possible.

Face à l'urgence du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, de tels efforts budgétaires sont à poursuivre avec pour objectif de réussir la transition écologique. La situation environnementale, à laquelle Néo Terra veut répondre, nécessite des investissements matériels (pour les transformations structurelles) et immatériels (pour les accompagnements inévitables) massifs. Une réflexion est dès lors nécessaire à l'échelon régional comme national afin d'identifier les procédés réellement vertueux et de bâtir une stratégie globale fixant les priorités et identifiant les mécanismes parfois contradictoires de démarches qui ne sont pas toutes indéfiniment conciliables, ce qui est particulièrement prégnant dans le domaine de l'agriculture.

Les pouvoirs publics doivent élaborer un projet cohérent, fixant des règles, des priorités, des limites et privilégiant l'utilité sociale à long terme dans un contexte de restriction énergétique en train de s'imposer. C'est dans cette optique qu'il est utile d'identifier dans quelle mesure l'investissement dans la transition écologique pourrait être financé plus fortement pour répondre aux défis.

Le CESER souhaiterait également des précisions sur les moyens alloués à la rénovation énergétique des « passoires thermiques », levier essentiel de la lutte contre le dérèglement climatique, après qu'il ait été mis fin au dispositif ARTEE : quel a été le bilan de ce dispositif qui a conduit à y renoncer ?

L'urgence environnementale se doit d'être compatible avec l'objectif du Conseil régional de retrouver le niveau d'endettement antérieur à la crise COVID dans un délai de 5 ans. La transition écologique, qui nécessite une grande attention aux enjeux sociaux, devrait constituer un préalable et un cadre pour les autres politiques publiques, en particulier de développement économique.

L'attente reste forte pour une présentation du budget mettant en évidence la façon dont il répond aux enjeux de climat et de biodiversité

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur le financement de la transition écologique, le CESER réitère la demande de disposer, par exemple en annexe du projet de budget, d'un récapitulatif des actions financées au titre de Néo Terra pour l'année mais aussi celles non encore financées. Une telle présentation aiderait à identifier en quoi le projet de budget répond aux objectifs fixés par la feuille de route. Des éléments similaires pourraient être communiqués concernant les grands schémas régionaux et leur mise en œuvre.

La participation du Conseil régional à deux groupes de travail nationaux visant à identifier les moyens d'évaluer le budget à l'aune des enjeux de biodiversité et de climat est largement saluée : cela ne peut qu'améliorer le processus de décision budgétaire.

Transition écologique et énergétique

À l'exception des fonds alloués à la « mobilité durable et intelligente », les budgets sont globalement en baisse sur le volet de la transition énergétique et écologique. Une augmentation de l'investissement pour la ligne « économie circulaire et déchets » est toutefois à noter, de même qu'une légère augmentation accordée aux trames verte et bleue (pour un montant d'un million d'euros). Le budget est présenté comme compatible avec les engagements de Néo Terra, mais cette affirmation laisse le CESER perplexe : comment remplir les objectifs politiques de Néo Terra avec des moyens en baisse ?

Si ces baisses peuvent être compensées par des financements européens alloués au titre de la relance, ceux-ci constituent de fait des ressources provisoires. Pour le CESER, les budgets alloués par le Conseil régional à la biodiversité, à l'eau, au littoral, à la transition énergétique et à l'adaptation aux changements climatiques devraient être à minima stabilisés.

Concernant plus spécifiquement la partie sur la biodiversité et l'eau :

- le CESER note avec grand intérêt la volonté du Conseil régional de réfléchir à un modèle économique de la biodiversité. Il s'agirait de trouver un mode de financement pérenne et une meilleure valorisation de celle-ci auprès des acteurs afin d'aider à sa préservation en mettant en évidence les services qu'elle rend ;
- le Conseil régional souhaite définir, pour chaque bassin versant, un mix de solutions à mettre en œuvre afin de limiter les conflits d'usages dus aux problématiques de gestion quantitative de l'eau. La réflexion du Conseil régional devra être bien articulée avec les réflexions portées par les autres acteurs de l'eau⁴.

Concernant plus spécifiquement la partie « transition énergétique » :

- le Conseil régional souhaite encourager les contrats d'achat d'électricité renouvelable et locale en circuit court, par le biais de contrats de gré à gré entre producteurs d'énergie d'une part et entreprises consommatrices d'autre part. Ces contrats ne peuvent avoir un intérêt que s'il s'agit d'aider au développement de projets d'énergies renouvelables vertueux ;
- le CESER salue la poursuite de l'accompagnement du Conseil régional à destination d'entreprises très consommatrices d'énergie, pour diminuer fortement ces consommations et réaliser des économies. L'aide apportée par le Conseil régional, qui représente 8 ou 9 millions d'euros par an, prend sauf exception la forme de subvention. Pourquoi ne pas recourir davantage à des avances remboursables, sur la base par exemple de critères de taille de l'entreprise ou de situation économique ?

PILIER 5 – GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Pour une mise à contribution durable des fonds européens dans le budget régional

Le CESER relève que dans le Budget primitif, les fonds REACT-EU (fonds de relance) remplissent leur objectif d'intervention sur les territoires.

⁴ Pour plus d'informations relatives à la position du CESER sur l'eau, se référer à l'avis sur les projets de Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, adopté en juillet 2021.

Le CESER attire l'attention sur le fait que pour l'année 2022, les fonds de relance semblent compenser une baisse des dépenses de la région dans certains piliers. Il s'inquiète sur le devenir de l'engagement pour les futurs exercices budgétaires dans ces piliers, compte tenu du caractère exceptionnel des fonds REACT-EU.

PILIER 6 - L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES ET LE BUDGET PRIMITIF 2022

Le CESER est conscient de la période de reconfiguration de la Commission d'évaluation des politiques publique (CEPP). Mais le budget présenté ne donne aucune visibilité en matière d'engagement sur des exercices d'évaluation pour l'avenir (1 200,00 € d'autorisation d'engagement en 2022, contre 302 280,00 € en 2020 et 289 392,00 € en 2021).

Le CESER s'attachera donc à suivre avec attention le programme en matière d'évaluation et sera vigilant à ce que la Région continue de s'engager et de valoriser les démarches d'évaluation de politiques publiques à la hauteur du discours tenu.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Christelle ABATUT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

B - « Évaluation des politiques régionales »

Président : Julien RUIZ ; Rapporteur : Christian CHASSERIAUD

C – « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe »

Présidente : Rita SILVA-VARISCO ; Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE



Vote sur l'avis du CESER
« Budget primitif – Rapport de présentation – Exercice 2022 »

104 votants

100 pour

4 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Feuille de route 2022-2026 « Biocontrôle et biosolutions »

Séance plénière du 1^{er} février 2022

La feuille de route « Biocontrôle et biosolutions » du Conseil régional est saluée par le CESER. Elle a en effet pour objectif de développer et de rendre économiquement viables les biosolutions et produits de biocontrôle nécessaires à la sortie des produits phytopharmaceutiques, appelés communément pesticides. Cette feuille de route participera ainsi à l'accompagnement économique des acteurs régionaux vers l'atteinte des objectifs définis par Néo Terra concernant l'usage d'intrants en agriculture. Les produits de biocontrôle et les biosolutions doivent toutefois être mobilisés dans le cadre d'une volonté de développer l'agroécologie : il ne s'agit pas simplement de se substituer aux pesticides de synthèse, mais aussi de repenser globalement les pratiques agricoles. Pour pleinement atteindre l'objectif de transition agroécologique, la feuille de route devrait par ailleurs s'inscrire plus résolument dans la volonté de préserver la biodiversité, notamment par une gouvernance élargie aux acteurs de la biodiversité et par un suivi spécifique de l'effet des produits de biocontrôle et des biosolutions sur les écosystèmes. Il faut maîtriser les risques pour la biodiversité comme pour la santé humaine d'une massification de l'usage de ces produits.

La feuille de route est saluée car elle vise à avancer vers la sortie des pesticides de synthèse en développant une filière économique sur le territoire régional

Selon le document du Conseil régional, « le biocontrôle est un ensemble de méthodes de protection des plantes utilisant des mécanismes naturels et reposant sur une gestion des populations de ravageurs (insectes provoquant des dégâts sur les cultures et limitant les rendements) plutôt que sur leur éradication. Les biosolutions englobent les produits de biocontrôle ainsi que les biostimulants, les biofertilisants et bioadjuvants, destinés au monde végétal, mais également les produits nutritionnels destinés à l'élevage, afin d'améliorer la santé des animaux et de réduire l'utilisation des antibiotiques ». Selon le Code rural et de la pêche maritime, repris dans la délibération du Conseil régional, il existe quatre catégories de biocontrôle :

- les macro-organismes : insectes, acariens et nématodes ;
- les micro-organismes : bactéries, virus et champignons ;
- les médiateurs chimiques : phéromones et kairomones (pour perturber les insectes) ;
- les substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Partant du constat d'un contexte régional propice au développement du biocontrôle et des biosolutions, le Conseil régional et ses partenaires ont pour ambition de faire de la Nouvelle-Aquitaine la région « leader » sur les produits relevant de ces catégories. La feuille de route prévoit deux objectifs au service de cette ambition :

- favoriser la sortie des pesticides en massifiant le recours aux solutions de biocontrôle : la feuille de route vise ainsi un doublement de l'utilisation de ces produits dans les exploitations agricoles entre 2021 et 2026 ;
- développer un tissu économique d'acteurs des biosolutions. Le Conseil régional vise une augmentation du chiffre d'affaires du secteur de 25 % par an pour les producteurs de biosolutions sur le territoire, afin d'atteindre 18 milliards d'euros en 2026. La Région fixe également une trajectoire cible en termes d'emplois : passer de 1 000 emplois en 2022 à 1 500 en 2026, soit une augmentation de 50 %.

Il s'agit pour le Conseil régional d'expérimenter des solutions techniques, organisationnelles ou encore juridiques pour lever les freins au développement et à l'utilisation massive de ces produits. Pour cela, en co-pilotage avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et avec le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, la feuille de route est structurée en quatre axes :

1. fédérer les acteurs du biocontrôle et des biosolutions sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine ;
2. accompagner la recherche et soutenir l'innovation ;
3. faciliter l'accès au marché des produits de biocontrôle et des biosolutions (à noter : pour mettre les produits sur le marché, une autorisation est nécessaire ; les réglementations européennes et nationales définissent les conditions à remplir pour cela) ;
4. accélérer le déploiement des produits de biocontrôle et les biosolutions en Nouvelle-Aquitaine.

Cette feuille de route est saluée par le CESER, pour différentes raisons.

- Premièrement, elle vise à atteindre les objectifs définis dans l'ambition 2 de Néo Terra, que le CESER soutient : sortir des pesticides de synthèse d'ici 2030 et sortir des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques d'ici 2025.
- Deuxièmement, elle vise à accompagner le monde agricole dans cette transition, en proposant un accompagnement technique au changement de modes de culture et de production, mais également en rendant viables économiquement ces nouvelles pratiques, pour ne pas remettre en cause l'équilibre économique des exploitations. S'il est important que les agriculteurs et agricultrices soient accompagnés techniquement, il faut aussi qu'ils soient accompagnés quant au risque encouru de perte de rendement. Quel partage collectif du risque pris par les exploitants changeant leurs pratiques ? C'est une question à aborder dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route.
- Troisièmement, elle vise à accélérer la recherche pour trouver d'autres solutions afin de protéger les cultures, à fédérer les acteurs et les solutions, à encourager les retours d'expériences pour développer des solutions pertinentes. La structuration publique de la filière contribuera à vérifier la pertinence des produits proposés aux exploitants agricoles.
- Quatrièmement, elle vise à favoriser la production sur le territoire néo-aquitain de ces produits, en développant l'emploi dans le secteur.

Cet objectif de développement d'une industrie des produits de biocontrôle ne doit pas se faire au détriment de l'usage des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), dont certaines sont disponibles quasi-gratuitement et ne participeront pas à l'objectif d'augmentation de 25 % du chiffre d'affaires des produits de biocontrôle et des biosolutions. Les expériences déjà accumulées sont précieuses.

Si la Nouvelle-Aquitaine souhaite être précurseur en matière de biocontrôle et de biosolutions, il s'agit bien de s'inscrire dans le cadre des réglementations nationales et européennes, afin que les agriculteurs ne soient pas mis en difficulté par rapport aux productions de leurs homologues d'autres pays ou régions.

- **Veiller à ce que l'ambition de la Nouvelle-Aquitaine d'être pionnière en matière de biocontrôle et de biosolutions ne se fasse pas au détriment de l'équilibre économique des exploitations agricoles de la région. Réfléchir pour cela à un accompagnement du risque pris par les exploitations.**

L'utilisation des produits de biocontrôle et des biosolutions doit s'inscrire dans la nécessité de repenser dans leur ensemble les pratiques agricoles

C'est bien comme *élément* de la transition agroécologique que les biosolutions et produits de biocontrôle doivent être appréhendés. Il ne s'agit pas simplement de remplacer des produits (les pesticides de synthèse) par d'autres (les produits de biocontrôle et les biosolutions) mais bien de revoir plus globalement les pratiques. Le CESER insiste sur la nécessité de cette approche systémique, certes évoquée dans cette feuille de route à caractère essentiellement économique, mais qui pourrait être mieux mise en avant¹. Les produits de biocontrôle et les biosolutions sont à mettre au service d'une nouvelle gestion de l'exploitation : il faut en premier lieu améliorer la vie des sols, replanter les haies, reconstituer les écosystèmes, pour ensuite soigner les plantes par des produits de biocontrôle et des biosolutions, en dernier recours. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'agroécologie peut se développer sans équipements numériques sophistiqués. L'usage des produits de biocontrôle doit de toute manière s'effectuer avec un souci de sobriété numérique et de recherche d'autonomie technique.

Le CESER s'est exprimé à plusieurs reprises en faveur de cette transition agroécologique, comme en témoignent ses rapports intitulés *Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine*, adopté en mars 2021, et *Enjeux d'une neutralité carbone en 2050 en Nouvelle-Aquitaine*, adopté en juillet 2019.

Cette ambition est également poursuivie par le Conseil régional, au travers de Néo Terra comme de différents dispositifs opérationnels que le CESER a eu l'occasion de saluer. Un retour d'expérience de toutes les politiques menées par le Conseil régional en la matière serait d'ailleurs utile aux acteurs régionaux et au CESER. Le CESER souhaiterait par exemple avoir un retour d'expérience sur l'aide apportée à l'entreprise « ImmunRise », dont la production de micro-algues avait suscité bien des espoirs.

- **Affirmer de manière plus visible que les produits de biocontrôle et les biosolutions ne peuvent s'utiliser en simple substitution des pesticides de synthèse mais qu'ils doivent faire partie d'une révision plus globale des modes de production agricole.**
- **Réaliser un retour d'expérience sur l'ensemble des politiques menées par le Conseil régional en matière de transition agroécologique, afin de donner de la visibilité à celles-ci et d'en tirer des enseignements.**

¹ La page 5 de la feuille de route précise ainsi : « *Le recours au biocontrôle nécessite un renforcement du suivi des pathogènes et de l'approche systémique des exploitations, c'est-à-dire la combinaison judicieuse de plusieurs pratiques, et le développement de synergies entre elles. Son déploiement demande une haute technicité et une parfaite connaissance sur les bioagresseurs et la dynamique elle-même des parcelles cultivées. Pour être efficace, il doit s'intégrer dans une gestion globale de l'exploitation (plantation de haies, richesse en matière organique des sols, assolements, diversité des cultures et éléments de paysage,...).* »

Afin de concourir à la transition agroécologique, la feuille de route devrait s'inscrire plus résolument dans l'optique de préserver la biodiversité, par une gouvernance élargie et un suivi spécifique

Les produits de biocontrôle et les biosolutions peuvent être néfastes pour la santé humaine comme pour la biodiversité. À cet égard, il convient de préciser qu'un produit naturel n'est pas par essence vertueux :

- Concernant les *substances* : ce qui compte, ce n'est pas l'origine naturelle ou artificielle, mais bien le caractère actif de la substance, qui peut être inoffensif ou non. De plus, même des molécules naturelles homologuées et considérées comme inoffensives peuvent perturber les écosystèmes lorsqu'elles sont utilisées à grande échelle, en mélange avec d'autres.
- Concernant les *organismes vivants* : les organismes utilisés en biocontrôle peuvent devenir des espèces exotiques envahissantes. En témoigne l'exemple de la coccinelle asiatique, introduite en biocontrôle par l'ancien Institut national de la recherche agronomique (INRA) dans les années 1990 et classée depuis comme espèce invasive. Pour rappel, les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des causes principales de l'érosion de la biodiversité dans le monde.

L'objectif de la feuille de route étant une diffusion massive des biocontrôles et des biosolutions, il faut sécuriser la massification envisagée et se doter de garde-fous quant à leur possible impact sur la biodiversité. Différents leviers sont à mobiliser :

- Assurer un suivi global, strict et continu des produits de biocontrôle et des biosolutions, en mesurant en permanence les éventuels risques de l'utilisation de ces produits. La feuille de route mentionne bien une évaluation des impacts des produits, mais surtout du point de vue sanitaire. La dimension « *biodiversité* » doit impérativement être plus fortement prise en compte pour que la feuille de route s'inscrive dans l'approche « *une seule santé* », qui contient aussi l'état des écosystèmes². Il s'agit de ne pas rendre caduques les efforts réalisés par ailleurs en faveur de la biodiversité.
- Élargir la gouvernance actuellement prévue pour la feuille de route aux acteurs travaillant sur la biodiversité, afin qu'ils puissent donner leur avis et indiquer des points de vigilance le cas échéant. En particulier, le comité de pilotage devrait être élargi à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), tandis que le comité d'orientation stratégique pourrait être ouvert à des acteurs d'Ecobiose.
- Les établissements d'enseignement publics comme privés pourraient aussi être mobilisés - y compris leurs exploitations agricoles. Le CESER encourage fortement la Région à poursuivre, dans le cadre de ses compétences, son accompagnement financier dans les investissements dédiés à la transition agroécologique dans les exploitations des lycées agricoles, pour une sensibilisation des étudiants aux biocontrôles et biosolutions. De même, dans le cadre de cette feuille de route, la formation des formateurs semble une nécessité évidente.

La feuille de route prévoit de mobiliser la recherche pour trouver de nouvelles substances actives et de nouveaux procédés. Il conviendrait aussi de mener des études sur le rôle des auxiliaires de culture présents dans le milieu naturel, à l'exemple de celle réalisée sur le rôle des chauves-souris dans la lutte contre le ver de la grappe, démontrant que les chiroptères contribuaient à réduire significativement les dégâts³.

Le CESER note la volonté du Conseil régional de rechercher la simplification des processus d'homologation pour que la mise en marché des produits soit moins longue. Cette simplification ne doit toutefois pas aller à l'encontre de l'objectif de garantir l'innocuité des produits pour les humains et pour l'environnement.

- **Élargir la gouvernance de la feuille de route aux acteurs de la biodiversité, pour qu'ils puissent donner leur avis et, le cas échéant, alerter quant aux effets des produits de biocontrôle et des biosolutions sur la biodiversité.**
- **Mieux faire ressortir dans la feuille de route la nécessité d'assurer un suivi de l'effet des produits sur la biodiversité.**
- **Étendre le périmètre de la recherche en menant des études sur le rôle des auxiliaires de culture dans la régulation des ravageurs.**

² A noter : l'action 8 prévoit bien de suivre l'impact des produits sur le sol ou la biodiversité.

³ Viticulture et rôle fonctionnel des chiroptères – Bilan 2019-2020 LPO, UMR SAVE INRAe, Eliomys, CIVB.



Proposition de la commission 3 « *Environnement* »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY



Vote sur l'avis du CESER
« Feuille de route 2022-2026 « *Biocontrôle et Biosolutions* » »

111 votants
94 pour
6 contre
11 abstentions

Adopté à la majorité

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Réduction des tensions de recrutement : adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

Séance plénière du 1^{er} février 2022

Le CESER constate avec satisfaction que le projet présenté prend en compte un certain nombre de ses recommandations émises depuis quelques années dans le cadre des avis sur les politiques de formation et d'emploi du Conseil régional, avec la prise en compte de facteurs plus larges que le seul accès à la formation pour résoudre les tensions dans le recrutement.

Le Conseil régional est encouragé à poursuivre les actions visant à l'acquisition de socles de compétences généralistes ou métier, plutôt qu'à chercher à réaliser une hypothétique adéquation entre des besoins employeurs et une offre de travail, en prêtant attention au traitement du diplôme et aux publics visés.

Le CESER insiste sur l'attention particulière à porter aux métiers du soin et du lien social, cruciaux dans le contexte social, politique et économique actuel, au sein du dispositif envisagé, en lien avec les évolutions démographiques.

Les conséquences de ce dispositif en matière d'égalité femmes-hommes et de discriminations potentielles sont à envisager dès sa phase de conception.

Il est rappelé l'importance d'envisager, dès l'élaboration du projet, une démarche d'évaluation structurée qui sera mise en place à un niveau global mais aussi segmentée en fonction des publics, types de formation, d'emplois...

Il est enfin proposé de modifier le titre de la délibération pour l'adapter davantage à son contenu.

Des évolutions positives constatées

Le CESER constate avec satisfaction que le projet présenté prend en compte un certain nombre de recommandations émises depuis quelques années dans le cadre des avis sur les politiques de formation et d'emploi du Conseil régional¹.

Le CESER salue les taux d'insertion importants présentés en introduction (p. 1), tout en rappelant qu'un durcissement des conditions d'accès à la formation peut être induit par un accent trop important mis sur

¹ Voir l'avis du CESER du 6 octobre 2021 sur « Nouvelle-Aquitaine rebond, mobilisation pour l'accès à la formation », l'Avis du CESER du 6 octobre 2021 « sur le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine », les avis du CESER de mars 2021 sur la « transformation de la formation » et la « réussite de tous les jeunes. »

l'objectif de retour à l'emploi. Pour autant, si la formation professionnelle était réellement l'unique solution au traitement du chômage et des tensions de recrutement, alors les résultats affichés devraient être de 100%. C'est pourquoi le CESER s'interroge sur le devenir des 31% de bénéficiaires dont la sortie n'est ni « positive », ni en formation. Par ailleurs, Le délai de référence de six mois retenu pour évoquer une « sortie positive » du dispositif en matière de Contrat à durée déterminée (CDD), même s'il s'agit de la norme officielle, paraît particulièrement court.

Sur le fond du projet, l'assemblée socio-professionnelle apprécie les évolutions constatées dans la politique de formation du Conseil régional, à savoir que l'explication des tensions de recrutement ne peut se limiter à des difficultés au niveau de la formation. En effet, le projet de délibération fait apparaître plusieurs éléments relevés depuis plusieurs années par le CESER :

- La résolution des difficultés de recrutement ne peut se limiter à la formation à des diplômes répondant à des besoins d'employeurs.
- Les conditions de travail au sens large (organisation, ergonomie, qualité de vie au travail), l'image des métiers, les salaires, le sens et l'intérêt du travail, peuvent aussi être un frein à l'attractivité ou à la stabilité dans l'emploi.
- Au même titre que les deux éléments précédents, les rencontres interindividuelles sont un vecteur capital d'accès à l'emploi² (p. 6). L'assemblée socioprofessionnelle souhaite souligner que ces rencontres ne doivent pas avoir lieu qu'à travers des outils numériques comme la plateforme « Talents d'ici³ »

Continuer à prendre en compte les différentes dimensions explicatives des tensions recrutement dans plusieurs secteurs afin de construire des politiques multi-dimensionnelles et cohérentes pour y remédier.

L'importance de poursuivre les actions visant à l'acquisition d'un socle de compétences plutôt qu'à l'adéquation entre les « besoins du marché » et une « offre de travail »

Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'encourager l'acquisition d'un socle de compétences, qu'il soit généraliste ou dans une logique de métier, dans le cadre d'habilitations ou de nouveaux parcours de formation (p. 6 et 7).

Le traitement du diplôme, dans ce cadre, doit faire l'objet d'une certaine prudence :

- Afin de permettre aux employeurs de recruter des profils plus atypiques, le diplôme ne devrait pas être le seul critère de recrutement.
- Parallèlement, il constitue une protection pour les personnes, en particulier les plus jeunes arrivés sur le « marché du travail. »

L'accès à la qualification est à lier prioritairement à la reconnaissance de compétences et à l'accès à des opportunités diversifiées. Les « besoins des employeurs », pour leur part, concernent davantage des personnes en capacité d'exercer un métier ou des activités données, que des diplômés en tant que tels.

Le CESER relève un décalage entre le PACTE, qui est une déclinaison régionale du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) visant des publics spécifiques (chômeurs de longue durée, personnes à bas niveaux de qualification), et les publics visés dans cette délibération, beaucoup plus larges.

Cibler plus précisément les publics visés par ce projet de délibération.

Afin de rester dans l'esprit du PIC, traiter en particulier les publics illettrés et les primo-arrivants.

² Voir notamment le rapport du CESER sur « *L'Orientation tout au long de la vie en Nouvelle-Aquitaine* » de juin 2020.

³ Sur ce thème, voir notamment l'avis du CESER de septembre 2020 sur la « stratégie régionale pour un numérique au service de l'éducation et de la formation professionnelle (2020-2021) » et le rapport du CESER « *Quel télétravail pour quelle société ?* » de décembre 2020.

Une crise des métiers de l'humain à considérer avec une attention particulière

Le CESER mène actuellement un travail d'auto saisine sur les activités du soin et du lien social. Il s'agit d'une thématique particulièrement actuelle sur laquelle la crise sanitaire a contribué à attirer l'attention publique.

Par ailleurs, de récents mouvements sociaux (la dernière manifestation ayant eu lieu le 25 janvier 2022) ainsi que des productions littéraires et cinématographiques⁴ témoignent de difficultés autour de ces métiers.

Certains de ces métiers sont évoqués dans le projet de délibération, en particulier, concernant le travail social, les techniciens en intervention sociale et familiale (TISF) et les éducateurs (p. 7). Le CESER souhaiterait connaître la liste des métiers retenus au-delà des exemples cités, ou les éventuels critères utilisés pour sélectionner les activités éligibles, ainsi que les moyens de formation concrètement déployés.

Préciser les mesures envisagées plus spécifiquement pour les métiers de « l'humain », du soin et du lien, particulièrement cruciaux dans le contexte sanitaire, social et économique actuel, en lien avec les évolutions démographiques.

Envisager ces activités dans une vision large incluant le soin et le lien social dans son ensemble, ainsi que des activités non nécessairement structurées par des conventions collectives et / ou des référentiels de formation.

La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, deux dimensions à prendre en compte

L'attention du Conseil régional est attirée sur la nécessité de prendre en compte les inégalités entre personnes dans le cadre de l'acquisition des socles de compétences prévus. En effet, chacun arrive en formation inégalement doté en capitaux permettant plus ou moins facilement l'acquisition des savoir dispensés. Il est important que les programmes prévus aient pour objectif la réduction de ces inégalités ou *a minima*, ne les creusent pas davantage.

Certains métiers mentionnés dans le projet de délibération sont à la fois précaires et très féminisés⁵, par exemple dans le travail social. Les questions d'égalité femmes-hommes sont dès lors à considérer avec attention, notamment en prenant en compte les conséquences de l'emploi dans de tels secteurs en matière de garde d'enfants, de salaires, de retraite.

Une position adéquationniste stricte peut par ailleurs amener le recours à des personnes plus précarisées au sein de la société : migrants, étrangers, femmes... pour combler les emplois les plus précaires et les moins attractifs.

Le CESER alerte à l'occasion de cette délibération sur la situation particulière de certains migrants et s'étonne du décalage entre la politique migratoire de l'État et ses déclinaisons en région, et les besoins affichés en recrutement (Obligations de quitter le territoire français - OQTF - notifiées à des personnes présentes sur le territoire et en emploi depuis plusieurs années).

Prendre en compte les conséquences des politiques publiques en matière de formation et d'emploi sur les inégalités sociales préalablement existantes.

Neutraliser, lorsque ceux-ci sont identifiés, les risques de discrimination liés à certains dispositifs.

⁴ PERRET, Gilles et RUFFIN, François, 2020. *Debout les femmes!* Film réalisé suite au rapport de mission parlementaire de Bruno BONNELL Et François RUFFIN sur les métiers du lien.

⁵ On peut renvoyer, pour plus de précisions sur ces métiers, à l'ouvrage suivant : AUBENAS, Florence, 2010. *Le quai de Ouistreham*. Paris : éditions de l'Olivier. Un film a récemment été tiré de cet ouvrage, plusieurs fois primé.

L'importance d'une démarche d'évaluation et de suivi

Le CESER rappelle l'importance d'évaluer régulièrement les différentes étapes du projet prévu, à l'aide d'indicateurs adaptés et définis en amont. Etant donné l'ampleur des publics et des types de formations concernés, il serait par ailleurs souhaitable de ne pas réaliser que des évaluations globales, mais également ciblées par public, métier, formation...

Concernant la sortie du dispositif, il est préconisé de distinguer des sorties durables impliquant des contrats durant plus de six mois (un an minimum) de sorties plus temporaires.

Concernant le suivi du dispositif, et plus spécifiquement l'engagement numéro 5 mentionné p. 14, le CESER souhaiterait avoir des précisions sur les partenaires concernés par le suivi et le pilotage. Cette interrogation fait suite à une demande déjà formulée concernant la composition du comité de pilotage en charge du suivi du PACTE⁶.

Préciser les critères et indicateurs prévus pour l'évaluation du projet.

Envisager, en plus de l'évaluation globale, des évaluations ciblées par type de public, type de formation, métiers...

Distinguer dans l'évaluation les sorties durables (un an ou plus) des sorties plus temporaires.

Préciser la composition du comité de pilotage du dispositif.

Le CESER demande à être associé à ce comité de pilotage.

Un titre peu adapté pour un projet ambitieux

Le CESER note que cet avenant au PACTE va plus loin que la simple déclinaison régionale d'un plan gouvernemental. En ce sens son titre est peu adapté, il est donc proposé de le modifier.

Modifier le titre du projet de délibération afin de mieux refléter l'ampleur des publics concernés ainsi que l'ambition large du projet envisagé.

Proposition de la Commission 1 : « Education, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Vote sur l'avis du CESER
« Réduction des tensions de recrutement : adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 »

133 votants
130 pour
3 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER Nouvelle-Aquitaine

⁶ Voir l'avis du CESER de mars 2021 sur la « transformation de la formation » précédemment cité.

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>